

LES DROITS DE L'ENFANT : ET LES FILLES ?

LES DROITS DE L'ENFANT : ET LES FILLES ?

8^e Séminaire de l'IDE
1er au 5 octobre 2002

Déjà parus dans la même collection IDE :

- Une Convention, plusieurs regards.
Les Droits de l'Enfant entre théorie et pratique.
Octobre 1997.
- Enfants et Travail.
Une coexistence acceptable ?
L'approche des Droits de l'Enfant.
Octobre 1998.
- Un Champion à tout prix ?
Les droits de l'Enfant dans le sport.
Mars 1999.
- 100 Ans de Justice Juvénile.
Bilan et Perspectives.
Avril 2000.
- Etrangers, migrants, réfugiés, requérants, clandestins...
Et les droits de l'enfant ?
Avril 2001.
- L'enfant et la guerre
Avril 2002.

Ces ouvrages peuvent être obtenus à l'IDE.

Avril 2003. Tous droits réservés.
Reproduction, même partielle,
interdite sous quelque forme
ou sur quelque support que ce soit
sans l'accord écrit de l'éditeur.

Editeur

Institut international des Droits de l'Enfant
c/o Institut Universitaire Kurt Bösch
Case postale 4176 - 1950 SION 4
Tél +41 (0) 27 205 73 00
Fax +41 (0) 27 205 73 02
E-mail : ide@iukb.ch
Web: <http://www.childsrights.org>

Comité de rédaction

Jean Zermatten, éditeur responsable
Paola Riva
Karin Zurwerra
Andrea Padilla
Alexandra Prince

INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT

L'Institut international des Droits de l'Enfant a organisé son 8^e séminaire "Les Droits de l'Enfant : Et les Filles ?". Il a bénéficié de l'aide et du soutien de :

- La Direction du Développement et de la Coopération
(Confédération helvétique)

- La Loterie Romande

- La Fédération des coopératives Migros (Zürich) et la Commission sociale et culturelle de Migros Valais

Il remercie ces institutions de leur fidèle contribution.

TABLE DES MATIERES

Préface

Paola RIVA GAPANY

Bernard COMBY

Allocution d'ouverture

Patricia SCHULZ

La situation des filles en Suisse

PREMIERE PARTIE

LE CONSTAT

Martine A. PRETCEILLE

De la nécessité d'un apprentissage de l'altérité
par opposition aux catégories

Jackie MICHIELLI

The girl child and international instruments

Catherine BLATIER

Discrimination et psychologie

Aspects développementaux du genre à l'adolescence

Tariq RAMADAN

Religion et discrimination : mythe ou réalité ?

DEUXIEME PARTIE

VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FILLES

Berhane RAS WORK

Socialisation and violent ritual passages

Joanna BOURKE-MARTIGNONI

Violence against girls in the family

Renate WINTER

Girls in prison

Katrin HARTMANN
Violence et exploitation sexuelle

TROISIEME PARTIE
EDUCATION, LA SOLUTION ?

Isabelle DARBELLAY
Filles et garçons,
égalité des chances dans l'éducation et la formation ?

Jacqueline THIBAUT
Coopérations transnationales

Christine EGGS
Les Filles et le SIDA

Brigitte POLONOVSKI VAUCLAIR
Education des filles en milieux défavorisés

Rima SALAH
L'Education des filles

Jaap E. DOEK
Girls, the CRC and the Committee

Travaux des ateliers

Jean ZERMATTEN
Post-face

PRÉFACE

PAOLA RIVA GAPANY

Juriste,

Assistante du Directeur de l'Institut international des Droits de l'Enfant

LES DROITS DE L'ENFANT : ET LES FILLES ?

Lorsque Dieu créa l'oiseau, il lui attribua deux ailes : une féminine et une masculine ; si l'oiseau désire voler, les ailes doivent être parfaitement égales.

Ecrit voilà plusieurs siècles, ce proverbe indien illustre bien l'importance de l'égalité entre homme et femme, cette égalité si naturelle, car sans elle rien ne fonctionne et l'oiseau ne volera point. Hélas, force est de constater que de nombreuses disparités entre filles et garçons subsistent encore et toujours et cela même dans les pays dits développés. En effet, pour une fois, la fracture politique et économique entre les pays du Nord et les pays du Sud n'a pas de raison d'être, car tous se retrouvent sur un point : la discrimination à l'encontre du sexe féminin. Bravo ! Certes, la discrimination est plus forte et plus intense dans les pays défavorisés. Elle est plus visible aussi, car dans notre société industrialisée, peu acceptent l'idée d'une discrimination à l'encontre de la femme. « *Pas chez nous* », telle était la réponse que l'on m'a faite à de nombreuses reprises, alors que je cherchais à contacter des professionnels du domaine pour parler de la situation des filles en Europe. Or, plusieurs études, dont une menée par l'UNICEF Suisse démontrent qu'une mère allaitera plus longtemps son fils que sa fille ; de même, elle consultera plus rapidement le pédiatre si son fils pleure de façon soutenue, alors que sa fille, dans la même situation, patientera. Il semblerait donc que nous, les femmes des pays industrialisés, toutes émancipées et libérées que nous soyons, sommes toujours imprégnées des clichés traditionnels des caractéristiques du genre humain. La discrimination à l'encontre des filles est donc universelle.

De nombreux textes internationaux protègent la femme et la fille. Rappelons pour mémoire la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹ (ci-après l'abréviation anglaise de CEDAW) et les résolutions adoptées à la suite des conférences mondiale sur les femmes, ainsi que la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) de 1989², ces deux

¹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), UN.DOC A/34/180 (1979)

² Convention relative aux droits de l'enfant, UN.DOC A/44/736 (1989).

conventions étant complémentaires et se renforçant mutuellement. La définition de la discrimination est énoncée par la CEDAW en tant que

"toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine."³

La CDE ne donne pas de définition de la discrimination ni ne traite spécifiquement de la fille, car elle ne se base pas sur la différence de genres ; cependant l'article 2 relatif au principe de la non-discrimination , énonce que les Etats parties s'engagent à faire respecter et à garantir à tous les enfants les droits de la CDE sans distinction (...) de sexe⁴. Le Comité des Droits de l'Enfant, le gardien de la CDE s'est attaché au problème de la discrimination à l'encontre des filles, car dans ses directives générales pour rapports périodiques que les Etats lui soumettent , il demande des explications sur la situation des filles et des moyens mis à disposition pour lutter contre leur discrimination⁵. En janvier 1995, ledit comité a tenu un débat général sur le thème de la fillette au cours duquel il a spécifié que la CDE et son processus de mise en oeuvre contribuent de manière décisive à améliorer la situation de la fillette dans le monde entier et à assurer la pleine réalisation de ses droits fondamentaux⁶. Doit-on pour autant considérer les filles comme une catégorie particulièrement vulnérable et les traiter de façon isolée en tant que représentatives d'un groupe spécial titulaire de droits spécifiques ? Quid de la discrimination positive ? Le Comité des Droits de l'Enfant a souligné que la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe ne signifie en aucun cas traiter ces questions de façon isolée, car les filles sont des êtres humains à part entière et ne doivent pas être reconnues uniquement comme sœur, épouse, mère et/ou enfant⁷. J'ajouterai simplement que la discrimination positive, obéit certes à des soucis d'égalité, mais reste toujours une discrimination. Mais alors, me direz-vous, pourquoi avoir organisé un séminaire sur le thème de la discrimination à l'encontre de la fille ? Est-ce bien fondé ?

Lutter contre la discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse, signifie mettre en place des stratégies globales de promotion et de protection des droits et principes fondamentaux tels que formulés

³ art. 1^{er} CEDAW

⁴ art. 2 CDE

⁵ Directives générales concernant la forme et le contenu des rapports périodiques que les Etats parties doivent présenter conformément au paragraphe 1b) de l'article 44 CDE, adoptées par le CDE lors de sa treizième session , 11 octobre 1996

⁶ Rapport sur la huitième session, janvier 1995, CRC/C/38, p. 3 et 4

⁷ Rapport sur la huitième session, supra

par la CDE et la CEDAW. C'est dans ce cadre juridique qu'il convient d'inscrire le 8^{ème} séminaire de l'IDE.

Tout combat en faveur des droits humains passe par l'éducation. En premier lieu, l'éducation des personnes concernées, à savoir les filles. Ces dernières, quand elles sont instruites, voient leur choix s'élargir — dans le mariage, la maternité, le travail, la vie en général. Leurs possibilités économiques sont également plus nombreuses. Et elles peuvent faire plus pour le progrès politique, social, économique de leur société et la protection de l'environnement⁸. Le forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar du 26 au 28 avril 2000 a relevé l'importance des perspectives "genres" dans le programme intitulé éducation pour tous ; l'égalité entre les sexes fut présentée comme un des thèmes prioritaires en matière d'éducation par les ONG présentes au forum⁹. Ces dernières ont relevé que c'est dans les pays du Sud que l'éducation des filles et femmes est le plus souvent en souffrance. A l'origine de cette situation, les ONG mentionnent des facteurs d'ordre culturel (résistance à l'émancipation des femmes) et économique (coût de la scolarisation et pauvreté). Depuis la Conférence sur les femmes (Beijing 1995), les Etats ont pour la plupart accru leur engagement en faveur de la réduction des disparités entre les sexes dans la perspective de l'éducation pour tous. La majorité d'entre eux s'est dotée de politiques ou de programmes accompagnés de mesures concrètes. En dépit d'un tel contexte les indicateurs sur le niveau d'éducation des filles restent souvent en deçà des attentes¹⁰. Suite au forum de Dakar, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Koffi Annan a lancé en l'an 2000 une initiative visant à promouvoir l'éducation des filles, car comme il le souligne lui-même, éduquer les filles signifie instaurer une politique de développement social qui fonctionne¹¹. En effet, il est important de souligner que les filles sont de façon générale des élèves assidues, assimilant rapidement les leçons inculquées et qui peuvent s'avérer fort précieuses pour le bon fonctionnement de leur famille, communauté, école ou société. De plus, acquérir une bonne éducation revêt une signification particulière pour elles et elles sont plus nombreuses que les garçons à fréquenter les établissements d'études supérieures, quand l'occasion leur en est offerte, bien entendu.

L'éducation des représentants du sexe masculin est également de mise ; les époux, frères, fils doivent respecter l'identité féminine en tant qu'être humain, titulaire de droits et principes, dont un fondamental, le principe d'égalité.

⁸ Un monde meilleur pour tous, <http://www.paris21.org/betterworld/french/gender.htm>

⁹ Forum mondial sur l'éducation, Dakar 26-28 avril 2000, L'Education pour tous, Bilan à l'an 2000, Une raison d'espérer : les soutien des organisations non gouvernementales à l'éducation pour tous, Etude coordonnée par la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, UNESCO, 2001

¹⁰ Forum mondial sur l'éducation, supra, 11

¹¹ Africa recovery, United Nations Department of Public Information, A troubled decade for Africa's children, May 2002, reprint from July 2000

L'éducation masculine est globale et vise aussi bien les bancs d'école que la famille, tout en passant par les politiciens et les leaders religieux. Elle s'accompagne bien sûr par une campagne d'information et de sensibilisation à la cause des jeunes filles, destinée au grand public ; les médias jouent un grand rôle car ils sont les vecteurs de l'information et doivent refuser de diffuser des stéréotypes qui dégradent et exploitent la femme et la jeune fille. Il en va de même pour tout manuel pédagogique qui en plus doit diffuser les principes et droits de la CDE¹².

La Convention des Droits de l'Enfant apporte un regard neuf sur l'enfant ; l'enfant a désormais le droit de participer¹³. La participation des enfants aux décisions qui les concernent, mais également aux politiques, stratégies, programmes qui les concernent est un élément clé dans la lutte contre la discrimination à l'encontre des filles. Les enfants sont d'excellents avocats de leur propre cause et savent parfaitement bien faire valoir leurs droits. Pour eux, participer au fonctionnement de la société représente une ouverture sur l'autre et le début de leur présence dans le monde des adultes. Ils vont percevoir le fonctionnement de ce monde, ils vont certainement perdre une partie de leurs illusions lorsqu'ils réaliseront que nous les adultes, n'avons peut-être pas fait tout ce qui était en notre pouvoir pour leur épanouissement ; mais leur donner la possibilité de participer leur démontre que nous les respectons. Ils vont comprendre alors qu'ils doivent et peuvent intervenir. Leur présence est donc précieuse et c'est à nous adultes d'apprendre à collaborer avec eux, dans une relation franche et transparente. Cacher des situations, vivre sur des non-dits est contre-productif et inutile. Car l'enfant perçoit.

La fille joue un rôle social de moindre importance, surtout si elle provient d'un milieu rural et/ou défavorisé. Cette discrimination résulte de la répartition traditionnelle des rôles au sein de la famille. Les tâches ménagères tout comme la prise en charge de ses frères et sœurs plus jeunes lui incombent. Cependant, sa participation à la vie active et communautaire est essentielle car ses interventions auront une influence de poids et à long terme sur la vie de sa sphère sociale. Pensons aux maladies sexuellement transmissibles, au SIDA, au mariage forcé et précoce, aux abus sexuels et pratiques traditionnelles néfastes à leur santé. Une fille qui participe, c'est une fille qui s'engage auprès de ses sœurs pour parler de planning familial, c'est une fille qui attire l'attention de la communauté sur les problèmes qu'elle et ses pairs rencontrent dans leur vie quotidienne, c'est une fille qui témoigne de sa condition d'être humain. C'est également une fille qui apprend son rôle de femme responsable au sein d'une société encore traditionnellement *machiste*.

12 voir dans ce sens Rapport sur la huitième session de janvier 1995 at 4

13 art. 12 CDE

Education et Participation sont les mots clés dans la lutte contre la discrimination féminine. Des concepts et stratégies peuvent s'articuler autour de ces deux piliers fondamentaux afin d'assurer la promotion et le respect des droits des filles tels qu'énoncés par la CDE et la CEDAW. Cependant, tout plan d'action ou de lutte doit trouver ses racines dans une nouvelle approche de l'identité féminine. Le discours féministe s'appuie désormais sur une réflexion anthropologique. Certes, les filles et les femmes sont des êtres humains à part entière, mais à l'instar des hommes, elles ne sont pas que des êtres humains. Elles sont de sexe féminin. Les tenants d'un universalisme abstrait doivent être désavoués, car les faits et la réalité prouvent que la femme et la fille sont discriminées universellement de par leur sexe. La lutte pour le respect de l'égalité entre les sexes se construit sur la différence anthropologique attribuée par Mère Nature. Comme le dit Sylviane Agacinski,

"la nature donne la différence et la lecture de cette différence produit cet alphabet universel qu'est le couple masculin/féminin avec lequel chaque culture fait des phrases. Mais la nature n'a jamais rien fondé : ni la hiérarchie des sexes, ni maintenant l'exigence de leur égalité. Tout cela est politique de part en part"¹⁴.

Education, Participation, ... Les deux ailes pour que l'oiseau puisse voler et frôler les nuages d'une nouvelle approche. Ce n'est pas un rêve ; c'est une nécessité pour que le vol de l'oiseau reste ce geste poétique traçant une courbe nouvelle dans le ciel des droits de l'enfant.

Sion, octobre 2002

¹⁴ AGACINSKI Sylviane, Politique des sexes / Points P846, 1998

ALLOCUTION D'OUVERTURE

BERNARD COMBY

Président de l'Institut Universitaire Kurt Bösch,
Président de l'Institut international des Droits de l'Enfant

"Le vingtième siècle s'achève sur une constatation troublante. La pensée a été jusqu'ici, foncièrement, une affaire d'hommes. La vision du monde que la science nous a proposée en tant qu'origine, parcours et destin de tous a été, en fait, homosexuée. Un sexe, un seul des sexes, a jusqu'à présent pensé le monde et la culture au nom d'hommes et de femmes. Cette incomplétude, cette mutilation est la tâche aveugle de la civilisation. La pensée, en excluant les femmes, est devenue l'affaire d'une humanité déséquilibrée".

Ainsi s'exprimait Mme Rosiska Darcy De Oliveira, Professeure de littérature à l'Université Catholique de Rio de Janeiro, en introduction du Symposium "Egalité et différences entre femmes et hommes", organisé par l'Institut Universitaire Kurt Bösch en septembre 1992.

Tel le mythe de Sisyphe, il semble bien que la discrimination des filles ne cesse de devenir un affrontement de l'impossible.

Madame la Directrice du Bureau Fédéral de l'égalité entre hommes et femmes,
Madame la Vice-Présidente du Conseil international des femmes,

Monsieur le Vice-Président de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF),

Monsieur le Directeur de l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE),
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'histoire de la condition humaine est une histoire passionnante. La condition féminine devrait y occuper la première place !

En ma qualité de Président de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) et de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB), j'ai l'honneur et la joie d'ouvrir officiellement ce 8^{ème} Séminaire de l'IDE, consacré aux droits de l'enfant et des filles. Je vous adresse à tous un très cordial salut et vous remercie vivement de votre présence ici à l'IUKB.

Je saisis cette occasion pour féliciter et remercier chaleureusement les organisateurs de ce Séminaire, et en particulier Mme Paola Riva Gapany, Assistante du Directeur de l'IDE et M. Jean Zermatten, Directeur de l'IDE. D'ores et déjà, j'adresse un merci tout spécial à M. Willie Mc Carney, Directeur du Cours.

J'exprime enfin ma plus vive gratitude à toutes les personnes qui ont accepté d'intervenir dans ce Séminaire, soit à titre de conférencières et conférenciers, soit à titre d'animatrices et d'animateurs d'ateliers.

En parcourant le dossier réalisé pour ce Séminaire, un sentiment de profonde tristesse mêlée d'une sourde révolte nous envahit. En effet, le catalogue impressionnant des sévices, injustices, maltraitements et discriminations infligés aux filles de par le monde soulève une légitime envie de crier notre indignation. Ainsi, malgré les législations nationales, l'adoption de textes internationaux proposant le respect des droits fondamentaux des hommes et des femmes, un constat s'impose : les déclarations et les affirmations du respect des principes de l'égalité prônés dans les textes ont vraiment de la peine et même beaucoup de peine à se concrétiser sur le terrain.

Pourquoi ce constat ? Comment contribuer à améliorer la situation ?

Ce Séminaire sur "Les Droits de l'Enfant : et les Filles ?" tentera d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. C'est la modeste contribution que l'IDE, associé à l'IUKB, veut offrir à la résolution de ce lancinant et douloureux problème de société.

Face à cette situation, nous aurions tort toutefois de baisser les bras et de nous décourager. Il faut, tout au contraire, continuer avec détermination à dénoncer, condamner, mais aussi analyser et proposer des solutions concrètes. C'est dans cet esprit que l'IUKB a déjà mis ce thème à son programme, et la première publication de notre Institut, qui remonte déjà à 1992, a justement été consacrée au thème de "Egalité et différences entre femmes et hommes".

Je saisis cette occasion pour saluer ici tout spécialement la présence parmi nous de Mme Patricia Schultz, Directrice du Bureau fédéral de l'Egalité entre femmes et hommes, qui était déjà intervenue à cette époque en qualité de Chargée d'enseignement à l'Université de Genève sur le thème "Le traitement de la différence de sexes en droit suisse".

Nous sommes très heureux, Madame la Directrice, de partager cette persévérance au service d'une cause si importante pour l'avenir de nos sociétés. Cette persévérance et cette ténacité, l'IDE en fait preuve à travers les nombreuses activités qu'il organise dans les différents continents. Parmi ces activités, je voudrais relever ici la mise en place depuis quelques années, avec le soutien efficace de la Direction suisse au Développement et à la Coopération (DDC), d'une plate-forme interactive d'information et de formation en matière de droits de l'enfant. L'ouverture au printemps 2003 d'un Master international en droits de l'enfant, en collaboration avec l'Université de Fribourg, constitue également un bel exemple de cet engagement de l'IDE et de l'IUKB.

Tous ces efforts de l'IDE visent à offrir à toutes les personnes et institutions, qui oeuvrent pour le respect de la dignité humaine et des droits de l'enfant, des instruments pertinents et utiles.

Il faut être conscient de la nécessité impérieuse de commencer par l'école si nous voulons faire évoluer les mentalités d'un pays, qu'il s'agisse du respect de l'environnement, de la coopération internationale, de l'éducation à la paix ou de la condition féminine.

Changer tout cela prend du temps, du courage et de l'énergie, car l'inégalité entre les femmes et les hommes s'est progressivement infiltrée dans l'inconscient collectif.

C'est d'ailleurs une garantie des progrès que notre société pourra réaliser, quand les filles et les femmes auront pris la place qu'elles méritent.

J'en suis convaincu : les femmes ne doivent pas se contenter d'imiter les hommes pour prendre leur place. Ce serait une erreur : vous le savez bien, car vous connaissez suffisamment les hommes, Mesdames, pour savoir qu'ils ont beaucoup de défauts !

Nous devons collaborer et mettre en commun nos dons complémentaires. Dans les classes mixtes, par exemple, il est évident que les jeunes d'un sexe contribuent à l'éducation des autres et que la mixité, malgré tous les risques qu'on évoquait autrefois pour la condamner, est un gage de qualité, d'équilibre et d'éducation.

Une société réussie est comme un orchestre : la richesse des timbres naît de la diversité des instruments, mais elle sera réussie à la condition que tous soient accordés.

Voilà : le mot est arrivé, ce verbe "accorder" qui évoque peut-être les cordes des violons, mais certainement pas la "corde au cou" !

A mes yeux, il contient surtout le mot "cœur", et c'est sur cette note que je voudrais conclure, en évoquant une figure extraordinaire de la littérature antique, ANTIGONE.

Dans la tragédie de Sophocle, Créon reste l'homme du droit, de la discipline, de l'ordre et de l'obéissance. Mais Antigone, sa nièce, transgresse cet ordre pour obéir à une valeur supérieure, celle de l'amour. Ne prononce-t-elle pas cette formule merveilleuse, qui pourrait être la devise de tout être humain :

"Je ne suis pas née pour haïr, mais pour aimer !"

L'humanité a trop souffert d'être gouvernée par les règles de la force. Il est temps que la force cède la place au droit, que la guerre et les conflits se taisent devant la médiation et que l'oppression cesse au profit de la justice et de l'égalité !

Nous espérons de tout cœur que ce Séminaire donnera une impulsion supplémentaire à ce combat, certes pour l'égalité, mais surtout et d'abord contre la maltraitance et les violences dont sont victimes les filles. A ce propos, je forme le vœu que ce Séminaire de l'IDE aboutisse, entre autres, à l'adoption d'une résolution dénonçant les abus dont sont victimes plus particulièrement les filles, et interpellent les pays du monde entier afin qu'ils mettent fin à cette criante et insupportable injustice !

En conclusion, je vous dédie cette pensée de Boris Pasternak :

"ESPERER ET AGIR, VOILA NOTRE DEVOIR. UN DESESPOIR INACTIF, C'EST LE REFUS ET L'OUBLI DU DEVOIR"...

LA SITUATION DES FILLES EN SUISSE

PATRICIA SCHULZ

Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Berne

Résumé

Mme Patricia Schulz présente les diverses activités, financées par la Confédération et les cantons et menées par son bureau afin de traiter la question de la discrimination à l'encontre des filles. Sont abordées par ce programme, les questions liées au travail, aux opportunités économiques, mais également à la violence domestique, aux abus sexuels, à la toxicomanie, aux relations professionnelles et personnelles, à la sexualité et aux problèmes de santé, tels que le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Jusqu'il y a peu encore, l'accent portait sur l'enfance, mais actuellement il a été mis sur la différence entre les sexes.

Zusammenfassung

Frau Patricia Schulz stellt die verschiedenen durch Bund und Kantone finanzierten und über ihr Büro laufenden Aktivitäten zur Bekämpfung der Diskriminierung der Mädchen vor. In diesem Programm kommen Fragen bezüglich der Arbeit zur Sprache, aber auch solche die wirtschaftliche Zweckmässigkeiten, Gewalt innerhalb der Familie, sexuellen Missbrauch, Sucht, berufliche und persönliche Beziehungen, Sexualität, Gesundheit (wie z.B. AIDS) und sexuell übertragbare Krankheiten betreffen. Bis vor kurzem lag der Schwerpunkt auf den Fragen über Kinder; nun wird aber der Akzent neu auf die Unterschiede zwischen den Geschlechtern gesetzt.

Resumen

La señora Patricia Schulz presentó las diversas actividades financiadas por la Confederación y los cantones, y dirigidas por su oficina a fin de abordar el tema de la discriminación hacia las niñas. En este trabajo se abordaron, las cuestiones ligadas al trabajo, las oportunidades económicas, e igualmente a la violencia doméstica, los abusos sexuales, la toxicomanía, las relaciones profesionales y personales, la sexualidad, los problemas de salud, como el SIDA y las enfermedades de transmisión sexual. Hay poco interés todavía sobre la infancia, pero actualmente se ha puesto aún más sobre la diferencia entre los sexos.

Summary

Mrs. Patricia Schulz spoke about the various activities directed to highlight discrimination against girls financially supported by the Confederation and the cantons and directed by her office. This covers not only the issue of employment but also domestic violence, sexual abuse, drug addiction, relationships, sexuality, health problems including AIDS and sexually transmitted diseases. Until very recently the focus has been on childhood but now has switched to a focus on the difference between the sexes.

* * *

Je voudrais tout d'abord saluer les participantes et participants au nom de Madame Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral de l'intérieur. En Suisse, cela signifie ministre de la jeunesse, de l'égalité entre femmes et hommes, de la culture, des affaires sociales et de la santé, ainsi que de la recherche et de la formation supérieure. Madame Dreifuss n'a pu pas venir à cet important séminaire et le regrette. Elle vous adresse ses vœux pour ce séminaire et pour votre travail en général, en faveur des jeunes.

Ce que les gens vivent dans l'enfance et l'adolescence conditionne souvent en grande partie ce qu'ils vivront dans l'âge adulte, d'où l'importance d'agir de façon émancipatrice à leur égard, afin de donner à chaque être humain la possibilité de développer toute la gamme de ses capacités, dans le respect de son individualité et des autres personnes. Et cela pour filles et pour garçons.

Je vous parlerai du cadre juridique suisse (I), ferai 3 remarques sur les difficultés d'application des droits de la personne pour les filles et les femmes (II), commenterai la "neutralité" de la Convention sur les droits de l'enfant, préciserai les conséquences pour notre sujet du système fédéral suisse (IV), donnerai 2 exemples actuels d'action de la Confédération (V) et terminerai par une conclusion sur l'empowerment et l'intégration de la dimension de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines (VI).

I. LE CADRE JURIDIQUE SUISSE

Je me concentre sur le droit constitutionnel, les traités internationaux et des textes de "soft law" utiles pour les filles:

La constitution suisse prévoit à l'art. 8 al.2 le principe général de l'égalité, avec une interdiction de discriminer, par exemple sur la base du sexe ou de l'âge. L'article 8 al.3 précise le principe d'égalité dans le domaine des relations entre femmes et hommes, et il charge le législateur de légiférer pour réaliser l'égalité dans la vie quotidienne, en particulier dans la formation, le travail et la famille. L'égalité ne doit pas rester limitée aux textes de loi (égalité formelle) mais être traduite en pratique (égalité matérielle). L'article 11 prévoit pour les enfants et jeunes une protection particulière de leur intégrité et l'encouragement de leur développement.

La Suisse a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces deux Conventions doivent être lues en parallèle quand il s'agit de la situation des filles. Notre pays a ratifié une série d'autres traités, dont certains de l'Organisation internationale du travail, ou encore des traités réprimant le trafic des êtres humains. C'est ainsi que la Suisse dispose d'une série de normes en matière de

droits de la personne (ou droits humains, ou encore, selon la terminologie classique, "droits de l'homme") importantes pour les enfants.

Des textes de soft law¹ sont aussi importants pour les filles. Je donnerai comme exemple le Plan d'action de la Suisse "Egalité entre femmes et hommes" élaboré en application des engagements pris à la 4^e Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes à Pékin. Un chapitre concerne spécifiquement la petite fille ; les autres chapitres thématiques prévoient aussi généralement des dispositions spéciales pour les filles, s'agissant de formation, violence, santé, etc. Notre Plan d'action est adapté à la situation en Suisse. Il contient des recommandations à l'intention des autorités fédérales et cantonales, des institutions d'enseignement et de recherche, des organisations non gouvernementales, des employeurs, etc. Le Plan a été distribué largement et est disponible sur Internet².

II. POURQUOI LES DROITS DE LA PERSONNE BENEFICIENT-ILS PLUS DIFFICILEMENT AUX FEMMES ET FILLES QU'AUX HOMMES ET GARÇONS ? TROIS REMARQUES

Je ferai 3 remarques concernant les difficultés d'application de ces droits de la personne, s'agissant des femmes et des filles. Ces remarques ne valent pas seulement pour la Suisse :

- 1) La conception traditionnelle des "droits de l'homme" fait que beaucoup des problèmes que rencontrent les femmes ou les filles ne sont pas identifiés comme relevant de ces droits : ce sont des problèmes jugés "privés" dont l'Etat n'aurait pas à se préoccuper. La conception traditionnelle traite en effet des relations entre l'Etat et l'individu : en résumé, l'Etat doit s'abstenir d'intervenir et ainsi la liberté des individus sera garantie. On peut donner l'exemple de la liberté de la presse³, de la liberté d'expression ou de croyance. Mais les femmes rencontrent souvent plus de difficultés dans leurs relations avec d'autres personnes, par exemple leur père, leur mari, leur frère, qu'avec l'Etat lui-même. En particulier s'agissant de violence à l'intérieur du couple et de la famille, la conception traditionnelle a eu pour conséquences que les femmes ont été exposées à la violence des hommes,

¹ Il ne s'agit pas de normes juridiquement contraignantes mais de normes qui incitent à agir : déclaration, recommandations, programmes d'action comme le Programme d'action adopté à Pékin en 1995 par la 4^e Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes

² Voir <http://www.equality-office.ch/f/s-zusammenarbeit.htm>

³ Cette conception est sans doute périmée : l'on admet de plus en plus que l'abstention de l'Etat n'est pas suffisante pour garantir ces droits. Par exemple en matière de liberté de la presse, il peut s'avérer nécessaire que l'Etat intervienne afin d'empêcher la constitution de monopoles privés, ou encore qu'il fournisse des aides financières à la presse afin de garantir la diversité des opinions.

sans défense. L'Etat s'est abstenu d'intervenir, pour protéger la sphère privée : a priori cela paraissait nécessaire. Mais nous avons maintenant que le foyer est ainsi devenu pour beaucoup d'hommes le lieu où ils peuvent exercer une domination sans limites, alors qu'il est pour beaucoup de femmes le lieu de la souffrance, de la peur, de la dégradation, et de l'atteinte à leur droit de vivre en sécurité et de façon digne.

- 2) Les nombreuses discriminations fondées sur le sexe sont souvent considérées comme quotidiennes et normales, elles ne sont pas reconnues comme des violations des droits de la personne. Par exemple en Suisse le principe d'égalité des salaires, garanti par la Constitution, continue à n'être pas respecté dans la pratique par beaucoup d'employeurs, et tout le monde s'en accommode...
- 3) Les filles sont exposées à un double risque de discrimination : en raison de leur sexe, et en raison de leur âge. Leur minorité exige qu'elles soient représentées par un adulte. Trop souvent, ce sont les adultes même qui devraient défendre les droits des filles qui vont les discriminer : pères, oncles, frères aînés, ils vont exercer contre les filles leur autorité, et vont ainsi les priver de la jouissance et de l'exercice de droits qui leur sont pourtant reconnus sur le plan juridique.

III. UNE CARACTERISTIQUE DE LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT : LA "NEUTRALITE"

La Convention traite des enfants, et ne distingue pas en garçons et filles. Elle est "neutre" quant au sexe. Devrait-on plutôt dire qu'elle est "aveugle" quant au sexe ? C'est une des critiques émises par des chercheuses et des juristes féministes : par exemple, la formulation des droits et devoirs des parents ne mentionne pas les grandes différences pratiques dans la répartition des rôles du père et de la mère. Le risque serait que la Convention soit utilisée pour cimenter la situation actuelle avec des rôles inégalitaires selon le sexe, et cela au nom du bien de l'enfant, entendez surtout de l'enfant mâle. Je voudrais souligner que c'est au nom du bien de l'enfant que les femmes ont souvent dû sacrifier leur propre développement, leurs propres droits. Il convient donc d'être attentif à cet aspect et de ne pas oublier que la situation des enfants est aussi conditionnée par leur appartenance au sexe féminin ou masculin et pas seulement par leur âge et leur dépendance à l'égard des adultes.

IV. LE SYSTEME FEDERALISTE SUISSE

L'Etat fédéral a peu de compétences directes pour agir sur la situation des filles et garçons. Certes, la Confédération est responsable dans des domaines

comme par exemple les rentes pour les orphelins, ou pour les jeunes invalides. Elle finance aussi en partie certaines des filières de formation professionnelle et des filières d'enseignement supérieur. Ou encore elle encourage l'exercice du sport par les jeunes, grâce à un programme de financement de cours.

Mais des domaines clés comme la formation scolaire primaire et secondaire ainsi que la santé, ou encore la lutte contre la violence, relèvent de la compétence des 26 cantons, ce qui signifie 26 législations différentes.

V. DEUX EXEMPLES D'ACTION DE LA CONFEDERATION POUR LES FILLES

La Confédération est cependant active aussi dans le cadre limité de ses compétences. Je donnerai deux exemplaires dans les domaines de la formation et de l'emploi, et dans celui de la santé.

L'Office fédéral de la santé publique soutient financièrement les actions menées par d'autres partenaires dans le domaine de la prévention des addictions et la promotion de la santé auprès des enfants. Il s'agit de programmes visant la construction de l'identité comme fille et comme garçon, les relations (entre jeunes et parents mais aussi entre jeunes garçons et filles), la sexualité et son développement, la question de l'avenir professionnel, l'envie de découvrir le monde. Chaque thème est présenté en tenant compte des particularités de développement des garçons et des filles, et des facteurs qui peuvent les renforcer, les aider à trouver des solutions et à passer cette période sans tomber dans des comportements d'addiction qui risquent de les mettre en grand danger. Les enseignants peuvent choisir d'utiliser ce matériel didactique et bénéficier de soutiens.

Le deuxième domaine concerne la formation professionnelle et l'emploi. La Suisse possède un système de formation professionnelle très étendu, dont une grande partie repose sur l'apprentissage dans une entreprise. Les jeunes sont employés de 1^{1/2} à 3 jours dans l'entreprise, et vont à l'école le reste du temps, et selon la difficulté du métier qu'ils apprennent. Nous sommes confrontés à des choix stéréotypés selon le sexe. Les filles choisissent beaucoup plus souvent que les garçons des formations courtes, et elles restent dans un éventail réduit de professions (vendeuse, employée de bureau, etc.). Ces filles font un choix très logique : elles intègrent dans leur choix leur projet d'avoir une vie de famille, avec des enfants. Elles savent qu'il est difficile de concilier profession et responsabilités familiales, elles ne voient pas pourquoi investir beaucoup de temps et d'efforts dans une formation si elles vont devoir arrêter de travailler dans ce domaine. La Suisse connaît en effet un grand retard en matière de conciliation du travail et de la

famille : il y a trop peu de crèches, les horaires scolaires sont incompatibles avec ceux du travail, les horaires professionnels sont très longs.

Devant cette situation, la Conférence suisse des déléguées à l'égalité a lancé un projet, financé par la Confédération et baptisé 16+. Il s'agit de soutenir les jeunes qui sortent de la scolarité obligatoire à 16 ans, afin qu'ils fassent des choix lucides et correspondants à leurs aptitudes et désirs. Que les garçons puissent aussi se lancer dans des professions dites "féminines" comme les professions sociales, l'enseignement aux tous petits comme jardinier d'enfants. Mais surtout, l'on veut encourager les filles à choisir des métiers dans lesquels elles auront de vraies chances de carrière, des métiers où l'on peut faire des formations continues qualifiantes, donc des métiers considérés habituellement comme "masculins". Il s'agit aussi de trouver plus d'employeurs prêts à engager des filles comme apprenties. Un des projets soutient un réseau de femmes cheffes de petites entreprises. Séparément, aucune de ces entreprises ne pourrait engager une apprentie car elle ne pourrait lui offrir toute la gamme des activités qui figurent au programme de formation. Mais plusieurs petites entreprises peuvent se mettre ensemble : l'apprentie passe du temps dans chacune, et peut apprendre l'ensemble de son métier, tout en ayant des modèles féminins d'identification. D'autres informations figurent sur le site Internet <http://www.16plus.ch> qui présente la gamme des actions envers filles, parents, employeurs, responsables de l'orientation professionnelle.

Le Bureau fédéral de l'égalité a aussi une action directe dans ce domaine : nous sommes responsables pour l'attribution de subventions à des projets qui promeuvent l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Sur les 240 projets environ soutenus depuis 1996, 10% concernent des projets pour des jeunes filles : soutien à des apprentissages non stéréotypés, soutien spécifique pour de jeunes migrantes confrontées à des difficultés particulières, soit parce qu'elles n'ont pas le niveau scolaire suffisant, soit parce qu'elles souhaitent faire un choix professionnel qui les met en conflit avec leurs parents. Sites Internet, CD-Rom, brochures de motivation à l'intention des jeunes ou de leurs parents, programmes pour avoir 50% de filles dans un apprentissage d'informatique, stages d'information en entreprises, voici quelques exemples. Nous allons au printemps 2003 lancer une nouvelle page Internet qui présentera de façon accessible tous les projets financés depuis 1996.

VI. CONCLUSION

Il s'agit de soutenir les filles et les garçons dans leur développement en leur donnant au fur et à mesure la possibilité d'exercer de plus en plus d'autonomie, afin qu'ils fassent progressivement l'apprentissage du devenir adulte. Cet empowerment

doit permettre à tous de trouver leur place dans la société, de devenir les actrices et les acteurs de leur vie. Il doit viser tous les jeunes, et tenir compte de leurs spécificités. C'est seulement si nous sommes capables d'intégrer les différentes dimensions que nous serons à la hauteur. Et cela signifie, de façon centrale, intégrer la dimension de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines. La prise en compte de l'égalité est centrale pour créer un monde où la justice et la liberté ne sont pas des mots creux, des mots vains, mais représentent une réalité sociale vivante.

Dans toute la politique de la jeunesse, donc dans la formation scolaire et professionnelle, dans le sport, dans la culture, la santé, la recherche, dans les médias, mais aussi dans l'organisation du travail dans les entreprises et administrations, il s'agit non seulement de garantir la non discrimination à l'égard des filles mais aussi de promouvoir activement l'égalité entre filles et garçons. Cela implique des mesures d'action positive dans certains cas, cela exige l'intégration de la perspective d'égalité dans toutes les politiques, les programmes, les projets, en bref dans toutes les actions des autorités étatiques, mais aussi des ONG.

En plus de cette dimension de l'égalité entre filles et garçons, entre femmes et hommes, nous devons aussi tenir compte de la grande diversité culturelle de ce pays. De nombreuses cultures sont présentes en Suisse : c'est un beau défi pour notre pays de s'ouvrir à elles, de les respecter et de les intégrer, mais aussi de dire parfois non à certaines exigences et expressions culturelles et religieuses qui sont en contradiction complète avec nos valeurs juridiques et morales, en particulier sur le plan de l'égalité entre femmes et hommes.

DE LA NECESSITE D'UN APPRENTISSAGE DE L'ALTERITE PAR OPPOSITION AUX CATEGORIES

MARTINE A. PRETCEILLE

Professeur,

Universités Paris VIII et Paris III Sorbonne Nouvelle

Résumé

Des études ethnographiques confirment que la différence entre les sexes est universelle, de même que la domination masculine. Les femmes sont invariablement en position d'infériorité et la discrimination masculine à l'encontre de la femme est universellement prouvée. Pour y remédier, doit-on singulariser les filles, comme représentatrices d'une classe particulièrement vulnérable ? Selon l'auteur, la discrimination positive est déjà une discrimination. L'anonymat sexuel peut être un avantage car il conduit à mener une vie autonome et individuelle à l'inverse d'une vie catégorisée. Pour lutter contre la discrimination, les femmes doivent premièrement se considérer comme égales et c'est l'éducation qui conduira à les rendre plus fortes.

Zusammenfassung

Ethnographische Studien haben belegt und bestätigt, dass der Unterschied zwischen den Geschlechtern - wie übrigens auch die Dominanz der Männer - ein allgemeines Erscheinungsbild ist. Frauen sind stets unterlegen, und die Diskriminierung der Männer an Frauen ist allumfassend nachgewiesen. Muss man aber zur Abhilfe dieser Tatsache die Mädchen als Vertreter einer besonders verletzlichen Gruppe benennen? Die Autorin hält auch eine positive Diskriminierung für eine Diskriminierung. Die Geschlechtsanonymität ermöglicht ein unabhängiges und individuelles Leben und kommt einer Zuteilung zu Lebenskategorien zuvor. Um die Diskriminierung zu bekämpfen, müssen sich die Frauen untereinander zuerst einmal als gleich ansehen. Die Bildung wird sie dann dazu führen, stärker zu werden.

Resumen

Estudios etnográficos han confirmado que la diferencia de sexos es universal al igual que la dominación masculina. Las mujeres se encuentran constantemente en una posición de inferioridad, y la discriminación masculina en contra de la mujer es una prueba universal. Para remediar esto, debemos singularizar a las niñas, como representantes de una clase particularmente vulnerable? Según la autora, la discriminación positiva es ya una discriminación. El anonimato sexual es una ventaja ya que conduce a una vida autónoma e individual al contrario de lo que puede presentarse en una vida categorizada. Para luchar contra la discriminación, las mujeres deben como primera medida considerarse iguales y es la educación la que les dará fortaleza.

Summary

Ethnographic studies confirm that sexual differences are universal as well as male domination. Females are invariably in a position of inferiority and masculine discrimination against women is well proven. To fight against it, do we need to singularise girls as being part of a particularly vulnerable class? According to the author, positive discrimination is still a discrimination. Sexual anonymity might be an advantage rather than a disadvantage because it means living as an autonomous individual and not as a category. In order to fight discrimination women must begin to believe in themselves as equal and then education will lead towards empowerment.

* * *

La discrimination des filles est-elle un invariant culturel ? Cette question posée encore en 2002 traduit, d'une part une forme de pérennité du questionnement et d'autre part la difficulté de résoudre les problèmes. S'interroger sur la longue durée de la dévalorisation du féminin, c'est s'interroger sur une nécessaire recomposition constante non des catégories mais aussi du rapport homme-femme. Pourquoi des différences biologiques non pertinentes a priori entre les sexes en viennent à avoir une telle importance sociale ? C'est sur le registre de l'anthropologie, de la sociologie mais aussi de la philosophie que je vais tenter de répondre au défi que vous m'avez posé.

Il est impossible d'énoncer une certitude quant à l'universalité d'une discrimination des filles. L'inventaire ethnographique, difficile à opérer voire impossible s'avère inutile car l'explication des comportements humains par l'appartenance culturelle est une position scientifiquement et éthiquement de plus en plus intenable car il confine à une forme de racialisation de la culture. Il nous faut, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, garder une certaine vigilance sociologique et anthropologique. Certes, de nombreuses études ethnographiques, historiques et sociologiques corroborent cette assertion, mais je me garderai cependant d'en tirer une loi générale. D'une part, parce que les temps et les contextes (philosophiques, politiques, sociologiques) et donc les méthodes d'analyse changent. D'autre part, parce qu'il convient d'interroger sans cesse les a priori et les certitudes. Par ailleurs, la multiplication des constats, n'assure pas leur validité et encore moins la possibilité de solutions. Présenter la question de la domination masculine *VS* discrimination des filles comme une réalité universelle, même si c'est pour ensuite le déplorer, c'est là l'essence même de l'idéologie. Ce n'est donc pas sur le registre du constat et de la description des situations à travers les époques et les lieux que je vais aborder la question.

DE LA CATEGORISATION A L'ANONYMAT OU DES USAGES SOCIAUX DU SEXE ET DU GENRE

La manière de poser systématiquement, la question en ciblant d'une part une catégorie "fille", d'autre part un problème "discrimination" est déjà une forme d'injustice car cela est en fait une réponse déguisée à un problème posé toujours dans les mêmes termes. En effet, il est désormais établi que c'est toujours l'énonciateur, même implicite, -ici, ce sont les filles qui sont dominées et donc les hommes, les dominateurs- qui est le légitime (pour reprendre une terminologie de Bourdieu). Le fait de pointer "les filles" (ou les femmes) comme objet central de la question, les met de fait en situation d'infériorité et de domination, certes qu'il faudra combattre mais c'est sur elles que l'on fait reposer le problème. La solution est donc nécessairement biaisée. On notera, en outre, qu'aux filles, ne sont pas

opposer les garçons, mais les hommes. Le terme même de "garçon" équivalent du terme "fille" est peu utilisé, au moins en français, dans ce cadre. C'est surtout à l'homme auquel il est fait référence.

Poser *a priori* la catégorie "fille", c'est postuler qu'avant d'être une personne, les filles sont l'autre de "l'homme", de l'homme singulier, celui qui énonce, celui qui est donc le légitime. Les filles existeraient-elles vraiment ? Cette formulation provocatrice et lapidaire renvoie à une question fondamentale qui est celle du regard, de la définition et de la catégorisation. Il ne s'agit pas de nier des faits biologiques, mais de s'interroger sur le sens attribué à la nomination des faits et des signes. Désigner, ce n'est ni décrire, ni reproduire mais au contraire, produire du sens et une signification. La différence sexuelle ne prend sens que dans l'acte même de son énonciation. De fait, les catégories "fille/garçon" ainsi que les modèles culturels et sociaux qui leur correspondent sont des constructions et ne relèvent pas des faits de nature.

Or, parler de domination masculine, c'est, en réalité, placer la même question sur un autre terrain. Peu de travaux vont dans ce sens, excepté l'ouvrage récent de Bourdieu¹. Il est pourtant incontestable que c'est de la manière de poser la question que dépendent les réponses.

Pointer une différence n'est pas un acte neutre, encore moins anodin. Entre la négation par indifférenciation et la discrimination par différenciation, la posture est délicate. Dénoncer simultanément la domination masculine ou la discrimination des filles revient à penser en termes de catégories et d'inégalités, inégalités certes combattues – avec plus ou moins de force et selon des modalités plus ou moins efficaces, selon les époques et les lieux, mais inégalités tout de même - sans remettre en question le principe même de la catégorisation.

Rechercher les causes de la persistance des formes - douces ou violentes, discrètes ou objectivement revendiquées, directes ou indirectes - de discriminations, même pour les dénoncer et les combattre, c'est les reconnaître implicitement. C'est, à mon avis, ce type d'analyse qu'il convient de remettre en question. Tant que l'on pensera la question de la discrimination des filles à partir de la reconnaissance de la catégorie "fille", catégorie indépendante ou revendiquée comme indépendante, on sombrera dans une forme de tautologie de la pensée et donc de l'action. Ce qu'il faut apprendre à penser, selon E. Goffman²,

"ce n'est pas le lien entre l'organisation sociale et les différences naturelles (entre les sexes), différences minimales et socialement peu significatives, mais la façon dont l'organisation sociale construit et réaffirme ce lien pour justifier les différences sociales (construites) entre les

¹ BOURDIEU P. : La domination masculine, Paris, Seuil, 1998.

² GOFFMAN E. : L'arrangement des sexes, Paris, La Dispute, 2002 (Ed. or. 1977), p. 26.

sexes. La production sociale du genre comme dualité (ou bi-catégorisation) fondamentale et hiérarchisée passe par la mise en scène d'une différence naturelle entre les sexes".

La différenciation sexuelle traverse tous les groupes sociaux, ethniques, religieux... On retrouve systématiquement dans toutes les études, dans toutes les recherches cette variable "sexe" sans s'interroger sur sa pertinence. Cette systématisation assure de fait la légitimité de la différence qui passe ainsi "naturellement" d'une différence biologique, non signifiante *a priori* à une différence sociale et culturelle attribuée. Qu'on ne se méprenne pas, il ne s'agit pas de nier la différence encore moins de prôner une forme de neutralisation et de mode "unisexe" appliquée à la vie sociale et culturelle mais de remettre en question une valorisation voire une sur-valorisation de cette distinction.

De même que l'obligation d'énoncer, systématiquement en toutes circonstances et en tous lieux, l'identité de femme ou celle de jeune fille a longtemps été considérée comme naturelle et indispensable est tombée en désuétude, on pourrait oser faire tomber une nouvelle distinction souvent érigée en frontière voire en barrière entre homme et femme. La systématisation de la catégorisation "homme/femme" est de fait, devenue obsolète. Sa pertinence n'est qu'occasionnelle, partielle et ponctuelle et sa référence absolue et généralisée ne correspond qu'à une forme de stéréotypie intellectuelle.

Dans les rapports hommes-femmes, garçons-filles, c'est plus la systématisation de la distinction qui est préjudiciable que la distinction elle-même. En quoi, une analyse systématique des résultats scolaires en fonction du pourcentage de filles et de garçons est-elle significative pour analyser la réussite ? La scolarisation obligatoire de tous les enfants est une conquête et est un principe fondateur qui n'appelle pas nécessairement de distinctions plus fines. Les Droits de l'homme - de la personne -, les Droits de l'enfant, dans leur valeur générique ne suffisent-ils pas pour fonder et légitimer une action ?

Parmi toutes les catégorisations (religion, ethnie, profession, etc.), seule la catégorisation sexuelle a un statut sur-déterminant et sur-plombant. Certes, si elle ne peut être traitée sur le même plan que les autres, il n'en reste pas moins qu'elle contient en germe les dérives constatées et dénoncées depuis trop longtemps, en vain. La pesanteur des attitudes et des traditions peut être combattues par des mesures et des pratiques diverses qui si elles s'avèrent trop peu efficaces doivent amener à penser que le problème est peut être mal posé. Combattre la discrimination, combattre les formes de discrimination, certes, mais aussi admettre que le principe même de la distinction induit la discrimination.

Corriger les inégalités, lutter contre les violences et les discriminations mais aussi et surtout les éviter en ne les institutionnalisant pas, même par le langage. Les relations causales entre spécificités identitaires et caractéristiques – négatives ou

positives - cela ne change pas la nature du problème, sont perçues comme évidentes et dans un sens unilatéral : l'appartenance explique les caractéristiques et les désavantages. C'est peut être l'inverse qu'il faudrait penser.

Pour protéger les filles a-t-on besoin de les singulariser donc de les rendre visibles, justement à la domination ? Par cette spécification ne fait-on pas encourir aux filles un risque supplémentaire ? Comment assurer un véritable universalisme sans sombrer dans une domination de fait ? Comment assurer une singularité sans cautionner une différentialisme de fermeture ?

" Montrer que le processus est en réalité inverse, que cette différence –c'est-à-dire le sens qui lui est donné- est le résultat final de la pratique sociale et non sa base, est une gageure".³

L'anonymat sexuel, au moins dans certaines circonstances et situations, est peut-être à développer.

DE LA NEGATION/DOMINATION AU PIEGE IDENTITAIRE

La systématisation d'une dénonciation et une certaine forme de stéréotypie dans l'énonciation induit une banalisation et en amoindrit la force et la portée. Ce n'est donc pas non pas sur le registre d'un panel d'erreurs voire des horreurs que je vais tenter une analyse. Pas de bilan sociologique, politique, pas de listing lancinant, de cahiers de doléances sur les violences familiales, sexuelles, morales, symboliques dont sont victimes d'abord les filles puis les femmes d'autant qu'il nous faut désormais admettre et reconnaître que ce que l'on a longtemps considéré comme étant une spécificité de la situation des filles s'est élargi aux garçons qui sont eux aussi de plus en plus souvent victimes. La prévention et l'information contre les violences s'adressent désormais aussi aux garçons. Si le phénomène est récent, il n'en est pas moins réel. Si l'émotion, la honte, l'indignation, la colère voire la rage sont légitimes, ces réactions ne permettent pas de sortir de l'impasse. Dès lors, comment sortir de ce cercle infernal sans sombrer dans l'un ou l'autre des pièges ?

Par ailleurs, on peut soutenir que, jusqu'à présent, la principale conséquence positive du mouvement de revendication des femmes, de dénonciation des inégalités et des violences envers les filles, n'est pas tant dans l'amélioration directe de leur sort et de leur condition que dans l'affaiblissement des idéologies qui étayaient ces formes de discrimination et de violence. Leur validité est affaiblie, mais les usages et les pratiques demeurent, perdurent et parfois même s'étendent à d'autres catégories (celle des garçons, par exemple).

³ DELPHY C. : *Penser le genre*, Paris, Ed Syllepse, 2001, p. 231.

Dans une étude récente, Cesar Chelala⁴ constate que la violence domestique notamment contre les femmes se développe et constitue une épidémie cachée malgré les nombreuses mesures qui assurent une meilleure place et un statut mieux reconnu dans l'espace public. Phénomène que l'on retrouve quel que soit le statut social, économique et l'âge. Aux Etats-Unis, 25% des patients en psychiatrie sont des femmes victimes de violence domestique et 85% des femmes relèvent des programmes contre les abus sexuels. Par ailleurs, au-delà des violences physiques et sexuelles, il existe d'autres formes de violence, humiliations verbales, violences émotionnelles, économiques. Ces formes de violence sont autant destructrices que les violences physiques.

C'est donc un constat paradoxal qu'il convient de formuler. On observe en effet, que malgré les améliorations nombreuses, notamment dans l'espace public et celui des libertés publiques, de nouvelles formes de discriminations se développent et notamment dans la sphère privée. Dénoncées, réprimées, les violences se cachent, se dissimulent et sont plus dures à déceler et donc plus dures à combattre.

" C'est ainsi que lorsque les contraintes externes s'abolissent et que les libertés formelles – droit de vote, droit à l'éducation, accès à toutes les professions y compris politiques- sont acquises, l'auto exclusion et la "vocation" (qui "agit" de manière négative autant que positive) viennent prendre le relais de l'exclusion expresse."⁵

L'objectif va donc être moins de connaître les désavantages voire les sévices dont les femmes et les filles sont victimes que d'essayer de comprendre les mécanismes cognitifs et sociaux qui contribuent à assurer la pérennité des discriminations.

Une rétrospective même brève du mouvement de l'histoire des femmes pour l'égalité nous livrerait quelques enseignements sur les difficultés de sortir des paradoxes et des doubles contraintes. On assiste actuellement au sein du mouvement féministe contemporain à une contestation de l'idée d'égalité au profit d'une revendication d'une différence au nom des singularités féminines. La revendication égalitaire passerait par une revendication de la différence. De "*L'un est l'autre*" d'E. Badinter⁶ on passe à "*Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*", pour reprendre le titre d'un ouvrage relativement récent de J. Mossuz-Lavau⁷. La tendance générale actuelle de la pensée féministe est celle d'une évolution d'une pensée androgyne (unification des principes masculin et féminin et approche selon laquelle l'individu peut adopter "des comportements féminins ou

⁴ CHELALA C. : Violence in the America : the social pandemic of the 20th century in The Japon Times, 18 Août 2002.

⁵ BOURDIEU P. : op.cité. p. 45.

⁶ BADINTER E. : L'un est l'autre, Paris, O. Jacob, XXX

⁷ MOSSUZ-LAVAU J. : Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres, Paris, O. Jacob, 1997.

masculins" selon les circonstances) à une perspective gynocentrique (centrée sur les valeurs féminines). De l'inégalité à la disparition des rôles sexuels figés qui évoque la diversité des stratégies et des configurations selon les situations, émerge une théorie de l'identité féminine ; théorie confortée par les neurosciences et le développement de la génétique ainsi que de la sociobiologie.

Les femmes auraient une autre manière de faire de la politique, elles auraient une éthique centrée sur la responsabilité envers les autres, alors que les hommes et les garçons auraient une éthique de justice individualisée. Si l'on peut aisément admettre que l'éthique s'énonce sous différentes formes et différentes modalités, l'attribution à l'un ou l'autre sexe, est pour le moins aléatoire. Certains philosophes de la morale, en effet, distinguent deux types d'agents moraux :

"un être rationnel décrit par les théories des droits individuels, soucieux d'autonomie, d'indépendance, et responsable de lui et de lui seul et un être relationnel, répondant aux besoins des autres, dans des rapports sociaux concrets. Selon ces théoriciens, la tradition des droits nous a amenés à privilégier le premier type d'éthique. Or, il peut être montré que le second type de perspective éthique est nécessaire, de par sa capacité à articuler des responsabilités à l'égard des autres...⁸ ",

c'est l'éthique de la sollicitude.

On évoque de plus en plus "les valeurs féminines", on parle même de féminisation de la science, etc. Les spécificités féminines seraient naturelles et non construites et devraient être valorisées (Carol Gilligan⁹, Deborah Tannen¹⁰). Le monde des femmes véhiculerait de "nouvelles valeurs" de nature essentialiste qui s'enracineraient dans le corps et la maternité. Cette conception s'appuie essentiellement sur la psychanalyse (Luce Irigaray, Julia Kristeva, Hélène Cixous, courant minoritaire en France).

En conséquence différentialisme ethnique et différentialisme sexuel s'énoncent, selon cette posture, sur le même mode. C'est pourquoi, on peut considérer que même positives, les discriminations restent des discriminations, premier palier d'une hiérarchisation et prélude aux violences, réelles ou symboliques. Comment, dès lors, dépasser cette série de contradictions stérilisante ? Existe-t-il une possibilité d'intégrer à la fois les variables socio-culturelles et biologiques ?

La théorie du genre qui fait référence à la construction culturelle et sociale des notions de féminité et de masculinité, par opposition à la notion biologique de sexe, reste enfermée dans une pensée catégorielle, même si la nature de la

⁸ MUNOZ-DARDE V. : *Une éthique des femmes ?* in *Magazine Littéraire*, Paris, Janv. 1998, N° 361.

⁹ GILLIGAN C. : *Une si grande différence*, Paris, Flammarion, 1986.

¹⁰ TANNEN D. : *Décidément, tu ne me comprends pas*, Paris, R. Laffont, 1993.

catégorie change. Toutefois, le genre ouvre des perspectives notamment sur les études de la masculinité qui rend les hommes "visibles" et dont la virilité est désormais considérée comme pas plus naturelle que la féminité. Genre ou sexe, les femmes et les filles sont souvent enfermées dans cette "identité-prison" dont elles ne peuvent sortir. Les moindres gestes, les moindres comportements sont jugés différemment selon qu'ils sont attribués à un garçon ou une fille. Les succès et les échecs scolaires sont connotés différemment, les maladies sont plus rapidement psychologisées pour les femmes. Si l'homme est prudent, la femme est timorée, à la réussite sociale masculine, on oppose l'ambition féminine, etc. A cette occasion, on peut s'interroger sur la recrudescence d'une revendication à une scolarisation sexuellement différenciée renonçant ainsi aux acquis de la mixité.

Cette logique différentialiste construite sur une thématique de l'identité ne fait qu'entériner des pratiques sociales et culturelles qui tentent de marquer la fin d'un modèle féminin calqué sur le modèle masculin. Elle s'appuie, en fait, sur des observations et des traits présentés comme féminins, certes, mais essentiellement parce que ce sont les femmes qui sont observées, et des femmes qui, justement, ont été socialisées et éduquées pour être des femmes, selon les attentes explicites et implicites d'une société, à une époque donnée. Dans cette perspective, les études centrées sur les femmes ne sont-elles pas entachées par un phénomène d'artefact qui consiste à produire arbitrairement les effets attendus de la recherche ?

Le différentialisme, sexuel, ethnique, social, générationnel ou toute autre forme de différentialisme, s'oppose en fait à la nécessité d'établir de nouveaux repères communs qui lient les sexes, les générations et au-delà, les ethnies, les cultures, les groupes, etc., à savoir l'émergence d'un modèle de la mixité et plus largement d'un modèle du divers. Cette perspective, largement admise, pour toutes les autres catégories (pensée du complexe, du divers, du métissage, de la variation...) est contrariée par cette vague et vogue de revendication particulariste. Si le féminin est bien un invariant biologique, la féminité est une représentation culturellement et socialement construite, notamment par l'éducation voire un conditionnement des filles.

Par ailleurs, le débat n'est plus simplement homme/femme mais aussi femme/femme. En effet, les modalités d'analyse et d'action ne font plus autant l'unanimité. La loi sur la parité en France traduit bien les tensions philosophiques, politiques et sociales.

La mise en exergue d'une identité féminine spécifique va à l'encontre de tous les acquis actuels sur la construction identitaire. En effet, les acquis de la recherche en anthropologie, philosophie, psychologie sociale convergent pour considérer que l'identité n'émerge que dans un contexte et dans une relation. En effet, un hypothétique isolement total l'identité d'un individu se confondrait avec le modèle de l'identité humaine. Le jeu dialectique entre similitude et différence

cautionne, par focalisation sur l'un ou l'autre terme, des attitudes et des discours souvent antagonistes sinon contradictoires. Les femmes, les hommes, les garçons, les filles, le risque de voir les catégories, les définitions et donc les frontières et les exclusions se multiplier ne peut qu'engendrer conflits, même symboliques. Il ne s'agit plus de penser les identités comme des monades isolées mais comme des entités relationnelles qui se définissent mutuellement en situation et en contexte. Apprendre à penser les interactions, les tensions, les réciprocitys et non pas les catégories même si c'est pour les défendre ou en adoucir les conditions.

L'hypertrophie de l'identité de sexe enferme les individus, les isole car elle force le regard et impose une perception unique fondée sur l'appartenance sexuelle, au détriment des autres identités, des autres caractéristiques, au détriment d'une pluralité identitaire. La différence identifie, marque et donc met de la distance. Or identifier, ce n'est pas reconnaître l'identité et la singularité, c'est distinguer, c'est parfois aussi stigmatiser. La différence ne vise pas la réalité mais le symbole. Peu importe la nature de cette différence, l'essentiel réside dans l'énonciation de cette différence.

De même, le sens causalité entre catégorie, différence et distance est admise comme un allant de soi, comme une évidence alors que c'est précisément cette linéarité qui doit être remise en cause. C'est, en réalité, la recherche de distance et de différence qui créent les catégories justificatrices et non l'inverse.

Les rapports de force, de violence, de discrimination ne s'expliquent ni par les caractéristiques des dominés, ni par les caractéristiques du dominant, la "faiblesse" des femmes par opposition à la "virilité et la vigueur" des hommes. Ce sont au contraire, les rapports de force qui induisent des comportements et des caractéristiques. C'est le relationnel qui prime, c'est donc sur le relationnel qu'il faut travailler. Les mesures, même bonnes, ne font qu'entériner un rapport de domination. Elles cherchent à corriger alors que c'est à la source qu'il faut travailler, dans la manière de percevoir, de poser les problèmes, dans l'apprentissage de la relation à autrui. L'approche essentialiste qui postule une différence ontologique entre hommes et femmes entre filles et garçons, institue de fait cette différence qui n'est qu'une construction sociale, une fois évacuée la question de la différence biologique qui n'a aucune valeur et aucun sens en dehors de toute énonciation sociale et culturelle.

Certes, nier la différence revient à prôner un universalisme abstrait et accentuer la différence contribue à enfermer autrui dans une infranchissable altérité, synonyme de rejet par distance et distanciation. Le différentialisme des sexes rejoint, en nature, la question du différentialisme des races. De même, que c'est la différence qui constitue un des piliers de l'idéologie raciste en s'appuyant sur la notion même de race comme différence perçue, c'est la notion de sexe qui fonde le sexisme et toutes les dérives qui y sont associées. Les différences

systematisées et répertoriées créent une logique de scission, logique ensuite combattue par des initiatives politiques, sociales, ce qui est pour le moins contradictoire. Cette dérive catégorielle que l'on observe dans les analyses sociales avec la multiplication des groupes, des sous-groupes -jeunes, jeunes adultes, adolescents, 3^{ème} âge, 4^{ème} âge, etc.- fonde la discrimination.

C'est donc ce principe même qui doit être remis en question au profit d'une approche plus variationniste, plus interactionnelle, plus complexe et plus contextuelle. Ainsi, par exemple, il conviendrait d'apprendre à penser la virilité comme

" une notion éminemment relationnelle, construite devant et pour les autres hommes et contre la féminité, dans une sorte de peur du féminin et d'abord de soi-même.¹¹"

Différencier, c'est repérer et donc assigner une place, un statut. Le marquage voire la stigmatisation est la première forme de domination. Toute analyse en termes de différence permet de faire l'économie d'une analyse des rapports, sociaux et politiques, etc. Par ailleurs, c'est toujours le dominé qui fait l'objet d'une catégorisation. Les Droits de l'enfant, et les filles, certes, mais pourquoi pas, et les garçons ? La particularité constitue le minoritaire de fait et le majoritaire – ici- les garçons- reste la référence. L'énonciation n'est pas neutre, elle institue les faits et les êtres.

Comme nous l'avons déjà souligné, toute nominalisation, toute énonciation d'une catégorie crée la distance. Le groupe femme est d'abord une dénomination avant d'être une réalité significative. C'est la verbalisation qui crée le sens et non l'inverse. Ainsi, c'est la manière de voir et de nommer qui est en cause et non les caractéristiques attribuées ou revendiquées qui institue. Nommer, ce n'est pas décrire, c'est créer, c'est construire, c'est inventer.

Le différentialisme comme méthode pour corriger des inégalités et revendiquer des droits n'est pas absurde socialement et politiquement, il pose problème quand il est une justification des actions. Il conviendrait de distinguer un différentialisme ontologique un différentialisme pragmatique. En effet, Bourdieu lui-même souligne que

"les passions de l'habitus dominé (du point de vue du genre, de l'ethnie, de la culture ou de la langue), relation sociale somatisée, loi sociale convertie en loi incorporée, ne sont pas de celle que l'on peut suspendre par un simple effort de volonté, fondé sur une prise de conscience libératrice."¹²

¹¹ BOURDIEU P. : op. Cité, p. 59.

¹² BOURDIEU P. : op.cité. p. 45.

En guise de conclusion, je ne peux qu'ouvrir de nouvelles interrogations. La question des droits spécifiques ainsi que celle des modalités de correction et de lutte reste une question difficile et d'actualité car elle renvoie, notamment, à une pensée par catégorie et catégorisation au détriment d'une pensée du divers et du complexe. La nécessité d'apprendre à être en tant qu'individu autonome – à ne pas confondre avec toute forme d'individualisme - est sans doute la formule la plus sobre mais aussi la plus difficile à réaliser. L'éducation aura donc bien, si vous le permettez, le dernier mot.

THE GIRL CHILD AND INTERNATIONAL INSTRUMENTS

JACKIE MICHIELLI

Jurist,

Institut international des Droits de l'Enfant

Résumé

Mme Jackie Michielli retrace l'histoire des instruments internationaux de protection des filles depuis la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1924 jusqu'à la Session spéciale des Nations Unies consacrée aux droits de l'enfant, en mai 2002. Depuis plus de 78 ans, les filles sont encore discriminées dans tous les aspects de la vie. Quelques progrès ont été réalisés, tels que l'augmentation des ratifications des divers traités et les nombreux programmes d'aide aux filles. Elle souligne l'importance des rapports des Etats et des ONG soumis au Comité des Droits de l'Enfant. Selon l'auteur, quelques progrès ont été réalisés, mais ils stagnent. Il faut pourtant construire à partir des acquis réalisés. Le problème majeur réside dans la coutume qui surpasse les lois. L'éducation sur le terrain des hommes comme des femmes est essentielle.

Zusammenfassung

Frau Jackie Michielli schildert den geschichtlichen Ablauf der internationalen Hilfsmittel zum Schutz der Mädchen seit der Erklärung der Rechte des Kindes im Jahre 1924 bis hin zur Sondersession der Vereinten Nationen über die Rechte des Kindes im Mai 2002. Trotz all diesen Bemühungen in mehr als 78 Jahren werden die Mädchen nach wie vor in allen Lebenslagen diskriminiert, obschon auch einige Fortschritte infolge zunehmender Ratifizierungen verschiedener Verträge oder durch die zahlreichen Hilfsprogramme für Mädchen erzielt worden sind. Weiter unterstreicht die Autorin die Bedeutung der Berichte, welche von Staaten und NGO's dem Komitee für die Rechte des Kindes vorgelegt werden. Es sind zwar einige Fortschritte gemacht worden, aber sie kommen kaum vorwärts. Auf dem Bestand bisheriger Verwirklichungen ist weiter aufzubauen. Das grosse Problem besteht darin, dass die Gewohnheit stärker ist als das Gesetz. Die Aufklärung der Männer wie der Frauen bleibt etwas Wesentliches.

Resumen

La señora Michielli presentó la historia de los instrumentos internacionales de protección de las niñas desde la Declaración de 1924 hasta la Sesión Especial de Naciones Unidas consagrada este año a los derechos del niño, en mayo de 2002. Hace más de 78 años y aún hoy día, las niñas son discriminadas en todos los aspectos de la vida. Algunos progresos se han realizado, como el aumento de ratificación de diversos tratados y varios programas de ayuda a las niñas. Ella resalta la importancia de los reportes de los Estados y las ONG sometidos al Comité de los Derechos del Niño. Según la autora, algunos progresos se han realizado, pero no han avanzado. Se debe entonces construir a partir de lo que ya está realizado. El mayor problema reside en la costumbre que sobrepasa las leyes. La educación sobre el terreno de los hombres y mujeres es esencial.

Summary

Ms. Jackie Michielli traced the history of international instruments offering protection to the girl child from the 1924 Declaration to the Special UN Session on Children on May 2002. Girls are still being treated unfairly in almost every aspect of life. The lecture asked what real progress has been made over the past 78 years, such as increasing ratification of the various international instruments and various programmes available on the ground. She stressed the importance of the State reports and NGOs shadow reports submitted to the Committee on the Rights of the Child. In her view progress has been steady, if slow. We must build on the successes already achieved. The problem is that custom is stronger than laws. Education programmes at a grassroots level is essential and should target men and not focus only on women and children.

* * *

1. INTRODUCTION

Were you once a girl child? How did you become aware of gender differences and what led you to take interest in this topic?

My first recollection or perhaps the first time that I became aware of an injustice and gender differences was in December 1986. It was Christmas Eve and I was 10 years old. After a wonderful meal surrounded by my wonderful family, the men, including my cousin Sammy who was my age, remained at the table. As usual, the women started clearing the table. As I watched and observed, everything seemed to be habitual, the women in the kitchen and the men at the table.

Then, I heard someone calling my name, and telling me to clear the table like a “good girl”. Finding the request unjust, I then asked if Sammy should clear the table like a “good boy”.

My retort didn’t help much because I did end up doing the dishes but I came to terms with this because they were our guests in our house.

The above story may seem minute if we look at in retrospect and if we compare it to what many girls must endure in the world today.

The following paper will examine the definition of the girl child and the difficulties in accepting it. This will be followed by a very brief historic overview of international instruments relating to the girl child. We will then examine the present situation of the girl child and specific legal provisions protecting her. Finally, we will examine the progress made which will be followed by an examination of the importance of committees, NGO’S, measures of redress and the importance of the *bona fide* of each state member to the conventions.

2. DEFINITION

a) *Who is a Girl Child?*

According to the Webster Dictionary a girl is defined as: a female child, an unmarried woman, a female employee, a sweetheart.¹ This definition wasn’t quite satisfying so, I looked further.

According to the Article 1 of The *Convention on the Rights of the Child*, the girl child is a “human being below the age of eighteen years, unless, under the law applicable to the child, majority is attained earlier”²

¹ *The Pocket Webster School & Office Dictionary*, 1990. William Collins and World Publishing Co., Inc.

² *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989

b) Difficulties in accepting the definition

The definition of the *CRC* created confusion among some state signatories and resulted in reservations to the article.

Certain countries argued that the arbitrary fixing of 18 was not representative of a girl's age of majority. They maintained that the physical attainment of puberty was a better measure to establish the age of majority.³

However, establishing puberty as a criterion for the determination of a girl's age of majority can be hazardous to the general well being and rights of the girl child. For example, a 12 year old girl who attains puberty would be considered an adult, and as a consequence, would no longer be able to benefit from the protection of the *CRC*.

Also, the presumption of adulthood based on puberty is dangerous because social and mental developments of the girl child are not considered.⁴ For example, a 12 year old girl may not have the mental development and consciousness to know what early marriage entails and the health risks attributed to early pregnancy.

Other countries and cultures may not set puberty as the criterion for adulthood but rather they determine adulthood through cultural practices and rituals. For example, among the Xhosa's in Africa, an adult of 40 years old could be considered a child if he/she hasn't succeeded in passing certain rituals.⁵ In this culture, a boy never becomes an adult until he has succeeded in hunting and gathering fruit without any external assistance and only if he survives, he becomes a man; an adult.⁶ Thus, a Xhosa man who has not gone through this ritual, however old, would be considered a child by members of society and by people who are younger than him.

There are many definitions and opinions on who can be considered a child. It is important to note however that the *CRC* does not state that all individuals below the age of 18 must be considered a child. The intention of the *CRC* was not to have 18 engraved in stone as the age of majority for all countries and all laws. The definition clearly states, "...unless, under the law applicable to the child, majority is attained earlier" which allows countries the flexibility to select their own age of majority⁷

³ *Rights of Girls*, Unicef staff working papers. Evaluation, Policy and Planning series, Number EPP-91-002 P.5

⁴ *Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child*, Unicef, 1998 p.5

⁵ The International Journal of Children's Rights vol . 3, 1995, *Towards a cultural understanding of the interplay between children's and women's rights*. P. 338 in reference to the Xhosa's in Africa.

⁶ *Ibid*

⁷ *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989 art. 1

When countries decide to adopt new laws that set the age of majority lower or higher than 18, it must always be done in light of the entire convention, promoting the best interest of girls and protecting them from discrimination.⁸

The girl child has not always been protected from discrimination and it is only until recently that the concept of the best interest of the child was developed. It is through the adoption of various international instruments that the girl child has gained recognition. In examining a brief historic time line, we will be able to confirm that the girl child's concerns have become an international concern, and due to the increase of international instruments, greater protection has been allocated to all girls.

3. BRIEF HISTORIC TIME LINE OF INTERNATIONAL INSTRUMENTS RELATING TO THE GIRL CHILD

Throughout the years, the girl child has received more attention but this recognition came after a long journey, one which began in 1924 with the *Declaration of the Rights of the Child*. It recognized through five principles that girls and boys had fundamental rights.⁹

Even if the girl child was not mentioned specifically, the declaration can be considered as a pillar to the rights of the girl child because as all children were considered to have fundamental rights, so was the girl child.

The United Nations was then established in 1945 which gave birth to the *United Nations Charter*. Articles 1 to 55 supported the premise that there should be a universal respect for human rights and everyone should be entitled to fundamental freedom without discrimination as to sex.¹⁰

Three years later in 1948, the *Universal Declaration of Human rights* was adopted.¹¹ It underlined the principal of all human rights treaties stating that: "all human beings are born free and equal in dignity and rights"¹².

More specifically, the *Universal Declaration of Human rights* affirms the right of all children to live without gender discrimination¹³. In articles 25 and 26, the declaration recognizes that children are entitled to special care, assistance, the right to enjoy social protection and the right to education.¹⁴

⁸ *Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child*, Unicef, 1998 p.5

⁹ *Declaration on the Rights of the Child*, 1924 www.unhchr.ch

¹⁰ *United Nations Charter*, signed in San Francisco on 26 June, 1945 www.unhchr.ch

¹¹ *Universal Declaration of Human Rights*, adopted by the General Assembly resolution 217 a (III), 10 December 1948

¹² *Ibid* Art. 1

¹³ *Ibid* Art. 2

¹⁴ *Universal Declaration of Human Rights*, adopted by the General Assembly resolution 217 a (III), 10 December 1948 Art. 25 & 26

After more than a decade, the second *Declaration of the rights of the child* was proclaimed in 1959. It is considered as an advancement for the rights of the girl child because, it stated 10 basic rights such as the right to non discrimination, the right to education, and the right to be protected against sexual exploitation.¹⁵

A couple years later, both the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* and the *International Covenant on Economic, Social and Political Rights* in 1966 advanced the rights of girls in stating that marriage must be entered into only with full consent.¹⁶

In 1979, the *Convention on Elimination of all forms of Discrimination against Women*, was adopted and is the first human rights treaty to focus specifically on gender.¹⁷

Its provisions apply to all females of all ages because it does not define specifically who is a woman and at what age a girl becomes a woman.

The *CEDAW* is a beneficial instrument because first of all it is a legally binding instrument. Secondly, it restricts cultural patterns and customary practices that are harmful to women and girls such as female genital mutilation.¹⁸

The year 1979 was an important year not only because of the adoption of the *CEDAW* but because after an initiative from Poland, the United Nations Commission on Human Rights started drafting the *Convention on the Rights of the Child*.¹⁹

Finally, a decade latter the most widely ratified human rights document in history was adopted. *The Convention on the Rights of the Child* was adopted in 1989 and 191 countries became state parties.²⁰ It is the only human rights treaty devoted entirely to children.

This *CRC* is not gender specific like the *CEDAW*, and the terminology is inclusive to the rights of girls who are addressed with the needs of all children.

However, art. 2 of the convention does specifically address gender in stating that state parties will ensure that each child will benefit from the Convention “without discrimination of any kind, irrespective of the child’s race, color, sex....”²¹

¹⁵ *Declaration on the Rights of the Child*, proclaimed by the General Assembly resolution 1386 (xiv), OF 20 November 1959

¹⁶ *International Covenant on Economic, Social and Cultural rights*, adopted by the General Assembly resolution 2200A, 1966 in reference to art. 10 *International Covenant on Civil and Political Rights*, adopted 1966 by General Assembly Resolution 2200, UN. Doc. A/6316 in reference to art. 23

¹⁷ *Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women*, adopted by General Assembly resolution 34/180, 1979

¹⁸ *Ibid* Art. 2 and 5

¹⁹ *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989

²⁰ *Ibid*

²¹ *Convention on the Rights of the Child*, adopted in 1989 by the General Assembly Resolution 44/25 UN doc. A/44/25, entered into force in 1990 Art. 2

Combined together, the *CRC* and the *CEDAW* are conventions which protect the well being of girls. When one right for example is mentioned in the *CRC*, the *CEDAW* reinforces that right by establishing more specific provisions.

For example, the right to education is mentioned in both conventions. The *CRC* specifically underlines the right to compulsory education and the *CEDAW* adds on to this by stating the right of girls to scholarships, continuing education, physical education, and family planning.²²

In 1990, the *World Summit for Children* was held.²³ This summit was an important breakthrough for girls because it mentioned their precarious and urgent situation in the area of health, nutrition, education, and that equal opportunity should be given to girls to help them grow to their full potential.

Three years later, *The World Conference on Human Rights* in Vienna urged states to repeal laws and regulations and remove customs and practices that discriminated against the girl child. The conference also reconfirmed the *Universal Declaration of Human Rights* in stating that the discrimination on the grounds of sex should not be tolerated and should be eradicated by the international community.²⁴

The conference placed emphasis on the responsibility of participating states to take all feasible measures to repeal laws, customs and practices that are harmful to the girl child because they are an “integral and indivisible part of universal human rights”.²⁵

Furthermore, it was declared that gender based violence, sexual exploitation and international trafficking should be eliminated. It was recommended that measures should be taken by the international community to eradicate infanticide, harmful child labour, the sale of children, child pornography and other forms of abuses.²⁶

One year later in 1994, *The International Conference on Population and Development*

was held in Cairo. Recommendations were made to governments to eradicate the practice of FGM, female infanticide, prenatal sex selection, forced marriages,

²² *Convention on the Rights of the Child*, adopted in 1989 by the General Assembly Resolution 44/25 UN doc. A/44/25, entered into force in 1990 (state parties indicated as of April 2002) in reference to Art.28 and *Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women*, adopted by General Assembly resolution 34/180, 1979 in reference to Art. 10

²³ *World Summit on Children*, New York, 1990, Doc. A/45/625 and Action for Girls, June/July 2001, number 5 p.1 of 7 www.girlsrights.org/newsletters/n15/n11-5-eng.htm

²⁴ *Rights of Girls*, Unicef Staff Working Papers. Evaluation, Policy and Planning Series. Number EPP-91-002, September 1999, www.unicef.org

²⁵ *World Conference on Human Rights*, Vienna, 1993, Art. 18 www.unhcr.ch/html/menu5/wchr.htm

²⁶ *Ibid*

trafficking and the use of girls in prostitution and pornography.²⁷ It was recognized that early pregnancy and early marriages were two of the major causes that prevented girls from pursuing work opportunities and education.²⁸

The platform for action at this conference stated that governments should take measures and develop programs and policies to encourage caregivers and parents to treat boys and girls equally within the household and share equally in the responsibilities.²⁹

Participating countries agreed to eliminate all forms of discrimination against the girl child such as female infanticide and sex selection abortions.³⁰ Participating countries also agreed to increase public awareness on the value of a girl child and agreed to help strengthen their self-esteem and their status in the community.³¹ Lastly, it was agreed that health, nutrition and education of the girl child had to be improved.³²

The *Beijing Conference* then followed a year later in 1995.³³ The purpose of the conference was to establish commitments for equality, peace and development for women. The conference was primarily for women however; it allocated an entire section to the Girl Child. Section L stated the reality in which girls live but it also made concrete suggestions to governments on how to improve the situation of girls in their countries.³⁴

Section L established 9 strategic objectives to help guide governments in improving the situation of the girl child.³⁵ For example, governments were recommended to enact laws that guarantee equal rights to inheritance, to increase the minimum age of marriage where necessary, and to adopt child care facilities to encourage pregnant girls to return to school.³⁶ Another suggestion to governments was to create programs to educate men and women on the importance of girls general well being.³⁷ The importance of educating girls starting with literacy programs was also recommended.³⁸

²⁷ Programme of Action of the United Nations International Conference on Population and Development: *Gender Equality and Empowerment of Women*, 1994, Cairo Section 4.22 www.iisd.ca/linkages/cairo/program/p00000.html

²⁸ *Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children*, Fact Sheet No. 23, Office of the High Commissioner of Human Rights p.25 of 36 www.unhcr.ch/html/menu6/2/fs23.htm

²⁹ *Ibid*

³⁰ Millennium Report, *The Girl Child* p. 3 www.unicef.org

³¹ *Ibid*

³² *Ibid*

³³ *Fourth World Conference on Women*, Beijing, China, September 1995, Platform for Action Strategic objective L.9 para. 259 www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/girl.htm

³⁴ *FWCW Platform for Action: The Girl Child*, Beijing 1995 GA 53rd session report, A/53/354, www.un.org/womenwatch/daw/followup/ga53354.htm on line 20.08.02

³⁵ *Ibid*

³⁶ *Ibid*

³⁷ *Ibid*

³⁸ *Ibid*

Five years later, *Beijing + 5* was held in 2000 as a follow up to evaluate the progress made. Improvements were made in many areas, one of them being in the area of education. For example, the goal of diminishing the number of girls who drop out of school was attained in certain countries such as in Chad where the drop out rate of girls was lowered to 22%.³⁹ Also, after 1995 South African Schools started incorporating in their material information about the *CRC* and the *CEDAW* and distributed information on HIV/AIDS.⁴⁰

Although, there had been improvements, much more work still had to be accomplished in the area of health, education, violence, harmful traditional practices, economic and sexual exploitation.⁴¹

Following *Beijing +5*, the *Special Session on Children* was held in NY in 2002. It was decided in 1996 by the General Assembly that a *Special Session* would be held on behalf of children as a follow up to the 1990 *World Summit*. It was also held to renew commitments and to pledge specific actions for the coming decade. The event united 3,600 NGO's, government representatives and leaders. What was particularly special was the presence of 300 children delegates.⁴²

The session produced an outcome document entitled "*A World Fit for Children*" which included a declaration and a plan of action to improve children's rights in the following ten years.⁴³

Some of the targets in the plan of action were to reduce the under five infant mortality rate, to reduce maternal mortality and to reduce child malnutrition. Other targets were to provide universal access to primary education, to protect children from violence and sexual exploitation. More specifically, the document established the rights of girls to be free from all forms of discrimination and violence and harmful practices.

Furthermore, states were encouraged to develop their own national action plans while taking into account the specific needs of children in their own country.

4. ROOT CAUSES OF GENDER DISCRIMINATION

Despite all the progress that was made over the years, girls today still face numerous challenges. The reality is that girls are still being treated unfairly and are being harmed physically and mentally by family members and by society.

Harmful proverbs and misconceptions, son preference and stereotypes are all factors that can be considered as root causes of gender discrimination.

³⁹ *Women 2000: Equality Development and Peace*, Beijing +5, Unicef www.unicef.org

⁴⁰ *Ibid*

⁴¹ *Ibid*

⁴² Time for Action: *The United Nations Special Session on Children*, CRIN

⁴³ *Ibid*

a) *Harmful Proverbs and Misconceptions*

Proverbs such as “Do not wish for daughters upon your worst enemy”, “If you tell lies you will get female children” and “A girl is like watering flowers in your neighbour’s garden” are commonly used amongst family members and society.

These kinds of proverbs are not only harmful to the way girls perceive themselves however, are also harmful in the way that members in society perceive girls.⁴⁴

Growing misconceptions such as sexual relations with a virgin can cure AIDS has been a factor contributing to the pandemic in Africa.⁴⁵ Other misconceptions such as young children do not have HIV, girls can be sacrificed to calm angry spirits and girls are seductive and bring sexual violence upon themselves are also harmful to the ways girls are treated in society.⁴⁶

b) *Son Preference*

Son preference can be considered as another cause of gender discrimination and the problems that the girls face.

In many societies the importance of having a boy carries great importance so that the family lineage and family name can be carried on to future generations.⁴⁷ The fear of losing the name incites the family to wish for sons and to care for them more attentively neglecting the needs of girls.⁴⁸

A girl’s health may also be given less attention than the boy children or she may receive less food than other boys in the family. Girls are considered as another mouth to feed. Being part of the nuclear family for only a couple of years and then married off to someone else, girls are seen as an economic burden and not an investment.

Reports have demonstrated that in societies where son preference is practised the girl child is adversely affected.⁴⁹ It was stated that the area that is the most affected by son preference seemed to be in South Asia, Middle East, and some parts of Africa such as in Senegal, Cameroon, Liberia and Madagascar.⁵⁰

⁴⁴ *Girls 2000: Looking Back and Looking forward*, p.8 of 27 www.girlsrights.org/newsletter/girls2000pdf

⁴⁵ *Action for Girls*, Volume 1, Number 2, Spring 2002 www.girlsrights.org

⁴⁶ *Ibid*

⁴⁷ *Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children*, Fact Sheet No. 23 Office of the High Commissioner for Human Rights p.7 of 36

⁴⁸ *Ibid*

⁴⁹ *Ibid* p.8 of 36

⁵⁰ *Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children*, Fact Sheet No. 23 Office of the High Commissioner for Human Rights p.8 of 36

c) *Stereotypes*

Stereotypes that are inculcated in our society can also affect the way a girl perceives herself. At birth, stereotypes are ingrained in girls. They begin to have a perception of what a “good girl” should be like and what a “good girl” should tolerate. Girls are taught how to be wives and mothers.

Often the girl child will take on gender specific roles, such as cooking, cleaning, doing domestic chores for richer families. Her education is then comprised and is not valued as much as the boy children’s education in the family.

In Nigerian schools, there are text books given to children that state “mother stays at home, cooks and cares for the family: father goes to work and he brings home the money home”.⁵¹

However, stereotypes are also present in industrialized countries and girls may be perceived differently among their peers. For example, Ashley, a 15 year old girl gave an example in stating “I ended up placing first in a 1500m race and all the guys thought that I cheated”⁵²

The factors mentioned above may contribute in varying degrees to gender discrimination and to obstacles that a girl may have to confront. Obstacles such as Economic Exploitation, Sexual Exploitation, Forced Marriages, Education, Health and Nutrition, Cultural Violence and Practices are examples of problems that girls are facing today. Luckily, there are specific legal provisions which protect the girl child.

5. PRESENT SITUATION OF THE GIRL CHILD AND SPECIFIC LEGAL PROVISIONS

Girls are often victims of economic exploitation. In Bangladesh for example, girls work in garment factories for 12 to 14 hours a day in unhygienic areas without air circulation.⁵³ Child labour is difficult to prevent because it is rooted in poverty. Many families depend on girls as a source of income and in doing so, education is set aside.⁵⁴ For some families, imposing compulsory education would be unimaginable for them because the survival of the family may depend on the girl’s ability to contribute financially to the family. A 14 year old girl, in many countries, may already be considered able to take on adult responsibilities. A

⁵¹ *Girls 2000: Looking Back and Looking forward*, p.11 of 27 www.girlsrights.org/newsletter/girls2000pdf

⁵² *Ibid*

⁵³ *Action for Girls*, Volume 1, Number 2, Spring 2002 www.girlsrights.org

⁵⁴ *Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child*, Unicef, 1998 p.436

Chinese woman stated that many girls in her country were quite happy, selling products to contribute to their family.⁵⁵

Art. 32(1) and Art. 28 of the *CRC* recognizes the right to be protected from any work that is hazardous and that would interfere with education.⁵⁶

Furthermore, *The Convention on the Worst Forms of Child Labour* in Art. 7 (2) e) indicates that each member state must take into account the special situation of the girl child in addressing issues of trafficking, compulsory labour, child prostitution and pornography.⁵⁷

Finally, the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*, in Art. 10(3) states that those who hamper the normal development of child through economic exploitation should be punishable by law.⁵⁸

Girls are also victims of sexual exploitation. Four million women and girls are bought and sold worldwide every year.⁵⁹ Girls in South Africa may be harassed or raped in school and feel threatened even when using public washroom facilities.⁶⁰

Girls are protected however through *CRC* and *CEDAW*. Art 34 of the *CRC* recognizes the inherent right of children to be free from sexual abuse and sexual exploitation. Also, Art. 19 of the *CRC* and Art. 2 of the *CEDAW* obliges states parties to the convention to take appropriate measures and adopt policies against physical and mental violence, maltreatment as well as exploitation. More recently, the General Assembly adopted two optional Protocols to the *CRC*. One of the Protocols addresses the sale of children, child prostitution and child pornography and entered into force in 2002.⁶¹

Forced Marriages are also common. Girls as young as 7 years old are promised to older men and forced into marriage in exchange for a bride price once they attain puberty.⁶²

The *CRC* does not mention forced marriages specifically however, the *CEDAW* Committee, recommends that the general age for marriage should be set at 18.⁶³

⁵⁵ *Girls 2000: Looking Back and Looking forward*, p.13 of 27 www.girlsrights.org/newsletter/girls2000pdf

⁵⁶ *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989 Art. 32 (1) and Art. 28

⁵⁷ *C182 Worst Forms of Child Labour Convention*, 1999, Adopted by the United Nations General Assembly, June 17, 1999, Art. 7 (2) e)

⁵⁸ *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*, adopted by the United Nations General Assembly, December 16, 1966

⁵⁹ *Trafficking and girls*. Action Canada for Population and Development www.aclpd.ca/factsheets/Trafficking.pdf

⁶⁰ *Every Girl Counts: Development, Justice and Gender*, World Vision Girl Child Report, 2001 p 17 of 112

⁶¹ *Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography*, adopted by the General Assembly in 2000 entry into force in 2002 by Resolution A/RES/54/263 www.unhchr.ch/html/menu2/dopchild.htm

⁶² *Every Girl Counts: Development, Justice and Gender*, World Vision Girl Child Report, 2001 p 13 of 112

The *CEDAW* in Art. 16(2) states that the betrothal and the marriage of a child shall have no legal effect.⁶⁴ Furthermore, para.16 1) b) states that marriage shall only be entered into with free and full consent of the woman.⁶⁵

Girls are also less likely than boys to complete their primary education. Early pregnancy as a result of early forced marriage may have girls drop out of school limiting their possibilities to education and future employment. In many countries such as Colombia, educating girls is considered to be a waist of time. NGO's in the country have indicated that it is a general practice to keep young girls at home to help with domestic work.⁶⁶ Girls who are fortunate enough to attend school are still expected to do domestic work making it difficult to do both.

The *CRC* in Art. 28 states that all children have the right to free primary education⁶⁷ and the *CEDAW* in Art.10 f) encourages education through various support systems such as scholarships.⁶⁸

Another concern for the girl child, caused in part by son preference, is neglect in the area of health and nutrition. Art.24 of the *CRC* however affirms that children should enjoy the highest standard of health and states must ensure that “no child is deprived of his or her right to health care”⁶⁹

Girls are also victims of cultural violence and customs. The World Health Organization estimates that 2 million girls each year are at risk of going through the practice of female genital mutilation.⁷⁰

Together, Article 24 (3) and art 19 of the *CRC*, recommend that states ban traditional practices that are “prejudicial to the health of children”.

Girls are also victims of other forms of violence such as honour crimes. The killing is based on a belief that a girl has dishonoured her family by a certain behaviour. In Jordan for example, there are approximately 30 killings of women and girls every year as a result of honour crimes.⁷¹

⁶³ *Equality in marriage and family relations*, General Recommendation by the Committee on the Elimination of all forms of discrimination, 1993 reference found in Implementation Handbook for the *Convention on the Rights of the Child*, Unicef, 1998 p.10

⁶⁴ *Convention on the Elimination of All forms of Discrimination against Women*, adopted by the United Nations General Assembly, 1979 and entered into force in 1981

⁶⁵ *Ibid*

⁶⁶ Girls 2000: Looking Back and Looking forward, p.10 of 27 www.girlsrights.org/newsletter/girls2000pdf

⁶⁷ *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989

⁶⁸ *Discrimination against Women: The Convention and the Committee*, Fact Sheet No. 22, Office of the High Commissioner for Human Rights, p.12 of 31 on line www.unhchr.ch/html/menu6/2/fs22.htm

⁶⁹ *Convention on the Rights of the Child*, adopted by the United Nations General Assembly, October 20, 1989 Art. 24

⁷⁰ *Fact sheet* : the Girl Child Seminar, Sion ,Switzerland, 2002.

⁷¹ *Women fight terror and wars in South Asia and the Middle East* www.newsandletters.org/issues/2002/March/lead_Mar02.htm , p.1 of 4 on line 16.07.02

Article 5 and 2f) of the *CEDAW* obliges state parties to take appropriate measures to modify laws or social and cultural practices that are harmful to girls.⁷²

Female Infanticide, defined as the intentional killing after birth of a girl, is prevalent in many countries. The Indian government estimated that in the year 2000, there were over 3000 cases of female infanticide.⁷³

Art 6 of the *CRC* offers protection to girls in affirming that every child has the right to life.

6. SURVEILLANCE MEASURES AND CHALLENGES

To ensure accountability for furthering the cause of the girl child, there are existing surveillance measures in place

After the adoption of human right treaties, committees are formed to guide, monitor and give recommendations to state members. State members are obliged to submit reports every four or five years to the committee and answer specific their questions.

Another form of surveillance of governments are shadow reports. They are submitted by NGO's who monitor and notify the committee through a report on the existing problems of girls in their country so that the committees will be better informed when making their recommendations to states parties.

Also, individuals can be considered as another surveillance measure. They can monitor their government's actions and insist that their rights in the *CEDAW* be respected. More specifically, individuals or groups of people who have had their rights violated can make a final Appeal to the *CEDAW* committee. This right is guaranteed through the optional protocol of the *CEDAW* of 2000.⁷⁴ This measure of redress can only be used as an appeal of last resort, when all other national means have been exhausted.⁷⁵ Even, if an appeal is not made formally and the committee has simply heard of violations, it can undertake an investigation of the situation and transmit its conclusions and recommendations to the state party concerned.

Parties who sign and ratify the *CEDAW* are not obliged to also sign and ratify the protocol and parties are thus free to decide if they want to be part of the appeal procedure.

⁷² *Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women*, adopted by General Assembly resolution 34/180, 1979 Art. 5 a)

⁷³ *India's unwanted Girls*, BBC News, July 11, 2002 http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/828856_p.2 of 2 on line 14.08.02

⁷⁴ *Optional Protocol to CEDAW*, adopted by the General Assembly, Resolution 54/4 , Dec. 2000, available at www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/index.html

⁷⁵ *Ibid*

What really matters in the end is the *bona fide* of each state member. In signing and ratifying a convention the international community presumes and relies on the good will of other state signatories. When states prepare their reports, the committee relies on their good will to clearly and honestly point out areas of improvement and areas that need to be improved to advance the rights of girls.

However, even if a state acts in *bona fide* to implement the convention, the reality is that amendments at the national and regional level take time. For example, when a democratic country has ratified a convention or amended a law, there is an administrative process through parliaments and senates to make the changes. Democracies are based on the will of the citizens and thus they must be consulted and have a voice through their democratic representatives.

Also, even if there are laws in place there may be an inadequate structure of redress or a lack of training of government officials for the victim to make a claim of her violations. For example, a woman may not feel comfortable in approaching a police officer for being a victim of an honour crime such as an acid attack, because she may not be taken seriously and sent back home. In the judicial process, judges may not be sufficiently trained in dealing and condemning perpetrators of harmful traditions.

To improve the situation and face the above-mentioned challenges, governments must start by reinforcing and creating national and local laws reflecting the principles set out in the *CRC* and the *CEDAW*. Programs of training for magistrates, judges and police officers must be put into place to sensitize them of the rights of girls. Structures must be put into place that protect women from violent acts and perpetrators must be dealt with severely in order to face the existing challenges.

7. PROGRESS

So, you might be asking yourself: If there are surveillance measures in place and there are many international legal provisions protecting girls, why are girls still being treated unfairly? Have these measures and international instruments helped girls? Has there been progress?

Not only has there been progress at the international level as we have seen in the historical timeline, but there has been progress at the grass roots level.

At the international level, the increase of ratifications to the *CRC* and *CEDAW* and the adoption of *Beijing +5* has raised awareness on the rights of girls which has led states to modify and create laws that push forward the rights of girls.

For example, legislation in Japan was adopted to prohibit sexual relations with children under 18.⁷⁶ Australia criminalizes the act of sexual conduct with a girl under 16 committed in a foreign territory⁷⁷. Countries such as Bangladesh, Jordan, Palestine, and Singapore have created a higher age for marriage.⁷⁸ Burkina Faso, Egypt, Tanzania, Senegal are a couple of countries who have created laws prohibiting the practice of FGM.⁷⁹

Initiatives to criminalize the production of child pornography have been undertaken in Mexico, Myanmar, Philippines and Japan.⁸⁰ For example, Japan now prohibits the manufacturing, sale, and distribution of pornographic material of girls (or persons) under 18.⁸¹ Also, the importance of education for girls has been recognized by Malaysia and Peru, who have implemented new laws which permit girls who are pregnant to remain and return to school when they are mothers.⁸²

At the grass roots level, there have been a number of programs created to benefit the girl child.

In Zimbabwe, older girls mentor younger girls in math and sciences during the holidays. In Thailand, the Youth Care Development Program (YCDP), provide skill training and job opportunities for girls who are at high risk of being sexually exploited.

The Nepalese Youth Opportunity Foundation created a program which prevents girls from being traded by their families and instead, they are enrolled in school in exchange for a piglet, kerosene and a lamp.⁸³

Progress has also been made because of the will of countries to amend and create laws but also, because of the efforts of committees, NGO's, who monitor the proper implementation of the Conventions.

8. CONCLUSION

We have covered the definition of the girl child and the various reservations made by state signatories. We then looked at a timeline of international instruments which was followed by an examination of the present situation of the girl child and specific legal provisions protecting her. We then examined the progress made. Finally, we examined the roles of Committees, NGO's, measures

⁷⁶ *Emerging issues for children in the twenty-first century*, Preparatory Committee for the Special Session of the General Assembly for Follow-up to the World Summit for Children in 2001, A/ac.256/3-E/ICEF/2000/13 p.6

⁷⁷ *Girls 2000: Looking Back and Looking forward*, p.19 of 27 www.girlsrights.org/newsletter/girls2000pdf

⁷⁸ *Ibid*

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ *Ibid*

⁸² *Ibid*

⁸³ *Creative Solutions for Indentured Daughters*, Nepalese Youth Opportunity Foundation. www.nyof.org/programs/indentured2.html.

of redress and of course the good will of each state party to fully participate in advancing the rights of girls.

So, what about the girl child and what does her future look like?

The future is one that is bright because there has been improvement and more attention has been given to girls. Even if progress has been slow, we are moving forward and not sliding back.

Every step, however small, brings us forward, brings us closer to our goal. Girls have the right to live in a world free from gender discrimination, Girls have the right to be protected and Girls have the right to look forward to a world that is fit for them.

The *Universal Declaration of Human Rights* states that “Mankind owes to the child the best it has to give”. In light of this citation, let us join together in promising to give the best we have to give so that girls can live in a world in which they too can give the best they have to give.

DISCRIMINATION ET PSYCHOLOGIE ASPECTS DEVELOPPEMENTAUX DU GENRE A L'ADOLESCENCE

CATHERINE BLATIER

Professeur, Université de Grenoble

Résumé

Mme Blatier partage l'idée qu'il faut respecter les différences tout en considérant le besoin d'égalité. L'égalité ne suppose pas l'uniformité. Les filles sont plus vulnérables que les garçons et les hommes ont tendance à regarder les femmes en tant qu'objet. Cette vulnérabilité tient à la nature même de la fille ; par exemple les filles connaissent des troubles psychologiques internalisés alors que ceux vécus par les garçons sont externalisés. De même, la fille a plus besoin de reconnaissance par sa famille, la société et ses pairs, de manière à valoriser sa personnalité alors que dans le cas du garçon, ses attentes vis-à-vis des autres sont beaucoup plus grandes et entraînent la dépendance. Pour lutter contre une certaine discrimination vis-à-vis des filles, l'enjeu actuel peut être une prise de conscience des modalités spécifiques d'expression des difficultés des filles.

Zusammenfassung

Frau Blatier ist der Meinung, dass man die Unterschiede beachten, aber gleichzeitig dem Bedürfnis nach Gleichheit Rechnung tragen soll. Gleichheit bedeutet nicht Einheitlichkeit. Mädchen sind verletzlicher als Knaben, und Männer neigen dazu, Frauen als Objekte anzusehen. Diese Verletzlichkeit liegt in der Natur des Mädchens. So internalisieren Mädchen psychologische Störungen, währenddem Knaben diese eher veräusserlichen. Auch beanspruchen Mädchen mehr Anerkennung durch Familie, Gesellschaft und ihresgleichen als Knaben, um ihre Persönlichkeit zu stärken. Ihre Erwartungen sind stärker und bewirken schneller Abhängigkeit. Durch eine angepasste Wahrnehmung der Art und Weise, wie Mädchen ihre Eigenheiten und Schwierigkeiten zum Ausdruck bringen, kann man der Diskriminierung zuvorkommen.

Resumen

La señora Blatier comparte la idea que se debe respetar las diferencias en todo considerando la necesidad de igualdad. La igualdad no supone uniformidad. Las niñas son más vulnerables que los niños y los hombres tienen la tendencia a observar a las mujeres como un objeto. Esta vulnerabilidad tiende a la naturaleza misma de la niña; por ejemplo las niñas conocen los problemas psicológicos internos mientras que los de los niños son externos. De hecho la niña necesita mayor reconocimiento por su familia, la sociedad y sus semejantes, de esta manera toma valor su personalidad mientras que en el caso del niño, estas expectativas de los otros son más grandes y entrenan la dependencia. Para luchar contra una cierta discriminación hacia las niñas, la puesta actual es tomar conciencia por las modalidades específicas de expresión de las dificultades de las niñas.

Summary

Ms. Blatier supports the view that differences have to be respected while considering equality need. Equality doesn't mean uniformity. Girls are more vulnerable than boys and men are inclined to regard women as object. This vulnerability is linked to the nature of girlhood; for example, girls suffer from internal psychological troubles, whereas boys develop external ones. In the same way, a girl needs more gratitude by her family, society and her peers in order to develop her personality, whereas boy has much more important expectations towards others, which leads to dependency. The actual challenge in order to fight a certain discrimination towards girls is to raise awareness of specific modalities of expression which reflect girls difficulties.

* * *

GENRE ET INEGALITES DE TRAITEMENT

L'observation des modalités de traitement des filles dans les sociétés ne laisse guère augurer d'un avenir facile pour elles. Les prémisses du monde de demain sont sous nos yeux, dans la présence des enfants et des adolescents. Quel avenir se profile-t-il pour eux et puisque nous nous y intéressons aujourd'hui plus particulièrement, pour les filles et jeunes filles? Les situations sont très inégales selon les pays, mais il reste que les filles dans leur ensemble, peuvent retenir notre attention. Nous allons nous attacher ici à leur développement psychologique en décrivant les processus développementaux qui leur sont propres.

Avant de commencer, il est intéressant de constater que se répète depuis des centaines d'années une discrimination aussi forte que celle des garçons et des filles. Le monde entier est concerné, les problèmes concernent l'éducation, l'accès aux soins, les abus sexuels, la prostitution, ou le travail, qu'elles soient par exemple domestiques en Amérique Latine, ou "petites mains" en Asie du Sud-Est¹. L'inégalité est profonde, encore plus criante dans les pays les plus démunis.

Si l'on ne considère que le domaine de l'éducation, parmi les 130 millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés dans les pays en voie de développement, deux tiers sont des filles. Plusieurs rapports dont "Human Rights Watch" indiquent que les filles sont victimes de traitements ouvertement discriminatoires ou d'abus. Les agressions à caractère sexuel et le harcèlement sexuel sont souvent passés sous silence, bien que les filles soient nombreuses à être agressées sexuellement et à vivre avec la peur de subir de la violence, de la part d'élèves ou de professeurs.

Comment faire évoluer une telle situation? Beaucoup de projets ont déjà été réalisés; d'autres sont en cours. Il me semble essentiel de mener une réflexion sur le modèle qui est proposé actuellement aux filles et aux jeunes filles. Nous pourrions alors envisager les possibilités de transformation de la situation en prenant en compte le développement individuel et collectif de ces jeunes filles.

Dans une psychothérapie, l'évolution passe par un premier temps de prise de conscience, auquel succède une recherche de modification du vécu ou de sa perception. Celui qui aide à la prise de conscience n'indique pas les moyens, il ne les choisit pas.

Pour faire avancer la question des différences développementales liées au genre et à leurs conséquences en matière sociale, nous devons engager une prise de conscience collective de ces phénomènes. Lorsque les inégalités seront clairement identifiées, alors le mouvement en vue de l'égalité pourra se mettre en marche plus

¹ En Asie du Sud, les femmes représentent 21% de la population féminine mondiale mais elles constituent aussi 44% des femmes analphabètes du monde. Les infanticides de filles y sont nombreux. Le défaut de soins envers les filles et les femmes, le travail intensif, sont tels que le ratio hommes/femmes est très déséquilibré en défaveur des femmes, soit 940 femmes pour 1.000 hommes alors que la moyenne mondiale est de 1060 femmes¹.

sûrement. Les procédés par lesquels cette transformation s'opèrera ne doivent pas nécessairement être identifiés comme tels. En effet, certains d'entre eux peuvent être spécifiques à une culture ou une situation et être efficaces pour celles-ci tandis qu'ils se révéleront peu opérants pour d'autres.

Toutefois, réduire les inégalités en soi ne suffit pas: il faut mesurer l'enjeu global pour les filles. C'est le but de mon propos aujourd'hui et si les efforts de l'Institut International des Droits de l'Enfant et de son directeur, Monsieur Zermatten, contribuent à rendre cet objectif réalisable, je crois que nous aurons fait du bon travail.

Faire le constat de telles différences n'est pas aisé, il est souvent désolant. La prise de conscience se fait généralement de façon préalable dans les pays dans lesquels il est moins coûteux, à tous points de vue, d'introduire de l'égalité, à savoir les pays riches. Il existe certainement plusieurs voies possibles pour que cette prise de conscience aboutisse à des résultats concrets.

En voici une parmi d'autres, chacun posant les questions et apportant les réponses à partir de la place qu'il occupe. En tant que psychologue, spécialiste de l'adolescence et de la délinquance, je vais principalement axer mon propos sur les filles pré-adolescentes et adolescentes des pays occidentaux. Je soulignerai deux points essentiels.

DIFFERENCIATION ET VULNERABILITE

En premier lieu, lorsqu'il est question d'égalité entre filles et garçons, il faut se demander ce qui est visé? Le but consiste souvent en une proposition de mise en œuvre pour les filles de conditions semblables à celles dont bénéficient les garçons en matière d'éducation, de soins, etc. C'est le modèle vers lequel tendent, certes bien imparfaitement, les nations occidentales. Ce relatif échec invite à concevoir de nouveaux objectifs, intégrant notamment une compréhension de ce que sont les garçons et les filles d'aujourd'hui du point de vue de leurs processus développementaux respectifs. Rechercher l'égalité résiderait alors en un renforcement, au moins partiel, des différences de genre.

Dans notre approche, la notion de genre concerne un ensemble de traits de personnalité, d'attitudes, de valeurs, de comportements, que les jeunes découvrent à travers leur biologie, leur inscription sociale et leurs apprentissages et qui réfère à une base différentielle. On pourrait donc envisager une parité de traitement, à condition toutefois qu'elle présuppose un respect des différences de genre, donc qu'elle maintienne ces différences.

Le second point fort réside dans un des éléments qu'apporte l'analyse de l'expérience vécue par les adolescents, à savoir que les filles apparaissent plus vulnérables que les garçons. Nous avons évoqué les sollicitations quotidiennes

dont elles font l'objet, dans de nombreux pays, pour servir en étant exploitées comme travailleuses, domestiques ou prostituées, voire les trois rôles combinés, et qui deviennent une évidence dans beaucoup d'endroits.

Dans les pays occidentaux, la situation n'est certainement pas aussi inquiétante, mais la mentalité des hommes va parfois encore dans le sens d'une femme-objet. Si beaucoup de femmes et de jeunes filles trouvent leur bonheur dans ces sociétés, la question est de souligner qu'un modèle de femme-objet peut encore être prôné à notre époque, l'égalité des sexes ne constituant pas toujours un véritable projet.

Nous constatons dans ces pays une certaine évolution de la masculinité et de la féminité. Les garçons font état de leurs émotions, les filles apprennent à se défendre, les loisirs sont pour tous et les modèles de masculinité et de féminité sont moins rigides. La masculinité intègre une part de féminité, la féminité associe une part de masculinité, et on hésite moins à le montrer. Cette évolution présente un réel intérêt. Certaines études montrent le changement d'attitude à propos des rôles sexués et comment les points de vue des hommes et des femmes se sont rapprochés².

Dans le même temps, on assiste au développement d'une considération unisexe dans l'habillement ou les activités, laquelle souhaitant déployer l'égalité, peut aussi tendre vers la considération d'une équivalence ou d'une confusion des sexes. Or, il est différent pour une jeune fille de se construire avec un modèle féminin plutôt qu'avec un modèle de genre peu différencié. Une simplification ou une banalisation des différences entre hommes et femmes peut constituer une entrave au développement de certains adolescents. Dans une perspective développementale, égalité n'est pas uniformité. L'uniformité dans ce cas, renverrait à des questions régulièrement soulevées, telles que la possibilité de choisir de faire un enfant avec un géniteur en lui refusant d'être un père pour l'enfant, ou encore la possibilité d'adopter des enfants pour des couples homosexuels, etc.

Les rôles sexuels sont fortement imposés par la société et les filles sont préparées, fort heureusement dans des proportions variables, à prendre le rôle d'une personne fragile, soumise, ou de statut inférieur. Pendant de nombreuses années, les filles ont appris la faiblesse que leur corps leur imposait: elles n'avaient pas la force des garçons, ni leur résistance ni, sur le plan sexuel, la possibilité de jouissance sans conséquence. L'usage des contraceptifs a développé l'idée d'une égalité entre femmes et hommes, même si, par exemple, les premières se voient encore souvent attribuer l'essentiel de la responsabilité de la non-exposition aux maladies sexuellement transmissibles.

² Astin, A.W., Korn, W.S. & Riggs, E.R. (1993). *The American Freshman. Twenty Year Trends*. Los Angeles: UCLA.

Aujourd'hui, les relations garçons-filles à l'adolescence sont fortement marquées par la sexualité. On pourrait parler de sexualisation des relations. Une grande part des échanges verbaux entre adolescents a une connotation sexuelle, s'exerçant principalement des garçons vers les filles. Des psychologues considèrent qu'il s'agit d'une reviviscence de la sexualité infantile, qui nie d'une certaine façon la différence des sexes et engendre le recours à des pulsions partielles. Dans cette négation, il ne faut pas comprendre que cette différence n'est pas reconnue: tous savent qu'ils ont en face d'eux un garçon ou une fille, mais ils ne les reconnaissent pas nécessairement en tant qu'autre, individu à l'identité de garçon ou de fille, à prendre dans sa globalité. Les relations sexuelles, outre une réponse à l'expression pulsionnelle, manifestent la recherche du lien entre sexualité et affectivité. L'effort de séduction entrepris rend le jeune très dépendant de l'autre censé lui apporter réconfort et sentiment d'exister. Ces modalités de recherche de sécurité, de valorisation de soi, portent le centre de sa construction psychologique chez l'autre. L'importance des émotions et des pulsions complique donc pour les adolescents le passage à une relation d'amour pour l'autre, dans un échange équilibré et dégagé d'une grande part de cette dépendance.

L'engagement des filles et des garçons n'est pas identique dans cette rencontre de l'autre et de soi-même: pour les garçons, la pulsion sexuelle est assez indépendante des sublimations. La personnalité des filles s'organise un peu différemment, car elles luttent entre un désir de réalisation d'elles-mêmes en tant que filles et un désir de ressembler à un modèle masculin. Elles suivent tantôt une mode qui tend à les masculiniser (ce qui leur permet de se comporter à l'égal des garçons), tantôt une mode qui les féminise fortement. Ces différents choix marquent leur hésitation à se construire en tant que filles et futures femmes. Leur sentiment de vulnérabilité tient au fait que la pulsion sexuelle engage beaucoup plus leur moi et leur personnalité que dans le cas des garçons.

Finalement, un programme visant à aider le développement psychologique de ces jeunes filles pour qu'elles deviennent femmes pourrait être fondé sur la recherche d'une certaine égalité, dans le respect des différences. Sans un accompagnement spécifique, les filles rencontrent des difficultés auxquelles elles ne parviennent pas toutes à faire face. Nous allons examiner ces difficultés à travers leurs manifestations, car elles s'expriment dans le domaine psychologique et somatique.

DES TROUBLES EXTERNALISES ET INTERNALISES

Filles et garçons présentent des troubles psychologiques que de nombreuses études identifient comme statistiquement différentes.

Les garçons développent surtout des troubles externalisés, tandis que les filles manifestent principalement des troubles internalisés. Les garçons sont sujets à plus de troubles moteurs, de dyslexie, d'hyperkinésie, de troubles "déficit de l'attention" avec ou sans hyperactivité.

Les filles, qui fréquentent plus souvent que les garçons les infirmeries des établissements scolaires, présentent plus de troubles somatiques tels que céphalées, sensations de fatigue, douleurs digestives, dorsalgies, troubles du sommeil. Souvent ces difficultés se cumulent. Dans ce dernier cas, elles concernent près d'une fille sur trois contre un garçon sur dix.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à fumer la cigarette. Elles font de leur corps le support de leurs difficultés, principalement dans des troubles fonctionnels ou de l'humeur, des troubles des conduites alimentaires et une consommation de psychotropes. Entre 11 à 14 ans dominant généralement les troubles liés au corps. Ensuite peuvent s'associer des troubles de la conduite (principalement une consommation plus importante de tabac, de drogues illicites, et le recours à la délinquance ou à la violence), qui avant cet âge sont plutôt reconnus comme le fait des garçons.

Les filles vivent les modifications de la puberté plus négativement que les garçons: elles les considèrent comme dérangeantes et bouleversant leur corps, le rendant plus laid. Les changements physiologiques s'ajoutant aux facteurs de modification des rapports interpersonnels constituent des sources de tension importantes.

L'adolescence est un moment caractéristique de développement du stress, particulièrement pour les filles. Dans leur ensemble, les adolescentes perçoivent plus que les garçons leur vie comme stressante. La cause de stress déclarée comme la plus importante est l'école et la famille, les séparations parentales et les décès qui peuvent survenir. A 18 ans, une fille sur trois prend des médicaments contre la nervosité, l'angoisse ou les troubles du sommeil (contre 1 garçon sur 10).

DEPRESSION

Les véritables dépressions de l'enfant et de l'adolescent sont estimées dans la littérature internationale³ avec des taux de prévalence entre 2 et 6%, ce qui est relativement important. Toutefois, il faut insister sur le fait qu'on ait longtemps ignoré tout indice de dépression chez les enfants, comme si ceux-ci ne pouvaient être dépressifs. On sait maintenant que les filles de 15 à 19 ans sont plus à risque que toute autre personne, quel que soit son âge, de présenter des symptômes de

³ Cohen P., Kasen S., Liu J., Épidémiologie des dépressions de l'enfant et de l'adolescent, in M.-C. Mouren-Siméoni et R.G. Klein, Les dépressions chez l'enfant et l'adolescent, Faits et questions, Expansion Scientifique Publications, 1997.

dépression. Par ailleurs, près de 16% des adolescentes manifestent des signes de dépression. Parmi ces dernières, 9% présentent des troubles alimentaires.

Beaucoup de garçons et de filles ne parviennent pas à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent à l'adolescence et tentent ou malheureusement parviennent à se supprimer. Arrêtons-nous un moment pour prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène. Le suicide constitue actuellement la deuxième cause de mortalité chez les jeunes. Il représente 17,4% du total des décès de jeunes hommes et 15,1 % des décès de jeunes filles de moins de 19 ans⁴. Trois suicides sur quatre concernent des garçons et jeunes hommes de moins de 19 ans (par usage d'une arme à feu ou pendaison, sept fois sur dix), tandis que les tentatives de suicide (TS) (estimées chez les jeunes cinquante fois plus nombreuses que les suicides aboutis⁵) sont surtout le fait des filles (par intoxication médicamenteuse volontaire, scarification ou phlébotomie). Sept pour cent des jeunes scolarisés entre 11 et 19 ans déclarent avoir fait une TS (5 % une seule, 2 % plusieurs). Ce taux est multiplié par deux parmi les jeunes, garçons et filles, qui ont quitté précocement le système scolaire. Un suicidant sur trois récidive dans l'année. Le rapport idées de suicide/TS se situe autour de quatre. La chronicité des idées suicidaires est un facteur de risque de passage à l'acte. Si seuls 8 % des garçons et 13 % des filles pensent souvent au suicide, 41 % parmi eux ont fait une TS, alors qu'ils ne sont que 1 % parmi ceux qui n'ont jamais eu de telles idées⁶. Il apparaît dès lors fondamental de mettre en œuvre de véritables programmes de prévention du suicide, qui puissent aborder cette question, de façon professionnelle, intégrant les différences de genre.

Parmi les indicateurs de risque de suicide, on note la présence, voire le cumul, avant l'âge de 15 ans, de diverses conduites de rupture: violences agies, fugues, usage régulier de substances psychoactives, troubles alimentaires, prises de risques répétées comme une conduite motorisée dangereuse, une sexualité non protégée, etc.

Les antécédents suicidaires familiaux, les violences sexuelles subies, l'instabilité familiale, les biographies émaillées de secrets de famille ou de filiation, les troubles de l'humeur et de la personnalité, les difficultés d'affirmation de l'orientation sexuelle et les questionnements identitaires majeurs, constituent des facteurs de risque souvent masqués par les événements déclenchants (rupture sentimentale, échec scolaire, conflits familiaux, etc.).

Les filles sont particulièrement sensibles à tous les événements familiaux. Les garçons restent affectivement plus distants du milieu familial dont ils n'attendent

⁴ Les jeunes - Contours et caractères, Insee, 2000.

⁵ M. Choquet, Suicide et adolescence : acquis épidémiologiques, in La crise suicidaire. Reconnaître et prendre en charge, John Libbey Eurotext & Fédération Française de Psychiatrie, 2001.

⁶ M. Choquet, X. Pommereau, C. Lagadic, Les élèves à l'infirmerie scolaire : identification et orientation des jeunes à haut risque suicidaire. Enquête réalisée auprès de 21 établissements scolaires du département de la Gironde, à la demande de la Direction Générale de la Santé, Paris : Inserm, 2001.

pas autant qu'elles. En examinant des adolescents et adolescentes atteints de troubles dépressifs, on a pu constater qu'il existait des différences importantes liées au sexe dans les difficultés interpersonnelles⁷. À l'adolescence, les difficultés interpersonnelles des garçons dépressifs se manifestent davantage dans leurs relations avec leurs pairs, alors que les difficultés interpersonnelles des filles dépressives sont particulièrement apparentes dans les relations avec leurs parents et avec les garçons de leur âge.

Les adolescents passent une grande partie de leur temps à l'école. Le décrochage scolaire a également été fortement analysé au cours des dernières années. On a pu mettre en évidence des variables permettant de prédire ce risque. Il s'agit du rendement scolaire en français et en mathématiques, de la relation maître-élève, de l'absence de soutien affectif des parents et de la dépression⁸. Si les garçons sont de plus grands décrocheurs (17% contre 11% de filles), les raisons en sont le plus souvent l'ennui, le choix d'un travail plutôt que l'école et les problèmes liés aux travail scolaire et aux enseignants. Dans le cas où les garçons sont décrocheurs, ils manifestent nettement leur état d'esprit. L'attitude des filles est différente: elles ont plus de risque que les garçons de voir leur rendement scolaire s'affaiblir. Une fois encore, on constate que les garçons manifestent leur refus ou se positionnent clairement tandis que les filles restent dans un environnement (scolaire, familial...) tout en présentant certaines souffrances bien moins nettement repérables, car elles ne remettent pas directement en cause le système.

Nombreux sont les cas où les filles adoptent une attitude internalisée, dont une caractéristique est qu'elle perdure. Pour ne citer qu'un exemple, parmi les adolescents témoins de violences familiales, les garçons et les filles ne présentent pas des réactions identiques. Les garçons réagissent plus aisément par la violence tandis que les filles se montrent plus dépendantes affectivement et développent une certaine timidité⁹. Si on les retrouve dans un climat de violence à l'âge adulte, les filles sont plus enclines à l'accepter tandis que les garçons sont le plus souvent les auteurs de cette violence.

Les comportements externalisés et internalisés et l'écho qu'ils trouvent chez les adultes reflètent les aléas de l'élaboration de l'identité des adolescentes et adolescents. Comment cette identité se construit-elle pour les unes et les autres?

⁷ Dion, E., & Julien, D. (1998). Différences reliées au sexe dans les difficultés interpersonnelles des adolescents-es et des adultes atteints-es de troubles dépressif. *Science et comportement*, 26 (2).

⁸ Blatier, C. (2^e édition, 2002). *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*. Grenoble : Presses Universitaires.

⁹ Suderman, M. & Jaffe, P. (1997). Children and Youth Who Witness Violence. In *Child Abuse: New Directions in Preventino and Treatment Across the Lifespan*, D.A.Wolfe, R.J.McMahon & R.deV.Peters (Eds.), Thousand Oaks, Sage Publications, 55-78.

IDENTITE ET NARCISSISME

Pour la construction de leur personnalité, les adolescents cherchent des possibilités d'identification. Or les adultes qui les entourent, pour un grand nombre, s'avèrent de plus en plus insécurisants. L'identité des adolescents se forme en partie en prenant pour modèle les générations passées, représentées le plus généralement par les parents et les enseignants. On constate qu'une part de plus en plus grande dans la construction de soi est désormais accordée aux pairs. Les adolescents ont toutefois une perception plus ou moins claire selon laquelle ces pairs sont aussi instables et insécurisés qu'eux-mêmes.

En sortant de l'enfance, le jeune pubère s'apprête à quitter une préoccupation principalement centrée sur lui-même et ses intérêts. Il se tourne alors vers le monde des autres, espérant rencontrer d'autres personnes, jeunes ou adultes, susceptibles de lui donner quelques indications sur leur vécu et leur dépassement de cette phase. A beaucoup de points de vue, les adultes sont dévalorisés aux yeux des adolescents. Tout d'abord parce que, du fait de l'adolescence, les jeunes veulent s'individualiser, mais aussi parce qu'ils constatent que les adultes laissent de plus en plus la place à des désirs, des impulsions, développent des relations sans recherche de stabilité et deviennent difficiles à cerner dans leurs désirs et leurs attentes. Les adolescents se trouvent de plus en plus face à des adultes qui leur ressemblent dans leur incertitude. Ils sont perturbés et se demandent pourquoi ces adultes redeviennent autant adolescents, cherchant même dans certains cas à s'identifier à eux, tant par le vêtement que par les goûts ou les activités, alors qu'eux-mêmes estiment leur situation difficile à vivre.

Ils finissent par estimer que le principal but de leur existence peut résider dans la satisfaction des besoins narcissiques. Leur activité devient principalement centrée sur le moi, plus que sur l'idéal du moi, qui pourrait permettre à l'adolescent de se construire peu à peu en élaborant ses rêves. Leurs relations sont surtout faites d'émotions, de sensations, plus que de sentiment, qui fait appel à la raison. Ils ont une faible connaissance d'eux-mêmes; ils ont donc du mal à analyser ce qu'ils ressentent. Ils sont amenés à se livrer à leurs émotions et sensations, qui sont de ce fait renforcées et deviennent plus prégnantes.

Pour l'adolescent, la mesure du bonheur est alors la mesure de son plaisir. Il est plus sûr de se développer en cherchant son plaisir, car c'est souvent la seule mesure qu'il ait éprouvée pour apprécier la vie. Une fois de plus, à cet égard les filles ne vivent pas exactement les mêmes choses.

DEVELOPPEMENT DES FILLES ET RELATIONS INTERPERSONNELLES

Les filles sont plus déterminées et mûres que les garçons du même âge estime-t-on souvent. De ce fait, elles inquiètent moins. Qu'en est-il de leur narcissisme et de leur développement affectif? L'adolescence représente pour elles un moment de séparation vis-à-vis de leurs parents, principalement de leur mère, en remettant en cause un sentiment de dépendance à son égard.

Les filles se savent très dépendantes des autres, dont elles attendent reconnaissance et estime. Elles sont plus naturellement tournées vers les autres du fait de cette dépendance. Qu'il s'agisse de leurs relations avec des filles ou avec des garçons, elles ressassent les dernières rencontres et se préparent longuement à celles à venir. Les garçons vivent dans l'instant et oublient rapidement le passé, sauf à en tirer, dans le meilleur des cas, un enseignement pour aujourd'hui; les filles reviennent sur ce passé qui leur appartient comme pour mieux le maîtriser. Leur corps les pousse à cette conservation et à cet effort de maîtrise des éléments.

Les filles n'ont pas non plus les mêmes attentes que les garçons par rapport à leurs parents. Elles sont plus susceptibles que les garçons de s'engager dans des communications intimes (par exemple des sentiments) et instrumentales (par exemple des projets d'avenir). Elles attendent que leurs parents les accueillent ainsi que leurs copains ou copines et sont sensibles à ces marques d'attention ou d'affection. Elles sont plus affectées encore que les garçons par un manque de qualité dans la communication avec les parents, a fortiori par les éventuels conflits. Les études sur la délinquance montrent que dans la relation parent-enfant, le plus important pour prédire de tels comportements chez les garçons est le manque de supervision et de communication instrumentale (concernant leur vie au quotidien); chez les filles, ce sont le manque d'acceptation par les parents de leur personnalité, la désapprobation parentale des pairs, les conflits et le manque de communication instrumentale et intime (ce qu'elles pensent, leurs émotions), qui jouent le rôle le plus important¹⁰.

Lorsqu'elles cherchent autour d'elles des personnes qui seraient passées sans encombre à travers cette phase adolescente consistant à passer de l'enfance au devenir femme, les plus chanceuses rencontrent des jeunes filles ou des femmes qui leur montrent par leur existence ce passage. Elles peuvent alors réaliser une inférence. Or, on a vu plus d'une mère d'adolescente s'acheter le même tee-shirt que sa fille, vêtement manifestement conçu pour les adolescentes représentant, dans un cas précis, une fillette au visage poupon. Plus d'une mère a choisi sa fille

¹⁰ LeBlanc, M. & Lanctôt, N. (2001). Explaining adolescent females' involvement in deviance. *Crime and Justice: An Annual Review*.(Submitted).

comme confidente de ses difficultés amoureuses, voire de ses déboires conjugaux ou sexuels. Plus d'une adolescente s'est sentie investie comme mère de ses propres parents, lesquels n'étaient pas forcément alcooliques ou héroïnomanes.

Les filles se sentent également beaucoup plus facilement investies par certaines charge, voire même par des charges de famille, car elles perçoivent alors le fait d'être autant sollicitées comme une marque de confiance renforçant leur identité. Il est rare que les garçons soient autant sollicités. On reconnaîtra aisément et on acceptera plus facilement leur capacité à partir de la maison, à être indifférent au sort parental ou familial. Une fois de plus, les filles sont plus vulnérables.

Face à un nombre important de parents qui ne remplissent plus leur rôle, ou qui l'assument de façon inopérante (par exemple à certains moments par de l'omniprésence, à d'autres moments par de l'indifférence), ou encore qui invitent leurs enfants et adolescents à une relation quasi-fraternelle, les adolescents sont désemparés. Ils se tournent vers leurs semblables, ceux dont ils pensent qu'ils ne les tromperont pas. Ils n'ont pas d'attente précise vis-à-vis d'eux. Ceux qui ont été déçus par leur environnement familial et affectif ont appris qu'il ne fallait pas nourrir d'attentes vis-à-vis d'autrui, afin d'éviter la désillusion.

C'est pourquoi les troubles psychologiques se développent fréquemment pendant cette période particulière qu'est l'adolescence. Nous avons pu voir combien les filles étaient différentes des garçons du point de vue psychologique et comment elles pouvaient montrer certaines vulnérabilités face aux situations vécues. Il nous faut cependant souligner que les garçons présentent, eux aussi, dans d'autres domaines, certaines vulnérabilités. Par conséquent, si nous portons aujourd'hui notre attention sur les vulnérabilités des filles, nous pourrions tout autant évoquer celles des garçons et les difficultés qui leur sont propres. L'insistance sur les vulnérabilités propres marque les objectifs de prévention et ne peut nullement constituer un appui pour un discours présentant les uns ou les autres comme devant être moins bien traités. Les filles comme les garçons doivent faire face, à l'adolescence, à des difficultés liées à l'élaboration de leur personnalité. Une meilleure connaissance des difficultés spécifiques aux filles et aux garçons permettra une mise en œuvre de programmes plus adaptés puisque fondés sur ces spécificités.

FILLES ET EVOLUTION

La connaissance du développement psychologique particulier de la fille par rapport au garçon permet de montrer leur vulnérabilité et l'attention plus grande dont elles devraient être l'objet.

Les filles s'adaptent plus facilement aux situations. C'est probablement cette recherche et ce besoin qui constituent pour elles un facteur de protection ou de

délai par rapport à tout ce qui est de l'ordre des transgressions des normes sociales. Les garçons, quant à eux, apparaissent souvent moins conformistes, moins sensibles à la reconnaissance obtenue par ceux qui suivent les conventions. Ainsi est-il possible que les filles fassent appel à des éléments protecteurs, comme leur plus grand conformisme, qui les aident à composer avec la situation plus longtemps, de telle sorte que les problèmes n'apparaissent pas ou seulement de façon différée.

Les facteurs de discrimination que nous venons d'examiner se révèlent actuellement protecteurs pour l'engagement dans des activités marginales ou délictueuses. Les filles sont le sujet de moins d'attentes de la part des parents, ce qui a pour conséquence la génération de moins d'attention de la part de ces derniers, mais aussi, comme nous l'avons vu, la production de plus de troubles internalisés. Ces troubles passent le plus souvent inaperçus. Il reste que si l'expression des difficultés des filles ne fait pas autant de bruit que celles des garçons, elles peuvent souffrir tout autant, voire plus.

En matière d'éducation, parents et enseignants centrent encore principalement leur intérêt sur l'agressivité des garçons plutôt que sur les comportements intériorisés des filles. Ces derniers ne posent guère question, même à celles qui pourraient être le plus informées, à savoir les mères¹¹.

L'enjeu actuel pour lutter contre une certaine discrimination vis-à-vis des filles apparaît alors dans une prise de conscience des modalités spécifiques d'expression de leurs difficultés. Il est très important d'accorder une grande attention à ces signes, notamment aux manifestations les plus silencieuses. Enfin, il est essentiel de développer un intérêt pour les filles à divers titres: elles seront les mères de demain, elles assureront une bonne partie de la vie sociale puisque, si la situation continue à évoluer dans le sens actuel, beaucoup d'entre elles risque d'élever seules leurs enfants. Elles sont encore marquées par une vulnérabilité particulière dont il convient de lever certains pans afin qu'elles puissent advenir en tant que femmes. Un lien entre les générations pourrait représenter une aide intéressante dans ce domaine, si ce lien est de nature à apporter le nécessaire équilibre dont ont besoin les jeunes filles.

¹¹ Webster-Stratton, C. (1996). Early Onset Conduct Problems: Does Gender Make a Difference? *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol 64, N°3, 540-551.

RELIGION ET DISCRIMINATION : MYTHE OU REALITE

TARIQ RAMADAN

Professeur, Institut de Droit canonique de Fribourg

Résumé

Les femmes sont-elles discriminées par la société musulmane ? L'auteur admet qu'une différence de traitements existe selon les pays et les différentes interprétations du Coran. Quatre écoles coraniques comprennent et interprètent le Coran de 4 façons différentes; à l'intérieur de chaque école, l'interprétation diffère selon les traditionalistes, les littéralistes, les réformistes et les radicalistes. L'approche peut également être centraliste ou politique. Ainsi, le concept et le traitement de la femme dans la société musulmane ne peut être généralisé car il varie. Cependant, quelles que soient l'école et l'interprétation adoptées, rien dans le Coran ne fonde l'idée de la maltraitance de la femme. Le Prophète a lui-même respecté et bien traité la femme et si cette dernière est attirée par l'Islam, c'est parce que ses droits sont protégés par le Coran.

Zusammenfassung

Sind oder werden die Frauen in der moslemischen Gesellschaft diskriminiert ? Der Autor beschreibt, dass je nach Land und je nach Interpretation des Korans bedeutsame Unterschiede in der Art und Weise bestehen, wie Frauen behandelt werden. Vier Schulen des Korans verstehen und interpretieren den Koran auf vier verschiedene Arten: innerhalb jeder Lehre unterscheidet sich die Interpretation wiederum je nach der Sichtweise der Traditionalisten, der Literalisten, der Reformier und der Radikalen. Die Annäherung kann zentralistisch oder politisch erfolgen. Die Auffassung über die Art und Weise, wie die Frauen in der moslemischen Gesellschaft behandelt werden, kann nicht verallgemeinert werden, da diese jeweils unterschiedlich ist. Welche Lehre und welche Interpretation auch immer beigezogen werden mag, keine Stelle des Korans billigt eine missliche Behandlung der Frauen. Der Prophet selbst hat die Frau respektiert und gut behandelt. Wenn die Frau vom Islam angetan ist, so eben gerade darum weil ihre Rechte durch den Koran geschützt werden.

Resumen

¿Las mujeres: son ellas discriminadas en la sociedad musulmana? El autor admite que existe una diferencia de tratamiento según el país y las diferentes interpretaciones del Corán. Cuatro escuelas coránicas entienden e interpretan el Corán de 4 maneras diferentes: al interior de cada escuela, la interpretación difiere según los tradicionalistas, los literatos, los reformadores y los radicales. El acercamiento puede igualmente ser centralista o político. Por consiguiente el concepto y el tratamiento de las mujeres dentro de la sociedad musulmana no puede ser generalizada ya que varía. Sin embargo cualquier escuela o interpretación adoptadas, en el Corán nada dice con respecto al maltrato a la mujer. El profeta mismo respetó y trató bien a las mujeres. Y si estas se sienten atraídas por el Islam, es porque sus derechos son protegidos por el Corán.

Summary

Are women discriminated against in Moslem societies? The author admits that a difference in women treatment exists according to where they live in the Moslem world. There are 4 different schools each of which has a different interpretation and understanding of the Koran. Even within schools interpretation will differ between traditionalists, literalists, reformists, radicalists. The approach could be centralist or political as well. So it is misleading to talk about the treatment of women under Islam or in Moslem society – because the treatment will differ from place to place. There is nothing in the Koran to support the mistreatment of females. The Prophet himself treated women well and women have been attracted to Islam because they believe that their rights are protected under the Koran.

* * *

1^{ERE} PARTIE

Nous avons un problème sur le plan théorique et sur la façon dont se forme la question. Il y a-t-il dans l'univers de l'islam matière à discrimination ?

Souvent, on discute sur deux plans qui ne sont pas de même nature, à savoir : un certain nombre d'observateurs des sociétés musulmanes mettent en avant des discriminations réelles dans le quotidien des femmes et la réponse qu'ils trouvent parfois de la part des interlocuteurs est référence théorique aux textes : « Oui mais le coran dit... » « Oui mais la tradition prophétique dit... » Et dans l'idéal de ce que le texte pourrait dire, on évite la question du concret de la discrimination. Les questions étaient pratiques, les réponses sont théoriques ; nous ne parlons pas du même niveau. De la même façon, nous avons parfois des questions d'ordre théorique, à savoir : Il y a-t-il dans les textes coraniques ou dans la tradition prophétique des éléments de discrimination ? On voit alors, des musulmans répondant par des exceptions pratiques, alors que la question posée était théorique.

Je crois qu'il faut qu'on se mette d'accord sur les termes du débat :

- Que dit fondamentalement la tradition musulmane sur la question de la femme ?
- Y a-t-il oui ou non un message soit de nature machiste soit de nature discriminatoire de la femme ?

Si oui, de quelle nature ? Avec quelles perspectives de réforme possible ? Et enfin qu'est ce qui est aujourd'hui la réalité des sociétés musulmanes et en particulier des différentes sociétés musulmanes ? Car qui va en Afrique noire, au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, où se trouvent des musulmans, verra des différences fondamentales avec l'Islam tel qu'il est vécu au Moyen Orient ou alors l'Islam tel qu'il est vécu en Asie ou en Iran, l'Iran qui n'est pas un pays arabe, c'est important de le rappeler et c'est intéressant aussi de voir les dynamiques féminines en Iran par rapport à la question de la femme. Même de ce que je peux voir dans le monde arabe qui est une sorte de stagnation et qui n'est pas le fait dans notre société musulmane.

Premier élément

Il faut savoir de ce que l'on parle et se poser les deux questions de front, jamais de façon différenciée. Avoir une approche globale ne peut pas vouloir dire avoir une approche confuse. La méthodologie ici, suppose que nous serions les problèmes et que nous distinguions les domaines.

Deuxième élément

Sur le plan théorique, il faut éviter les démarches essentialistes: "L'islam c'est..." Ca ne veut rien dire. L'Islam c'est ce que les musulmans de différentes sociétés en ont fait à partir de leur culture. On a donc, sur le plan de la religion, un Islam, c'est à dire, que si vous allez en Afrique, aux Etats Unis, en Asie, en Europe, les musulmans croient aux mêmes principes fondamentaux de Dieu, ils prient la même chose, ils jeûnent la même chose, il y a un corps de principes identiques à tous les musulmans du monde et qui fait la référence à un Islam. Mais cet Islam unique, ne veut pas dire uniformisation du vécu des musulmans, en d'autres termes, le corps du principe intègre, dans son actualisation sociale, une donnée culturelle qu'il faut prendre en compte. Il y a un Islam et des cultures musulmanes. Dans leur concrétisation, en fonction des sociétés.

Il y a un Islam africain, et en particulier si vous vous promenez en Afrique, vous allez voir des différences entre l'Islam africain malien, ou l'Islam africain sénégalais ou burkinabé ou togolais ou encore zaïrois ou enfin sud-africain et vous allez voir une différence entre l'islam asiatique avec les différences de l'Inde et de l'Indonésie.

Vous avez un islam européen avec les données culturelles européennes qui ne correspondent pas à l'Islam américain où vous avez une prégnance de la culture américaine autour des principes fondamentaux de l'Islam.

Vous avez un premier niveau de diversités. A l'intérieur même de cette diversité vous allez voir une dimension de complexification : à l'intérieur de l'Islam vous avez différentes lectures des textes. Vous avez des lectures littéralistes, qui ne se discutent pas : "Ce que j'ai lu, ce que j'ai dit, c'est ce que Dieu dit". C'est le littéralisme qui est dans toutes les traditions religieuses mais vous trouvez des littéralistes africains, moyen-orientaux comme des littéralistes d'Arabie saoudite. Ce qui est intéressant, c'est que vous allez trouver des littéralistes qui ont les données culturelles du lieu où ils vivent, ça rend les choses compliquées. Vous avez des littéralistes africains, des littéralistes asiatiques, arabes, donc troisième niveau de complexification. Et la question de la femme, se joue au niveau des références universelles, mais ensuite au niveau de la culture, puis de la diversité des lectures car un littéraliste qui lit un certain nombre de versets peut immédiatement sur la question de la femme supposer qu'elle est par essence inférieure à l'homme sur la base de textes sortis de leur contexte. Et vous avez d'autres types de lectures qui sont des traditions d'écoles (vous connaissez les quatre grandes écoles du sunnisme et du chiisme, le hanafisme, le hanbalisme, à part ça on simplifie beaucoup, il y en a plus que ça dans l'histoire de l'Islam, il y en a même plus de 19) et donc on a des lectures traditionalistes. Vous avez aujourd'hui, qui sont très présentes en Europe, ou dans le monde musulman, des

tableries qui sont vêtus comme des littéralistes mais qui ne sont pas des littéralistes, qui sont des traditionalistes et il faut distinguer. Vous avez des soufis, le texte que vous lisez n'est pas ce que vous lisez, il y a un sens second. Et, vous avez les réformistes. Des réformistes, de deux natures, ceux qui se réfèrent au texte et des réformistes purement rationalistes. Quand vous parlez à un musulman, il faut savoir où il se situe dans ce spectre. Est-ce qu'il est littéraliste ? Est-ce qu'il est traditionaliste ? Je me situe dans la tradition réformiste, dans cette tradition qui dit que, le texte reste une référence mais mon intelligence ne doit pas être amputée de sa capacité à contextualiser. C'est important d'entendre ça parce que, ce que vous allez entendre aujourd'hui, ce n'est pas le propos d'un littéraliste et si il y avait un musulman littéraliste, aujourd'hui assis ici, il me dirait que tout ce que je dis n'est pas islamique. Attention, c'est important de savoir à qui je parle ? D'où est-ce que je parle ? Parce que sinon vous allez penser que vous avez vu l'Islam, mais non vous n'avez pas vu l'Islam mais un musulman parmi un spectre musulman.

Vous avez encore des personnes qui sont des radicaux extrémistes sur la plan de la lecture du texte, la seule chose qui les intéressent, c'est une lecture politique. Et vous avez donc ici 6 lectures différentes de textes, qui sont présentes dans tout le monde musulman, trois niveaux de complexité, une référence à l'Islam, des cultures musulmanes, des lectures dans les cultures. Voyez comment ça se complique. Je vais vous dire une chose : Si à la fin de cette séance, quand je pars, vous vous dites ; "il nous a embrouillé la tête", alors, j'aurais gagné... j'aurais vraiment gagné. Car travailler, dans les droits humains et surtout les droits des femmes c'est comprendre qu'on entre dans un univers complexe, qu'il faut y aller courageusement mais délicatement. Certains pensent que, courageusement c'est tout renverser ; non, on peut être délicat et courageux. D'ailleurs, je pense qu'il faut toujours être délicat et courageux. Délicat c'est à dire qu'il faut savoir qu'on rentre dans des références complexes et courageux car il faut y aller et dire les choses. Dire qu'il y a discrimination mais pas n'importe comment. Parfois, on n'est pas entendu parce que l'on n'a pas su dire les choses, alors que ce qu'on disait était vrai mais c'est la façon de dire qui faisait le problème.

J'ai un vrai problème, je travaille pour les droits humains et souvent j'ai un problème avec mes collègues qui ne sont pas de tradition musulmane : tout ce qu'ils disent est vrai mais ils le disent mal. Ils ne sont pas tous comme ça, certains ont compris qu'il fallait dire les choses, oser les dire, les dire avec courage mais les dire en comprenant d'où nous écoute celui qui nous écoute. Parce que parler anglais à une personne qui ne parle que le français, ça ne sert à rien même si on a l'impression d'avoir tout dit.

Troisième élément

Refuser la démarche essentialiste et, très rapidement, faire une grande distinction : ne pas confondre le culturel et le religieux, savoir ce qui relève du culturel et savoir ce qui relève du religieux. Je prends un exemple :

J'ai un problème, aujourd'hui, avec les parents et les familles musulmanes vivant aux Etats Unis et en Occident, dans la façon dont les pères et les mères traitent leurs filles. Les mères traitent souvent leurs filles comme ces filles ont été traitées dans leur pays d'origine, c'est à dire qu'il y a un traitement différencié. Un garçon de tradition musulmane, peut sortir jusqu'à 22h, 23h, minuit, même jusqu'au matin, si il le veut. Quant à une jeune fille, souvent elle ne le peut pas, la différenciation ne se pose pas en terme religieux mais en terme culturel, c'est à dire, on vit ici comme on a vécu là-bas, et on reproduit les mêmes schémas. Ce qu'il faudrait faire comprendre à ces jeunes filles, c'est qu'une meilleure connaissance de leur religion est de nature à les libérer de l'oppression culturelle habillée sous le registre religieux. A savoir qu'il y a des dimensions culturelles qui perpétuent des traitements discriminatoires qui ne sont pas religieux mais culturels et dont vous pouvez dire, comment se fait-il, que sur les questions du ménage, des sorties, des activités à l'extérieur, on soit aussi restrictifs avec les filles et aussi libéraux avec les garçons.

Si on revient aux sources, on s'aperçoit que c'est plus culturel que religieux, encore faut-il savoir faire la différence.

Dernier élément

Il faut se donner une méthodologie de travail claire : avoir une lecture de tout ce qui est théorique, une étude des fondements de l'Islam. Qui veut travailler avec des musulmans et ne connaît pas cet univers de référence, risque de se cogner là, ou il pourrait construire. Il faut se donner comme principe de discussion, le droit de poser absolument toutes les questions qui peuvent naître de notre terrain de travail, c'est à dire, dès lors que l'on a identifié sur le terrain concret une discrimination, se donner le droit de savoir ce qui est légitime. Ca me paraît être une méthode fondée. Vous arrivez dans une société, vous percevez, vous analysez, vous identifiez, vous étudiez les discriminations et à partir de ce moment, toute question est légitime, sans exception. D'où est-ce que cela vient ? Comment le légitimez-vous ? Comment l'expliquez-vous ? Que proposez-vous pour sa réforme ? Cette méthodologie me paraît fondatrice d'un vrai débat qui part du concret et qui n'évite rien et qui ne s'arrête pas à de vagues considérations théoriques.

2^{EME} PARTIE

Premier élément : Quel est le problème fondamental que nous rencontrons dans le monde musulman ?

Le premier vrai problème dans le monde musulman, aujourd'hui, au sujet de la femme, c'est le discours sur la femme et le discours qui traduit une véritable représentation.

Dans une étude que j'ai pu faire sur les textes arabes et anglais, et confirmé par tous les textes francophones, plus de 90 % c'est à dire 9/10 des livres qui ont trait à la question de la femme en islam, commencent presque tous, non pas par "L'être féminin" mais "Fonction de la femme" et c'est déterminant de parler de la femme en tant que jeune fille, la fonction qu'elle a par rapport aux parents, en tant qu'épouse, ou en tant que maman, la fonction qu'elle aura auprès de ses propres enfants. Les discours de la femme sur la femme, c'est à dire, la femme en tant qu'être indépendant devant Dieu, spirituellement engagée, autonome quant à sa spiritualité, est un discours quasiment absent de la production musulmane.

C'est problématique parce que ça veut bien dire une chose : une personne que l'on étudie religieusement plus par sa fonction que par son être. La fonction sous-entend toujours une dépendance et non une indépendance. Or, une véritable étude des sources coraniques et de la tradition indique que l'accès à l'indépendance devant Dieu est l'autonomie sociale. C'est l'un des messages fort de l'Islam dans sa progression, dans sa chronologie, encore faut-il être au clair sur cette dimension chronologique. Le vrai problème, aujourd'hui, est une dimension de discours. Les gens pensent qu'on ne réfléchit qu'en Occident.

J'ai pu me rendre en Afrique noire, au Pakistan, en Malaisie aussi où l'on voit des situations en évolution : un certain nombre de femmes sont en train de développer un discours, d'elles sur elles, c'est à dire qu'elles deviennent sujettes de leur discours et posent comme fondement :

"Je suis une femme et je parle en tant que femme et non pas de certains de textes, ce ne sont plus mes droits contre les vôtres mais mon être en tant que personne".

Ce n'est pas un strict féminisme d'opposition mais un féminisme de l'affirmation de l'être.

Dans un livre qui va paraître, j'ai appelé à l'émergence de ce féminisme islamique qui reste fidèle aux principes de l'Islam mais qui détermine une féminité de l'être féminin au sens premier, autonome et indépendant. Or, aujourd'hui, ce mouvement apparaît dans le monde musulman mais ce qui est intéressant, c'est

qu'il comble un vide qui est celui de l'absence d'un discours qui commencerait par "l'être féminin". Ce dont je parle est en émergence.

Deuxième élément : la dimension de la famille

Concrètement, aujourd'hui, nous avons un discours sur la famille qui est ultra idéalisé, c'est vrai que l'une des dimensions fondamentales de l'Islam c'est la famille, la pierre angulaire de la collectivité, la famille qu'il faut préserver. Aujourd'hui, dans nombre de sociétés musulmanes, le taux de divorce augmente. Des pratiques qui sont lues selon une lecture de laquelle il faut être critique, une lecture du droit islamique d'une façon totalement réductrice. Vous connaissez le statut personnel dans certains pays qui fait en sorte qu'une femme ne voit pas ses droits protégés et qu'on voit des hommes pouvoir se marier, avoir 1 à 4 enfants, divorcer au sens du terme français "répudier", quitter son épouse, voir dans certaines sociétés, faire en sorte, qu'elle quitte la demeure. Des femmes sont laissées pour compte, sans demeure avec enfants et sans le tissu traditionnel des familles qui, prenaient la femme en charge après coup. Le père ou les frères prenaient en charge la femme ; cela a disparu dans beaucoup de familles et il y a des femmes qui sont laissées pour compte et qui vivent en face d'une législation qui admet le divorce pour l'homme ou la répudiation. Ce qui est en train de se passer dans les sociétés musulmanes, c'est vraiment de la répudiation, car ce n'est pas un divorce, ce n'est pas un droit qui est respecté, ce sont des hommes qui agissent de façon irresponsable qui peuvent délaissier leur épouse avec des enfants, voir même les mettre dehors et celles-ci se voient marginalisées. C'est une réalité. Dans les familles aujourd'hui, ceci se passe. Des situations où il y a de la violence conjugale. C'est une réalité terrible dans les familles musulmanes et pas seulement dans les pays musulmans mais aussi en Europe et aux Etats Unis. Sur la base d'un morceau de versets qu'on tire de son contexte et qui légitimerait le fait que l'on puisse frapper une femme. Alors que, depuis le VIII^e siècle, des savants se sont clairement exprimés. Le prophète de l'Islam ne l'a jamais fait, ça n'est pas légitime de le faire. Vous avez des pratiques qui voient même la législation parfois être totalement perméable à ce type de comportements.

Si on se pose la question de savoir si c'est l'Islam ou le culturel alors je dirais qu'il y a d'énormes parasitages culturels des sociétés patriarcales et dans certaines sociétés vous voyez le même comportement à peu de différences près des chrétiens qui vivent dans la même situation sociale. Culturellement, on voit des réalités conjugales chez les coptes égyptiens de même nature mais ce n'est pas la seule explication, l'autre élément c'est qu'il y a des lectures littéralistes et fermées des textes et parfois traditionalistes comme au nord de l'Afrique où il y a une lecture malikite qui est extrêmement problématique par rapport aux droits des

femmes. Pour le mariage par exemple une femme pourrait se marier qu'avec quelqu'un qui serait son garant masculin ce qui fait que dans certaines sociétés les femmes sont considérées comme des mineures. C'est une réalité. Le rite malikite l'impose alors que tous les autres rites n'imposent pas fondamentalement qu'une femme doit avoir son garant.

Il y aussi la polygamie. La ministre du Burkina Faso, dans les années 80 a voulu lutter contre la polygamie et la première des choses qu'elle a reçu, c'est un, "non" de la part des femmes en disant : "Vous êtes en train de massacrer notre système". Certains musulmans étaient contents. Les femmes ne veulent pas, donc on peut continuer. Non, ce n'est pas aussi facile.

La réalité de la polygamie, c'est que vous ne trouverez pas un musulman qui dira que ce n'est pas dans les textes. C'est dans le texte coranique. Il est fait mention de cela dans ces textes, mais ce qui différencie le musulman de ça, c'est la conditionnalité qui avait permis cela.

L'école Hanbalite, par exemple, celle qu'on diabolise sans connaître les choses : une femme a le droit dans son contrat, de faire mentionner, qu'elle ne veut pas la polygamie, elle a le droit de le refuser islamiquement, mais le problème c'est que 90% des femmes ne le savent pas. Elles ne connaissent pas leur droit. Leur discrimination passe par l'ignorance, pas par le droit musulman en tant que tel. Quand j'étais au Sénégal devant la ministre de la santé, il y avait un parterre de femmes. C'était une grande mobilisation sur une journée pour la femme et j'étais interrogé sur ce sujet. Quand je lui ai dit cela, elle s'est tournée vers moi, et elle m'a dit "Je ne le savais pas, je suis ministre de la santé et je ne le savais pas". C'est ça le problème, c'est que la parole est confisquée par une tradition du discours islamique qui ne dit pas les réalités du droit offertes aux femmes de s'opposer à ces pratiques. Par exemple, à partir du VIII^e siècle, on parle du divorce demandé par une femme. Il peut être demandé par le simple fait, que le physique de son mari ne lui plaît pas ou qu'elle ne l'aime pas. Une femme peut le demander mais les femmes ne le savent pas et ce n'est pas pratiqué. Même dans la législation patriarcale influencée par la culture masculine, la culture masculine n'existe pas aujourd'hui. On a un vrai problème avec les femmes.

Troisième élément : L'accès à l'espace publique

Aujourd'hui, il y a une véritable difficulté à l'accès à l'emploi avec des lectures extrêmement rigides. Vous entendez donc, par la lecture littéraliste et traditionaliste, la place de la femme, c'est la demeure, c'est la maison, c'est là qu'elle est le mieux. Vous avez ce genre de discours. Vous savez également qu'un certain nombre de discours politiques du front musulman en Algérie disait : "On va envoyer les femmes à la maison et on leur donne un salaire". C'est

économiquement de la petite cuisine qui ne veut rien dire. Ce n'est pas en envoyant les femmes à la maison qu'on offre de l'emploi aux hommes. C'est tenir des propos comme l'extrême droite en France, qui dit "Quand on renverra les étrangers, il y aura plus de travail pour les Français", mais ce n'est pas vraiment le cas, car les français ne veulent pas faire le travail des étrangers, les hommes ne feront donc certainement pas le travail des femmes. Dans la réalité ça ne fonctionne pas, ce n'est pas un discours sérieux.

La lecture réelle des sources et de la pratique même de l'époque prophétique montre que les femmes avaient accès à l'espace public et l'épouse même du prophète était commerçante. Celui qui fut son successeur a donné l'autorité sur le marché de Médine. C'est une vraie présence économique et on a fait totalement l'impasse sur cette présence sociale. Les lectures peuvent se pervertir. Il est vrai que dans la tradition islamique, la femme a un droit. Elle a le droit de faire sa vie sans se prendre en charge. C'est à dire qu'elle peut dire, " je n'ai pas envie de travailler" ses parents doivent la prendre en charge, et elle a le droit de dire à son mari : je n'ai pas envie de travailler, et s'il est pas content, il peut dire qu'il ne veut pas l'épouser, mais elle a le droit. Mais voyez comme la perversion de la lecture se fait, on a traduit le "elle a le droit" en "c'est une obligation de ne pas travailler". Ce n'est pas une obligation mais c'est un droit, c'est à dire que si j'avais une sœur et qu'elle vit le divorce elle peut se retourner vers tous ses frères elle peut dire, c'est votre devoir de subvenir à mes besoins et c'est un devoir pour toute la famille sur le plan légal. Psychologiquement, c'est là où on voit la diversité et parfois quand on a des débats entre musulmans, des fois ça chauffe à cause de cela, car on n'est pas d'accord sur ces points là.

Quatrième élément : l'accès à l'éligibilité

Vous avez entendu parler de la situation en Afghanistan, il était absolument exclu qu'une femme puisse faire de la politique ou puisse se présenter à un poste politique ; dans la majorité des sociétés musulmanes l'accès à la sphère politique est rendu beaucoup plus difficile pour les femmes. D'ailleurs de ce point de vue là, on a le même problème en Occident pour toutes les femmes confondues, musulmanes ou non. Dans les sociétés musulmanes c'est d'autant plus difficile, c'est une réalité car pendant longtemps le discours était, "est-ce qu'une femme peut être élue" ? Sur la base d'un certain nombre de versets ou plutôt des traditions prophétiques qui disent que une société ne fleurira jamais quand à sa tête une femme sera élue, certains prennent référence sur cette tradition et disent que cela n'est pas possible, on a donc des lectures littéralistes, et c'est un vrai problème.

Pendant les années 60-70, on avait des textes qui étaient les suivants : "Peut on élire une femme ?" c'est là que les choses ont évolué, il ne faut pas avoir une

approche essentialiste sur le plan religieux, il ne faut pas avoir une approche figée sur le plan historique. Comme en Asie par exemple, un certain nombre de femmes sont arrivées, au Bengladesh, au Pakistan, ce n'est pas encore idéal, mais c'est un mouvement. En Afrique, c'est une réalité aussi. Là où les choses sont arrêtées c'est plutôt dans le monde arabe, alors la question est de savoir si c'est islamique ou plutôt culturel ? C'est plutôt culturel, c'est pas véritablement islamique, mais c'est vrai qu'une lecture liée à la culture spécifique peut faire en sorte que les choses se rigidifient. Il y a un autre élément qu'il ne faut jamais perdre de vue, pour un certain nombre de courants de pensées et majoritairement dans la société du Sud et surtout la société musulmane du Sud ; c'est l'idée qu'il y ait une occidentalisation de la culture par la libération des femmes, raison pour laquelle pour éviter ou pour résister à cela, on est aussi plus rigide sur la question de la femme. On pense que c'est le noyau de la question de la femme. Il y a une différence entre promouvoir l'égalité des hommes et des femmes et la libération des femmes ou l'occidentalisation des femmes, et vous pouvez avoir l'impression que c'est évident mais dans le Sud ça ne l'est pas, on ne connaît pas l'intention du Nord, on ne la comprend pas toujours de cette façon, on ne comprend pas toujours la légitimité.

Quand j'étais au Niger, je me suis opposé dans un débat public sur la question de l'excision, ce n'est pas islamique, c'est inacceptable, des gens sont venus vers moi, et pas des moindres, des gens qui sont dans des universités au Niger, qui me disaient : "Tu joues le jeu de l'occidentalisation, c'est l'Occident, ils veulent nous occidentaliser". Je leur ai dit non, le but ce n'est pas d'être critique envers eux parce qu'on a peur d'eux, c'est d'être critique vis à vis de nous, par dignité pour ce que l'on croit, vous imaginez donc... moi je viens de Suisse, je suis d'autant plus dangereux, derrière mon faciès du sud, j'aurais une mentalité du nord, c'est à ce niveau aussi que les tensions se créent entre musulmans.

Le dernier élément : L'indépendance économique

Les femmes sont souvent mises sous tutelle car elles n'ont pas accès à l'emploi elles n'ont pas de ressources financières, elles sont dépendantes de l'homme. On justifie cela par le fait que l'homme aurait l'autorité de la famille ; là aussi, la femme a le droit de ne pas avoir à subvenir à ses besoins mais tout travail effectué par la femme sur le plan islamique est un revenu qui lui revient de plein droit et dont elle n'a de compte à rendre à personne. Un mari ne peut pas demander, ni combien elle a, ni comment elle dispose de son argent, c'est dans les textes ça ! "Tu n'as pas à me demander ce que j'ai fait avec mon argent". Et quand une femme travaille, elle doit donner son accord à l'homme et dire que cet argent sera utilisé pour le ménage parce que la femme pourrait le garder pour elle. C'est

une autonomie financière totale, et d'ailleurs une femme peut donner de la taxe purificatrice à son mari car lui ne peut pas lui en donner. Si vous étudiez le droit, c'est ça que ça veut dire réellement, mais pas besoin d'insister sur le fait que rien de tout cela n'existe aujourd'hui, ou seulement par situation exceptionnelle. Un exemple : La contraception est-elle permise en islam ? Certains disent non, ça n'existe pas, c'est une erreur. A l'époque du prophète, ils pratiquaient la contraception naturelle, ils l'acceptaient, les savants se sont arrêtés et ils se posaient la question de savoir si ils pouvaient faire cela. Et certaines thèses de savants posées comme fondées à partir du VIII^e et XI^e siècles étaient : oui l'homme peut se retirer avant l'éjaculation afin d'éviter l'enfantement à une condition, c'est qu'il ait l'autorisation de son épouse, il ne peut pas le faire comme ça, car en se retirant il pourrait lui enlever deux droits, celui d'avoir du plaisir et celui d'avoir un enfant.

CONCLUSION

Par rapport à tous ces points où il y a problème, le discours, la famille, le travail, la dépendance financière, la société. Ma thèse c'est qu'une lecture des sources musulmanes permet de libérer les femmes de ces discriminations. La question et de savoir comment...

Que penser de la critique systématique de la situation de la femme et dans les textes musulmans et dans les sociétés musulmanes, ou de l'extérieur aussi en disant que cela ne correspond pas à tels et tels articles des droits de l'homme. On peut faire cela, et on a raison de relever des divergences avec des articles des droits de l'homme, mais finalement toutes les sociétés sont en contradiction avec l'idéal du texte et d'autant plus pour les sociétés musulmanes. Il faut avoir l'honnêteté de dire qu'on a un vrai problème.

Ma thèse, aujourd'hui, c'est que cette approche ne va toucher dans le monde musulman qu'une toute petite élite de femmes qui sont déjà en contact avec l'Occident et qui sont déjà capables de comprendre. Les féministes qui ont pu intégrer tout le débat occidental sur la question; ce n'est même pas le 0.5 % de la société musulmane. C'est une petite élite qui vit dans un univers et qui ne parle pas au nom de toutes les femmes. Si on veut parler entre élite, on peut continuer mais ça ne changera rien au monde musulman, on parlera, on fera de beaux congrès mais ça ne changera rien. Je ne délégitime pas cette approche mais ce n'est pas suffisant, ces femmes ont le droit et le devoir de parler mais ce n'est vraiment pas suffisant. Ce qu'il faut, c'est développer une véritable prise en charge de l'intérieur, ça prend plus de temps mais c'est plus efficace et ça touche beaucoup plus de gens. C'est à dire qu'il faut encourager et se mettre à étudier tous les

courants de femmes qui développent aujourd'hui quelque chose qui est un processus de libération dans et par l'Islam. Car il y a des femmes qui sont musulmanes et qui ne veulent pas sortir de l'Islam, qui revendiquent leur droit à rester musulmane mais ce que vous dites de la religion n'est pas ce que dit la religion. C'est une lecture, c'est donc un processus de libération du féminisme islamique qui va vers l'expression d'une féminité musulmane. Aux Etats-Unis, en Europe, en Asie, en Afrique du Nord même en Afrique du Sud ces femmes disent, "non, on a pas pour vocation de nous occidentaliser, on a pour vocation de nous libérer". Vous ne pouvez pas sous prétexte d'avoir peur de l'occidentalisation continuer à justifier la discrimination. Il y a une différence entre une discrimination contre laquelle on lutte et une crainte de l'occidentalisation qui la légitimerait ou la justifierait. Il faut distinguer les deux, et il est important pour tous les interlocuteurs occidentaux que l'on prenne langue avec ce mouvement de femmes et c'est souvent étonnant car elles n'ont pas un look occidental. Elles se présentent parfois avec le foulard, avec une tenue traditionnelle mais avec un discours social politique.

Lorsque je parlais avec Mme Françoise Germain Robin, journaliste féministe à l'Humanité, donc pas du tout de sympathie avec l'Islam puisqu'elle est athée, quand je lui parlais de féminisme islamique, elle me disait qu'elle n'y croyait pas du tout. Puis elle est partie en Iran, (j'ai toujours été critique par rapport à l'Iran, depuis le départ, en disant, ce n'est pas un idéal de société par contre ce que j'ai remarqué depuis 20 ans c'est que c'est la société dans laquelle la parole féminine et la présence féminine sur le plan social et sur le plan politique a le plus progressé et c'est une réalité chiffrée) et me disait donc, que certaines femmes étaient contraintes à porter le voile et ça c'est le système iranien qui l'impose, et d'autres qui revendiquent le port du foulard et qui sont en train de se battre pour être au parlement pour faire du sport et pour avoir leur liberté, elles se libèrent dans et par l'Islam. Ce qu'elle a dit après toute cette étude, c'est que ce sont ces femmes qui sont le plus entendues par leurs coreligionnaires. Ce n'est pas les quelques éléments de l'élite occidentale qui ne sont pas entendues. C'est comme si c'était des éléments exogènes.

Marco Badane, une femme qui a étudié pendant 20 ans la situation en Egypte, dit que dans les années 40, il y avait des femmes très occidentalisées qui étaient venues avec la colonisation et leur impact n'a même pas touché 500'000 femmes et en Occident on parlait que d'elles. Elle dit, aujourd'hui, ce qui va libérer les femmes et qui va leur donner accès à un statut égalitaire avec l'homme, c'est le mouvement de ces femmes, qu'elle appelle le féminisme islamique. Ce sont des femmes qui par leurs références luttent contre la seule lecture masculine.

Ma théorie, aujourd'hui, c'est qu'il faut les deux, il faut des interlocuteurs de l'Occident qui posent des questions : "Qu'en est-il de ceci et de cela ?" Mais non, pas comme des juges mais comme des témoins. Cela demande de se décentrer culturellement, en se disant : Y a-t-il un autre accès que le nôtre pour arriver à l'égalité ? Y a-t-il une façon de le dire pour arriver au même point ? Ma thèse est OUI, mais pour cela il faut parler d'autres langues culturelles, d'autres langues de logique d'histoire. Et je pense que ceci est déterminant, il y a des points de focalisation qui amènent des tensions fondamentales par exemple pour la question du foulard ou de l'accès à la politique. On sent des tensions : tant que vous n'enlèverez pas le foulard vous ne serez pas libérée, si tu enlèves le foulard tu es occidentalisée. Ca ne veut absolument rien dire. On perd notre temps, on peut être une femme sans foulard totalement sous la coupe de la discrimination masculine et on peut être une femme portant le foulard, être professeure d'université, indépendante économiquement et avoir un discours de libération féminine. Cela ne veut rien dire. L'apparence ne doit pas faire perdre de vue que le contenu de la libération, c'est l'accès au droit, l'accès à la présence sociale.

Ce que j'aimerais par ce discours, c'est dire, oui, il y a discrimination, mais il y a des dynamiques qui sont en train de se mettre en place. Ce que l'on attend de vous, c'est : soit vous vous décentrez, soit vous serez toujours perçus comme des êtres qui imposez. Imposer, ce ne sera jamais un dialogue, ce sera un dialogue de sourds, ce sera la passion pas l'échange.

SOCIALISATION AND VIOLENT RITUAL PASSAGES

BERHANE RAS WORK

President of the Inter-African Committee on Harmful Traditional Practices
Affecting the Health of Women and Children, Geneva

Résumé

Les mutilations génitales féminines (MGF) affectent 120 millions de femmes à travers le monde. Cette pratique sévit dans 28 pays africains, mais également en Asie. Elle est considérée comme un rite de passage nécessaire pour devenir une femme et acquérir une identité sociale. Une femme mutilée est considérée comme une bonne épouse, une bonne mère et une personne respectable. Les MGF comportent un haut risque d'infections, qui conduisent à la mort et/ou au SIDA. Les douleurs persistent tout au long de la vie notamment lors des rapports sexuels et des accouchements. Cette pratique est basée sur une mauvaise interprétation du Coran afin que les hommes puissent contrôler, voire limiter, l'émancipation féminine. L'éducation de la communauté et des leaders religieux s'avère primordiale tout comme la réinsertion professionnelle des anciennes exciseuses.

Zusammenfassung

Die Verstümmelung des weiblichen Geschlechtsteils betrifft 120 Millionen Frauen auf der ganzen Welt. Sie wird in 28 afrikanischen Ländern aber auch in Asien praktiziert und gilt als notwendiges Ritual, um Frau zu werden und in der Gesellschaft eine tragende Identität zu erlangen. Eine so behandelte Frau gilt als vorzügliche Ehefrau, gute Mutter und angesehene Person. Solche Praktiken beinhalten jedoch hohe Infektionsrisiken, welche zu AIDS-Infizierungen und/oder gar zum Tod führen können. Die Schmerzen halten das ganze Leben lang an, vor allem beim Vollzug des Geschlechtsverkehrs und bei der Geburt von Kindern. Solche Vorgehen stützen sich auf eine falsche Deutung des Korans. In Wirklichkeit können dadurch die Männer die weibliche Emanzipation kontrollieren, ja sogar einschränken. Die Aufklärung der Gesellschaft und der religiösen Vorsteher ist vorrangig, genauso wie die berufliche Wiedereingliederung der Frauen, die die Exzision praktizieren.

Resumen

Las mutilaciones femeninas genitales (MFG) afectan 120 millones de mujeres a través del mundo. Esta práctica hace estragos en 28 países africanos, pero igualmente en Asia. Es considerada como un ritual de paso necesario para convertirse en mujer y adquirir una identidad social. Una mujer mutilada es considerada como una buena esposa, una buena madre y una mujer respetable. Las MFG tienden a un alto riesgo de infecciones, que conducen a la muerte y/o al SIDA. Los dolores persisten a lo largo de la vida notoriamente cuando hay intercambio sexual y cuando se da a luz. Esta práctica esta basada en una falsa interpretación del Corán con el fin de que los hombres puedan controlar, ver limitadas, la emancipación femenina. La educación de la comunidad y de los líderes religiosos se revelan primordialmente de todo como la reinserción profesional de las ancianas que practican la MFG.

Summary

The female genital mutilations (FGM) affect at least 120 million females worldwide. In Africa alone it is practised in 28 countries, but Asia is confronted to the practise as well. It is considered as a part of a 'right of passage' – without it a girl cannot become a woman and acquire a social identity. A woman who has been cut will be seen as a good wife, a good mother, and a respectable person. FGM content a high risk of infection which lead to death and/or AIDS. FGM bring pain and suffering which may be with women for the rest of their lives, especially during sexual intercourse and child delivery. The practice is based on a misinterpretation of the Koran so that men use it as a way of controlling or restricting women's emancipation. Education and sensitisation needs to be aimed at the entire community and religious leaders as well. The former Excisors need to be provided with alternative employment.

* * *

Traditional Societies in African value children as a life time investment regarding them as present and future human resources.

As such the birth of a child is welcome with special rituals that involve the Community.

The ceremonies vary according to the sex of the child with that of the boy being more elaborate. Valorising expressions are freely reiterated: “the child is a boy, thus pillar for the family” or “He is the future guardian of the family”

The songs and ululation last longer for a boy than for a girl. For example in the Ethiopian Orthodox Church a boy is baptized at 40 days while a girl has to wait until she is 80 days.

Such subtle discriminatory behaviour on the part of society instils gender bias always in favour of the boy. Early discrimination against women begins at birth and continues across their life cycle. The role to be played by men and women is strictly defined and marked by ritual interventions.

One such harsh ritual that has lately captured worldwide attention is female genital mutilation. It’s harmful nature as an act with life threatening consequences is proven.

Despite this reality, female genital mutilation is widely practiced as a tradition. It forms part of the socializing processes which marks the distinct roles to be played by women as subordinate members of a patriarchal society. The art of living as a wife, a co-wife and as an acceptable member of a community is a lesson that is acquired only after undergoing FGM. FGM ensures identity and eligibility for marriage.

FGM exists in at least 28 African Countries and in other parts of the world: Middle East, Malaysia and Indonesia. At present the practice has manifested itself among immigrants living in Western Countries.

The degree of mutilation varies from sunna to infibulation with excision and other form in between.

- Sunna: Although “sunna” means purification according to the Islamic religion, in this context it implies the removal of the prepuce of the clitoris. In some countries like Indonesia and Malaysia, small incisions are made in the prepuce of the clitoris without removing it totally.
- Clitoridectomy: is the removal of the clitoris altogether “The midwife punctures the clitoris to expose it to the maximum. Then the clitoris is rubbed until it stands erect, after which it is pulled and chopped off with a blade or a knife”
- Excision: This involves the removal of the clitoris and the labia minora and rubbing the wound with local herbs for healing.
- Infibulation: (Pharaonic circumcision, Sudanese circumcision): The word “infibulation” is derived from the latin word *fibula* meaning a clasp used by

ancient Romans on the penis of their slaves to prevent intercourse. Women slaves were infibulated using this clasp to prevent them from having sex. Infibulation at present means the cutting off of the whole of the clitoris, the whole of the labia minora and the adjacent parts of the labia majora and stitching the two sides of the vulva, leaving a small opening for urination and menstruation.

- Defibulation: is performed on a bride to allow intercourse or on a young delivering mother to enlarge the passage scarred from infibulation.
- Re-infibulation: This is an operation on women who have lost their infibulation or on young mothers after delivery or on wives during a long absence of their husbands.
- Gishiri cut: This is an operation performed by a traditional birth attendant on women with prolonged labour. The TBA uses a knife to cut through the soft tissues for the purpose of enlarging the passage. Cases of infection, vesico-vaginal and recto-vaginal fistulas are reported as a result of such a cut.
- Angurya cut: This is a traditional surgery performed on female infants to remove the hymen loop. It is believed that if the loop is not removed it will continue to grow and seal the vaginal orifice. However, under normal circumstances the loop disappears with a few weeks after the birth of the baby.

So far, Nigeria is the only country which reported the existence of the Gishiri and Angurya cut among some communities.

The consequence of the practice can be imagined although the pain and suffering can be felt only by the victims,

Documents have associated haemorrhaging, infection tearing during deliver, as some of the consequences. At present, the risk of HIV transmission is a reality.

WHO PERFORMS THE PRACTICE?

Age

The age at which a girl undergoes the practice varies from region to region, and within the same country from community to community. For example, in Ethiopia among the highland population, a baby girl is circumcised when she is 7 days old. Among the lowlanders near the Somali border, girls are infibulated at the age of 6 or 7 years.

In West African countries where FGM is performed as an initiation rite, the age range varies from 13 up to marriage. Among the Ibos of Nigeria, excision is done just before marriage. The Aboshs in Mid-West Nigeria excise a woman just before her first child is born.

Reasons

The reasons for the continuation of FGM vary according to the socio-cultural context where it exists. The major justifications are:

- Moral or religious
- Virginity; bride price or family honour
- Anatomic/aesthetic
- Need for social integration
- Prevent child mortality
- Hygiene.

The reasons commonly advanced for maintaining FGM do not have religious or scientific backing.

FGM does not guarantee virginity or reduce promiscuity. It does not ensure fertility. In actual fact, it can cause sterility due to resulting infections.

Ignorance is a major factor for the persistence of the practice. Parents subject their children to FGM with the best of intentions, not knowing a better alternative to marriage and the security it provides. Additional factors which perpetuate FGM are:

- Benefit and status of circumcisers.
- Lack of strong government policy and actions to eradicate the custom.
- Low economic and educational status of women

Geographic distribution

Female genital mutilation is said to have been practised worldwide at one time in history for various reasons, all related to women's sexuality. At present, its prevalence is largely observed in Africa. According to reports presented in different seminars, the practice exists in the following countries:

- Excision (Clitoridectomy): Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypt, Ethiopia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Kenya, Liberia, Mali, Mauritania, Niger (small part of the country), Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Sudan, Tanzania, Togo, Uganda, Yemen.
- Infibulation: Djibouti, Egypt (Nubians), Ethiopia, Mali (among a few ethnic groups), Somalia, Sudan.
- Gishiri and Angury cuts: Nigeria

FGM is also reported to exist in Europe among the immigrant populations in England, Finland, France, Italy, Netherlands, Sweden. The type of operation existing in these countries depends on the origin and cultural background of each immigrant family. It could vary from circumcision to infibulation (among

Somalis, Sudanese and Ethiopians). It was reported that some doctors in England (Harley Street) practised it under medical care.

EFFORTS

The World Health Organization (WHO)

The first major step taken to deal with FGM was the 1979 Khartoum Seminar on Traditional Practices, organized by the WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean (EMRO). Representatives from 10 countries – Burkina Faso, Djibouti, Egypt, Ethiopia, Kenya, Nigeria, Oman, Somalia, Sudan, South Yemen – attended the meeting.

One of the subjects discussed was FGM as a harmful traditional practice. The complications it causes were noted and recommendations were made for its progressive eradication. In general, the seminar proposed the establishment of a national commission to coordinate activities, including legislation, intensification of general education and sensitization of midwives and TBAs. The Adoption of a clear cut policy was also recommended.

In 1982, WHO issued a statement on its position regarding FGM (female circumcision).

In this statement, female circumcision was recognized as having serious health consequences. The recommendations made at the Khartoum meeting were re-emphasized and WHO expressed its readiness to support national efforts aimed at eradicating the practice. Strong advice was expressed to health workers not to perform FGM under any conditions.

WHO/EMRO adopted a resolution at its thirty-fifth session, stating that women's health must be safeguarded by ensuring the elimination of harmful traditional practices.

In September 1989, the WHO Regional Committee for Africa (AFRO) adopted unanimously a resolution recommending to concerned members to adopt appropriate policies and strategies to eliminate female circumcision. The Director was asked to provide support and to make a report, at the 40th session, on the progress of work in this area.

In May 1992, at the WHO Technical Discussion on Women, Health and Development, the issue of FGM and other traditional practices was raised and a proposal was made stating that more courageous steps must be taken by the national and international communities to eliminate mutilating practices.

At the Safe Motherhood Conference in Niamey, February 1989, organized by the World Bank, UNFPA, WHO and UNICEF, a call for the eradication of harmful traditional practise was included in the final declaration.

WHO initiated and funded a research study on the influence of FGM on the choice of contraceptive methods, which was undertaken by the Inter-African Committee in Djibouti and Sierra Leone.

WHO has at present a 20 years Plan of Action to eradicate FGM and is collaborating with governments, and NGOs to implement the Plan.

UNICEF

UNICEF considers FGM as a violation of the Convention of the Rights of the Child, Article 24.3. It collaborates with NGOs and governments and its campaign to eradicate the practice.

UNFPA

UNFPA has a clear policy and programme for the elimination of FGM as a hazard on reproductive health. It supports IAC and other NGOs and governments to enhance their efforts.

UN Commission on Human Rights

The UN Commission on Human Rights appointed Mrs. Halima Embarak Warzazi as Special Rapporteur on Traditional Practices. Her recent Report (C/CN.4(Sub.2/2002/27) was presented and accepted unanimously by the Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights, at its Fifty-Fourth Session, August 2002. The Resolution /E/CN.4/Sub.2/2002/L.25 calls in particular for the holding of three seminars, in Africa, Asia and Europe in order to review progress since 1985.

UN, Human Rights and other Conventions, Legislation

Human rights are based upon the principles of equality and non-discrimination. These rights are articulated in several conventions such as the United Nations Charter, the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women and the Convention on the Rights of the Child. FGM violates basic human rights principles to health, life, freedom from cruel and/or degrading treatment, freedom from slavery and servile status and freedom from discrimination.

The Convention on the Rights of the Child, article 24.3 states that “The States Parties of the present convention shall seek to take all effective and appropriate

measures with a view to abolishing traditional practices prejudicial to the health of children.

NATIONAL AND REGIONAL INSTRUMENTS

Apart from a few attempts in the 1940's and 50s to prohibit FGM in some countries, it was only in the 1990s that concrete legislative measures were taken by African governments. At present the following countries have specific laws against FGM:

Burkina Faso (1995), Djibouti (1995), Ethiopia (in the constitution), Egypt (Ministerial Decree, 1997), Ghana (1994), Guinea (1985), Ivory Coast (1997); Kenya (2001); Mali (2002); Mauritania (2002); Senegal (1999), Tanzania (1998), Togo (1998).

It is hoped that all other concerned governments will follow this example and enact specific laws against FGM and other such practices.

In Europe, Austria, France, Great Britain, Luxembourg, and Sweden have laws prohibiting FGM. The British and Swedish legislations regarding FGM are clear about the prohibition of the practice. The French Penal Code, article 312, stipulates that a person who has committed an act of violence involving mutilation or resulting in death without the intention of doing is liable to criminal proceedings. As a result of this law, African mothers have been prosecuted for having circumcised their daughters.

Article 18.3 of the African Charter on Human and Peoples' Rights reads, "The State shall ensure the elimination of every discrimination against women and also ensure the protection of the rights of the woman and the child as stipulated in international declarations and conventions".

The African Charter on the Rights and Welfare of the Child also protects children from harmful traditional practices.

The Abuja Declaration

The UN Economic Commission for Africa organized a conference in Abuja (Nigeria) in November 1989 to review the "Role of Women in African in the 1990s". Among other issues, traditional practices such as early marriage and pregnancy, female circumcision, nutritional taboos, etc, were discussed and proposals for action were made. The proposal calls for research, training, dissemination of information and legislation to eradicate harmful traditional practices. The setting up of regional and sub-regional structures was also recommended for the follow-up.

The Fourth World Conference on Women, held in Beijing in September 1995, witnessed the international awareness about violence against women in general and FGM in particular. Several statements by high level officials including the Secretary-General of the United Nations, and delegates called for the elimination of FGM as a gender based violence.

Inter-African Committee

The Inter-African Committee (IAC) is a regional body set-up in 1984 with the following mandate:

- To reduce the morbidity and mortality rates of women and children through the eradication of harmful traditional practices,
- To promote traditional practices which are beneficial to the health of women and children,
- To play an advocacy role, by raising the importance of taking action against harmful traditional practices at international, regional and national levels,
- To raise funds and support local activities of national committees and other partners.

Since its creation, IAC has set up national committees in 27 countries:

Angola, Benin, Burkina Faso, Cameroon, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypt, Ethiopia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Kenya, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanzania, Tchad, Togo, Uganda.

THE MAIN FOCUS OF ACTIVITIES ARE

Training and Information (TIC)

TIC training workshops are aimed at providing intensive and meaningful health education with the help of visual aids. The subjects discussed are related to FGM, early childhood marriage, human reproduction, pregnancy, childbirth, breastfeeding and hygiene as well as to nutritional taboos.

The programme consists of 4 sets of training workshops, to be conducted consecutively in 5 months. After each TIC programme, 28 persons will have been trained to be able to conduct sensitisation programmes on the harmful effects of FGM and other traditional practices, and a further 136 persons will have attended workshops to spread information regarding these issues.

Training of Traditional Birth Attendants (TBA). As TBAs can play an important role in the campaign against harmful traditional practices, it is necessary

to provide them with an effective training programme and to encourage them to campaign for the abolition of FGM and other such practices.

For IAC, the aim of the TBA training is first to train head trainers for a short period and to ensure that the required information pertaining to the practice is transmitted to other TBAs working in rural areas and to mothers in the communities. First, a head trainer gives a one-day training for 5 future trainers. Each will in turn train 50 TBAs in rural areas, thus creating a multiplying effect. When each TBA programme is completed, 50 TBAs will have been trained to play a key role in rural areas in the campaign against FGM and other harmful traditional practices

Alternative Employment Opportunities (AEO) Practitioners or circumcisers are largely respectable individuals whose skills are indispensable to the community. Their service is paid for in cash or kind and they enjoy special social status in the community. The campaign against FGM has to include changing the attitudes of practitioners and finding them alternative sources of income for their livelihood.

Research

IAC conducts research in the area of traditional practices, particularly FGM. Several research papers are produced showing the extent of the problem. IAC has a Scientific Committee which is studying IAC's work from several angles, e.g. impact indicators.

Production of educational materials

IAC produces and distributes a number of educational materials to be used in the different programmes of education and information.

An anatomical model of the lower part of the female body with 7 removable parts showing 1) the normal state of the female genital organs 2) result of "sunna" 3) result of excision 4) result of infibulation 5) keloid 6) normal delivery 7) delivery of an infibulated or severely excised woman.

Flannel graphs: A set of 5 folders with schematic designs to be stuck on a piece of flannel for group teaching based on a small manual contained in each folder. The series comprises a) the female genital organs b) fertilization c) pregnancy d) birth e) complications during childbirth: a consideration of female genital mutilation.

Multi-media training modules and materials:

- *The IAC video (Beliefs and Misbeliefs)* (43 mins) explains the dangers of FGM and shows the activities of IAC in Africa. A French version is also available.

IAC is currently in the process of making a new film which will show results obtained and constraints met during the last 18 years.

- *The IAC newsletter* is published twice a year in English and French and distributed widely.

- *The IAC Information Leaflet* Is available in English and French.

- *The IAC website:* www.iac-ciaf.ch

In 1998 in Banjul, the Gambia, IAC organized a Symposium of Religious Leaders, with the aim of examining the religious justifications for the practice of FGM. High level religious scholars, both Moslem and Christian, studied relevant texts in the Koran and the Bible and in the Banjul Declaration, issued at the end of the Symposium, they unanimously stated that there is no religious justification for the continuation of FGM and that religious leaders in all concerned countries should set up a network with the objective of spreading the message.

In August 2000, a Follow-up Symposium for Religious Leaders was organized in Arusha, Tanzania, to assess the results of the first symposium and to examine strategies for the future.

In view of the need for concrete legislative measures against FGM and other harmful traditional practices, IAC organised its first Symposium for Legislators, in September 1997 in Addis Ababa. The outcome of this meeting was the Addis Ababa Declaration, which recommends that all concerned governments enact specific laws prohibiting FGM and other such practices. The Addis Ababa Declaration was submitted to the OAU for study and adoption, and in June 1998 the OAU Council of Ministers unanimously adopted the Declaration. This decision was endorsed by the OAU Assembly of Heads of State and Government.

In November 1999, IAC organized a Follow-up Symposium for Legislators to elaborate a Draft Convention on the Elimination of All Forms of Harmful Traditional Practices Affecting the Fundamental Rights of Women and Girls. A group of legal experts gathered to formulate the draft which was then presented to the Symposium for study and amendments. At the end of the symposium, the Draft Convention was adopted for submission to the OAU.

After careful examination by OAU legal experts, it was suggested that the Draft Convention be integrated in the OAU Draft Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women. The adoption of this Draft Protocol will take place in the near future.

Youth

Youth are a very important target group in the campaign for the eradication of FGM and other harmful traditional practices. With this in mind, IAC organized a Forum for Youth Empowerment in April 2000 in Addis Ababa.

More than 60 youth (girls and boys) coming from 16 African Countries took part in the meeting. After 3 days of intensive discussions and debates, including

training workshops, the delegates issued an African Youth Declaration on Harmful Traditional Practices, which among other things proposed a plan of action and the creation of an African youth network, in order to carry out activities among peer groups.

CONCLUSION

Harmful traditional practices, as forms of violence against women, exist in contexts where women have no or little education about the functions of their body and are unaware of their fundamental rights to health and well-being. Women living in rural traditional settings have low economic status with marriage as the only guarantee for survival. Traditionally condoned sanctions are applied rigorously to control the productive and reproductive role of women. FGM and other such practices are clear examples of such control mechanisms.

In order to eradicate such practices, which hamper the normal development of the girl child and seriously affects the health of women, education is a vital element. The education of the girl child is bound to enhance her knowledge and her value. Formal, informal and non-formal education should be intensified to reach opinion leaders, women, men and policy makers to ensure change of attitudes. Policies that favour the advancement of women are also indispensable as a backing for grassroots activities and general social mobilization. Needless to stress the importance of an integrated and holistic overview of the status of women in order to deal with the problem effectively.

The Inter-African Committee has dealt with the issue of harmful traditional practices from its cultural, religious, economic and social aspects at various levels and this approach has demonstrated encouraging and positive results.

VIOLENCE AGAINST GIRLS IN THE FAMILY

JOANNA BOURKE-MARTIGNONI

The World Organisation Against Torture's, Geneva

Résumé

Un grand nombre de lois incriminent la violence domestique, à charge pour l'Etat d'apporter protection aux femmes et aux enfants. Cependant, la violence domestique est toujours et encore considérée comme une affaire privée. Les filles sont plus vulnérables émotionnellement que les garçons et 60% des abus sexuels domestiques sont perpétrés à l'encontre des filles. Le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la violence à l'encontre de la femme a rédigé un projet de législation cadre que chaque pays peut adopter en fonction de sa situation. Dans la société musulmane, l'Islam est invoqué pour justifier les violences à l'encontre de la femme. Il s'agit d'une interprétation erronée du Coran qui bafoue l'enseignement du Prophète.

Zusammenfassung

Eine Vielzahl von Gesetzen brandmarken die Ausübung von Gewalt in der Familie und beauftragen den Staat, Frauen und Kinder zu schützen. Die Gewalt in der Familie wird jedoch meist immer noch als eine private Angelegenheit angesehen. Mädchen sind emotional verletzbarer als Knaben, und 60 % des sexuellen Missbrauchs innerhalb der Familie werden an Mädchen verübt. Der Fachberichterstatter der Vereinten Nationen über Gewalt an Frauen hat einen Rahmenentwurf eines Gesetzes verfasst, das jedes Land unter Berücksichtigung seiner besonderen Verhältnisse verabschieden kann. In moslemischen Gesellschaften beruft man sich meist auf den Islam, um die Gewalttätigkeit gegen Frauen zu rechtfertigen. Es handelt sich hierbei aber um eine irrige Interpretation des Korans, welche der Lehre des Propheten spottet.

Resumen

Un gran número de leyes incrimina la violencia doméstica, a cargo del Estado para llevar protección a las mujeres y niños. Sin embargo la violencia doméstica es considerada como un asunto privado. Las niñas emocionalmente son más vulnerables que los niños y el 60 % de los abusos sexuales domésticos son perpetrados hacia las niñas. El Relator Especial de las Naciones Unidas sobre la violencia hacia la mujer redactó un proyecto modelo de legislación que cada país puede adoptar en función de su situación. En las sociedades musulmanas es invocado para justificar la violencia en contra de la mujer: Se trata de una interpretación errónea del Corán que engaña las enseñanzas del profeta.

Summary

An extensive legal framework to protect women and children from domestic violence exists and it is up to States to implement it. Nonetheless domestic violence is all too often still regarded as a private matter. Girls are more emotionally vulnerable than boys and 60% of sexual abuse in the home is directed against them. The Special Rapporteur on violence against Women has prepared draft legislation which can be adapted to suit the needs of individual countries. In some Moslem societies the Koran is used to justify the maltreatment of women. Such views are based on a misinterpretation of the Koran and are completely at variance with the teachings of the Prophet.

* * *

1. INTRODUCTION

As the main network for NGOs fighting against torture, the World Organisation Against Torture (OMCT) can not ignore the increasing number of reports of domestic violence being transmitted to it by the members of the OMCT-SOS-Torture network, nor can it fail to involve itself in the development of measures to put an end to this serious violation of human rights.

OMCT has taken the position that depending on the severity and the circumstances giving rise to State responsibility, violence perpetrated by private persons can constitute a form of torture or cruel, inhuman or degrading treatment or punishment under the International Covenant of Civil and Political Rights (ICCPR) and the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman Treatment or Punishment (CAT). In the view of OMCT, domestic violence can be regarded as falling within the definitions of torture or cruel, inhuman or degrading treatment or punishment contained in article 7 of the ICCPR and articles 1 and 16 of the CAT when the State fails to act with due diligence in order to prevent, investigate and punish this violence and to provide its victims with adequate reparations.

While in the past, human rights protection was interpreted narrowly and state inaction to prevent and punish violations was not viewed as a failure to protect human rights, international human rights law now increasingly recognises the fact that States may be held responsible for human rights violations committed by private persons when they fail to exercise due diligence to prevent, investigate, prosecute and punish these abuses. This trend is reflected in the Convention on the Rights of the Child, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and the Declaration on the Elimination of Violence against Women as well as in the general comments and concluding observations of the Human Rights Committee and the Committee against Torture.

Nevertheless, despite the legal frameworks that have been created at the international, regional and, in many States, at the national level, violence occurring in the domestic sphere is still often not treated by the relevant authorities or by society at large as a serious violation of human rights, but instead continues to be regarded as a private matter.

The goal of this presentation is to provide an outline of the gender-based causes and consequences of domestic violence as it affects girls with a view to developing certain conclusions aimed at strengthening the protection accorded to girls against this serious and widespread human rights violation.

To this end, the presentation will initially focus on briefly outlining the various forms and causes of the types of domestic violence that are predominantly perpetrated against girls. These gender-based forms of violence include; psychological and emotional violence, sexual violence including incest, wife

battering, marital rape, forced prostitution and other forms of economic exploitation, and different traditional and customary practices that affect the psychological and physical integrity of girls.

There are several complex and closely inter-related socio-cultural factors that work to render girls particularly vulnerable to these forms of domestic violence, however, the root cause of much of this violence lies in the historically unequal power relations that exist between women and men in all societies. Factors contributing to these unequal power relations include: socio-economic forces, the family institution which often reflects and enforces prevailing social stereotypes including belief in the inherent superiority of males, and legislation and cultural sanctions that have traditionally denied both children and women an independent legal and social status. The vulnerability of girls to domestic violence is conditioned by the inter-play and overlap of discrimination and marginalisation based on both gender and age as well as on additional factors including racial, ethnic and religious identity and socio-economic status.

The second half of the presentation will focus on ways in which the existing norms and standards designed to protect girls against domestic violence can be more effectively applied in practice. It will be suggested that while there is a relatively large body of international law that can be invoked for the purposes of preventing and eradicating domestic violence against girls, many of these norms are not still not being adequately implemented at the national level.

2. DOMESTIC VIOLENCE AND GENDER: AN OVERVIEW

As a unit, the family is traditionally associated with warmth, security, and safety: a shelter, where peace and harmony are predominant. In reality, however, in every region of the world, children suffer from violence in the family, with devastating effects for the victims, their families and the community. Although distinct social, cultural and political contexts give rise to different forms of violence in the family, its prevalence and patterns are remarkably consistent, spanning national, cultural and socio-economic borders.

Violence against children in the family takes various forms including; child-battering, psychological violence, incest, correctional abuse, abandonment and neglect, forced labour in the family, the sale of children by their parents for prostitution or bonded labour and violent cultural practices.

Both boys and girls are subjected to violence in the family. However, due to the difference in their gender,¹ girls and boys may experience different patterns of

¹ The term “gender” refers to the ways in which roles and attitudes, values and relationships regarding women and men are constructed; the social design of the biological and physical sex.

abuse and vulnerability, with girls often at higher risk of sexual abuse, psychological violence or other forms of violence resulting from certain cultural practices occurring in the family. Many forms of violence in the family are specifically directed against girls or affect girls disproportionately. This violence may include; “honour crimes”, female foeticide and infanticide, forced childbearing and forced abortions, son preference resulting in violence in the form of neglect, as well as harmful traditional practices affecting the health of girls, such as female genital mutilation, virginity testing, early marriages and bride price and dowry-related violence.

It is important to note that family violence against girls is not limited to violence perpetrated by parents but also includes violence by grandparents, siblings, other relatives, guardians or carers, neighbours, and family friends. Therefore, any references to “family” and “domestic” should be understood within the local context and may include extended families, polygamous systems and non-traditional family units.²

3. PSYCHOLOGICAL AND EMOTIONAL VIOLENCE

The prevalence of psychological violence and emotional abuse is very difficult to measure in quantitative studies. Nevertheless, it is apparent that girls and women are more commonly subjected to emotional and psychological violence than men and boys.³

According to a study conducted in the Netherlands, psychological violence in the family is more often directed against girls and young women. Between the ages of 15 and 20, one in seven girls becomes a victim of psychological violence in the domestic sphere.⁴

The effects of psychological and emotional abuse are devastating and many women and girls who have been victims of this form of violence either commit or attempt suicide. One study has concluded that girls and women who have been subjected to emotional and psychological abuse are 12 times more likely to attempt suicide than other women and girls.⁵

² See Committee on the Rights of the Child, 28th Session (CRC/C/111), Discussion on “Violence Against Children, Within the Family and in Schools”, Friday 28 September 2001, Recommendation 1 (unedited version).

³ UNICEF, Innocenti Digest No. 6, Domestic violence against women and girls, UNICEF, Florence, June 2000, pp. 4-5.

⁴ Dutch Ministry of Justice, Dienst Preventie, Jeugdbescherming en Reclassering, Huiselijk Geweld, 1997, p. 54.

⁵ United Nations, Violence against Women in the Family, UN Doc. ST/CSDHA/2, New York, 1989.

4. SEXUAL VIOLENCE IN THE HOME INCLUDING INCEST

Girls are also especially vulnerable to sexual violence in the home including incest. For social and biological reasons, incest is widely viewed as unacceptable. Most countries throughout the world have made it a criminal offence reflecting the taboo that surrounds incest. But precisely because of this taboo, families in which incest occurs keep it secret, making it one of the most invisible forms of domestic violence.

The information that is available shows that from 40 to 60 per cent of known sexual assaults within the family are committed against girls aged 15 years and younger, regardless of region or culture.⁶ A study from the Netherlands found that 45% of the victims of domestic sexual violence are under 18. Between the ages of 10 to 25, more than 7% of the respondents were victims of a form of sexual violence in the domestic sphere. Between the age of 10 and 25 years, girls are more often victims of incest than boys.⁷

A particular difference between sexual abuse of adults and children is that the identification, reporting and decision-making in the case of children lies not so much with the child victims, but much more with persons concerned about the child. An extra complication arises from the fact that the legal representatives of the child victim (parents, guardians, care givers) are frequently the perpetrators of the sexual abuse. It is extremely important that the right of the child, enshrined in article 12 of the CRC, to be heard in any judicial and administrative proceedings affecting the child be respected and that the views of the child are accorded due weight.

5. WIFE BATTERING

Girls, when married before the age of 18, are at greater risk of physical and psychological violence perpetrated by their husbands or other members of their extended families. It should be noted that wife battering at home constitutes by far the most common form of violence against women and girls and is a significant cause of injury. Wife battering remains hidden, it is not the type of act that dominates headlines as it happens behind closed doors and victims fear speaking out.

Wife battering includes various methods of physical violence. Survivors of battering report violence such as slapping, punching, kicking, beating with fists or

⁶ United Nations, *The World's Women 1995: Trends and Statistics 1995*, United Nations, 1995.

⁷ Dutch Ministry of Justice, *Dienst Preventie, Jeugdbescherming en Reclassering, Huiselijk Geweld*, 1997, p. 54.

objects, biting, strangling, burning, throwing acid, raping with body parts or objects, stabbing and shooting. In the most extreme cases, woman victims are murdered or die as a result of their injuries.

Wife battering is often the result of the general view that a woman is subordinate to and the property of a husband or intimate partner. This attitude is reinforced in some societies by practices such as demanding a bride price, which leads the husband and his family to believe that they have bought a wife or daughter-in-law and that she is therefore their property. Other unequal structures in the family, such as discriminatory laws with regard to land ownership, marriage and divorce, place women in a position of dependence on their husbands.

Specific legislation on domestic violence is a modern phenomenon. In certain countries, wife battering is still not considered to be a crime and no legal sanctions exist against perpetrators. In other countries, domestic violence is frequently dealt with under laws that regulate "ordinary" cases of criminal assault. But these laws ignore the fact that the violence takes place in the family, between persons who are emotionally and financially involved with each other. Therefore, special laws are drafted, with specific remedies and procedures that meet the circumstances and special needs posed by violence between domestic inmates. These laws may deal with issues such as quasi-criminal remedies, civil law remedies, and the question of whether domestic violence is a complaint offence or a public offence.

Even in cases where countries have "criminalised" wife battering, much still depends on the role and the power of the police as well as on the willingness of national governments to create mechanisms in order to provide protection, support and assistance to victims of this violence.

6. MARITAL RAPE

Girls, when married before the age of 18, can be at risk of marital rape or other forms of sexual violence. Surveys in a number of countries show that from 10% to 15% of women report that they have been forced to have sex by their intimate partner.⁸ Among women who experience physical violence from their partners, figures are higher; an average of 50-60%.⁹ In many societies, however, women do not define forced sex as rape if they are married to or living with the abuser. Although some countries have recognised marital rape as a criminal offence, others still argue that husbands have a legal right to have sexual access to their wives. But when rape or other forms of sexual violence against a women or a

⁸ Lori L. Heise, Jacqueline Pitanguy and Adrienne Gramain, Violence against Women, The Hidden Health Burden, World Bank Discussion Paper, 255, pp. 6-10.

⁹ Ibid.

girl committed by her husband are not recognised as a crime, the marital relationship acts as a cover for violence in the home.

7. FORCED PROSTITUTION AND OTHER KINDS OF ECONOMIC EXPLOITATION

Violence in the form of forced prostitution or other types of commercial exploitation, by parents (and by male partners in the case of marriage) occurs in many settings. Many factors can conspire to push children into exploitative and abusive situations. Families are often deceived by the promise of job opportunities or money. Sometimes, girls are sent away from home to work for another family as domestic workers but become the victims of physical and sexual abuse.

In many countries in Africa, Eastern Europe, Asia and Latin America, children aged between 8 and 17, generally girls coming from rural areas, are hired out or sold by their families who are unable to support them. Other girls find themselves being trafficked to different places predominantly for the purposes of sexual exploitation, domestic servitude and other forms of forced labour. Their fate thereafter depends on the conditions offered by their employer or "buyer". The nature and work conditions with which these children are confronted are often similar to forced labour and they are particularly vulnerable to violence including physical, sexual and psychological abuse.

In addition, in many countries where prostitution is criminalized, girls who have been trafficked or otherwise coerced or forced into prostitution may find themselves also facing criminal proceedings, thereby resulting in a double victimisation.

8. TRADITIONAL AND CUSTOMARY PRACTICES AFFECTING THE PHYSICAL AND PSYCHOLOGICAL INTEGRITY OF GIRLS

Traditional and customary practices reflect values and beliefs held by members of a community, often throughout many generations. Although some customs and traditions promote and protect girls and women's rights, certain practices, particularly those linked to deeply rooted power inequities in a community, are the cause of violence against women and girls.

Among such practices are: female genital mutilation, dowry violence, early marriages and childhood pregnancy, bride/widow burning or other widowhood

practices, honour killings and virginity testing; all affect the health of or, in the worst cases, lead to death of women and girls. These harmful traditional and customary practices should be considered as human rights violations that cannot be ignored or justified on the grounds of tradition or culture. Several international human rights instruments such as the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women under article 5 (a), the Convention on the Rights of the Child, as well as the Beijing Declaration and Platform for Action call on States not to invoke any custom, tradition or religious consideration to avoid their obligations with respect to the elimination of all forms of violence against women and girls.

The Beijing Declaration and Platform for Action also makes strong recommendations for governments on this issue. It requests Governments to enact and enforce legislation against the perpetrators of practices and acts of violence against women, such as female genital mutilation, female infanticide, prenatal sex selection and dowry-related violence, and to give vigorous support to the efforts of non-governmental and community organisations to eliminate such practices. Furthermore, governments are called upon to adopt all appropriate measures, especially in the field of education, to modify the social and cultural patterns of conduct of men and women, and to eliminate prejudices, customary practices and all other practices based on the idea of the inferiority or superiority of either of the sexes and on stereotyped roles by either of the sexes.

8.1. Dowry and bride price-related violence

In some countries, weddings are preceded by the payment of an agreed-upon dowry by the bride's family. Failure to pay the dowry can lead to violence against girls and women by their families in-law. The violence may range from verbal to psychological and physical abuse, starvation and in certain communities to burning alive by the husband and/or his family members.

In other cultures, the family of the man has to pay a bride price to the woman and/or her family he wants to marry. This custom often results in violence against women in the home as the custom leads a man to believe that he has bought his wife and thus his conduct towards her may not be questioned.

8.2. Crimes committed in the name of honour

Crimes against women and girls committed in the name of honour are a gender specific form of violence which is either approved or supported by States in many parts of the world, including: **Argentina, Bangladesh, Brazil, Ecuador, Egypt, Guatemala, Iran, Jordan, Pakistan, Palestinian Autonomous Areas,**

Peru, Texas/USA, Turkey and Venezuela. Husbands, fathers or brothers frequently go unpunished after murdering their wives, daughters or sisters in order to defend the “honour” of the family or their own “honour”. The killing or mutilation occurs when a woman or girl allegedly steps outside of her socially prescribed role, especially, but not only, with regard to her sexuality and to her interaction with men outside her family.

8.3. Violence against girls due to son preference

In many societies, a higher value is placed on sons. During their entire life cycle, women can be affected by this practice. From its most extreme forms of foetal and after birth female infanticide to practices that are discriminatory against girls such as: neglect of girls, gender-difference in nutrition, a disproportional division of work in the house for girls, and less access to education for girls than their brothers. According to UNICEF, if the gender gap in primary education has begun to close throughout the world in recent decades, it is not the case with secondary education. In more than 40 countries worldwide, fewer than 25% of girls are enrolled in secondary school.¹⁰

Discriminatory feeding practices and inequitable access to health care shortens the lives of girls and women in some regions of the world.¹¹ Roughly 60 million women who should be alive today are not as a result of a spectrum of violence that includes sex selection before and after birth, and the enormous toll - often avoidable - of maternal mortality: approximately 585,000 women die in childbirth each year.¹² Furthermore, son preference also seems to be instrumental in promoting the practice of early marriage as will be discussed below, which may prove equally detrimental to the physical and psychological health of young women.

Economic, social and cultural factors have an important influence on son preference. For example, the economic role and independence of women is closely related to the status and power of women in both the family and society. Besides gainful employment, women’s education and their economic rights, including property rights, may also be crucial variables in the social status of women. Furthermore, strong measures to control the size of the family may have an important impact in the framework of cultures where there is a preference for boys.

¹⁰ UNICEF, *The Progress of Nations*, 1998, p. 26.

¹¹ UNICEF, <<http://www.unicef.org/facts/women.htm>>.

¹² *Ibid.*

8.4. Early marriages

Early marriages, especially without the consent of the girl, cause or constitute a form of violence against women. Marriage in adolescence remains most common in traditional societies, although the average age of marriage has been rising. The legal minimum age of marriage is usually lower for females than for males. In many countries, the minimum legal age for marriage with parental consent is considerably lower than without it; more than 50 countries allow marriage at 16 or below with parental consent.

Early marriage is promoted for several reasons such as to guarantee a woman's virginity, relieve her family of the burden of a mouth to feed and ensure a long cycle of fertility to produce a number of sons. Yet, early marriage leads to childhood/teenage pregnancy. According to UNICEF, girls aged 15 to 19 give birth to 15 million babies a year. Childbearing during early or middle adolescence, before girls are biologically and psychologically mature, is associated with adverse health outcomes for both the mother and child.¹³ Early marriage and child-bearing also adversely affect the education and employment opportunities of girls and, as a result, their economic participation rate. In addition, early marriage generally deprives girls of their right to freely consent to marriage or to choose their own partner as enshrined in article 16(b) of the Convention on the Elimination of Discrimination Against Women.

The Beijing Platform for Action addressed the problems of early pregnancy associated with child marriage, urging Governments "to enact and strictly enforce laws concerning the minimum legal age of consent and the minimum age of marriage and raise the minimum age for marriage where necessary."¹⁴

8.5. Female Genital Mutilation

The World Health Organisation estimates that around the world there are between 100 and 132 million girls and women who have undergone genital mutilation (excision and infibulation) - or, depending on the culture, partial or total removal of the clitoris and other external genital organs.¹⁵ Female genital mutilation (FGM) takes place in 28 African countries, in certain regions in Asia and the Middle East), as well as in certain immigrant communities in North America, Europe and Australia.

¹³ World Health Organisation, Doc. WHO/FMF/MSM/92.13, 2nd edition, Maternal Health and Safe Motherhood Programme, Division of Family Health, Abortion: A tabulation of available data on the frequency and mortality of unsafe abortions, WHO Geneva, 1993.

¹⁴ U.N. Doc. A/CONF.177/20, Annex II, para. 274.

¹⁵ WHO, Female Genital Mutilation: Information Pack, <www.who.ch>, p. 4.

The following reasons have been given to justify FGM: custom and tradition; religious demand; purification; family honour; hygiene (cleanliness); aesthetic reasons; protection of virginity and prevention of promiscuity; increasing sexual pleasure for the husband; giving a sense of belonging to a group; enhancing fertility; and increasing matrimonial opportunities.¹⁶ It is important to note that FGM is not required by any religion.

These practices are incredibly violent, performed as they usually are without anaesthetic, provoking serious psychological trauma combined with great physical suffering. In addition, they have a terrible effect on the child or young girl's state of health, both at the time and in the future. Apart from potentially fatal haemorrhages, there is an important risk of tetanus or septicaemia from the very basic instruments used, and neighbouring organs are often damaged due to the girl's agitation. Infibulation itself frequently results in serious complications during menstruation, sexual intercourse and childbirth.

The adoption of laws against the practice of female genital mutilation is fundamental. However, these laws will only be effective if they are supported by an increased awareness of and involvement by society in this issue through education campaigns.

8.6. Virginity Testing

Women's sexuality as a reflection of the family honour is also manifested in the practice of virginity testing. Due to the belief that the reputation of the family is closely connected to the sexual behaviour of female family members, it is considered to be both the right and the responsibility of the family to subject their daughters to virginity testing.¹⁷

9. RESPONSES TO THE PROBLEM OF DOMESTIC VIOLENCE AT THE INTERNATIONAL LEVEL

The trend towards holding states responsible for actions by private actors is clearly reflected in article 19 of the Convention on the Rights of the Child which obliges States to take all appropriate legislative, administrative, educational and social measures to protect children from violence while in the care of parents, legal guardians or other persons who have care of the child.

¹⁶ Ibid., p. 3.

¹⁷ Information received from the Human Rights Foundation of Turkey.

Other international instruments including the International Covenant on Civil and Political Rights, the Convention on the Elimination of all forms of Discrimination against Women and the Declaration on the Elimination of Violence against Women have been interpreted as holding States accountable for human rights violations committed by private persons.

The “due diligence standard” has been generally accepted as a measure for evaluating State responsibility for violations of human rights by private actors. State responsibility for acts committed by private persons is based upon the state’s duty to exercise due diligence in preventing, protecting against, investigating, and punishing violations of human rights wherever they occur as well as ensuring that the victims of these abuses receive adequate reparations.

Specific recommendations in relation to the prevention and eradication of domestic violence against girls have been proposed by the Special Rapporteur on Violence against Women and by the Committee on the Rights of the Child. The Special Rapporteur on Violence against Women has also developed a framework for model legislation on domestic violence (UN Doc. E/CN.4/1996/53/Add.2) which provides States with guidelines for the creation of national mechanisms aimed at protecting, assisting and providing redress to women and girls who have been victims of domestic violence.

In the document that was drafted following the 2001 General Day of Discussion on violence against children in the family and in schools, the Committee on the Rights of the Child formulated a comprehensive set of recommendations on concrete measures which can and should be taken by the 191 States party to the Convention on the Rights of the Child in order to reduce and prevent violence against children in the family. These recommendations included:

- giving appropriate attention to the different patterns of family abuse and vulnerability and effective measures for different age, gender and socio-economic groups;
- enacting or repealing legislation in order to prohibit all forms of violence within the family and in schools, including as a form of discipline, that such legislation incorporate appropriate sanctions for violations and the provision of compensation for victims and that it be adequately tailored to individual context and circumstances;
- ensuring the establishment and effective functioning of systems to monitor the treatment of children and to report and investigate cases of suspected ill-treatment in the family, including, *inter alia*, the monitoring of children’s views and perceptions, ensuring independent complaint mechanisms and procedures, ensuring the accountability of perpetrators, and where the perpetrators are children, ensure procedures are in accordance with

international standards on juvenile justice; and ensure that children receive legal advice and assistance.

- raising the minimum age for marriage to 18 for both boys and girls and developing programs to curb the practice of early marriage;
- adopting legislation to prohibit the practice of female genital mutilation and implement educational programs to curb this practice;
- taking measures, such as developing comprehensive programs to prevent and combat the sale and trafficking of children;

In addition to these general protections against violence occurring in the family, specific norms have been developed to address the issue of harmful traditional and cultural practices occurring within the family. Several international human rights instruments such as the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, the Convention on the Rights of the Child, as well as the Beijing Declaration and Platform for Action call on States not to invoke any custom, tradition or religious consideration to avoid their obligations with respect to the elimination of all forms of violence against women and girls.

A reasonably comprehensive legal framework to enable girls to be more effectively protected against domestic violence has, therefore, been developed at the international level. The next challenge lies in translating this international protection into action at the national level.

10. CONCLUSIONS

To conclude then, in spite of the increasing recognition at the international level that domestic violence constitutes a serious human rights violation, this form of violence remains widespread.

While both boys and girls are victims of violence occurring in the family, many forms of this violence are gender-based and, as a result, predominantly affect girls. The gender-specificity of many types of domestic violence has been recognised in documents adopted at the international and regional levels, however, there are very few national jurisdictions that can claim to be fulfilling all of their obligations in relation to the prevention, investigation, prosecution, punishment and reparation of this violence.

There are many reasons for the current failure to apply relevant international standards aimed at preventing and eradicating violence in the family. The primary factors impeding the implementation of these international standards for the protection of girls against domestic violence include; a lack of the political will or

expertise necessary for the adoption and application of appropriate national legislation and policies for the prevention and elimination of domestic violence; institutionalised gender discrimination by public officials including law enforcement personnel, members of the judiciary and health care professionals; and an absence of gender-disaggregated data and research concerning the scope and extent of violence against girls in the family.

In order to be successful, any national measures to address violence against girls in the family must be developed with an awareness of the gendered causes and consequences of this violence. While an adequate legislative framework is essential in order to ensure that girls are protected against violence in the family, States must also be willing and able to take essential administrative, policy and educative measures aimed at changing socio-cultural attitudes in relation to the status of girls and women.

GIRLS IN PRISON

RENATE WINTER

International Judge at the Supreme Court of Kosovo

Résumé

"Montre moi ta prison et je te dirai quel type d'Etat tu es !" Après avoir visité des prisons dans plus de 28 pays, Mme Renate Winter affirme qu'aucun futur ni espoir n'est permis aux filles détenues ; dans bien des cas, ces dernières n'ont même pas commis de crime, mais elles sont dans l'impossibilité de prouver leur innocence. Les conditions d'emprisonnement sont très précaires, car ce sujet ne figure pas dans les priorités budgétaires des Etats. Malgré l'impressionnant dispositif législatif en vigueur internationalement, la condition des femmes et des filles en prison n'a guère changé depuis plus de 150 ans. La volonté politique de faire respecter ces instruments de protection manque, car relaxer une femme ne signifie pas gagner des voix.

Zusammenfassung

"Zeig mir dein Gefängnis und ich sage dir, was für eine Art Staat du bist !" Nach dem Besuch von Gefängnissen in über 28 Ländern kommt Frau Winter zum Schluss, dass es für die inhaftierten Mädchen weder Zukunft noch Hoffnung gibt. In vielen Fällen haben diese nichts Unrechtes getan, aber ihnen ist es nicht möglich, ihre Unschuld zu beweisen. Die Haftbedingungen sind misslich, da dieser Ausgabeposten im staatlichen Haushalt meist keine Priorität hat. Trotz der beeindruckenden Zahl international gültiger Gesetze und Normen haben sich die Haftbedingungen für Mädchen und Frauen in den letzten 150 Jahren kaum verändert. Der politische Wille, die internationalen Schutzbestimmungen durchzusetzen, fehlt. Dazu gewinnt man bei der Freilassung einer Frau keine Stimmen.

Resumen

"Muéstrame tu prisión y te diré que tipo de Estado tienes". Después de haber visitado las prisiones de más de 28 países, la señora Renata Winter afirma que ningún futuro ni esperanza le es permitido a las niñas detenidas, en muchos casos, estas últimas no han cometido ninguna clase de crimen, pero ellas tienen la imposibilidad de probar su inocencia: las condiciones de las prisiones son muy precarias, ya que no es un tema prioritario en el tema del presupuesto.. A pesar del dispositivo legislativo internacional que se encuentra en vigor la condición de las mujeres y niñas en la prisión no ha cambiado desde hace más de 150 años. La voluntad política de hacer respetar esos instrumentos de protección hacen falta, ya que poner en libertad una mujer no significa ganar votos.

Summary

"Show me your prisons and I will tell you the kind of state you are!" She recounted her experiences of visiting prisons in 28 countries around the world and added that, for many girls in prison, there is no hope and no future. In many cases girls are in prison when they have committed no crime but find it impossible to prove their innocence. Conditions within prisons are frequently appalling generally because prisons generally come bottom of the budget allocation. Conditions for girls and women in prison have not changed very much over the past 150 years despite the impressive array of international instruments which have been introduced for their protection. There is a lack of political will to implement the legislation. There are no votes to be won by getting a few female prisoners out of jail.

* * *

"Show me your prison and I tell you about the level of development of your country".

This statement is well known by those who regularly visit prisons. It always proves to be correct. The higher the acceptance of Human Rights in a country, the better the prisons, the prison services and the quality of the staff.

This doesn't come really as a surprise, does it, although it might come as a surprise that the level of acceptance of Human Rights is not necessarily connected with the level of economic development. There are richer countries as well as poorer ones having problems with Human Rights!

What about the acceptance of girl's rights? As has been pointed out in different contexts already (social security, participation of girls, gender mutilation, health, domestic violence, economic possibilities, higher qualification at school, early marriage, sex exploitation and trafficking, infanticide, honour crime) there is hardly such a thing as a broad acceptance of girls or even women, even less of girls or women's rights.

Speaking now about girls in the context of juvenile justice, about girls in prison, we have unfortunately to consider four widespread basic concepts:

- Girls are children and children are often not believed to be as valuable as adults
- Girls are females and females have by far not the same value as males in many societies worldwide
- Prisons are for those having turned against society, thus they will receive the left-over of the States budget
- Justice has to eliminate those who are a nuisance to society.

With those unfortunate ideas in mind, let's see what we will find.

In St. Stevens, Vienna's cathedral, there is a beautiful baroque painting. It is called "The servants Madonna" and that is its story:

Once upon a time there lived a very rich lady in Vienna who was well known for treating her servants quite harshly. One day she missed a golden ring and immediately accused her maid, a fifteen-year-old girl, to have stolen it. The girl rigorously denied and the lady called the police, and the girl was brought to court. The girl cried and pleaded but the judge didn't believe her and sent her to prison. On the way to prison she could escape and run to the Cathedral where the police was not allowed to catch her. She fell on her knees in front of the painting and prayed, asking holy mother Mary to help to prove her innocence. After several hours, while the police and the lady were waiting outside, the little son of the lady came running with the ring in his hands. He told the judge that he found it while playing under the pillow of his mother. The lady argued that this was not the ring

she had reported stolen and that there was a difference to her description but the judge couldn't see any difference and acquitted the girl. From this day on, servants having problems with their masters came to the Cathedral to tell holy Mary about their sorrows and grief's.

A nice little story from times long ago.

Long ago?

Visiting a prison in a Latin American state, I found about ten girls and young women. They have been imprisoned from six month to two years, accused of having stolen money or items from their mistress. One of them, a very pretty sixteen-year-old girl, told me that her mistress has accused her because of jealousy, as the master of the house became interested in her. Others claimed that they have not been paid their salary for more than half a year and only after they announced to ask assistance for getting their money has their mistress accused them.

When I asked about evidence and procedure they looked at me with the utmost resignation.

"Do you really think that the police will believe me, if the lady pays them?" said one. And the judge? None of them had ever seen a judge.

"If you don't have the money for the judge, he will not look into your file" they explained.

"If you cannot afford a defence lawyer, nothing will happen and if ever anything happens, you will get a prison sentence as long as you have been waiting".

The police at least confirmed that this kind of accusation was quite common. I don't know if the girls lied. But: two years in pre-trial detention for the equivalent of six-month (low) salary?

In a Middle East country I have been shown seven girls together in one room in prison. All seven have been raped either family members or by distant relatives. When I asked, why for God's sake the raped ones were in prison and not those who raped them, I was explained that this was done to protect the girls who would be killed by family members because they had brought shame on the family. On my question about how long the girls would have to stay in prison, nobody could give a precise answer. "Until a solution is found for them" was all I could get as an explanation.

In an Arab state I saw a twelve-year-old girl with child in prison awaiting trial for having a child out of wedlock.

In another Moslem country I found run away girls imprisoned for immoral behaviour. One of them had suffered fifty lashes with the whip and was expecting thirty more. All of these girls had left home because of mistreatment by their

relatives, mostly by the second husband of the mother or the second wife of the father.

In an Asian state police reported to have caught twelve four to eight year old girls for prostitution, all of them now in police custody for vagrancy, prostitution or illegal border crossing.

In another Asian state several girls and young women are in prison for having helped under the order of the mother or the brother to kill a sister-in-law because of too small a dowry.

In a Middle American state girl soldiers are in prison after having been released by rebels or militia for committing crimes on the order of their commanders.

In an African state I found a girl in prison for seven month for having stolen a chicken and not being able to pay back the victim.

In another African state girls in conflict with the law but as well girls at risk are sent to so-called "special institutions" of different level of intensity. The judge normally starts by sending them to the lowest level institution. It is up to the director of the institution to decide if the girl fits or has to be sent to a higher-level institution. There are reports concerning directors who decide according to the services they get from the girls. All kind of services.

In an ex-Soviet state a director was found who run an institution for convicted girls. He was reported to work on the order of a criminal organization and to sell those girls regularly to clients.

In North-American states an increasing number of girls are in conflict with the law and end up in prison for violent behaviour, for prostitution, for drug dealing. Many of them are coming from broken families, truant girls, school dropouts, teenage mothers. Some of the states respond by building more prisons, some create more programs to cope with recidivism.

Old Europe has problems as well.

The Prison Reform Trust of an European state reveals:

"More than 150 years after the first report on the shocking situation of woman and girls in jail, we imprison the same number, over 4.000 women and girls for the same reasons: poverty, dept, homelessness, mental illness and the effects of drink and drugs. Is was wrong then and it is wrong now".

The same report (Prison Reform Trust, Press Release 24.05.2002, London) states that women and girls in prison have many of the characteristics of social exclusion:

- Over 25 per cent have spent time in public care

- One in five women in prisons has spent time as an in-patient in a psychiatric hospital
- 47 per cent have no educational qualifications
- Half of women in prison report that they have some kind of drug dependency
- Nearly 40 per cent have alcohol problems.

This report further states that the women's prison population is the fastest growing part of the prison population. In the last two years four prisons for men have been dedicated at short notice, and without adequate preparation, to accommodate women. Women are held at great distances from home, family and services. The majority are in prison for non-violent offences, they have fewer previous convictions than men and a lower rate of reconvictions. The Youth Justice Board has failed to honour its pledge to move girls under the age of 18 from the prison system.

Concerning this same state, the Howard League reports in its briefing on July 2002 (Girls in Prison, Howard League briefing July 2002) that girls under the age of 18 currently make up 0,2 per cent of the total prison population and 3 per cent of the female population in prison. It was noted that there is a lack of specialist training for staff working with girls in prison, that in one prison at least there was a six days familiarisation of the prison officers working with young girls organized by the Youth Justice Board and that deliberate self-harm especially by young females under the age of 21 is rampant. The situation concerning the amount of girls in prison and the lack of specialization of prison services (either on the side of the staff or relating to services) does not differ very much in many European countries.

Let us now go back to our four widespread unfortunate ideas about girls and justice:

- that they are children only, first of all
- that they are just females, second
- that they are nothing but criminals or on the way to become criminals, third, and finally
- that justice should eliminate all those who turn against society one way or the other, which means in the last consequence that juvenile justice has to solve in a very repressive way what social politics could not solve in the first place.

What have we found taking now into consideration the above-mentioned standpoint as a common situation worldwide concerning girls in prison? We have seen that

- prisons are everywhere essentially adult institutions, built for adults and never conceived to provide a suitable environment equipped with suitably tailored services for girls;
- the percentage of girls committing repetitive self-harm is far higher than the one done by boys because of a profound personality disturbance due to the inappropriateness of prisons for girls;
- girls with prison sentences are always a minority in comparison to boys. This leads to the consequence that they are sent to prisons for women where there are no adequate provisions at all for them. In other states they are sent to institutions (together with girls at risk, orphans, mentally handicapped and drug addicts) where they are abused by the staff, the director and often with the knowledge and the consent of the respective officials even for their purposes. In still other states they are sent back to the custody of their families, where they will “disappear”;
- the big majority of girls in conflict with the law are girls who have been long time neglected, abused, mistreated, and finally ousted by their own families. The only way for them to survive in almost all countries worldwide is prostitution, theft and drug dealing. In the last consequence they are in prison because their family failed;
- girls are harder punished, if they don't behave according to the rules of a respective society. The most repressive as well as the most liberal society will tolerate deviant behaviour of a boy to a by far greater extend than even a minor offence of a girl;
- basic child rights, such as rights to health, to education, are not provided for child prisoners; one the very last they are provided for girls in detention;
- in many states the abuse of girls starts already at police custody and continues during their whole stay in institutions.

This seems to be the situation of girls in prisons and this perspective is a grim one.

Does it have to be like this? Are there no alternatives possible?

If we consider the very small amount of girls committing crimes which really need a serious reaction of the justice system, if we further consider that out of this small number, the big majority of girls commit those crimes because of desperate

personal circumstances, it should not be that difficult to find a solution better than the current one.

Experience shows that every alternative to imprisonment has a success rate of approximately 90 %, if one considers recidivism as a parameter.

Experience shows furthermore that everywhere girls committing heavy crimes are of a very, very small number, a number so small that many countries don't even believe it necessary to finance separate institutions for them.

What about considering alternatives such as victim-offender-mediation, community service, family counselling, psychological assistance for those girls having committed no serious crimes, thus saving a lot of money by not institutionalising them and establishing small appropriate facilities equipped with individually designed programmes for the hand full of real problematic girl perpetrators in every country?

And what about giving a girl the same chances as to a boy for health, education and protection and the prospect of a little bit of light at the end of the tunnel, even if it is a girl in conflict with the law?

VIOLENCE ET EXPLOITATION SEXUELLE

KATRIN HARTMANN

Responsable d'ECPAT Switzerland, Berne

Résumé

L'exploitation sexuelle des enfants est un fléau qui sévit aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres et qui englobe le consommateur comme le vendeur. Dans la plupart des cas, l'abus est de mise. Le profil de l'abuseur est celui qui mène une vie hétérosexuelle, est marié et a des enfants. Le pouvoir mercantile de consommation exerce une forte influence sur la demande du commerce sexuel avec des enfants. Cependant, la plupart des abus, comme l'inceste, ont lieu dans un contexte familial. 80 à 95% des abuseurs sont des hommes, alors que les femmes agissent souvent comme complices. 1 femme sur 5 et 1 homme sur 10 ont été victimes d'abus sexuels. L'art. 19 CDE, qui protège l'enfant de toute forme d'exploitation sexuelle, n'a que peu d'impact et selon l'auteur il conviendrait de repenser ce problème en ayant à l'esprit la différence entre les sexes. Pourquoi pas un protocole facultatif à la CDE protégeant spécifiquement les filles ?

Zusammenfassung

Der sexuelle Missbrauch an Kindern kommt in reichen wie in armen Ländern gleichermassen vor und betrifft sowohl Anbieter wie auch Konsumenten. Das Profil der Kinderschänder sieht in der Regel folgendermassen aus: sie sind heterosexuell, verheiratet und haben selbst Kinder. Die Macht des Marktes übt einen starken Einfluss auf die Nachfrage nach sexuellem Missbrauch an Kindern aus. Die Mehrzahl sexuellen Missbrauchs an Kindern findet jedoch innerhalb der Familie statt (Inzest). 80 bis 95 % der Kinderschänder sind Männer, während Frauen eher als Komplizinnen auftreten. Eine von fünf Frauen und einer von zehn Männern waren selber Opfer sexuellen Missbrauchs. Art. 19 der internationalen Kinderrechtskonvention schützt zwar das Kind vor jeglicher Form sexueller Ausbeutung, jedoch ohne grossen Erfolg. Die Autorin ist der Meinung, dass man diese Problematik neu überdenken und sich vor Augen halten soll, dass es zwischen den Geschlechtern Unterschiede gibt. Wozu noch ein zusätzliches unverbindliches Protokoll zur internationalen Kinderrechtskonvention, das besonders die Mädchen schützt?

Resumen

La explotación sexual de los niños es una calamidad que hace estragos tanto en los países ricos como pobres que envuelven al consumidor como al vendedor. En la mayoría de los casos, el abuso se da. El perfil del abusador es el de aquel que lleva una vida heterosexual, es casado y tiene hijos. El poder mercantilista del consumo ejercita una fuerte influencia sobre la demanda del comercio sexual con los niños. Mientras, la mayoría de los abusos toman lugar en un contexto familiar como el incesto. 80 a 95% de los abusadores son hombres, mientras que las mujeres actúan como cómplices. 1 mujer sobre 5 y 1 hombre sobre 10 han sido víctimas de abuso sexual. El artículo 19 de la CDN que protege al menor de todas formas de explotación sexual tiene muy poco impacto y según el autor le convendría repensar este problema teniendo en cuenta la diferencia entre los sexos. Por qué no un protocolo facultativo de la CDN protegiendo específicamente a las niñas?

Summary

Sexual exploitation is a problem without borders, which is found in the richest countries and in the poorest and which covers not only the 'users' but also those who profit from the 'trade'. Sexual exploitation almost always includes abuse. Most users will be married, with children and have normal heterosexual relationships otherwise. The buying power does much to create the demand for children in the sex trade. However, most sexual abuse, like incest, happens in the home. The majority of exploiters – 80-95% - are men. As for women. they are frequently involved as accomplices. Research indicates that as many as 1 in 5 women and 1 in 10 men worldwide have been sexually abused. Art. 19 of the CRC protect children from sexual exploitation but this has little impact. The author believes that there is a need for a radical rethink, bearing in mind the difference between the sexes. She asked whether there is a need for an Annex to the CRC aimed at protecting the rights of girls.

* * *

Dans mon exposé, je vais réfléchir à la question suivante: dans quelle mesure serait-il judicieux d'adopter une optique différenciée selon le sexe dans l'approche du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et non-commerciales ?

Remarque préliminaire: dans ma façon de m'exprimer, je suis attentive à nommer les hommes et les femmes. Concernant le thème de la SEC (exploitation sexuelle des enfants) il est manifeste que les auteurs sont avant tout des hommes. Pour des raisons de temps, je vais donc parler, en abordant la question des abuseurs, surtout d'un sexe, le sexe masculin. Les rares femmes impliquées sont incluses.

1. QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS?

L'exploitation sexuelle des enfants est un problème qui ne respecte pas les frontières. C'est un problème qui existe sur tous les continents – dans le riche pays qu'est la Suisse de même qu'en Birmanie, un pays pauvre. Dans le dictionnaire (Longman English Dictionary), l'exploitation est définie comme le fait d'utiliser quelqu'un / quelque chose pour son profit ou son avantage et d'en profiter de manière déloyale (unfair) en vue d'un gain financier ou autre. L'accent mis sur l'aspect de l'utilisation déloyale indique qu'il y a entre l'exploiteur et l'exploité une certaine inégalité / une différence de pouvoir, qu'il soit social, politique, économique et/ ou physique, psychologique ou émotionnel. Le cambrioleur qui pénètre par effraction dans une maison pour y voler une rivière de diamants commet un délit. Mais nous ne dirions pas de lui (ou d'elle) qu'il (ou elle) exploite les riches. En revanche, une entreprise multinationale qui impose le tabac de manière agressive sur le marché des pays pauvres utilise et profite du fait que les pays pauvres ne sont pas en mesure de financer de vastes campagnes anti-tabac efficaces. Dans ce cas, nous pouvons aller jusqu'à dire que la multinationale exploite la vulnérabilité/ la fragilité / le besoin de protection de la population des pays pauvres, même si elle agit dans les limites des lois nationales et internationales.

Si nous transposons cette définition de l'exploitation à l'exploitation sexuelle des enfants, les exploiters sexuels peuvent être définis comme des personnes qui profitent de manière déloyale de la différence de pouvoir entre elles et le/la jeune de moins de 18 ans pour l'utiliser sexuellement à des fins de profit ou d'assouvissement de leurs besoins personnels.

Dans cette définition, il y a lieu de relever trois points. Tout d'abord, les relations sexuelles dans lesquelles les enfants s'engagent librement avec des

enfants de même pouvoir et de même statut en sont exclues. Les grands amours des teen-agers relèvent pour la plupart de cette catégorie.

Deuxièmement, cette définition englobe les cas que nous désignons généralement par abus sexuels d'enfants. L'abus sexuel d'enfants comprend une large palette de comportements sexuels – aussi bien les actes d'exhibitionnisme, les attouchements que la pénétration vaginale ou anale. Les relations entre les auteurs et les enfants concernés peuvent présenter de grandes différences. Comme l'auteur utilise la différence de pouvoir entre lui et l'enfant, l'abus sexuel peut aussi être considéré comme une exploitation sexuelle. La notion d'exploitation sexuelle englobe encore un autre domaine. Elle se rapporte aussi aux auteurs qui n'ont pas de contacts sexuels directs avec des enfants. Elle englobe également les auteurs qui profitent des possibilités de contacts sexuels avec des enfants organisées professionnellement. Exemple : cela peut être un directeur d'hôtel à Pattaya en Thaïlande qui accepte, dans son service à la clientèle, également les contacts sexuels avec des enfants; cela peut être aussi une épouse qui couvre son mari lors des délits sexuels qu'il commet sur des enfants. Cela peut être aussi le graphiste qui a réalisé, à part la carte des menus d'un restaurant brésilien, la carte sur laquelle figurent les enfants de sexe féminin que l'on peut acheter.

Troisièmement, l'exploitation sexuelle ne peut pas se rapporter automatiquement à toutes les personnes qui commettent des délits sexuels violents. La violence sexuelle peut avoir lieu malgré l'inégalité sociale, politique et économique, voire physique. Mais la violence sexuelle ne peut pas avoir lieu en l'absence de cette inégalité. Un garçon de 13 ans peut violer son enseignante de 30 ans, mais il ne peut pas l'exploiter sexuellement. Il n'utilise pas une différence de pouvoir mais recourt à la violence pour assouvir ses besoins sexuels.

Ce qui arrive à l'enfant exploité sexuellement peut donc, dans de nombreux cas, être désigné par la notion de violence, de violence sexuelle ou de violence sexualisée. Les deux notions de violence sexuelle et d'exploitation sexuelle se chevauchent. Il existe toutefois aussi des cas où il n'y a pas eu nécessairement recours à la violence. L'exploiteur peut aussi parvenir à ses fins par la manipulation, la contrainte, la pression ou le marchandage – tu me rends ce service, après, je t'offrirai ceci... un cadeau, un repas au Mc Donalds, un toit pour une nuit.

2. LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT (= CDE)

La Convention des droits de l'enfant a pour but de protéger les enfants et de leur permettre de se développer dans de bonnes conditions pour devenir des adultes. 54 articles définissent le cadre dans lequel les enfants devraient pouvoir grandir en bonne santé et dignement. Dans toute la Convention des droits de

l'enfant, le terme 'fille' n'apparaît pas une seule fois. Il en va de même du terme 'garçon'. Dans le préambule, il est uniquement précisé, en rapport au fait qu'il existe deux sexes sur notre planète, que tous les humains peuvent se prévaloir de tous les droits humains existants, sans distinction aucune, y compris sans distinction de sexe.

Pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui, celui de l'exploitation sexuelle, c'est l'article 19 qui est fondamental. Il dit en substance que les enfants doivent être protégés contre toutes formes de brutalités physiques ou mentales ou d'exploitation, y compris contre les abus sexuels.

Comment faut-il expliquer le fait que la CDE s'abstienne de nommer les deux sexes ?

Je l'explique personnellement de la manière suivante:

Le fait que les enfants sont des filles ou des garçons ne joue aucun rôle. Les différences existantes sont sans importance dans ce domaine. Elles s'estompent face au fait que les deux sont des enfants. Une optique spécifique aux sexes est superflue.

J'ai compris en revanche que cette conférence s'intéressait indirectement à la question de savoir si on ne devrait pas, à côté de la CDE de l'ONU, prévoir une convention des droits des filles ou au moins une annexe à la CDE. Le sexe féminin est l'objet de discriminations dans de nombreux domaines de par le monde et il ne l'est pas seulement quand il a atteint la majorité. Les débats concernant la mixité des classes ont montré que la façon dont les structures, les programmes, bref, notre société sont conçus n'était pas indifférente. On a dû reconnaître que la suppression de l'enseignement séparé des filles et des garçons ne comportait pas uniquement des avantages pour les filles.

Nous allons nous arrêter maintenant sur les différences liées aux sexes du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants.

3. DIFFERENCES DU PHENOMENE LIEES AUX SEXES ET LEURS ORIGINES

3.1. Les abuseurs

Les personnes enclines à devenir des abuseurs ne sont pas les mêmes s'il s'agit de la CSEC (exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales) ou de l'exploitation sexuelle non commerciale des enfants. On entend généralement par CSEC la prostitution infantine, la pornographie infantine et le trafic d'enfants à des fins sexuelles. On entend avant tout par exploitation sexuelle non commerciale des enfants l'exploitation sexuelle dans le domaine privé ou dans l'environnement

social proche. Les cas d'inceste classiques font partie de l'exploitation sexuelle non commerciale des enfants.

Comme j'en ai fait la remarque au début, la plupart des exploitateurs sont des hommes. Le nombre des femmes qui, parmi les auteurs, sont directement impliquées dans l'exploitation des mineurs est relativement faible. Selon l'étude considérée, il est question d'une proportion de femmes parmi les abuseurs pouvant se situer entre 5% et 20%. Si on examine leur position en tant qu'acteurs impliqués comme tierce partie – surtout dans le cas de la CSEC – la proportion des femmes augmente considérablement. Les femmes sont fortement présentes dans le commerce sexuel mondial en tant que complices. Très souvent, elles ne font pas partie des profiteurs dotés de privilèges et de pouvoir. Elles en sont même souvent fort éloignées et il n'est pas rare qu'elles aient été elles-mêmes exploitées sexuellement comme mineures et soient devenues plus tard organisatrices de la prostitution d'autres mineur(e)s.

Les médias véhiculent beaucoup d'informations erronées sur les auteurs de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales au sens étroit. On ne sait pas suffisamment que partout dans le monde, les acheteurs du pays sont les plus nombreux. De nombreux clients du commerce sexuel avec des enfants sont des hommes du pays ou de nouveaux venus issus des régions avoisinantes ; le touriste occidental ne vient qu'en deuxième position en ce qui concerne les rapports sexuels avec des enfants.

Un second groupe d'abuseurs important qui fait peu parler de lui, ce sont les hommes d'affaires, les collaborateurs d'organisations internationales ainsi que les militaires ou les matelots.

Peut-être vous souvenez-vous encore des informations parues dans les journaux ce printemps à propos de la Guinée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'organisation anglaise d'aide à l'enfance "Save the Children" ont révélé que les collaborateurs de nombreuses organisations humanitaires avaient commis des abus sexuels sur des enfants dans les camps de réfugiés.

Les touristes attirés par la prostitution constituent un autre groupe d'abuseurs. C'est d'eux généralement que parlent les médias. La demande de touristes d'Europe occidentale, d'Amérique du Nord, d'Australie et du Japon concernant les activités sexuelles avec des enfants a donné à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales une impulsion économique décisive. Le pouvoir d'achat des touristes occidentaux a fortement encouragé le trafic d'enfants dans diverses destinations touristiques. Et les hommes ont su, sur place, s'appropriier le marché du sexe impliquant des enfants que des étrangers avaient lancé.

Ces auteurs ont en commun d'être essentiellement des abuseurs occasionnels. L'image fort répandue du monstre pédophile responsable de l'acte ne se vérifie

donc pas. Ils existent, bien sûr, les auteurs à tendance pédophile bien organisés qui savent se protéger professionnellement des poursuites pénales, mais ils ne constituent pas la majorité des exploiters. La majorité des exploiters, ce sont des hommes qui deviennent des abuseurs d'enfants en fonction d'une situation donnée.

Ce groupe d'hommes n'est pas malade au sens clinique du terme, ils peuvent très bien vivre à part ça en ayant des relations sexuelles normales avec des femmes ou des hommes adultes.

Comment se présente l'exploitation sexuelle non commerciale? Quels sont les auteurs? Une étude représentative a été réalisée en Suisse en 1998 à propos de l'exploitation sexuelle des filles. Elle a conduit à relativiser le fait bien connu que la majorité des abuseurs seraient issus de la famille de la victime ou de son entourage proche. Il est vrai que ce groupe d'abuseurs continue d'être le plus important. Un quart à peine des auteurs sont toutefois des inconnus. Il faut relever que les enfants témoignent plus facilement d'une exploitation sexuelle lorsqu'elle a été commise par un inconnu. Lorsque l'abuseur appartient à l'environnement proche, la barrière à franchir est beaucoup plus élevée. De ce fait, il se peut que les résultats de cette étude aient été un peu faussés.

La plupart des délits commis par des auteurs inconnus étaient des agressions sexuelles "assez légères". Les agressions sexuelles graves ont été surtout commises par des pères. Les amis de la victime occupaient la seconde position ; eux aussi avaient commis en majorité des agressions sexuelles graves. Ceci est valable surtout pour les victimes âgées de plus de 12 ans – les filles âgées de plus de 12 ans. L'auteur relève que ce résultat n'est pas dû au fait que les filles auraient exagéré les agressions sexuelles subies. L'auteur ne donne aucune indication quant à la répartition détaillée des auteurs par sexe. Comme il parle uniquement de pères, de frères, d'oncles, de cousins, d'amis et jamais de représentantes du sexe féminin (exception : beaux-parents, parents nourriciers) on suppose que la part des femmes est faible aussi dans le domaine de l'exploitation sexuelle non commerciale des enfants.

3.2. Les victimes

Les garçons comme les filles sont concernés par la violence et l'exploitation sexuelle. Les garçons comme les filles souffrent des suites de ces agressions sexuelles. Selon les estimations, les filles sont plus nombreuses que les garçons à être victimes d'exploitation sexuelle. Grosso modo, on peut dire que 2/3 des victimes sont des filles, 1/3 des garçons. Dans le cas de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la répartition selon les sexes s'accroît encore au désavantage des filles. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance estime que l'exploitation touche en majorité des filles: des filles de 14 à 18 ans issues de

familles pauvres, la limite d'âge ayant tendance à s'abaisser toujours plus. Là aussi, il y a des différences entre les régions. Certains pays sont connus aujourd'hui pour leurs "beach boys". Le Sri Lanka, le Kenya, la Gambie et la République Dominicaine en font partie. Il semblerait aussi que dans l'Est de l'Europe, les garçons sont plus nombreux que les filles à être victimes de prostitution infantile.

Il est important que souligner que les victimes d'exploitation sexuelle peuvent être aussi bien des filles que des garçons. Dans certains pays, les lois sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sont formulées de telle manière que seules les filles sont incluses. En Thaïlande, il est inscrit par exemple dans la loi que seules les filles ou les femmes peuvent être violées. On ne prend pas en considération le fait que cela puisse arriver à un garçon. La violence sexuelle envers les garçons est encore plus fortement tabouisée que celle envers les filles.

Des études montrent que les garçons sont plutôt victimes d'exploitation sexuelle jusqu'au début de la puberté. La situation s'inverse à l'arrivée de la puberté. Ce sont alors en majorité des filles qui se font exploiter sexuellement. On admet aujourd'hui qu'une femme sur quatre ou sur cinq et un homme sur dix ou sur douze ont subi une violence sexuelle au cours de leur enfance. Ces chiffres qui semblent élevés (et qui m'effraient à chaque fois) comprennent également des agressions uniques et des agressions sans contact physique, par exemple des actes d'exhibitionnisme.

3.3. Les formes de violence sexuelle

Nous comprenons mieux dans quelle mesure les filles sont touchées spécifiquement par l'exploitation sexuelle en examinant d'un peu plus près les formes existantes. Même si garçons et filles sont concernés par la violence sexuelle et l'exploitation dans de nombreux cas, il existe des formes qui font explicitement des filles des victimes.

De manière très générale, on peut distinguer trois catégories de relations entre l'exploiteur et l'exploité(e) :

- a) des relations de caractère commercial, de durée relativement courte
- b) des relations qui se poursuivent sur une certaine durée et incluent une dépendance économique
- c) et, finalement, des relations sociales qui ne comportent pas d'élément commercial et ne reposent pas non plus sur une base économique.

Les limites entre ces catégories sont floues et un abuseur peut exploiter sexuellement des enfants dans chacune d'elles.

Des sous-catégories spécifiques d'exploitation sexuelle qui concernent principalement les filles sont les suivantes :

- Mariage précoce

Dans de nombreux pays du monde, il est courant que les filles soient mariées au début de la puberté. Dans certaines parties d'Afrique occidentale et orientale et d'Asie du Sud, le mariage des filles avant la puberté n'est pas rare. Les raisons qui conduisent à des mariages si précoces sont multiples. Là où la pauvreté règne, on peut considérer le mariage précoce comme une stratégie de survie économique. Les filles sont vendues par leurs parents parce qu'on leur fait comprendre qu'un époux fortuné les attend à l'étranger. La préférence est donnée à des filles toutes jeunes car les hommes croient qu'ainsi, ils ne seront pas contaminés par le sida. Dans les régions en guerre, les filles sont mariées à des soldats, parce que les familles espèrent qu'elles et leurs filles seront protégées. Les mariages précoces et forcés empêchent les jeunes filles de faire valoir leur droit de choisir elle-mêmes quelqu'un comme mari.

- Rites culturels et religieux

Dans certains pays d'Asie et d'Afrique occidentale, il est courant de marier les filles à des chefs religieux ou à d'autres représentants de pratiques religieuses. En contrepartie, la famille espère que ses péchés lui seront pardonnés et que les dieux seront bien disposés à son égard. Sous le voile de la religion, on légalise ainsi sans guère le cacher une forme de prostitution infantine.

- Protection contre le sida

J'ai déjà fait allusion au fait que de nombreux clients souhaitent acheter des rapports sexuels avec des femmes aussi jeunes que possibles, des jeunes filles, par crainte d'être contaminés par le virus du VIH. Ils sont prêts à accepter que ce soit des mineures. Le fait qu'ils croient à un mythe n'est pas pris en considération. On sait bien que les enfants et les jeunes sont plus vite contaminés par le virus VIH parce qu'ils risquent davantage d'être blessés et de saigner lors de rapports sexuels. De ce fait, la transmission du virus est plus rapide.

- La jeunesse à tout prix

Les très jeunes filles sont choisies de préférence par les hommes comme partenaires sexuelles parce qu'elles correspondent à leur idéal de beauté : mince, fragile, jeune et sexy ; en plus, elles sont sur le marché à un prix abordable. Il existe des superstitions selon lesquelles un homme qui a des rapports sexuels avec une jeune fille vierge verrait augmenter sa capacité d'érection.

Dans une étude réalisée par l'UNICEF à propos du Mexique, on a recensé 25 catégories d'exploitation sexuelle. Les filles et les garçons étaient concernés par toutes les catégories d'exploitation sexuelle examinées, sauf quatre. Les formes dans lesquelles les filles étaient les seules concernées sont:

- des filles qui sont exploitées par leur partenaire, indépendamment du fait qu'elles le considèrent comme proxénète ou pas,

- des filles étrangères (venant surtout d'autres pays d'Amérique centrale), qui se rendent au Mexique ou y sont amenées pour être exploitées sexuellement
- des filles qui sont enlevées par des réseaux criminels organisés. Ces réseaux les exploitent sexuellement et les font passer de ville en ville ou d'un pays à un autre.
- des filles qui ont été capturées pour l'industrie du sexe et sont maintenues dans un système de servitude pour dettes contre leur volonté.

Je ne peux pas vous faire ici l'énumération complète de toutes les formes d'exploitation sexuelle existantes. Les recherches à ce propos sont encore trop peu nombreuses. Ce que l'on peut dire toutefois en conclusion, c'est que les filles semblent être davantage victimes de la criminalité organisée. Nous pouvons constater également que les structures patriarcales et les schémas relationnels qui font des filles et des femmes des partenaires dépendantes se répercutent également dans le domaine de l'exploitation sexuelle.

3.4. Les conséquences pour les victimes

Les victimes d'exploitation sexuelle restent souvent marquées pour la vie. Elles ont du mal à établir des relations normales, il leur est difficile de prendre confiance et de construire de nouvelles perspectives de vie. Les blessures psychiques subies peuvent même peser parfois sur leurs enfants et leurs petits-enfants.

De nombreux enfants exploités sexuellement à des fins commerciales subissent de grosses blessures physiques et psychiques. Beaucoup d'entre eux sont contaminés par le VIH et meurent du sida. Toutes les autres maladies vénériennes sont également répandues. Beaucoup d'enfants prostituées sont précocement enceintes et doivent avorter à plusieurs reprises.

Pour supporter la vie quotidienne, de nombreux enfants exploités à des fins commerciales consomment de la drogue et de l'alcool.

Du point de vue psychologique, l'exploitation sexuelle des enfants entraîne dans de nombreux cas une perte de l'amour-propre; les enfants se sentent sans valeur, sales, comme morts. Le corps auquel on fait subir tant de douleur est "déconnecté", et il en résulte une insensibilité. Les enfants qui ont fortement tendance à se culpabiliser ont plus de mal à assimiler ce qui s'est passé.

Des sentiments de culpabilité plus importants apparaissent quand l'enfant a été récompensé pour des actes sexuels. Autrement dit, on peut admettre que les victimes de la CSEC ont des sentiments de culpabilité plus forts parce qu'ils ont été rétribués ou dédommagés matériellement pour leurs prestations sexuelles. Étonnamment, plus la manière de procéder était violente de la part de l'acteur, plus les enfants se sentent coupables. Plus l'enfant concerné attribue la responsabilité à

l'auteur au moment où l'exploitation sexuelle a lieu, meilleur est l'état dans lequel il se trouve.

Les recherches quant aux effets de l'exploitation sexuelle selon le sexe révèlent plutôt de faibles différences. Ce qui ressort, c'est que les épisodes vécus touchent chez les deux sexes de manière sensible l'identité sexuelle en train de se construire et de se consolider. La question de savoir qui en souffre le plus ne devrait même pas être posée. Filles et garçons souffrent massivement d'avoir été exploités sexuellement et il y a différentes manières d'y faire face. S'il y a des effets spécifiques au sexe, ils ne diffèrent pas du point de vue quantitatif mais qualitatif. Il se peut que les garçons souffrent particulièrement parce qu'ils sont confrontés au mythe "Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu" au cours de leur processus de socialisation et que ce dernier se trouve complètement à l'opposé de leur vécu en tant qu'objets d'exploitation. Les filles qui, du fait de leur socialisation, ont plutôt de la peine à exprimer leur rage vers l'extérieur auront plus de mal à ne pas se punir elles-mêmes de ce qui s'est passé.

Beaucoup de jeunes concernées n'ont de chance d'échapper au monde de la CSEC que si elles trouvent une alternative de revenu. Les stratégies de formation prenant en compte à la fois les filles et les garçons sont donc importantes pour agir préventivement et procurer aux jeunes concernés par la CSEC un moyen de sortir de leur situation d'exploitation. Ils ont besoin d'une formation, de possibilités d'emploi et des bases nécessaires pour mener une vie indépendante .

4. CONCLUSIONS

J'ai mentionné au début que la CDE se compose de 54 articles et que l'article 19 est essentiel pour la question de l'exploitation sexuelle. Il y est stipulé – en résumé – que les enfants doivent être protégés contre toutes formes de brutalité physique ou mentale, d'exploitation et d'abus sexuels. Comme j'ai essayé de vous le montrer, on distingue un certain nombre de différences spécifiques aux sexes dans le phénomène de l'exploitation sexuelle. De même que, dans le cas du phénomène de la 'pornographie infantine sur Internet', on ne devrait pas seulement parler des gens qui sont impliqués, mais des hommes – la semaine dernière, j'étais un peu agacée, car dans de nombreux articles qui traitaient du cas scandaleux de pornographie infantine en Suisse, il était toujours question des gens qui consomment de la pornographie infantine et non pas des hommes – on devrait aussi être plus précis concernant le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Avoir vécu une violence sexuelle a une signification différente pour les filles et pour les garçons. On observe des différences spécifiques aux sexes en ce qui concerne les abuseurs, les formes, l'étendue et la manière d'assimiler son vécu. Si

l'on veut réellement parvenir à protéger les enfants de la violence sexuelle et des abus, il y a une question cruciale : faut-il protéger les filles autrement que les garçons et où sont les points communs de leur protection ? Je pense qu'il ne suffit pas de dire que les filles et les garçons ont des rapports asymétriques avec les adultes ou que les filles et les garçons se trouvent dans une relation de dépendance, ou encore que les uns et les autres sont livrés aux adultes et démunis. En matière de prévention et de réinsertion des victimes dans la société, il est nécessaire de prendre en compte l'appartenance à l'un ou l'autre sexe. Cela présuppose bien sûr un surcroît de travail et, du point de vue de la CDE, un surcroît de travail dans l'élaboration des papiers politiques, il faut bien le dire. Repenser la CDE en prenant en compte la spécificité de chaque sexe serait certainement judicieux. Peut-être pouvons-nous nous consoler en sachant qu'il n'y a pas trois ou quatre sexes sur notre planète, ce qui rendrait tout encore beaucoup plus complexe, coûteux et long.

FILLES ET GARÇONS : EGALITE DES CHANCES DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION ?

ISABELLE BARBELLAY

Adjointe au Bureau cantonal de l'Egalité entre Femmes et Homme, Sion

Résumé

Le plaidoyer pour une éducation égale et ouverte à tous les sexes est toujours d'actualité. Que ce soit dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les garçons sont plus susceptibles d'embrancher une carrière professionnelle que les filles. Cette différence se base sur la culture et non sur l'aptitude scolaire. L'école reproduit les stéréotypes sociaux. Les attentes parentales et sociales vis-à-vis des garçons sont différentes de celles vis-à-vis des filles. Obtenir des opportunités égales requière un changement d'attitudes et d'attentes.

Zusammenfassung

Es ist nach wie vor zeitgemäss, sich für eine gleiche Erziehung einzusetzen, die beiden Geschlechtern zugänglich ist. Sowohl in den reichen als auch in den armen Ländern ist es für Knaben einfacher als für Mädchen, beruflich Karriere zu machen. Dies aufgrund der herrschenden Kultur und nicht wegen den schulischen Fähigkeiten. Die Schule reproduziert soziale Stereotypen. Eltern und Gesellschaft haben den Knaben gegenüber andere Erwartungen als den Mädchen gegenüber. Gleiche Möglichkeiten für beide Geschlechter erfordern eine Änderung der Einstellungen und der Erwartungen.

Resumen

La lucha por una educación igual y abierta a todos los sexos, es un tema siempre de actualidad. Que sea en los países ricos como en los países pobres, los niños tienen una mayor posibilidad de alcanzar una carrera profesional con mas facilidad que las niñas. Esta diferencia se explica a partir de las culturas y no en la habilidad escolar. Los colegios reproducen los estereotipos sociales. Las expectativas de los padres y de la sociedad hacia los niños son diferentes que hacia las niñas. Obtener oportunidades iguales requiere de un cambio de actitud y de expectativas.

Summary

Calls for equality in education and training is almost up to date. It is universally the case – rich country or poor - that boys are more likely to have a professional career than girls. Differences are grounded in culture rather than in ability. Schools reproduce the stereotypes of society. Parents expectations of boys and girls are different from the start. Equal opportunities demands a change of attitude and expectation on the part of parents and of society.

* * *

Peut-on parler d'égalité des chances entre filles et garçons dans l'éducation et la formation ? Y'a-t-il égalité ? Ou même que signifie l'égalité dans ce contexte ?

Le sujet est évidemment complexe et nous ne saurions en faire le tour aussi vite. Mais nous nous attacherons à développer quelques réflexions, quelques pistes, pour alimenter le débat. Tout d'abord, que signifie l'égalité dans le domaine de la formation ? N'est-elle pas acquise avec la mixité et l'ouverture actuelle de toutes les formations aux femmes ? S'il y a des différences, pourquoi et comment cela est-il possible aujourd'hui encore ? Que faire pour atteindre l'égalité, partant bien sûr du principe que l'égalité est un but valide ?

Nous allons proposer quelques réponses en abordant la formation professionnelle mais surtout l'éducation, et cela sous deux angles: les éducations parentale et scolaire.

Tout d'abord, nous devons constater qu'il s'agit là d'un problème général, qui apparaît plus ou moins ouvertement partout sur la planète. La situation en matière d'éducation, comme en matière d'égalité femmes-hommes, diffère beaucoup d'une région du monde à l'autre. Cependant, il est faux de croire que les femmes des pays occidentaux, dits "civilisés", sont toujours mieux loties. Par exemple, les femmes suisses sont parmi les dernières à avoir obtenu le droit de vote, après de nombreux pays de ce qu'on appelle le Tiers-Monde. Et, malgré le principe d'égalité ancré dans la Constitution, elles ne peuvent toujours pas devenir pilotes de chasse ...

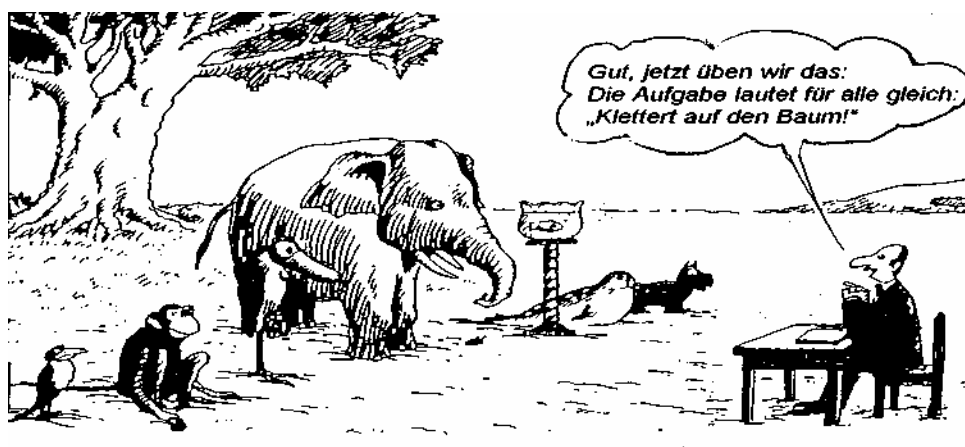
Pareillement, même s'il est vrai que les pays nordiques sont les plus avancés en matière d'égalité, on y trouve aussi très peu de femmes dans les conseils d'administration, par exemple. Attention donc aux idées toutes faites. Une chose reste cependant valable partout et toujours : le 1^{er} objectif en matière d'égalité est l'accès des filles et des garçons à une bonne éducation. Mais on peut définir des étapes dans le processus d'égalité, sans pour autant sombrer dans l'évolutionnisme. Pour clarifier le propos, je présume 3 étapes dans le processus de mise en place de l'égalité entre filles et garçons dans l'éducation.

Premièrement, l'accès pour toutes et tous à l'éducation. Trop souvent, l'éducation des petites filles est négligée à travers le monde. Il semble encore et toujours plus important d'instruire le garçon dont on espère qu'il sera un soutien financier plus efficace. Inutile de dire que cela est aujourd'hui erroné. Les filles participent beaucoup à l'entretien de leur famille : pas seulement ici par le travail bénévole auprès des grands-parents par exemple, mais également dans d'autres régions du monde. Songeons ainsi aux familles décimées par la guerre : ce sont les femmes qui subviennent alors aux besoins des enfants.

Deuxièmement, il s'agit de donner la même éducation aux filles et aux garçons. Toujours avec le même objectif, il est essentiel que les filles soient mieux formées, et pas seulement éduquées pour devenir des bonnes épouses et de bonnes

mères; mais pour qu'elles bénéficient d'une éducation solide, qui sera un gage de survie pour leur existence entière.

Enfin, il faut que les résultats acquis par l'éducation soient semblables. Cela signifie non seulement la même éducation mais les mêmes possibilités de développement, plus tard. Il ne suffit pas que les filles aient accès aux études, encore faut-il qu'elles aient ensuite les mêmes chances sur le marché du travail. Et cela dépend aussi en grande partie de l'éducation, comme nous allons le voir. L'objectif final est ainsi l'égalité entre femmes et hommes dans les faits. Et c'est sur ce 3ème aspect que nous allons nous concentrer.



Cette image est pour moi assez parlante : le monsieur a beau dire que le but (grimper à l'arbre) est le même pour tout le monde, que les règles sont identiques, on ne peut parler d'égalité de traitement. L'éléphant ou le poisson seront à n'en pas douter désavantagés. Or l'égalité dans les faits implique les mêmes chances pour toutes et tous. Il ne suffit pas de dire que le jeu est identique, il faut que les chances de réussite le soient également. Les constats sont divers, mais vont globalement dans le même sens.

Avant de poursuivre, il convient de faire quelques constats sur la situation des femmes. Premièrement, les femmes sont sous-représentées dans les instances et autorités importantes. En économie, on dénombre moins de 20% de femmes cadres et moins de 10% de femmes participent aux directions d'entreprises en Suisse (et la plupart sont célibataires sans enfant ...). En politique, on trouve moins d'1/4 de femmes au parlement fédéral, 13% en Valais. En France, si la loi sur la parité de 2001 a fait avancer les choses au niveau municipal, les femmes sont encore largement absentes au niveau national.

La sous-représentation féminine reste une constante. Parallèlement (et ceci participe à expliquer cela), 80% du travail familial est assumé par les femmes en

Suisse selon une étude récente du Bureau Fédéral de l'égalité. Elles assument également l'essentiel du travail bénévole, notamment via les associations. La sphère publique reste donc masculine, au contraire de la sphère privée. Des différences de niveau existent selon les pays (pensons par exemple aux pays nordiques et leur congé parental) mais globalement la situation est comparable. De plus, elle ne semble guère évoluer. En France par exemple, l'INSEE notait récemment des différences de salaires croissantes entre femmes et hommes, malgré des niveaux d'études semblables, surtout après quelques années d'activité.

Pourquoi de tels constats ? Femmes et hommes seraient donc si différent-e-s ? Si l'inégalité demeure au niveau professionnel, force est de constater que la formation en est souvent responsable. Ainsi, le choix des domaines d'intérêt et donc de formation paraît bien souvent dicté par le sexe.

Premièrement, les filles entreprennent moins souvent des formations; et lorsqu'elles le font, elles choisissent plus volontiers des apprentissages courts. Ainsi, en 2001, 8% des garçons et 14% des filles n'ont pas été plus loin que l'école obligatoire. Et toujours en 2001, selon l'Office Fédéral de la Statistique, on trouvait les pourcentages suivants de filles selon les durées de formation : en 1 an 62%, en 2 ans 73%, en 3 ans 52.5% et en 4 ans 21%. Les filles sont donc largement minoritaires dans les formations professionnelles les plus complètes.

Ensuite, le choix du métier est plus limité chez les filles. Elles choisissent en priorité les métiers de la vente, de l'esthétique ou de la restauration (95% de filles dans les soins corporels, 75% dans la vente mais seulement 3.4% dans la chimie). Au total, $\frac{3}{4}$ des filles choisissent leur avenir parmi 10 métiers seulement. Pourtant, si l'on explique parfois l'intérêt plus marqué des filles vers certains métiers comme ceux du social par leur rôle soi-disant naturel et inné, cela n'est pas satisfaisant après une analyse plus profonde.

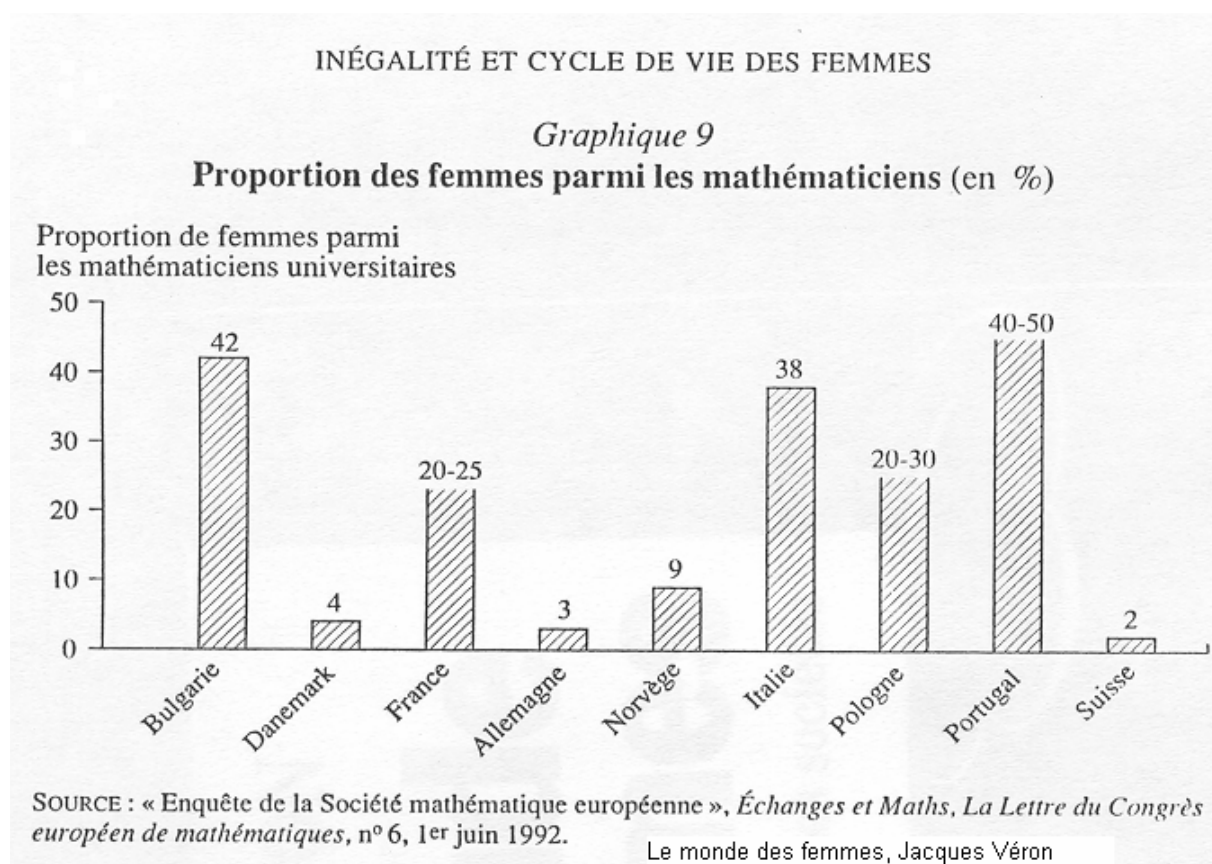
Car pourquoi le métier de coiffeuse ou coiffeur est-il féminin en Suisse et masculin en Italie ? La nature seule ne suffit pas à expliquer les choix très marqués des filles et des garçons. C'est pourquoi des projets sont développés en Suisse pour promouvoir les choix professionnels atypiques. On l'a vu, le choix de l'apprentissage est sexué; et il en va de même avec le choix des études (même si la force, prétexte traditionnel, n'entre alors plus en jeu). Le choix des domaines est marqué et orienté par les différents rôles attribués aux femmes et aux hommes dans notre société.

Globalement, on peut dire que les filles choisissent plus par intérêt propre des matières et les garçons par les possibilités de carrière. Malgré des taux d'activité professionnelle féminin et masculin qui se rapprochent sans cesse, les garçons semblent toujours plus que les filles se préparer pour une future carrière. Et le contraire peut d'ailleurs être assez mal vu. L'ouverture n'est pas encore totale : à témoin les jeunes d'une Haute Ecole Spécialisée qui transforment leur cour en

basse-cour pour accueillir les filles (poules). L'affaire a fait scandale, mais elle démontre bien l'état d'esprit.

De plus, une question de niveau se pose également : si les filles sont nombreuses parmi les licencié-e-s, elles restent sous-représentées parmi les doctorante-e-s. Le fameux "plafond de verre" reste une réalité. Ainsi, le Fonds national suisse de la recherche relevait cet été que les femmes et les pauvres accèdent plus difficilement aux carrières scientifiques. De plus, même avec des capacités semblables, filles et garçons ne choisissent pas les mêmes voies. L'exemple de la médecine est flagrant avec une petite fille qui veut devenir infirmière et un petit garçon médecin : le domaine est le même mais la position visée diffère.

Et on ne saurait pourtant dire que cela est naturel. Les statistiques européennes sont d'ailleurs parlantes à cet égard : en Allemagne, très peu de filles choisissent d'étudier le droit, contrairement à la Suisse où elles sont majoritaires. Parallèlement, le droit est beaucoup plus valorisé en Allemagne qu'en Suisse. De même, au Portugal, les maths ne sont pas très valorisées, contrairement à la Suisse ... et on y trouve beaucoup plus de filles qu'ici (voir schéma ci-après concernant les mathématicien-ne-s). Plus que la matière elle-même, c'est la valeur qu'on lui attribue qui semble influencer le choix des jeunes gens.



Dans la formation professionnelle comme dans les études, l'égalité reste à construire. Pourtant, comme le témoigne cet extrait de la Gazette de Lausanne de 1896 cité par Le Temps, "La coéducation universitaire est pour la femme le seul moyen de prouver ses aptitudes encore contestées à l'exercice des professions libérales", la conscience qu'il faut agir est déjà ancienne : on voulait alors ouvrir les portes de l'université aux femmes pour leur permettre un développement professionnel identique à celui des hommes. Force est de reconnaître que l'objectif n'est pas encore atteint. Pourquoi ? Les réponses sont évidemment complexes. Nous nous attacherons ici à quelques éléments de réponse donnés par l'éducation, tant parentale que scolaire.

Des différences liées au sexe apparaissent dès l'âge de 2 ans environ. Cette différenciation se fait la plupart du temps par une reproduction des rôles parentaux. L'enfant y est particulièrement sensible à certains stades de son développement, notamment vers 18 mois et plus tard à l'adolescence. Les différents rôles attribués par notre société aux femmes et aux hommes sont alors intégrés. C'est un moyen de se situer pour l'enfant ou plus tard le jeune, d'affirmer son appartenance à son groupe. Cela est dans une certaine mesure nécessaire et participe à son développement. Par contre, ce qui l'est moins, c'est qu'on assiste parallèlement à une dévalorisation des rôles féminins : travail ménagé, travail bénévole, rôle maternel. C'est pourtant à ce rôle que la petite fille se destine, avec la sous-valorisation d'elle-même que cela implique. Dévalorisation et féminisation sont malencontreusement liées. Cela apparaît notamment dans les métiers : la profession d'enseignant-e s'est dévalorisée en même temps qu'elle s'est féminisée, avec tous les problèmes qu'on peut imaginer pour les enfants et les femmes concerné-e-s.

L'éducation n'est pas neutre, elle est au contraire sexuellement marquée. L'influence des parents est grande bien sûr mais également celle de tout l'environnement : les médias, l'entourage, le politique et l'école.

Concernant l'école pour commencer, le poids de l'histoire est très important. Ainsi, dans le canton de Vaud, au 19^{ème} siècle, la durée d'école était officiellement la même pour les filles et les garçons. Mais les autorisations de quitter l'école prématurément n'étaient accordées qu'aux filles. Pendant longtemps, l'école était un moyen de former de bonnes futures mères. L'église a également influencé l'éducation des filles. Les rôles étant assignés d'avance, il est clair que l'éducation en pâtissait largement. Thérèse Moreau relève dans "Pour une éducation épïcène" que tout était permis aux garçons pour assurer leur développement; au contraire les filles devaient elles se restreindre, rester sages et "à leur place".

De plus, les mathématiques étaient ou sont enseignées prioritairement aux garçons; on a toujours dit que les filles y étaient moins bonnes et elles le sont donc. A témoin, le rapport PISA 2000 qui relève que les filles sont meilleures en lecture

et les garçons en maths. Dans l'esprit populaire, les maths, c'est pour les garçons. Mais cela n'est pourtant pas si simple. Par exemple, des études relèvent que les exercices de maths sont souvent illustrés de façon à plaire plus aux garçons, avec des pirates par exemple. Une expérience est également intéressante en la matière : aux examens d'entrée d'une université américaine, on a partagé les élèves en deux groupes similaires; l'un a fait l'examen sans aucun discours et l'autre avec un discours préalable disant que les filles réussissent généralement moins bien à ce type d'examens. Et c'est exactement ce qui s'est passé : les filles prévenues qu'elles avaient moins de chances de réussir ont réellement moins bien réussi que les autres. L'attente s'est réalisée ! C'est ce qui se passe à plus large échelle et de façon plus insidieuse à l'école.

De plus, les livres ont bien sûr un rôle important; nous y reviendrons. Il en va de même les jeux. Roland Barthes disait que la société se reproduit par les jeux. Or les jeux sont très différents selon les sexes. Que disent généralement les parents aux fillettes qui se salissent trop en jouant ou aux garçons qui jouent à la poupée ? Les jeux participent à l'éducation, comme le relève Jean Rostand "En fin de compte, les poupées et les soldats de plomb n'auraient-ils pas (presque) autant de responsabilité que les hormones dans la différenciation psychique de l'homme et de la femme ?"

Plus sages et studieuses, les filles suivent mieux et deviennent régulièrement des auxiliaires pour les professeur-e-s; elles aident volontiers les plus faibles au lieu de se concentrer sur elles-mêmes.

La conférence suisse des directeurs de l'instruction publique est consciente de ces différences. Le rapport de 1990 "Filles, femmes, formation" et le compte-rendu des commissions pédagogique et de formation de 1996 reconnaissent l'inégalité de traitement entre filles et garçons dans les écoles suisses.

Tout d'abord, les attentes ne sont pas les mêmes vis-à-vis des filles et des garçons. A témoin une expérience intéressante qui consiste à faire corriger des travaux d'élèves par des professeur-e-s mais en modifiant les noms : selon le nom féminin ou masculin, les notes attribuées changent. De même, les filles sont plus souvent blâmées pour leurs résultats et les garçons pour la discipline. On attend des filles qu'elles répondent à une image modèle qu'on s'en fait. De plus, on considère normal de consacrer 2 fois plus de temps aux garçons, qui sont plus souvent interrogés. En cas de problème, les enseignant-e-s donnent la marche à suivre aux filles mais encouragent les garçons à trouver eux-mêmes la solution. On imagine bien les conséquences sur la capacité à gérer des problèmes par la suite. L'attitude des professeur-e-s diffère selon le sexe des enfants. Ce sont là quelques exemples significatifs : les filles n'ont pas les mêmes chances dans le système éducatif.

Alors, pourquoi et comment se fait-il que les filles ne soient aussi bien préparées que les garçons à affronter le monde ? On a déjà évoqué les manuels

scolaires. Mais les livres illustrés pour enfants jouent également un rôle important. "Du côté des filles" est une association européenne qui s'est donné pour but d'analyser les livres destinés aux enfants pour en dénoncer les "idéologies" cachées. Suite aux revendications féministes, les textes sont aujourd'hui généralement mieux réfléchis; par contre, les images restent terriblement parlantes sur la place accordée par la société aux femmes et aux hommes.

L'étude dont je vais parler concerne 537 livres illustrés européens. Premièrement, les personnages féminins sont carrément sous-représentés : $\frac{3}{4}$ sont masculins. Rôles traditionnels et stéréotypes y dominent largement. Les femmes sont avant tout représentées à la maison et les hommes au travail. D'ailleurs, en présentant aux enfants des ours (les animaux remplacent souvent les êtres humains dans les livres pour enfants) dans différentes situations, le verdict est implacable : l'ours portant un enfant est une dame, l'ours avec un journal est un monsieur ! Les objets sont aussi importants : le tablier symbolise la femme et la mallette l'homme. A la maison, le père est représenté dans un fauteuil lisant le journal et la mère travaillant à la cuisine... Les anciens schéma perdurent même s'ils ne représentent plus la réalité. Par exemple, en présentant aux enfants une femme avec une mallette sur le pas de la porte : elle part faire les courses, alors que l'homme avec la même mallette revient du travail ! L'association relève que les enfants sont ainsi, dès leur plus jeune âge, plongés dans un univers où prévaut une répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes qui ne représente pourtant plus la société actuelle.

Un autre cas important, et qui me tient particulièrement à cœur est le langage. Le langage utilisé véhicule des valeurs et des stéréotypes de sexes. Le plus souvent, les femmes ne sont tout simplement pas mentionnées. Pendant longtemps, le "droit de vote des citoyens" ne concernait que les hommes. Et aujourd'hui, on voudrait que la même expression concerne aussi les femmes. Non, les femmes ont le droit d'être mentionnées. Le Conseil de l'Europe l'a clairement reconnu dès 1990 dans la recommandation R(90) du Comité des ministres du 21.2.90 aux Etats membres :

"L'utilisation du genre masculin pour désigner les personnes des deux sexes est génératrice, dans le contexte de la société actuelle, d'une incertitude quant aux personnes, hommes ou femmes, concernées".

Dans la langue et dans la réalité, les petites filles manquent d'exemples auxquels s'identifier. Par exemple, on a en Suisse 12% de professeures femmes à l'université de Genève; c'est peu et c'est pourtant plus que la moyenne suisse qui est de 8.4%.

Le monde dans lequel nous vivons semble définitivement un monde d'hommes créé par et pour des hommes; il en va de même du langage. Comment imaginer qu'une fillette puisse rêver de devenir "analyste financier" ou "metteur en scène" si on n'en parle qu'au masculin ? C'est exactement ce que disait une fillette de 3^{ème} primaire lors d'un test : les métiers scientifiques sont pour les garçons car ils sont écrits au masculin... C'est pourtant un élément non seulement symbolique mais également essentiel à la réalisation de l'égalité, dans les faits. C'est pourquoi la Conférence Latine des bureaux de l'égalité a récemment publié un guide de rédaction épiciène.

Pour comprendre ces phénomènes, Baudoux Claudine et Noircent Albert parlent du concept de "curriculum caché". L'école transmet bien plus que des savoirs, des valeurs, des apprentissages sociaux et des modes de socialisation. A l'école, les filles apprennent à lire mais aussi à être sages, à écouter les autres, à ne pas se mettre en avant, bref à faire ce que la société attend d'elles. Ceci conformément à la différenciation selon le sexe, et donc à la répartition traditionnelle des rôles entre femmes et hommes dans la société : les femmes se préparent pour une vie de famille et les hommes pour une carrière. Les femmes ne se préparent pas à réussir mais à être de bonnes mères. Le mécanisme est doublement pernicieux : car il est caché et car des valeurs sont attachées à ces différents rôles sociaux. La valorisation n'est pas la même pour les rôles attribués à l'un et l'autre des deux sexes : les activités attribuées aux femmes sont dévalorisées, et la petite fille avec elles. Fatalement, c'est un manque de confiance en soi qui caractérisera les filles. Et ce sera aussi ce manque de confiance qui fera qu'elles oseront moins se lancer, moins se mettre en avant et donc moins réussir dans une société où les valeurs dites masculines dominent. On assiste ainsi à la reproduction du système social par le système scolaire.

Finalement, le constat est éloquent : les filles réussissent mieux à l'école mais moins dans le monde du travail. Leurs résultats sont meilleurs et elles sont même devenues plus nombreuses dans les universités européennes (sauf en Allemagne et en Suisse); même si elles sont encore sous-représentées dans les HES (- de 25%). Cependant, elles choisissent souvent des filières sans grands débouchés; elles préfèrent les Lettres aux Sciences, qui offrent pourtant ensuite de meilleurs jobs. Et là encore, on retrouve les stéréotypes : l'ambition est plutôt mal vue chez les filles, que l'on traitera rapidement d'arriviste. Par contre, c'est plutôt une qualité chez les garçons. A nouveau, la problématique des attentes intervient. A témoin cette anecdote citée dans "Gagner au féminin" par Dorothy Jongeward et Dru Scott, InterEditions :

"Un homme d'affaires qui remontait à pied une rue du centre ville fut accosté par deux enfants de sept ans. Le petit garçon et la petite fille vendaient tous deux des timbres afin de

recueillir des fonds pour leur classe. L'homme d'affaires prit le temps s'arrêter pour acheter à chacun trois timbres. Il dit au petit garçon «jeune homme, il me semble que vous faites du bon travail!» Et se tournant vers la petite fille, il lui caressa la tête en lui disant «Tu es bien mignonne, ma petite»".

L'effet d'encouragement n'est assurément pas le même.

Alors, les filles manquent ensuite terriblement de confiance en elles. Des rôles dévalorisés, des attentes spécifiques ne leur permettent pas d'acquérir suffisamment de confiance pour oser revendiquer des fonctions importantes et reconnues. Et celles qui le font sont rapidement mal vues, voire délaissées. Rappelons que beaucoup de femmes qui "réussissent" le font aux dépens de leur réussite personnelle (couple, enfants). Les filles sont habituées à se dévaloriser. Ainsi, des études ont montré que lorsqu'on demande à des enfants de s'auto-estimer à l'école, les garçons ont tendance à se surestimer et les filles à se sous-estimer. De même, les filles citeront plus volontiers leurs faiblesses mais les garçons leurs forces. De plus, les compétences sociales qui sont reconnues aux filles comme la diplomatie, l'entregent ou la disponibilité ne sont guère valorisées par notre société. Les filles font du social quand les garçon font de la technique; mais la valeur attribuée à ces deux domaines n'est certes pas comparable.

Cependant, il serait faux de croire que les garçons sont gagnants sur toute la ligne. Ils sont aussi victimes des déséquilibres femmes-hommes. Le Courrier du 29.12.01 citant Focus, le magazine de la Fondation pour la promotion de la santé, s'en faisait l'écho. Les garçons, et ensuite les hommes, sont condamnés par la société à réussir. La pression exercée est énorme. Et malheur à ceux qui échouent. L'article relevait aussi combien les hommes sont maladroits à gérer leurs sentiments et à en parler. Ils souffrent aussi de stéréotypes, comme la puissance, la force ou la domination auxquels ils doivent répondre quotidiennement. Eux aussi sont conditionnés pour entrer dans la norme. Actuellement, les pressions sont cependant fortes pour un changement. On a beaucoup parlé du nouveau père. Les temps changent et les hommes prennent plus volontiers du temps pour leur famille. Ce faisant, eux aussi doivent se battre contre les stéréotypes traditionnels, contre des habitus que l'on dit naturels pour mieux les justifier. Car il est bien sûr plus facile d'attribuer des caractéristiques à la nature. Pourtant, il existe des sociétés fort différentes des nôtres. Ainsi les Tchomboulis en Mélanésie, étudiés par l'ethnologue Margaret Mead. Les femmes y dirigent la tribu, chassent, pêchent. Elles sont solides et dures. Alors que les hommes s'occupent des enfants, ont des activités frivoles, adorent papoter. Non seulement les rôles sont inversés mais également l'apparence physique. Par exemple, les femmes ont les cheveux courts et les hommes se maquillent. Les rôles n'ont rien de naturel, mais c'est la société qui les voit ainsi. Pour aller plus loin, Elisabeth Badinter dans "XY" cite une expérience intéressante : on demande à des parents d'enfants de 24 heures de

décrire leur enfant qui ont été choisis pour être très semblables, notamment en taille. Les parents de filles les décrivent comme mignonnes, fragiles, petites et ceux de garçons comme forts, solides, grands. Spontanément, les parents attribuent des caractéristiques à leurs enfants selon le sexe auquel elles et ils appartiennent. Le processus est enclenché : les attentes seront ensuite différentes et l'enchaînement est lancé : les jeux, l'école, etc.

Vous laissant méditer sur cette expérience, je terminerai en énonçant haut et fort combien il est important d'être conscient-e de ces mécanismes de différenciation filles-garçons pour pouvoir lutter contre leurs effets néfastes.

Seule une prise en compte de la question du genre nous permettra de construire l'égalité dans les faits, à commencer par l'éducation et la formation, pour que les différences femmes-hommes ne justifient pas l'inégalité.

COOPERATIONS TRANSNATIONALES

JACQUELINE THIBAUT
Fondation SURGIR, Lausanne

Résumé

La Fondation SURGIR combat les crimes d'honneur au Moyen Orient et au Pakistan. Elle a mis sur pied une ligne téléphonique de secours, éduque les parties intéressées et promeut les droits de la femme. Son activité la plus importante est d'apporter une aide pratique et concrète aux femmes qui ont été victimes d'un crime d'honneur ou qui en sont menacées. Les actions de SURGIR peuvent s'articuler sur quatre verbes :

- Fédérer les associations locales et toutes les forces qui mènent le même combat.
- Faciliter le travail effectué par les organisations locales.
- Optimaliser les résultats.
- Influencer les politiques.

Il faut travailler avec un réseau d'ONG afin de faire du lobbying auprès du gouvernement sur des cas précis pour maximiser les résultats.

Zusammenfassung

Die Stiftung SURGIR bekämpft die Ehrenverbrechen im Mittleren Osten und in Pakistan. Diese Stiftung hat einen Telefonhilfsdienst eingerichtet, wodurch die betroffenen Kreise Aufklärung erhalten und die Rechte der Frau bekannt gemacht werden. Die wichtigste Aufgabe dieser Stiftung besteht darin, praktische und konkrete Hilfe all jenen Frauen anzubieten, die Opfer von Ehrenverbrechen oder bedroht wurden. Die Aktivitäten von SURGIR kann man in vier Rubriken zusammenfassen:

- lokale Vereinigungen und alle Organisationen, die den gleichen Kampf führen, untereinander verbünden,
- die durch die lokalen Organisationen geleistete Arbeit erleichtern und fördern,
- Resultate optimieren,
- Politiker und politische Kreise beeinflussen.

Zudem soll mit Hilfe von NGO's bei der Regierung mit konkreten Fällen Lobbyismus betrieben werden, um die Ergebnisse zu verbessern.

Resumen

La Fundación SURGIR combate los crímenes de honor en el Medio Oriente y en Pakistán. Esta creó una línea telefónica de ayuda, y educa a las partes interesadas y promueve los derechos de las mujeres. La actividad más importante es la de traer una ayuda práctica y concreta a las mujeres que fueron víctimas de un crimen de honor o que están amenazadas. Las acciones de SURGIR pueden articularse en cuatro verbos:

- Federar las asociaciones locales y todas las fuerzas que conllevan al combate.
- Facilitar el trabajo efectuado por las organizaciones locales.
- Optimizar los resultados.
- Influenciar políticas.

Hay que trabajar con una red de ONG para poder hacer lobby cerca de los gobiernos sobre casos prácticos para maximizar los resultados.

Summary

The Foundation SURGIR fights Honour Crimes with a focus on the Middle East and Pakistan. A telephone helpline has been created, training for interested parties is offered and rights of women are promoted. The most important activity of SURGIR is to offer direct practical help in rescuing women who have been or who are likely to be the victims of honour crimes. SURGIR works could be summarized in four verbs:

- Federate local associations and forces which share the same fight
- Facilitate the work done by the local organisations
- Optimalise results
- Influence policies

SURGIR works with a network of NGOs to lobby Governments in particular cases in order to maximise results.

* * *

1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION SURGIR

La Fondation *SURGIR*, basée à Lausanne et initiée par Edmond Kaiser, fondateur de Terre des hommes, a été fondée en l'an 2000 par une collaboratrice de Terre des hommes successivement déléguée puis personne ressource de l'organisation au cours de vingt cinq années partagées entre le Moyen Orient, l'Asie, l'Afrique et la Suisse.

La Fondation milite pour la promotion des droits des femmes et mène un combat permanent contre les violences exercées sur les filles et les femmes au Moyen Orient et au Pakistan, tout particulièrement contre une coutume traditionnelle dite "crime d'honneur" d'une violence extrême puisqu'il s'agit de crimes qui assassinent des milliers de femmes chaque année dans les pays susmentionnés.

Son action se situe sur quatre niveaux :

1) *Promotion des femmes en les informant sur leurs droits*

- Création en Jordanie d'une ligne de téléphone SOS offrant une écoute, des conseils et une aide directe.
- Sessions de formation de formateurs en Jordanie et au Liban pour la promotion du droit des femmes de la communauté.
- Formation de journalistes locaux sur le message à faire passer concernant la situation des femmes et les violences qu'elles subissent.
- Interventions sur le plan légal pour supprimer des lois trop indulgentes pour les perpétrateurs de crimes dits "d'honneur".
- Séminaires régionaux pour les ONGs et experts (médecins, juges, policiers, représentants des gouvernements) qui essaient de combattre la violence envers les femmes au Moyen Orient afin de diffuser les programmes reconnus comme les meilleures pratiques pour la promotion du droit des femmes dans la région.

2) *Sauvetage de personnes menacées par le "crime d'honneur".*

3) *Travail en réseau sur le plan international avec des ONGs qui luttent également pour la défense du droit des femmes, en faisant pression sur les gouvernements concernant des cas précis d'abus.*

4) *Retransmission de l'information vers l'Europe et les Etats-Unis.*

2. LES RELATIONS TRANSNATIONALES ET LE PARTENARIAT

Les quatre mots à retenir sont les suivants.

- **Fédérer** les associations locales et toutes les forces qui mènent le même combat
- **Faciliter** le travail effectué par les organisations locales
- **Optimaliser** les résultats
- **Influencer les politiques**

Tout d'abord, il est bon de rappeler ici qu'en dépit de quelques progrès qui ont été réalisés ces dernières années pour sécuriser les droits des femmes, les violations se perpétuent régulièrement. Les filles et les femmes sont victimes d'infanticides, de mutilations sexuelles, de prostitution, d'exploitation, de mariage précoce, d'inceste, de sous alimentation, de harcèlement sexuel, de pornographie, d'assassinat faute de dot, de viol, de trafic sexuel, d'esclavage, de torture, de meurtre, de crime dit d'honneur. La violence envers les filles et les femmes surpasse les divisions de classes, de culture et de religions. L'emploi de la violence contre les filles et les femmes sous forme de pouvoir et de contrôle de leur vie entière n'est pas seulement perverse mais aussi variée dans son expression selon les différences culturelles, politiques, socio-économiques, à l'intérieur des pays et entre eux. Ces différences entre les capacités économiques, les idéologies et les conditions sociales demandent une approche sur le problème de la violence envers les femmes qui reflète les concepts universels sur les Droits Humains, tout en tenant compte de la diversité des valeurs et des besoins à travers le monde.

C'est pourquoi le seul moyen de travailler en profondeur sur la violence envers les filles et les femmes est le partenariat avec des Organisations non gouvernementales locales engagées dans leur pays dans l'éducation et la sensibilisation des femmes sur leurs droits, le combat contre les violences, le changement des lois concernant les femmes et le lobbying auprès de leurs gouvernements.

A l'aide de manuels spécialement étudiés par des sociologues et des juristes de pays arabes, les ONGs locales vont aider les femmes à identifier les causes de violences dans la famille, la communauté, la société et l'Etat. Elles leur apprendront à communiquer entre elles et aussi avec les hommes sur leur propre compréhension de la violence, à influencer les gouvernements à formuler et mettre en place des prises de position politiques pour éliminer la violence envers les filles et les femmes.

Les manuels s'adressent à des femmes militantes éduquées qui vont devenir des facilitatrices pour l'éducation et la promotion des femmes de la communauté qui, à leur tour, seront capables d'influencer leur communauté et leur gouvernement en vue d'éliminer la violence envers les filles et les femmes.

L'enseignement est donc basé sur la culture du pays, il s'adresse en dernière ligne aux femmes de la communauté, il est interactif et encourage le dialogue.

L'idée de base est de développer une structure à l'intérieure de laquelle les facilitateurs locaux vont enseigner les concepts universels des droits humains (Droits de l'homme, Droits de la femme) en association avec les idées indigènes, les traditions, les mythes et les textes en langage local. On développera l'interaction entre les personnes, la réciprocité des rôles entre l'enseignant et l'enseigné et l'échange de points de vue entre les facilitateurs et l'audience. Cette structure aidera les militants locaux des Droits de l'homme à organiser la mobilisation des personnes d'une façon qui correspond aux documents internationaux sur le sujet de la promotion des femmes.

En quoi le partenariat avec une organisation suisse ou européenne comme SURGIR sera-t-il une plus value ?

- 1) **Les buts de notre Fondation et ceux des organisations locales des pays sont complémentaires**, il est important pour tous de promouvoir une culture de paix. Et cette culture passe aussi (mais pas seulement) par l'éradication des violences envers les filles et les femmes. Elles ne sont pas en diminution mais en augmentation, ce que nous relatent les journaux européens sur des cas précis de violation du Droits des femmes n'est que la pointe de l'iceberg. Les petits pas en avant, les petites victoires, ne sont pas encore mesurables, mais il faut cependant avancer.
- 2) **Les femmes militantes du "terrain" ont trois sortes de besoins sur lesquels nous pouvons les aider :**

- *Des besoins techniques*

Pour qu'un groupe puisse se construire en association il doit répondre à certaines lois locales. Ensuite, pour pouvoir fonctionner efficacement il a besoin d'un développement institutionnel accompagné d'un développement humain. Les critères institutionnels sont certainement ceux qui font le plus défaut dans des ONGs locales où les personnes doivent apprendre à travailler en groupe et à être efficaces. La Fondation SURGIR s'engage à travailler avec les ONGs locales sur la planification, la rédaction de projets et de rapports d'activité et financiers, la rédaction de rapports sociaux et la reconnaissance d'indicateurs de résultats.

Par ailleurs, le travail qui est fait par les ONGs locales et surtout leurs meilleures pratiques en matière de promotion des Droits des femmes doivent être communiqués à d'autres pays du Moyen Orient. Chaque année la Fondation SURGIR organise au Moyen Orient un séminaire régional de deux ou trois jours au cours duquel les meilleures pratiques sont exposées et discutées. Les participants communiquent sur les problèmes spécifiques de leur pays concernant les violences envers les femmes et emportent dans leurs bagages de nouvelles techniques et de nouvelles approches de sensibilisation des femmes et les recommandations des instances juridiques, religieuses, médicales et politiques sur le sujet. Un comité élu à la fin du séminaire suit l'évolution des recommandations dans chaque pays participant.

- *Des besoins financiers*

La plupart des ONGs locales n'ont que très peu d'argent.. Impossible de compter sur des subventions gouvernementales dans des pays à majorité musulmane où la promotion des femmes n'est pas du tout une priorité. L'actuelle ministre Afghane pour le développement des femmes est une ministre sans pouvoirs puisque sans argent.. D'où viennent donc les fonds des ONGs locales ? de maigres dons privés locaux, des dons de quelques ambassades ou bureaux de coopération étrangers (à condition que l'ONG soit déjà bien développée) ou parfois de la communauté Européenne.

La Fondation SURGIR prend donc en charge financièrement certains programmes d'éducation et de sensibilisation sur une durée de trois ans en Jordanie et au Liban.

- *Des relais médiatiques*

Par ailleurs, la Fondation retransmet en Europe et aux Etats Unis par les media une information détaillée sur les violences traditionnelles les plus meurtrières et le travail fait par les ONGs locales sur le terrain. Le but est de les faire connaître pour provoquer une réaction de l'opinion, une participation aux pétitions et aux appels de fonds, soit un éveil de la solidarité. Montrer que les organisations locales sont actives est un point très important pour répondre aux personnes qui vous répondent avec dédain : "laissez les donc faire leur révolution culturelle".

Donner aux femmes qui subissent ces violences et qui mènent ces combats une voix sur nos ondes et un visage sur nos écrans est essentiel.

Une autre pratique de relations transnationales que la Fondation *SURGIR* a pu établir est **le travail en réseau** avec des organisations étrangères anglaises, françaises, pakistanaises, soudanaises, moyen-orientales qui luttent également contre les violences envers les filles et les femmes. L'information sur une situation donnée est transmise par message électronique d'une ONG à l'autre ainsi que le moyen d'action proposé, en général une pétition adressée au gouvernement du pays de la personne que l'on veut aider. Il se peut aussi qu'il y ait une demande de ne pas intervenir internationalement de la part des ONGs locales du pays concerné, cette information là est également retransmise. Ce fût le cas récemment au Pakistan et aussi au Nigéria pour la situation bien connue d'Amina Jawal, condamnée à la lapidation. Les organisations locales WRAPPA (Women rights Advancement and Protection Alternative) et BAOBAB for Women's Rights souhaitent se battre seules avec le système légal du Nigeria, sans le soutien du réseau. Leur décision est, évidemment, souveraine.

L'intervention du réseau a parfois servi à transformer les condamnations à mort en coups de fouets, puis en libération. Il serait souhaitable que les ONGs locales puissent suivre la personne ensuite, mais ce n'est pas souvent le cas car elles n'agissent souvent que sur le plan légal et sont également très surveillées. La Fondation *SURGIR* étant la seule du réseau, à ce jour, qui pratique systématiquement des sauvetages de femmes en danger de mort celui-ci lui transmet, lorsque cela lui semble souhaitable et possible, des demandes d'interventions.

3. *LE "CRIME D'HONNEUR" : LES SAUVETAGES*

Nous l'avons mentionné plus haut le "crime d'honneur" est une tradition qui tue des milliers de filles et de femmes chaque année. Elle est pratiquée lorsque la virginité d'une fille est mise en doute ainsi que la fidélité d'une femme mariée. Vérité ou mensonge, on le sait rarement. Il suffit que la rumeur s'empare de l'affaire et la société attend que la famille exécute la sentence. Des femmes appartenant à des religions différentes sont touchées par cette coutume sociale et non religieuse (4 photos de femmes assassinées sont montrées au rétroprojecteur).

Le sauvetage n'est possible qu'à partir d'une très bonne connaissance des pays où vivent les filles ou les femmes à sauver, de la culture de leurs habitants et des relations étroites avec des personnes privées, des ONGs et des instances gouvernementales sur place.

En quoi consiste ce sauvetage ? Il consiste à aider une fille ou une femme en danger de mort dans son pays ou déjà blessée, n'ayant aucune perspective de

survie sur place, en la transférant dans un pays d'Europe où elle pourra, avec l'aide des collaborateurs de la Fondation SURGIR s'intégrer et revivre.

Pour souligner l'aspect des relations transnationales dans cette situation de sauvetage, prenons le cas précis d'une jeune fille dont une ONG locale demande le transfert vers l'Europe. L'ONG va devoir agir avec grande discrétion car l'opinion publique du pays n'est pas favorable à l'envoi de jeunes filles qui sont souvent musulmanes, en pays chrétien.. Elle redoute la mauvaise presse que cela fait au pays et pense que le fait qu'elles vont vivre dans un pays où la liberté est accordée aux femmes en fait, à ses yeux, des prostituées. Toute personne locale qui se fait complice d'un tel transfert est donc soumise à des calomnies, des menaces de peine d'emprisonnement sous des prétextes divers, ou des menaces sur sa vie. L'ONG peut être mise au ban de la société. Le fait, déjà, qu'elle promeut le droit des femmes n'est pas bien perçu dans une société souvent à majorité musulmane où cette promotion n'est pas un enjeu politique ni à court ni à long terme.

C'est là que le partenaire européen va devoir employer sa connaissance du "terrain" pour organiser le sauvetage, en symbiose avec l'organisation locale, dans la discrétion, mais aussi la rapidité, la patience... ou bien les silences imposés par moment malgré l'urgence sous-jacente.

Lorsque des ONGs européennes invitent des responsables d'ONGs locales pour intervenir auprès des médias, celles-ci prennent de gros risques lorsqu'elles dénoncent les violations sur les Droits humains dans leur pays. Nous sommes très conscients du prix qu'elles doivent souvent payer pour faire avancer les choses à petits pas. Pour finir, je donnerai ici l'exemple d'une journaliste du Kazakhstan, invitée au salon du Livre en mai 2002. De retour dans son pays elle a été interpellée par les autorités pour avoir dénoncé les abus locaux concernant les Droits humains au Kazakhstan. Peu de temps après sa fille a été arrêtée puis torturée à mort en prison. La Fondation SURGIR, alertée par Reporters sans Frontières, organise en ce moment la venue en Suisse du petit-fils de celle-ci, pour sa protection.

Le partenariat va très loin lorsqu'il s'agit des Droits humains, il n'est pas seulement un contrat sur papier mais aussi un engagement de la chair et du cœur. C'est l'un des plus sûrs chemins vers une vraie solidarité mondiale.

LES FILLES ET LE SIDA

CHRISTINE EGGS

Association François-Xavier Bagnoud, Sion

Résumé

Aujourd'hui 50 millions de personnes souffrent du SIDA, dont 18 millions de femmes. Chaque jour, 6'000 jeunes âgés de moins de 24 ans développent le SIDA, 2'000 bébés naissent infectés, 1'600 personnes meurent du SIDA et 6'000 enfants, dont 1/3 âgés de moins de 5 ans deviennent orphelins des suites de cette pandémie. Les filles sont plus exposées que les garçons au SIDA, car 70% des infections surviennent lors de rapports sexuels et leur hymen se déchire ; de plus selon une croyance bien ancrée, "coucher" avec une fille vierge guérirait du SIDA. Les filles de par leur position sociale inférieure, n'osent pas demander à leur partenaire d'utiliser des préservatifs. Beaucoup d'entre elles sont victimes de prostitution et de violences sexuelles. Les mutilations génitales, par l'utilisation d'instruments non hygiéniques, accroissent le risque d'infection. L'éducation est l'unique moyen efficace pour lutter contre le SIDA, car il permet aux femmes de prendre leur destinée en mains. Il faut également promouvoir la CDE et la déclaration de l'ONU de juin 2001 sur le SIDA.

Zusammenfassung

Heute zählt man 50 Millionen AIDS-Kranke, darunter 18 Millionen Frauen. Jeden Tag erkranken an dieser Pandemie 6'000 Jugendliche unter 24 Jahren, kommen 2'000 infizierte Kinder zur Welt, sterben 1'600 an den AIDS-Folgen und werden 6'000 zu Waisenkindern, davon ein Drittel jünger als 5 Jahre. Die Mädchen sind dem AIDS-Risiko mehr ausgesetzt als die Knaben, denn 75 % der Infektionen geschehen beim Geschlechtsverkehr, wenn ihr Hymen zerreisst. Ausserdem soll - nach einem stark verankerten Glauben - der Geschlechtsverkehr mit einem jungfräulichen Mädchen von AIDS heilen. Die Mädchen wagen es wegen ihrer niedrigeren sozialen Stellung oft nicht, ihren Partner zum Benutzen des Kondoms überhaupt anzusprechen. Viele unter ihnen sind Opfer von Prostitution und sexueller Gewalt. Die weibliche Beschneidung durch unhygienische Instrumente steigert das Infektionsrisiko. In Wirklichkeit ist die Aufklärung das einzige wirksame Mittel gegen AIDS, denn dadurch können die Frauen ihr Schicksal selbst in die Hand nehmen. Auch sollen die Kenntnisse über die Internationale

Kinderrechtskonvention und über die Erklärung der UNO zur AIDS-Krankheit vom Juni 2001 verbreitet werden.

Resumen

Hoy en día 50 millones de personas sufren de SIDA, de los cuales 18 millones son mujeres. Cada día, 6,000 jóvenes menores de 24 años desarrollan el SIDA, 2,000 bebés nacen infectados, 1'600 personas mueren de SIDA y 6,000 niños de los cuales 1/3 menores de la edad de 5 años quedan huérfanos seguido de pandemia. Las niñas están mas expuestas que los niños al SIDA, ya que el 75% de infecciones vienen del contacto sexual y su himen se rompe; además existe la creencia, que acostarse con una mujer virgen sanara el SIDA. Las niñas, porque socialmente inferiores, no osan pedirle al compañero sexual que utilicen preservativos. Muchas de ellas son víctimas de prostitución y de violencia sexual. Las mutilaciones genitales, por la utilización de instrumentos no higiénicos, incrementan el riesgo de la infección. La educación es el único medio eficaz para luchar contra el SIDA, ya que le permite a las mujeres hacerse cargo de su propio destino. Igualmente se debe promover tanto la CDN como la Declaración de la ONU de Junio 2001 acerca del SIDA.

Summary

Today, 50 million people worldwide suffer from AIDS of whom some 18 million are women. Every day 6,000 young people under 24 develop AIDS, 2,000 babies are born infected, 1600 people die of AIDS, 6,000 children are left orphans as a result of AIDS – one third of them under 5. Girls come off worst in that they are more vulnerable than boys, because 70% of cases of transmission occur as a result of intercourse and their hymen is likely to be ruptured. In addition, there is a belief that having sex with a virgin cures AIDS. Child brides, due to their social position, are unable to demand that their partner use condoms. Most of them are victims of prostitution and sexual violence. Young girls suffering Genital Mutilation are at particular risk because of the lack of hygiene in the use of instruments. Education is the only efficient protection as it enables women to take their destiny in their own hands. The implementation of the CRC together with the UN Declaration of June 2001 concerning AIDS should be implemented.

* * *

L'IMPACT DU VIH/SIDA

La plupart des pays ont accompli des progrès impressionnants en matière de développement humain depuis la deuxième guerre mondiale. Malheureusement, ces avancées sont progressivement anéanties - au fur et à mesure que les pays perdent des citoyens jeunes et productifs à cause du SIDA, que les ménages s'enfoncent dans la pauvreté, que les économies chancellent et que toutes les sociétés subissent l'impact de l'épidémie. Dans de nombreux pays, le SIDA anéantit des décennies de progrès en matière d'espérance de vie : en Afrique subsaharienne, elle est actuellement de 47 ans - sans le SIDA, elle serait de 62 ans.

La pauvreté - qui est de facto la première "violation" des droits humains - le sous-développement et l'analphabétisme sont les principaux facteurs de la propagation du VIH/SIDA.

A ce jour, on compte plus de 40 millions de personnes séropositives dans le monde, dont 18 millions de femmes. En Afrique subsaharienne, 55% de la population infectée par le virus VIH serait féminine.

Il ressort du dernier rapport publié en juillet dernier par l'ONUSIDA que l'épidémie se répand plus rapidement que prévu dans les pays déjà touchés par le fléau et se propage à de nouveaux foyers en Afrique, Asie, dans les Caraïbes et en Europe de l'Est.

Dans ce contexte, ONUSIDA estime que la Chine est au bord d'un désastre provoqué par la propagation du virus. On craint en effet, qu'au rythme de propagation actuelle, ce pays, qui recensait l'an dernier quelque 1,5 million de personnes séropositives, ne compte rapidement le plus de personnes atteintes du virus VIH dans le monde.

L'Inde, qui représente environ un sixième de la population mondiale, se trouve face à d'énormes défis pour enrayer la propagation du virus VIH qui se développe très rapidement, particulièrement parmi les populations migrantes. Cependant, les chiffres officiels ne révèlent pas la réelle ampleur de l'épidémie. En effet, le NACO (National AIDS Control Organization) - organe officiel indien - parle de 37'566 personnes vivant avec le VIH au 31 juillet 2002. Onusida annonce que près de 3,7 millions de personnes y étaient atteintes à la fin 2001 et la Banque Mondiale estime que si des mesures appropriées ne sont pas prises très vite, le nombre de personnes infectées pourrait atteindre 37 millions en 2005 en Inde.

Les statistiques officielles très basses peuvent être expliquées en partie par le manque de systèmes de surveillance, le manque de services de consultations et de dépistages volontaires, le manque d'accès aux traitements, à la stigmatisation et à la discrimination liées à la maladie dans ce pays.

"D'un point de vue historique, il est évident que nous n'en sommes qu'aux débuts de l'épidémie, la pire dans l'histoire de l'humanité. Malgré les prévisions scientifiques selon lesquelles la maladie devrait arriver à son niveau de saturation - cela ne s'est pas réalisé". C'est le constat du Dr Peter Piot lors de la publication du rapport d'ONUSIDA 2002.

L'IMPACT DU VIH/SIDA CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES

A travers le monde, plus du quart des personnes infectées ont entre 15 et 24 ans. Les enfants de moins de 18 ans représentent environ 10% des personnes atteintes. La moitié de tous les nouveaux cas de séropositivité se produit maintenant chez les jeunes.

Chaque jour, six mille jeunes de moins de 24 ans sont infectés par le VIH, deux mille bébés contractent le virus par le biais de la transmission de la mère à l'enfant, plus de six mille enfants deviennent des orphelins du SIDA - un tiers d'entre eux ont moins de 5 ans. Mille six cents enfants meurent chaque jour du SIDA.

De récentes statistiques démontrent que les jeunes femmes sont au moins deux fois plus nombreuses que les jeunes hommes à contracter le VIH dans certains des pays les plus fortement touchés.

En revanche, dans les régions où l'épidémie n'en est qu'aux premiers stades et ne s'est pas encore généralisée, les jeunes hommes sont plus nombreux que les femmes à être séropositifs. C'est par exemple le cas en Amérique latine où l'épidémie touche principalement les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et en Europe centrale et orientale où la maladie se propage le plus souvent par la consommation de drogues par voie intraveineuse.

Ceci dit, à mesure que l'épidémie gagne le reste de la population, les jeunes femmes encourront des risques d'infection plus élevés. Aux Caraïbes, la majorité des jeunes contractant le VIH sont déjà des filles.

Les jeunes sont au cœur de l'épidémie du VIH/SIDA, ils sont à la fois le groupe d'âge le plus touché par la maladie et certainement une des solutions qui permettra d'en triompher. Pourtant, il est encore très et trop rare que les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA les prennent en compte - au-delà de la théorie.

POURQUOI LES FILLES SONT-ELLES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES FACE AU VIH/SIDA?

Des facteurs biologiques, socioculturels et économiques rendent les jeunes femmes particulièrement vulnérables au VIH.

Comportement sexuel et discrimination sociale :

Dans 70% des cas, le virus se transmet à l'occasion de relations sexuelles non protégées. En outre, les risques de maladie sont plus élevés dans les pays où les jeunes sont actifs très tôt sur le plan sexuel - souvent avant 15 ans - sans bénéficier des informations nécessaires qui les protégeraient du VIH.

Physiologiquement, le risque de contamination par un partenaire infecté est plus grand pour la femme que pour l'homme. Ce risque est accru chez les jeunes filles car leur appareil génital n'est pas encore complètement formé et les tissus se déchirent facilement.

Les filles sont aussi plus exposées que les garçons en raison d'une discrimination quasi systématique à leur encontre. L'état de soumission dans lequel vivent nombre de filles les rend incapables de refuser le sexe non protégé et la coercition sexuelle. Trop souvent, elles ne peuvent pas véritablement décider quand ou dans quelles conditions avoir des relations sexuelles ou n'ont tout simplement pas la possibilité d'invoquer leur droit de refuser des relations sexuelles non désirées et/ou non protégées.

Celles qui ont été victimes d'abus ou contraintes à se prostituer sont souvent stigmatisées et marginalisées, ce qui affaiblit encore leur statut et réduit leur chances d'accéder à l'éducation, à un travail formel (non à l'esclavage) et, dans de nombreuses sociétés, au mariage.

Je rappellerai aussi que la transmission materno-fœtale du virus lors de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement est à l'origine de plus de 90% des cas de contamination chez les enfants de moins de 15 ans et - n'y voyez pas de raccourci - chaque année, 13 millions d'enfants naissent de mères adolescentes qui, pour la très grande majorité, ne sont pas informées des questions de santé génésique et/ou n'ont tout simplement pas accès à des soins de santé adéquats ou même dits de base.

Dans les grandes zones urbaines d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe, des études épidémiologiques ont révélé que 17 à 22% des filles entre 15 et 19 ans étaient déjà séropositives par rapport à 3 à 7% chez les garçons du même âge. Cet état de fait indique un modèle de brassage sexuel selon lequel des hommes plus âgés ont des rapports avec des jeunes filles.

En effet, dans de nombreux pays, la situation économique est telle que certaines filles se mettent en quête d'un protecteur qui leur donne de l'argent ou des biens en nature en échange de faveurs sexuelles ou se livrent à la prostitution de leur propre gré, ou en y étant forcées, afin de payer leur scolarité, d'aider leurs

parents ou de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs frères et sœurs s'ils sont orphelins.

Un professeur dans un lycée de côte d'Ivoire me racontait un jour qu'il était habituel que des hommes viennent chercher des jeunes filles à la sortie des cours. Pour les hommes on appelle cela le "deuxième bureau" et les filles appellent ces hommes les "gros tos" (en référence à gros tonneaux).

Ce brassage des âges est aggravé par le dangereux mythe selon lequel les rapports sexuels avec une toute jeune fille peuvent guérir du VIH ou du moins en préserver, car un grand nombre d'hommes présument que les filles les plus jeunes ne sont pas encore infectées.

Dans les cultures où il est crucial que les filles soient vierges au mariage, certaines protègent leur virginité en adoptant des pratiques sexuelles dangereuses tel que le rapport anal non protégé.

Le mariage en lui-même n'offre aucune protection contre le VIH pour les femmes puisque de nombreuses jeunes mariées n'ont pas pour autant le pouvoir de négocier des relations sexuelles protégées.

Dans certaines sociétés traditionnelles, les femmes et les filles sont confinées au rôle de la reproduction et de la production. Elles doivent assurer la perpétuation de la lignée et la production domestique sous le joug de nombreuses pressions socioculturelles telles que *les mariages forcés* ou *les mutilations génitales* qui, réalisées en groupe, exposent les jeunes filles au virus VIH. *Le lévirat* (remariage forcé de la veuve avec un frère du défunt mari) consiste aussi en un élément non négligeable dans la propagation des MST et du SIDA.

Les viols sont en augmentation dans de nombreux pays. Les garçons comme les filles sont vulnérables à la violence sexuelle, mais les victimes sont plus souvent de sexe féminin. Il est peu probable que les agresseurs utilisent des préservatifs et les blessures produites par des rapports sexuels forcés accroissent le risque d'infection au VIH.

Les jeunes vivant en marge de la société - enfants des rues, migrants, orphelins, enfants soldats, enfants prostitués, enfants esclaves - sont également extrêmement vulnérables face au virus. Nombre d'entre eux sont contraints à la prostitution pour survivre et/ou, pour certains, pour financer leurs besoins de drogue.

Ils ont encore moins accès à l'information, aux services de santé et à un quelconque soutien que d'autres et, s'ils vivent déjà avec le VIH, ils sont encore plus sujet à la stigmatisation et à la discrimination.

L'épidémie du VIH/SIDA a aussi rendu les abus sexuels sur les enfants et la prostitution infantile plus dangereux encore que précédemment. Les études réalisées partout dans le monde font apparaître des taux d'infection très élevés chez

les enfants sur le marché du sexe ou les enfants des rues. Selon des enquêtes effectuées au Kenya, 30% des jeunes filles vivant dans la rue sont séropositives.

Les conflits armés

Le VIH/SIDA se répand à la faveur de la désorganisation et de la destruction engendrées par les conflits armés et l'instabilité politique. Les communautés se dispersent et les services de santé, l'infrastructure scolaire et les protections juridiques s'effondrent.

Ces guerres accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles qui sont souvent confrontées au viol systématique et autres crimes de guerre spécifiques au genre.

Pour mémoire, on estime qu'il y a 300 000 enfants soldats - dont des filles - dans le monde. Certains ont à peine dix ans.

La pauvreté

Comme indiqué préalablement, la pauvreté est un facteur majeur dans la propagation du VIH/SIDA. Or, la majorité des pauvres dans le monde - 80% - sont des femmes. En cas de progression de la pauvreté, les filles ont plus de risques que les garçons d'être retirées de l'école ou d'être vendues pour effectuer un travail forcé ou avoir une activité sexuelle.

L'éducation

Le groupe d'enfants le plus important sans accès à l'éducation de base sont les filles. Ceci induit qu'en raison de leur analphabétisme ou de leur sous-scolarisation, elles ne sont pas en mesure de comprendre les messages de prévention et de sensibilisation au VIH/SIDA. D'autre part, n'appartenant à aucune structure scolaire, elles se trouvent en dehors des circuits d'informations. Cette discrimination dépasse le simple stade du nombre d'inscriptions à l'école : on la retrouve dans les inégalités qui jalonnent tous les systèmes d'éducation et dans l'ensemble de la société.

De plus, dans les communautés durement touchées, le SIDA entraîne un surcroît de travail pour les femmes et les filles qui sont usuellement chargées de s'occuper des malades et des mourants. Il est malheureusement courant que l'on retire les filles de l'école pour aider aux soins et au ménage.

D'une manière générale, on constate un manque de connaissance alarmant chez les jeunes en ce qui concerne le VIH/SIDA. Ils ne savent pas comment le VIH se transmet ou comment se protéger de la maladie; ils n'ont que peu accès à

l'information, à l'éducation et à des services qui réduiraient leur vulnérabilité à l'infection par le VIH.

On ne peut plus parler du SIDA sans évoquer les orphelins du SIDA. Car le Sida, c'est aussi des millions d'orphelins dans le monde - ils sont déjà 14 millions recensés aujourd'hui. Rejetés, exploités, discriminés - l'expérience nous prouve que la malnutrition, les retards de croissance et l'analphabétisme sont encore plus coutumiers chez les orphelins.

Ces millions d'orphelins engendrés par le SIDA représentent aussi un grave problème de dérèglement social. Ils risquent en effet de devenir les enfants soldats ou les délinquants de demain; grossissant les rangs de ceux qui vivent dans la rue, livrés au désespoir, à la prostitution ou à la drogue. Sans éducation, ils deviennent des enfants désocialisés, vivant en marge de tout filet de sécurité, privés de l'amour indispensable d'une famille.

La Mission de l'Association François-Xavier Bagnoud, dans laquelle je me suis engagée il y a 12 ans, est de secourir les orphelins et les enfants vulnérables que la pandémie laisse dans son sillage en leur donnant accès à leurs droits fondamentaux et en fournissant une aide directe aux familles et aux communautés qui les prennent en charge. Notre stratégie de développement communautaire a d'ailleurs été citée en exemple dans le rapport d'Onusida 2002.

Si le nombre des orphelins est officiellement estimé de 26,4 à 44 millions d'ici 2010, l'AFXB avance un chiffre plus que catastrophique de 100 millions. Ce chiffre est basé sur une étude scientifique identifiant trois groupes d'enfants exclus des procédures habituelles de dénombrement statistique :

- les orphelins de père
- la tranche d'âge des 15-18 ans
- l'Inde, la Somalie, l'Europe de l'Est, l'Asie centrale ne sont pas prises en compte alors que les conditions de la propagation de l'épidémie y sont comparables à celles de l'Afrique du Sud.

COMMENT PROTÉGER CES ENFANTS?

Je n'ai malheureusement pas de solutions miracle à proposer. Le VIH/SIDA prospère dans les régions où les droits humains sont ignorés ou violés. Le SIDA, pour le moment, est encore une sentence de mort pour la plupart.

Nous sommes persuadés à l'AFXB qu'une des réponses à la pandémie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale dans les domaines de la santé et des droits fondamentaux.

Or, nous disposons de deux instruments et c'est ce que j'aimerais vous démontrer :

1. Il faut utiliser la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) comme un instrument de lutte contre le Sida.
2. Il faut atteindre les objectifs de la Déclaration d'Engagement sur le VIH/SIDA - adoptée lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2001- en créant notamment des programmes complets en faveur des mères, des orphelins et des adolescents.

"L'Enfant a le droit d'être protégé contre la discrimination et la stigmatisation"

(art. 2/CDE)

- Pourtant, les enfants vivant avec le SIDA, dont les parents ont le SIDA ou sont morts du SIDA sont fréquemment en proie à la haine.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2003 :

"de promulguer, renforcer ou appliquer des mesures , afin d'éliminer toute forme de discrimination contre les personnes atteintes du VIH/SIDA et les membres des groupes vulnérables et de veiller à ce qu'ils jouissent pleinement de tous leurs droits et libertés fondamentaux [...]" (paragraphe 58 déclaration d'engagement)

"L'Enfant a le droit à la liberté d'expression (ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations)" (art. 13/CDE)

"L'Enfant a le droit à avoir accès à une formation appropriée (avoir accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses...)" (art. 17/CDE)

- Pourtant, on constate un manque de connaissance alarmant chez les jeunes en ce qui concerne le VIH/SIDA. Les filles ont généralement moins accès aux informations sur la transmission du virus.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2005 : qu'au moins 90% :

⌘ et d'ici 2010 : 95% des jeunes :

"aient accès à l'information, à l'éducation, à l'éducation concernant le VIH et aux services nécessaires pour acquérir les aptitudes requises pour réduire leur vulnérabilité à l'infection à VIH [...]" (paragraphe 53 déclaration d'engagement)

"L'Enfant privé de son milieu familial a le droit d'être protégé" (art. 20/CDE)

- Pourtant, dans de nombreux pays en voie de développement on rencontre des foyers composés seulement d'orphelins du SIDA en proie à la pauvreté et à toutes les discriminations

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2003 à 2005 :

"de rendre les gouvernements, les familles et les communautés mieux à même d'assurer un environnement favorable aux orphelins et aux filles et garçons infectés et affectés par le VIH/SIDA :

- en leur fournissant des services appropriés de consultation et d'aide psychosociale,

- en veillant à ce qu'ils soient scolarisés et aient accès à un logement, à une bonne nutrition et à des services sanitaires et sociaux sur un pied d'égalité avec les autres enfants,

- en offrant aux orphelins et aux enfants vulnérables une protection contre toutes formes de mauvais traitements, de violence, d'exploitation, de discrimination, de traite et de perte d'héritage" (paragraphe 65déclaration d'engagement)

"L'Enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible" (art. 24/CDE)

- pourtant, les médicaments contre le SIDA qui prolongent la vie atteignent moins de 5% de la population qui en a besoin.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2003 :

- "- de renforcer les systèmes de soins de santé

- s'attaquer aux facteurs affectant la fourniture de médicaments contre le VIH, dont les médicaments antirétroviraux, notamment leur accessibilité et leur prix, y compris la fixation de prix différenciés. [...]" (paragraphe 55 déclaration d'engagement)

"L'Enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique" (art. 32/CDE)

"L'Enfant a le droit d'être protégé contre l'usage illicite de stupéfiants" (art. 33/CDE)

"L'Enfant a le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle" (art. 34/CDE)

"L'Enfant a le droit d'être protégé contre l'enlèvement, la vente ou la traite" (art. 35/CDE)

"L'Enfant a le droit d'être protégé de toute autre forme d'exploitation " (art. 36/CDE)

- Et pourtant, chaque année des millions d'enfants voient leurs droits précités bafoués et sont exposés ainsi au VIH.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2005 :

"- de renforcer le pouvoir d'action des femmes

- de promouvoir et protéger la pleine jouissance de tous leurs droits fondamentaux

- de réduire leur vulnérabilité face au VIH/SIDA par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, y compris les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes, les sévices, le viol et autres formes de violence sexuelle, les voies de fait et la traite des femmes et des filles" (paragraphe 61 déclaration d'engagement)

"L'Enfant a le droit d'être protégé en cas de conflits armés" (art. 38/CDE)

- Et pourtant, les conflits armés rendent les enfants encore plus vulnérables au VIH dans les zones de conflits.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2003 :

"élaborer et commencer à appliquer des stratégies en reconnaissant que les populations déstabilisées par les conflits armés, les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, les femmes et les enfants, sont plus exposées au risque d'infection au VIH/SIDA."(paragraphe 75 déclaration d'engagement)

"L'Enfant a le droit à l'éducation" (art. 20/CDE)

- Pourtant, l'an passé, un million d'écoliers africains ont perdu leur enseignant à cause du SIDA.

Le groupe d'enfants le plus important sans accès à l'éducation de base sont les filles. Or, l'éducation des filles et des femmes est étroitement liée à un meilleur niveau de santé et à un meilleur niveau économique. Les femmes instruites ont plus de chances d'être employées et de chercher des soins de santé pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Souvent, elles retardent l'âge des premiers rapports sexuels et/ou exigent de leur partenaire l'utilisation du préservatif. De plus, elles se marient plus tard et ont recours à la planification familiale.

Les Etats se sont engagés entre autres :

⌘ d'ici 2003 :

"élaborer ou renforcer des stratégies, politiques et programmes assurant l'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire et secondaire, dont les programmes doivent notamment prévoir des cours sur le VIH/SIDA à l'intention des adolescents [...]" (paragraphe 63 déclaration d'engagement)

⌘ d'ici à 2003 :

"établir dans chaque pays des stratégies, des politiques et des programmes visant à recenser et commencer à examiner les facteurs qui rendent les individus particulièrement vulnérables à l'infection au VIH, notamment le sous-développement, l'insécurité économique, la pauvreté, la marginalisation des femmes, l'absence d'éducation, l'exclusion sociale, l'analphabétisme [...]" (paragraphe 62 déclaration d'engagement)

L'éducation est le seul remède efficace contre le SIDA.

***L'éducation donne aux femmes et aux filles
le pouvoir de prendre leur destin en main.***

L'éducation sauve la vie des femmes et des filles.

CONCLUSION

Dans une société, plus la discrimination fondée sur le sexe est grande et moins le rang des femmes et des filles y est élevé et plus elles seront affectées par le VIH. En ce sens, une plus grande égalité des relations hommes/femmes et l'amélioration de la situation des femmes et des filles sont essentielles pour prévenir la propagation du SIDA.

Là encore, Les Etats se sont engagés :

⌘ d'ici 2005 :

- "- à élaborer et accélérer la mise en œuvre de stratégies nationales en vue
- d'encourager la promotion des femmes
- de permettre à celles-ci de jouir pleinement de tous les droits fondamentaux
- d'encourager les hommes et les femmes à assumer une responsabilité partagée pour garantir la pratique de rapports sexuels sans danger
- de donner aux femmes les moyens d'exercer un contrôle sur les questions liées à leur sexualité et de prendre à ce sujet des décisions en toute liberté et de manière responsable afin de les aider à mieux se protéger contre le SIDA." (paragraphe 59 déclaration d'engagement)

Toute cette démonstration peut bien évidemment être qualifiée "belle théorie". Mais, et notre séminaire en est une preuve, je suis persuadée, que :

- promouvoir le respect de la convention relative aux droits de l'enfant,
- lutter contre les discriminations,
- contribuer à endiguer l'épidémie du SIDA et en réduire les dramatiques conséquences,
- améliorer la situation des orphelins et des autres enfants exclus d'un quelconque filet de sécurité

sont là beaucoup plus que des actions humanitaires. Ce sont des activités politiques, à la pointe du rôle croissant joué par la société civile d'aujourd'hui.

Conjuguées à des déclarations orales, à des plaidoyers écrits ou encore parfois à la condamnation d'opinions répandues mais erronées, ces activités comblent l'abîme séparant ceux qui travaillent sur le terrain des décideurs qui fixent les politiques et attribuent les financements.

Les ONGs sont souvent des groupes de contre-pouvoir dont les activités sur le terrain illustrent sans conteste la bonne gouvernance et les résultats qui peuvent être obtenus lorsque l'on s'attache à promouvoir les liens inextricables entre la santé et les droits humains fondamentaux.

Sources :

Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA - session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA juin 2001

Convention relative aux Droits de l'Enfant

Onusida - Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA - 2002

Unicef - la situation des enfants dans le monde - 2002

Enumerating Childr Orphaned by HIV/AIDS : Counting a Human Cost - AFXB - 2002

Journal FXB 11 - les Droits de l'Enfant : le premier plaidoyer de l'AFXB - Albina du Boisrouvray

EDUCATION DES FILLES EN MILIEUX DEFAVORISES

BRIGITTE POLONOVSKI VAUCLAIR

Vice-Présidente, Conseil International des Femmes, Genève

Résumé

Le but principal du groupe des ONG pour les droits de la fille, basé à Genève et à New York, est d'établir un réseau actif dans le lobbying envers les gouvernements ; le premier succès enregistré fut la nomination du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les enfants victimes de violence. La fille est discriminée, mais la fille invisible, soit celle qui travaille comme servante pour des familles aisées et qui n'apparaît pas dans les statistiques, l'est encore plus. Les actions gouvernementales qui entraînent des diminutions budgétaires peuvent avoir des influences négatives sur la position de la fille car la pauvreté familiale est accrue et ce sont les filles qui en pâtiront les premières ; elles n'iront plus à l'école et se chercheront un petit travail de servante. L'éducation des femmes et des filles, surtout en matière de santé est primordiale, car c'est la garantie d'un monde meilleur.

Zusammenfassung

Die NGO's, die sich für die Rechte der Mädchen einsetzen und in Genf und New York Einsitz haben, betreiben bei den Regierungen Lobbyismus. Der erste Erfolg, den sie verzeichnen konnten, war denn auch die Ernennung des Fachberichterstatters der Vereinten Nationen zugunsten der Kinder als Opfer von Gewalt. Mädchen werden allgemein schneller diskriminiert; aber das Mädchen, das z.B. bei einer wohlhabenden Familien als Bedienstete arbeitet und in keiner Statistik erscheint, wird es erst recht. Wenn die Regierung ihr Budget kürzt, hat das oftmals auch einen negativen Einfluss auf die Stellung der Mädchen. Durch derartige Kürzungen steigt die Armut in den Familien. Das hat wiederum zur Folge, dass die Mädchen – statt zur Schule zu gehen – sich eine bezahlte Arbeit suchen müssen. Die Schulung von Frauen und Mädchen zur Frage der Gesundheit ist von erstrangiger Bedeutung, denn sie ist Garant für eine bessere Welt.

Resumen

El punto principal del grupo de ONG para los derechos de la niña , ubicado en Ginebra y en Nueva York, es el de establecer una red activa en los lobbies hacia los gobiernos; el primer éxito registrado fue la nominación del Enviado Especial de las Naciones Unidas para los niños víctimas de la violencia. La niña es discriminada, pero la niña invisible, es decir, la que trabaja como sirvienta para familias adineradas y que no aparece en las estadísticas de esta es todavía mas alta. Las acciones gubernamentales que ocasionan las disminuciones de presupuesto , pueden tener influencias negativas sobre la posición de la niña ya que la pobreza de la familia aumenta y son las niñas las que sufriran primero; ellas no irán al colegio y buscaran un pequeño trabajo de sirvientas. La educación de mujeres y niñas, sobretodo en materia de la salud es primordial, ya que es la garantía de un mundo mejor.

Summary

The main goal of The NGO Group on the Rights of the Girl Child based in Geneva and New York, is to establish a network to lobby Governments regarding the protection of girls. The first success of the Group happened last year in having the UN appoint a Special Rapporteur for Children who have been subjected to violence. Girls face discrimination everywhere but ‘invisible’ girls suffer the most. These are working as maid in private and rich households and do not figure in any statistics. Governments actions, which lower the budget could have unintended consequences on girls, because family poverty is increased and the end result is that girls are withdrawn from school and will work as maid. Girls and Women education is the key, especially in the field of health, because it is the guarantee for a better world.

* * *

J'ai été invitée à vous parler aujourd'hui en qualité de membre des comités des ONGs à New York et Genève concernant la petite fille. Je vous rappelle que la petite fille concerne les enfants de sexe féminin de 0 à 18 ans selon la convention des droits de l'enfant.

Je fais partie de plusieurs ONGs, mais je suis en particulier représentante auprès des Nations Unies de la Coalition contre la traite des femmes et des filles, de la Fédération européenne des femmes actives au Foyer et du Conseil International des Femmes, dont je suis Vice-présidente.

Les deux comités au sujet de la petite fille ont été formés en 1993 (pré Pékin) afin de représenter un mouvement mondial cherchant à défendre les droits humains des filles et à faire connaître leurs situations. Plus de 80 ONGs internationales font partie de ces groupes et y travaillent activement. Leurs objectifs sont triples :

- faire pression sur les gouvernements pour qu'ils honorent leurs engagements envers les filles,
- établir un réseau qui soutienne les droits des filles sur le terrain
- promouvoir la participation active des filles en tant qu'agent de changement de leur propre vie et de leurs communautés.

Ce réseau est ouvert à tous.

Plus spécifiquement au sein des Nations Unies, nous participons aux travaux et négociations des commissions, comités, conférences, groupes de travail, en écoutant et en fournissant des déclarations écrites ou orales, des rapports ou des informations, en discutant avec les délégués gouvernementaux pour faire valoir notre point de vue auprès d'eux.

Quand je me suis mise à réfléchir sur cette intervention sur les opportunités économiques, j'ai eu beaucoup de mal à savoir ce que recouvrait le sujet. J'ai pensé qu'il me faudrait aborder surtout le travail des filles et la manière dont on s'en occupait au niveau international. Mais d'autre part les généralités ne pouvaient suffire et si je connais bien des projets menés par tous les groupes qui font partie de nos grandes organisations, il allait être impossible de vous les décrire en détail.

J'ai donc choisi quelques exemples parmi eux, dans différentes parties du monde et touchant différents domaines. Puis je vous donnerai quelques indications sur les solutions proposées et peut être dans la discussion pourrions-nous être plus constructif.

Aujourd'hui la majorité de la population humaine est féminine, et pourtant elle reste déconsidérée, maltraitée, oubliée. Sur les 130 millions d'enfants qui ne reçoivent pas d'éducation formelle deux tiers sont des filles. Sur un milliard de pauvres 80% sont des femmes et des filles. Les trois quarts des réfugiés sont des femmes et des filles. Et 60% des personnes qui tentent de s'en sortir à travers divers mouvements alternatifs ou marginaux sont des femmes et des filles. La

plupart des personnes qui font marcher les villages et l'économie familiale dans les pays en développement sont les femmes et les filles aussi bien dans le secteur formel que le secteur informel. La plupart des ONGs qui s'occupent de ces problèmes sont composées de femmes. Comment comprendre que plus de la moitié du genre humain soit si disqualifié dans notre système mondial économique ?

Il serait assez facile de tirer des conclusions agressives et simplistes qui démontreraient que si le pouvoir est aux hommes, les souffrances engendrées par celui-ci sont majoritairement féminines. Avec, de manière intéressante, une pudeur bien plus grande à traiter et régler les problèmes de femmes plutôt que ceux des hommes, sans doute beaucoup plus sérieux.

Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que les filles font face à l'inégalité partout. Mais j'aimerais aujourd'hui vous parler plus particulièrement des filles qui n'ont même pas la chance de pouvoir vivre avec le minimum, des filles des milieux les plus défavorisés, les plus vulnérables et même des filles invisibles. Non ce ne sont malheureusement pas des créatures de romans d'anticipation, mais des enfants dévalués comme être humain depuis le jour où elles sont nées et même quelquefois avant (tests et avortements) à cause de leur sexe. Loin de la fiction, ce sont ces millions de filles qui vivent dans un environnement où elles sont exploitées et victimes d'abus. Simplement parce qu'elles sont des filles, elles sont forcées de travailler plus dur, interdites d'école parce qu'on a besoin de leur force de travail ailleurs, mariées trop jeunes, mères adolescentes, en charge de la vie économique de la famille...

En fait l'égalité des chances pour les filles serait de leur permettre d'avoir une vie extérieure (hors de la maison), d'avoir une possibilité d'accès à toutes les professions et à tous les niveaux, qu'elles ne restent pas la secrétaire ou l'assistante, l'infirmière ou la couturière. Même si je vous choque, je vous rappelle que l'égalité n'a rien à voir avec la charité ou les bons sentiments, c'est d'abord une contribution capitale à l'économie.

Mais TRADITIONS ET MONDIALISATION SE COMBINENT POUR RENDRE LA VIE DES FILLES DIFFICILES.

Chichani habite le Népal et elle a aujourd'hui 32 ans. Quand elle était petite, elle n'avait pas la permission d'aller à l'école. A 4 ou 5 ans, elle était déjà chargée de s'occuper de ses frères et sœurs bébés, de faire le ménage dans la maison, de cuire la nourriture, d'aller chercher l'eau et le bois, d'aider dans les champs entre autres tâches. Elle n'a jamais eu le temps pour l'école ou pour jouer et son enfance a définitivement disparue quand elle a été mariée. Elle avait 13 ans.

Il faut savoir qu'il y a reconduction sociale : les mères illettrées dont les vies sont caractérisées par la pauvreté et la discrimination ont des filles qui ont la même destinée. Les mères éduquées retardent l'âge du mariage de leurs filles, ont moins d'enfants, et donnent à ceux-ci une meilleure nourriture et de meilleurs soins.

Par chance pour Chichani, un programme en collaboration avec le gouvernement népalais et l'Unicef a permis de lui offrir un microcrédit pour apprendre à lire et à écrire. Elle a pu ainsi avoir assez de revenus pour envoyer ses quatre filles à l'école. En même temps des efforts ont été faits pour rendre le milieu scolaire plus accueillant pour les filles. Une école fut ouverte dans les communautés, plus d'enseignantes furent engagées, et on diminua les frais de scolarité ce qui encouragea nombres de parents à y envoyer leurs filles.

Les problèmes liées à la mondialisation m'entraînent à vous parler de Carmen, à Alto Lima, le plus ancien quartier de La Paz, capitale du Pérou et le plus pauvre. Depuis que l'eau a été privatisée, son prix a été multiplié par six. La même chose est arrivée à Hawa qui habite Nouakchott en Mauritanie, la facture d'eau avale le cinquième du budget familial. Le résultat immédiat est que leurs filles ne vont plus à l'école.

Je pourrais aussi vous parler des enfants à nos portes, par exemple ceux de Bulgarie mis en institutions. Je fais partie du Conseil de la Fondation du Service Social International et nous commençons actuellement un programme de formation pour essayer de faire que ces enfants sortent avec un futur viable alors que pour l'instant plus de 80% tombent dans la délinquance et la prostitution. Il n'y a actuellement aucun suivi individuel de ces enfants, rien qui leur permette de résoudre leurs difficultés, aucun projet pour leur futur, aucune insertion prévue. Une des dimension importante du projet bulgare est de leur enseigner l'estime de soi, et de leur identité de fille (ou de garçon). Sinon saviez-vous qu'en Moldavie les seuls débouchés dans les annonces des journaux pour les filles sont la prostitution ?

Je n'aurai pas le temps de vous parler des fillettes handicapées, de celles qui vivent dans les camps de réfugiés ou celles qui vivent dans les prisons. Dans bien des endroits, les enfants sont détenus sans nourriture, sans boisson et sans toilettes, ils sont soumis aux abus et mauvais traitements, sans lits et sans aération, mêlés aux adultes. Soulignons que dénoncer tout cela n'implique pas d'excuser leurs crimes ou d'approuver leurs délits. Mais force est de constater qu'en sont le plus souvent victimes les fillettes des rues, des minorités ethniques, politiques ou religieuses. Il est bien entendu qu'elles mériteraient la même attention et les même droits que les autres.

CAS PARTICULIER DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Eloignons-nous du domaine carcéral pour nous concentrer sur ce qui peut être une autre forme de prison : le foyer. Lors des discussions précédant la rédaction de la convention 182 du BIT "sur les pires formes de travail des enfants", nous avons pu aborder le cas des fillettes invisibles asservies aux travaux domestiques. Cela ne

s'adresse pas uniquement aux fillettes soumises à un travail épuisant dans leur propre famille, mais aussi et surtout à celles utilisées comme servantes dans d'autres familles.

Ces fillettes sont cachées parce que contrairement aux enfants qui travaillent sur les marchés, dans la rue, dans les cafés ou autres endroits où ils entrent en contact avec le reste du monde, ces petites filles travaillent derrière les portes closes des maisons de particuliers, là où personne ne les voit. Elles sont invisibles pour ces raisons-mêmes et parce que le travail domestique est une activité informelle. Elle ne figurent donc pas dans les statistiques d'emploi et ne sont reconnues ni comme employées ni comme travailleuses. En plus elles restent inaccessibles : leurs employeurs entravent ou découragent tout contact avec l'extérieur.

Bien qu'il n'y ait aucune statistique précise, on estime que plus d'un demi million de filles travaillent de cette manière à Jakarta, en Indonésie. Au Brésil, en Colombie et en Equateur, 20% des filles entre 10 et 14 ans sont domestiques. Dans les zones rurales la proportion augmente à plus de 30%. Au Togo, 95% des domestiques sont des fillettes entre 7 et 17 ans, aux Philippines 4% des travailleuses domestiques ont entre 10 et 14 ans et 36% entre 15 et 19 ans. La justification de cet état de fait est présentée ainsi : ces filles travaillent parce qu'elles ne vont pas à l'école et elles ne vont pas à l'école parce qu'elles travaillent.

La plupart d'entre elles ne sont pas payées, elle sont vendues ou travaillent pour rembourser les dettes de leurs parents. Elles sont traitées comme des esclaves et n'ont pas le droit de s'en aller. Bien évidemment leur travail n'apparaît nulle part dans le PNB des pays. Si elles sont rémunérées, c'est en majorité en nature (nourriture, vêtements et entretien) et parmi celles qui sont rémunérées en espèces (au Kenya par exemple), rares sont celles qui touchent leur salaire, généralement remis à la famille.

En Afrique de l'Ouest les filles des régions rurales sont emmenées en ville comme servantes par des familles avec lesquelles elles vivent plusieurs années. Beaucoup n'ont ni accès à l'école, ni aux services de santé, pas plus à une nourriture adéquate ou à une protection contre tout abus. Elles restent des années isolées et séparées de leurs familles. Alors que souvent leurs parents pensent qu'elles seront bien traitées et auront des possibilités qu'ils ne peuvent leur offrir, la réalité est tout autre. L'isolation sociale et émotionnelle est aussi importante que l'isolation physique. Elles sont vulnérables à toutes les exploitations et à tous les abus, en plus de perpétuer une image de docilité et soumission.

Au Pérou, les filles qui travaillent sont connues sous le nom de *cholas* (indigènes), qui est une forme de discrimination qui abaisse leur statut et diminue leurs droits. Les industriels emploient de plus en plus de filles, qui commencent à

travailler dès l'âge de 7 ans dans le cadre d'un système informel de tutelle et souvent sans rémunération. Des soi-disant "oncles et tantes" sont censés leur faire donner une éducation, les nourrir et leur assurer un avenir meilleur. La majorité d'entre elles disent vouloir étudier et réussir dans la vie, ce genre de destinée leur est le plus souvent refusé.

Au Bangladesh, en Inde, au Népal elles sont à l'entière disposition de leurs "employeurs", 24h sur 24, et ne quittent pas la maison. Elles n'ont pas de chambre à coucher, dorment dans un coin de la cuisine et mangent les restes. Elles sont en outre souvent sexuellement abusées.

Je m'en voudrais d'oublier les fillettes qui sont employées dans nos pays et pas seulement par des diplomates.

Comme vous pouvez le constater beaucoup de progrès sont possibles et la situation ne peut que s'améliorer. Les ONGs travaillent à la sensibilisation de tous : employeurs et enfants domestiques, parents et gouvernements. Une des urgences serait de reconnaître les tâches ménagères comme un travail et non comme une éducation de substitution.

L'EDUCATION DES FILLES

Généralement les filles sont perçues comme une charge financière. Alors que les garçons sont considérés comme salariés futurs, les filles utilisent les ressources familiales jusqu'à leur mariage. Elles sont un poids et non une contribution au budget familial, ce qui explique qu'elles aient des devoirs à remplir et aucun droit à se plaindre. Cela ne prend en compte ni la distribution du travail dans la maison, ni les millions de filles qui travaillent à l'extérieur pour des gages. Cela dévalue le travail fait par les femmes et les filles et justifie leur exploitation, perpétuant la conception du travail comme quelque chose auquel seuls les hommes et les garçons seraient soumis.

Bien sûr il est difficile de mesurer et d'analyser le travail ménager. On se doit de développer des méthodologies qui mesureront concrètement cette contribution. Une vraie évaluation du travail domestique serait pour les filles source de grands changements. Elles aussi ont besoin de pouvoir accéder à l'extérieur de la maison afin d'être officiellement prises en compte dans l'économie formelle et informelle et de pouvoir gagner en autonomie financière, en liberté et en choix.

Comme elles ne sont pas considérées comme contributeur économique, on les retire de l'école les premières. Elles ont moins d'accès au crédit, sont souvent privées des droits d'héritage et de propriété. Quand elles ont du travail leurs emplois sont moins payés et ont le plus bas statut. Leurs opportunités, leurs salaires et leurs perspectives d'avancement sont à compétences égales moins grandes que celles des hommes. Il est capital de leur fournir éducation et

formations pour créer plus de possibilités d'indépendance et d'opportunités économiques.

En effet la plupart des formations pour filles sont dans la couture ou la cuisine, ce qui conduit à des travaux mal rémunérés et à futur limité, hormis en Mongolie où les usines de laine et cachemire constituent l'industrie nationale principale... Heureusement quelques exemples indiquent que l'on peut changer les stéréotypes : au Ghana, une jeune fille a participé à un programme de formation au métier de charpentier et a fabriqué des tables et des chaises, ainsi que des toitures. Des communautés ont ensuite exprimé leur intérêt et l'ont contactée pour leur programme de construction de toits. Pour pouvoir travailler pendant qu'elle était enceinte, elle a entrepris une formation de vendeuse de voitures. Sa communauté tout d'abord hostile est maintenant très encourageante et a changé d'attitude concernant la formation des filles. Elle est devenue un modèle pour toutes et tous.

Même si comme nous l'avons vu les mentalités peuvent évoluer, les modèles culturels subsistent et se laissent difficilement remplacer. Permettez moi de vous citer le témoignage d'une de mes nièces partie travailler au Cameroun qui sachant que je venais vous parler m'a envoyé ces quelques lignes :

Dans les campagnes, il est clair que ce sont les femmes qui font à peu près tout: elles sont au champ avec les enfants (quand ils ne sont pas à l'école) et les hommes vont boire des bières avec leurs copains.

Bien sûr, elles s'occupent de la maison, de la nourriture, des enfants en plus. Et la polygamie n'arrange pas les choses puisque les hommes prennent plusieurs femmes pour faire du personnel, et plus ils ont de femmes, moins ils travaillent. Par exemple, un des pères de famille chez qui je suis allée venait d'épouser sa seconde femme car un deuxième marché venait d'ouvrir dans le village (pourtant, il avait convenu avec sa première femme qu'ils feraient un mariage monogame).

L'éducation des enfants est tout de même très important. A peu près tous les enfants que j'ai rencontré étaient scolarisés, les filles comme les garçons. Mais le système éducatif est un des plus corrompu et les parents doivent donner de l'argent chaque semaine au professeur pour que leurs enfants puissent être acceptés en classe (les profs n'étant payés par l'Etat que très rarement).

Les jeunes filles avec qui j'ai discuté semblent avoir envie de sortir du système traditionnel qui les rabaisse. Comme elles sont éduquées, la plupart ne veulent plus travailler au champ, veulent partir du village, n'acceptent plus les mariages arrangés et la polygamie. Mais entre ce qu'elles veulent et la réalité, il y a bien sûr une grande différence. Même en ayant été scolarisées, la plupart retournent au village car elles n'ont rien trouvé en ville.

TOUS LES PROGRAMMES NE SONT PAS FORCEMENT BIEN INSPIRES

Malheureusement la bonne volonté seule n'est pas garante d'une bonne réalisation. Au Malawi par exemple les conditions et les moyens de l'enseignement dans les villages sont très médiocres et même si les enfants sont tenus d'aller à l'école jusqu'à 14 ans, beaucoup d'entre eux n'y vont qu'épisodiquement en fonction du travail saisonnier voire continu qu'ils font à l'extérieur. Filles et garçons travaillent le plus souvent avec leurs parents dans l'agriculture, industrie du tabac, du thé et du cacao. Même s'il s'agit de travaux dangereux quelquefois. Pour satisfaire les exigences des exportateurs, tous les stades de la chaîne de production sont soumis à des contraintes financières et de temps, les conditions de travail sont précaires et les salaires sont minimales, il n'y a pas de contrat de travail. D'autre part les enfants ne sont pas toujours enregistrés à la naissance et quand ils grandissent le seul moyen de justifier de leur identité est leur certificat de fin de scolarité. Tous sont donc inscrits à l'école, n'y vont pas et ne sont pas enregistrés comme travailleurs. Il y a maintenant des accords entre les producteurs et les syndicats mais comme il n'y a aucun contrôle, les enfants continuent à être exploités et empêchés d'aller en classe. En fait les employeurs n'ont pas les moyens de changer, ce sont les firmes internationales qui les ont et donc qui sont responsables. Si le Malawi et les employeurs envoient les enfants à l'école, la production revient plus cher, les multinationales disent que c'est trop cher et elles vont acheter le cacao ailleurs. D'autre part les familles ont besoin de cet argent que rapportent les enfants sinon elles meurent. L'opportunité économique pour ces filles seraient une scolarité avec formation professionnelle et apprentissage qui valorise leur expérience professionnelle.

Il est nécessaire que les Etats soient responsabilisés et soutenus vis à vis de ces firmes multinationales, pour qu'elles imposent des orientations et des codes avec contrôles qui aideront tous ces pays à appliquer les conventions qu'ils ratifient.

Un autre exemple de bonne volonté irréfléchie. Je fais partie d'une petite organisation qui s'appelle "les trois quart du monde". Nous nous occupons des petites filles de la rue à Guatemala City depuis une dizaine d'années. Certaines ont quitté de leur propre gré des familles effroyables et d'autres ont été chassées de chez elles très jeunes, trop pour vivre seules. Comment survivre quand on a huit ans ? Quand les garçons volent ou mendient, les filles "s'occupent", terme pudique pour ne pas dire qu'elles se prostituent. Elles gagnent la nuit juste de quoi survivre le lendemain. Pour supporter les clients, elles se droguent et broyées par l'engrenage, elles n'ont aucune chance de réussir à quitter la rue. Notre foyer est géré par un médecin, une psychologue, des éducatrices et une institutrice. C'est un

abri sûr pour 30 filles et 8 à 10 bébés. Elles sont écoutées, nourries, soignées et aidées à retrouver l'estime de soi et à décrocher de la drogue. Elles prennent contact avec la lecture et l'écriture et bénéficient d'une formation scolaire et professionnelle. Nous venons d'ouvrir un second foyer. Les jeunes mères y apprennent à élever leurs enfants sans les maltraiter. Il y a peu d'opportunités économiques pour elles. Le gouvernement guatémaltèque vient de faire un effort en offrant quelques heures de monitorat de couture sur machines. Mais ces filles ne sont pas intéressées. Elles ne gagneront pas grand chose avec la couture et on trouve des vêtements bon marché partout.

En fait les gouvernements préfèrent offrir ce qui les arrange, c'est à dire donner les moniteurs disponibles, sans se soucier de connaître les besoins. Ces fillettes sont attirées par des occupations "artistiques" (musique, danse, théâtre, modèles, coiffure, maquillage...) ou culinaires, une autre formation qui marche bien c'est la pâtisserie. Cela leur permet de rester chez elles et de rester avec leurs enfants, et cela leur donne une bonne image dans le quartier au lieu d'être celles qui volent les hommes. Elles veulent aussi devenir éducatrice de rue, et elles sont les mieux qualifiées pour réussir.

Il est économiquement prouvé qu'il vaut mieux les former et les éduquer que les mettre en prison, mais pour cela il faut les faire participer et la formation adéquate demande des moyens. Pas beaucoup mais plus que ce que les Etats désirent investir.

PERSPECTIVES DE SOLUTIONS

Ceci pourra passer pour une répétition oiseuse mais elle demeure primordiale : les filles ont droit à la totalité des droits humains définis dans les grandes conventions. Trop souvent on considère que les droits des enfants sont limités à la Convention des Droits de l'Enfant. Or elle est très limitée puisqu'elle ne comporte aucun système de dénonciation et de sanctions. Tandis que les autres instruments internationaux que sont les deux pactes (droits civils et politiques et droits économiques, sociaux et culturels) ainsi que la convention CEDAW (convention pour l'élimination de la discrimination envers les femmes) et la convention sur la torture disposent d'un mécanisme de plainte qui peut être activé pour les petites filles. Malheureusement il est avéré que les comités de ces conventions n'ont pas reçu de documentation sur les fillettes. Alors que la convention 182 du BIT sur les pires formes de travail des enfants peut aussi permettre de corriger des injustices et aider au changement grâce aux programmes IPEC (programme international pour l'abolition du travail des enfants). Rappelons que 352 millions d'enfants travaillent dont 211 millions qui ont moins de 14 ans et 178 millions dans les pires formes selon les chiffres du BIT en juin 2002.

L'Unesco développe un programme spécial appelé "éducation contre exclusion" qui soutient directement divers projets dans plus de 30 pays. Ces projets ont pour objectifs fondamentaux une formation pratique aux aptitudes – traitement des aliments, techniques de recyclage, technologies de l'énergie et de l'habitat, mise en place de modes d'éducation alternatifs, par le biais de la vidéo et de la radio, écoles de nuit, chantiers de jeunes, amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, qui relèvent du secteur non formel pour la plupart. La participation des filles à ce genre de programme permet un excellent retour sur investissement car elles jouent un rôle clé dans le développement de leur communauté. Elles sont les plus aptes à transmettre l'alphabétisation de base, les principes d'hygiène, les formations techniques qui permettent d'améliorer les cultures vivrières et l'artisanat. Elles comprennent beaucoup mieux l'importance de la formation mutuelle et les échanges de savoir orientés vers une mise en commun des compétences pour une plus grande autonomie et la revalorisation de leur statut socio-économique au sein de la communauté.

La dernière Assemblée Générale spéciale des Nations Unies sur les droits des enfants a réaffirmé un certain nombre de priorités pour "a world fit for children" dont l'engagement de tous les Etats à fournir une éducation de qualité et protéger les enfants contre les maltraitances, l'exploitation et la violence.

La tendance actuelle mondiale à la privatisation oblige à se préoccuper de la responsabilité des Etats pour que le secteur privé, auquel ils confient de plus en plus de domaines, respectent les conventions et ne tirent pas de bénéfices des fournitures de besoins essentiels que sont la santé, l'éducation, l'alimentation. Il serait plus que dommageable de laisser s'instaurer un système mondial qui ne fonctionne que pour une certaine classe de la société.

Peut-être ai-je donné une description de la situation qui vous paraît tragique et désespérante du fait que l'énormité des problèmes crée un sentiment d'impuissance et d'impossibilité à agir. Mais les centaines de milliers d'initiatives de tous côtés ne font que nous encourager et nous font avancer. Et en fait depuis plus de dix ans que je travaille dans ce domaine, les progrès sont vérifiables aussi bien au niveau international qu'au niveau des mentalités des responsables politiques et sociaux.

Je trouve passionnant de voir que l'éducation est le remède internationalement recommandé dans tous les domaines et sur tous les sujets quand on parle des misères du monde : pauvreté, guerres, santé, discrimination, citoyenneté, etc. Dans tous les textes de traités internationaux on retrouve l'éducation comme solution universelle. Mais partout sur notre planète, les premières coupures dans les budgets nationaux en cas de problèmes économiques sont les programmes d'éducation et les programmes sociaux... partout. Aujourd'hui on sait aussi qu'éduquer un homme, c'est éduquer une personne, tandis qu'éduquer une femme c'est éduquer une famille, un groupe, un village. On sait encore qu'avec le développement des

nouvelles technologies, les filles sont aussi compétentes que les garçons sinon plus. Des études ont montré que plus de filles utilisent l'ordinateur comme un outil alors que les garçons préfèrent s'en servir pour les loisirs. On sait que les filles s'appliquent généralement plus à l'école, qu'elles y ont de meilleures notes. On sait surtout que la fillette vit encore trop dans le stéréotype du modèle que lui offre la société : la femme soumise et l'homme au pouvoir.

Eduquer une fille, c'est la rencontrer là où elle est et l'amener là où elle peut aller. Eduquer c'est aider à progresser et par conséquent ne proposer à chaque fille que des tâches à sa portée. Il n'est pas admissible qu'on lui impose un effort sans s'assurer qu'elle dispose des moyens nécessaires. Exiger une performance qui nécessite des outils qu'elle ne possède pas encore n'est pas éducatif, c'est une brimade. L'égalité des chances c'est tenir compte des capacités de chacun et lui assurer une progression compatible avec ses possibilités. Il ne faut donc pas de programmes uniformes et uniformisants qui supposent que les enfants réalisent les mêmes apprentissages au même rythme et au même moment.

Le respect de la personnalité de l'enfant implique aussi le respect de la relation père, mère et enfant y compris l'implication de la famille élargie. Eduquer c'est réfléchir à la place de l'enfant et de la famille dans la société. Eduquer c'est aussi faire participer la moitié féminine de l'humanité à son futur.

L'éducation a un effet sur l'âge du mariage et du premier enfantement. Au Togo 20 % de filles non scolarisées entre 15 et 18 ans deviennent mères contre 1% des filles scolarisées pendant dix ans. Les fillettes scolarisées augmentent la participation des femmes à la croissance économique, à la productivité du travail et au développement durable. Elles ont des plus petites familles et favorisent à leur tour l'éducation de leurs enfants.

La pauvreté reste l'obstacle majeur de l'éducation car les frais de scolarité, livres, uniformes, transports, ne peuvent être offerts à tous les enfants de la famille. Dans bien des pays, devoir en outre payer la nourriture à l'école empêche toute scolarisation. Lors de la session spéciale de l'ONU en mai dernier, il a été statué durant le panel sur l'éducation des filles, que le premier pas pour être sûr de voir toutes les filles à l'école était de leur fournir un repas gratuit par jour.

Les distances et les traditions de chasteté rendent les parents peu enthousiastes et méfiants : ils redoutent le contact des filles avec les garçons et les instituteurs (toilettes, dortoirs...). Les filles qui vont à l'école sont également moins disponibles pour s'occuper des plus jeunes et de l'entretien de la maison. Il faut par ailleurs rappeler que selon de nombreux rapports d'experts, les écoles sont des endroits où les filles font face à une discrimination de la part des enseignants et de leurs camarades garçons, dans les manuels où elles sont présentées avec stéréotypes, dans les tâches qu'elles ont à accomplir comme allumer le poêle, aller chercher l'eau et le bois... De plus, très fréquemment, les règlements de l'école

obligent les fillettes enceintes à quitter l'enseignement obligatoire. En Afrique, la première raison d'abandon des filles de l'école est la grossesse précoce.

L'épidémie du Sida est encore un frein à l'éducation. La maladie contractée par leurs parents affecte nombres de fillettes bientôt orphelines, ne pouvant alors plus payer l'école et devant impérativement travailler pour survivre et s'occuper des plus jeunes. Je ne parlerai même pas des barrières culturelles et sociales comme dans le régime aboli des talibans en Afghanistan où une fille éduquée est plus difficile à marier, dit-on, car elle "est supérieure" à son mari.

Cela étant, selon différentes études, les disparités entre les filles et les garçons ont évoluées dans le bon sens depuis 1995.

L'évolution se produit quand les gouvernements et les particuliers adoptent une approche spécifique et concrète :

- Investissement dans les écoles qui offrent des dortoirs pour filles et des toilettes séparées, ce qui assure la sécurité et la séparation des hommes (Iran ou Egypte).
- Construire plus d'école dans les zones rurales.
- Réduction des frais de scolarité pour les familles qui éduquent leurs filles, gratuité des livres et des uniformes (Bangladesh).
- Mobilisation des parents et des communautés par les médias et dans les écoles (Pakistan, Guatemala où les pères ont été encouragés d'envoyer leurs filles).
- Recrutement de femmes enseignantes et nécessité de mettre en valeur les qualités féminines et les femmes dans des rôles valorisants et non plus traditionnels ou stéréotypés.
- Fournir une éducation de qualité formelle et informelle adaptée aux besoins et impliquant la participation des filles.
- Retirer les fillettes de leur lieu de travail, promulguer un code de conduite pour les employeurs et les encourager à libérer leurs domestiques pour leur permettre d'assister à des programmes éducatifs, réinsérer les enfants dans leurs familles et les inscrire à l'école et enfin prévenir l'entrée en service domestique à un âge tendre
- Promulguer des lois qui garantissent un quota de places pour les filles dans les écoles, ou permettre aux jeunes filles de reprendre l'école après avoir donné naissance.
- Etablissement d'horaires qui permettent aux filles de continuer à pouvoir aider dans la famille.
- Institution de services de santé pour la jeunesse, qui renseignent sur l'éducation sexuelle en encourageant les jeunes à retarder cette activité, avoir accès à la contraception et qui promeuvent leurs responsabilités.

- Plus de programmes doivent être développés pour encourager les filles et leur offrir des opportunités d'élargir leurs talents ou de les utiliser de manières différentes.

Agir en faveur des filles est bien plus qu'un devoir moral ou une nécessité, c'est un investissement pour le futur et la garantie d'un monde meilleur.

L'ÉDUCATION DES FILLES

RIMA SALAH

Directrice régionale, UNICEF Afrique centrale et de l'Ouest, Côte d'Ivoire

Résumé

Le plus grand défi est de garantir une éducation de qualité aux enfants. Le document intitulé "un Monde digne des Enfants" élaboré lors de la Session Spéciale des Nations Unies sur l'enfance de mai 2002 est basé sur l'éducation, comme garantie de conditions de vie meilleure. Un des 5 objectifs de l'UNICEF pour la période 2001 à 2005 est de diminuer de 30% le nombre de filles qui ne sont pas scolarisées. La pauvreté due à l'instabilité politique et à la mauvaise gestion gouvernementale est l'obstacle majeur à cet objectif. L'éducation n'est pas perçue comme un sujet prioritaire par les gouvernements et la coordination intra-gouvernementale laisse à désirer. *"Donne-moi une bonne éducation et ma vie ne sera pas une aventure dangereuse"*, tel est le propos d'un enfant africain.

Zusammenfassung

Die grösste Herausforderung besteht darin, den Kindern eine qualitativ gute Erziehung zu bieten und zu gewährleisten. Das Dokument mit dem Titel "Un Monde digne des Enfants", welches im Mai 2002 anlässlich der Sondersession der Vereinten Nationen über die Kinder ausgearbeitet wurde, setzt auf die Erziehung als Garant für bessere Lebensbedingungen. Eine der fünf Zielsetzungen der UNICEF für den Zeitraum von 2001 bis 2005 besteht darin, die Zahl nicht eingeschulter Mädchen um 30 % zu vermindern. Die Armut, die auf politische Unbeständigkeit und auf desolante Verwaltung von Regierungen zurückzuführen ist, bildet das Haupthindernis für die Verwirklichung dieser Zielsetzung. Die Erziehung wird durch die Regierungen nicht als vorrangiges Thema wahrgenommen, und die Absprache innerhalb der Regierungen lässt zu wünschen übrig. *"Gib mir eine gute Erziehung, und mein Leben wird kein gefährliches Abenteuer werden"* ist der Ausspruch eines Kindes aus Afrika.

Resumen

Nuestra mayor ambición es garantizar una educación de calidad a los niños. El documento titulado “un mundo digno para los niños”, elaborado durante la Sesión Especial de las Naciones Unidas sobre la infancia en mayo 2002 está basado sobre la educación, como la garantía de condiciones de vida mejor. Uno de los 5 objetivos de UNICEF para el periodo 2001 al 2005 es disminuir de 30 % el número de niñas que no reciben educación. La pobreza debido a la inestabilidad política y a las malas gestiones gubernamentales, es el mayor obstáculo para este objetivo. La Educación no es percibida como un tema prioritario para los gobiernos y la coordinación intragubernamental deja mucho que desear. “*Dame una buena educación y mi vida no será un aventura peligrosa*” palabras de un niño del África.

Summary

The biggest challenge is to guarantee access to quality education for all children. The Special Session on Children held in UN Headquarters in New York last May declared that a World Worthy of Children will be based on education as a guarantee for better life conditions. One of its five key objectives for the period 2001 to 2005 is to cut the number of girls not attending school by 30%. Poverty, due to instability and bad governance is the main factor preventing the achievement of this goal. Education is not seen as a priority by Governments and, within Governments there is no coordination. “*Educate me so that my life will not be a dangerous adventure*” this is the say of an African child.

* * *

L'ÉDUCATION DES FILLES : POURQUOI UNE PRIORITÉ POUR L'UNICEF ?

L'Éducation est un droit fondamental, l'un des facteurs propres à entraîner une rééducation de la pauvreté et du travail des enfants et l'une des voies vers la démocratie, la paix, la tolérance et le développement ; **et Pourtant...**

Plus de 100 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, des filles pour la plupart ne sont pas scolarisés. Des millions d'autres sont confiés à des instituteurs non qualifiés et sous-rémunérés dans les classes surchargées, insalubres et mal équipées. Un enfant sur trois ne fait pas les cinq années d'études nécessaires à une éducation de base.

L'UNICEF, de par son **mandat**, et en tant que partenaire de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, est plus particulièrement attentif à l'accès à une éducation de base de qualité pour tous les enfants :

- L'éducation des filles, est symptomatique de la situation préoccupante des enfants et des femmes
- Les mariages et grossesses précoces, les taux de mortalité maternelle, les discriminations et pratiques sociales répressives.
- Cette situation urgente dépend énormément de la nature de nos choix et de la qualité de nos interventions
- L'éducation des filles des femmes sont des piliers fondamentaux du progrès socio-économique et d'un développement durable

Douze ans après la Conférence Mondiale sur l'Éducation pour Tous, nous nous voyons toujours confrontés à l'un des objectifs de cette Conférence et **un des plus formidables défis** qu'il nous est donné de relever au cours des prochaines années: celui d'assurer l'accès de TOUS les enfants à une éducation de base de qualité, obligatoire et abordable pour les plus démunis.

- L'éducation des enfants, et particulièrement celle des filles, est d'autant plus prioritaire parce qu'elle est symptomatique de la situation des enfants et des femmes aujourd'hui, et qui continue d'être préoccupante.
- Les mariages et grossesses précoces, les taux de mortalité maternelle, les discriminations et pratiques sociales répressives que continuent de subir les filles dès leur naissance, et la "féminisation" perpétuelle de la pauvreté ne peuvent plus attendre.
- Cette situation urgente dépend énormément de la nature de nos choix et de la qualité de nos interventions. Elle demeurera préoccupante selon que nos politiques et nos stratégies sont insuffisamment et inadéquatement élaborées.

- Et nous savons que l'éducation des filles et des femmes sont des piliers fondamentaux du progrès socio-économique et d'un développement durable.

L'EDUCATION DES FILLES : LES ENGAGEMENTS DE L'UNICEF

- L'Initiative des Nations Unies pour l'Education des Filles
- Un Monde Digne des Enfants
- Le plan Stratégique à Moyen Terme (2002-2005) :
 - La réduction du nombre de filles hors de l'école d'au moins 30%
 - La promotion d'une qualité effective de l'apprentissage
 - L'identification des acquis de l'apprentissage
- **Les engagements de l'UNICEF** pris au Forum Mondial de l'Education à Dakar se traduisent, entre autre, par des objectifs concrets en matière d'éducation des filles, et qui ont été soulignés par **l'Initiative des Nations Unies pour l'Education des Filles** lancée au cours du Forum de Dakar et que l'UNICEF mène.
- *Un Monde Digne des Enfants*
Nous voyons une éducation meilleure :
 - l'égalité des chances et l'accès à une éducation de qualité gratuite et obligatoire,
 - un milieu scolaire où les enfants sont heureux d'étudier
 - l'éducation pour la vie qui n'est pas seulement scolaire mais qui inclut des leçons de compréhension entre peuples, droits de l'homme, paix, tolérance et citoyenneté active.
- L'UNICEF a ainsi inclut l'éducation des filles comme une de ses cinq priorités dans son **Plan Stratégique à Moyen Terme** (2002-2005).

Trois objectifs majeurs ont été retenus dans cette priorité:
 - la réduction du nombre de filles hors de l'école d'au moins 30% ;
 - la promotion d'une qualité effective de l'apprentissage ; et
 - l'identification des acquis de l'apprentissage.



La situation géographique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est matérialisée sur cette carte en plus foncé.

La région couverte par le Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre comprend 24 pays.

SITUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

- 2.3 millions d'enfants de moins de 5 ans (soit 1/5 de la population totale) meurent chaque année
- 70.000 femmes meurent en couche chaque année
- 22 millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés
- 50 millions d'enfants ont besoin d'une protection spéciale
- 17 des 24 pays figurent parmi les plus pauvres du monde
- l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance réduisent l'efficacité des services sociaux offert par les gouvernements

Pauvreté

- 50% de la population de la région vivent au dessous du seuil de pauvreté, allant jusqu'à 70% dans certains pays
- La pauvreté est l'un des facteurs majeurs qui affectent les enfants en matière de survie, protection et développement

Pas de développement sans... L'Education des filles en Afrique de l'Ouest et du Centre

L'EDUCATION DES FILLES EN AOC : DES ACQUIS MESURES ET DE DEFIS MAJEURS

Des acquis mesurés

- Dans la région de l'Afrique de l'Ouest du Centre, les programmes d'éducation sont parvenus à accroître les taux de scolarisation des enfants, et aussi des filles (entre 1990 et 1999 de 43% à 48%).
- Ils ont également réussi à mobiliser les parents et les communautés, et à rendre l'environnement scolaire plus favorable aux filles.
- Enfin ces programmes ont contribué à augmenter le nombre d'enseignants, particulièrement le nombre d'enseignantes.

Des défis majeurs

- Mais malgré ces acquisitions nous sommes encore loin des résultats attendus en l'an 2000.
- L'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui comprend 24 pays, dont plus de la moitié de la population de 270 millions est constituée de jeunes de moins de 15 ans, et dont la population féminine est dominante,
- la situation de l'éducation continue à indiquer :
 - des faibles taux de scolarisation des filles: Burkina Faso TBS 2000: filles 34.5%, garçons 47.2%,
 - des faibles taux de rétention: Bénin taux d'abandon 2000: filles 10.5%, garçons 9.93%,
 - des faibles taux de succès : Cameroun taux de redoublement 2000: filles 31%, garçons 28%.
- L'écart entre filles et garçons constitue le défi majeur aujourd'hui. En effet, cet écart reste stable en AOC, et dans certains pays il augmente:
 - Guinée TBS 1999 : filles 50%, garçons 72%,
 - Tchad TBS 2000 : filles 54.6%, garçons 88.3%,
 - Gambie TBS 1999 : filles 65.5%, garçons 77.8%.

- D'autres contraintes incluent :
 - des difficultés à satisfaire la demande en éducation (manque d'enseignants, d'écoles et de ressources),
 - des systèmes de planification et de gestion inadéquats,
 - un manque de données fiables.
- Ces faiblesses sont aussi, et de plus en plus, aggravées par
 - l'instabilité politique, les guerres et les conflits dans plusieurs pays de l'Afrique Ouest et du Centre
 - les politiques d'ajustement structurel, et
 - les pandémies ravageuses du VIH/SIDA.

POURQUOI LES FILLES DE L'AOC NE VONT-ELLES PAS A L'ECOLE ?

- Les filles assurent les travaux domestiques
- Les filles travaillent pour contribuer au revenu familial
- Migration et trafic des filles

Conditions d'apprentissage déplorables

- Manque d'écoles et grande distance entre le domicile et l'école (ce qui crée des problèmes d'insécurité).
- Le nombre d'enseignantes demeure trop faible
- pour permettre de citer ces enseignantes en exemple en vue de valoriser l'éducation des filles et
- pour adresser le problème de comportement sexistes et discriminatoires, de harcèlement sexuel et d'abus par les enseignants masculins.
- Problèmes sanitaires et absence de toilettes séparées pour les filles.
- Mixité dans les classes.

Les résistances socioculturelles

- Tandis que l'éducation est perçue comme nécessaire pour le garçon, les parents ne scolarisent pas leurs filles car ils estiment que les études leur seront de peu d'utilité au cours de leur vie de femmes. Le fils demeure dans sa famille alors que la fille rejoindra celle de son époux. L'éducation d'une fille sera donc un investissement perdu.

- Les filles sont obligées, de par la perception de leur rôle, d'assurer les travaux domestiques. Leur éducation n'est donc pas perçue comme prioritaire.

La pauvreté

- Plus de la moitié des populations de la région vit en dessous du seuil de pauvreté qui touche plus particulièrement les femmes et les enfants.
- Les familles n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour faire face aux frais de scolarité, aux frais de transport, à l'achat des uniformes et des manuels scolaires.

L'absence de politique spécifique et adéquate pour l'éducation des filles

- Difficultés d'harmoniser les Conventions adoptés et ratifiées avec les lois nationales.
- Même dans les pays où l'égalité de genre est prise en compte dans les lois nationales, l'application demeure difficile.
- Difficultés de coordination entre les divers secteurs sociaux qui sont liés au secteur de l'éducation, tel que la santé, la prévention du VIH/SIDA, l'eau et l'assainissement, la protection, etc.

L'EDUCATION DES FILLES EN AOC : UNE NECESSITE POURQUOI EDUQUER LES FILLES EN AOC ?

Du point de vue moral, civique et juridique: l'éducation est un droit et une obligation !

- L'éducation n'est pas une faveur, mais un DROIT comme l'affirme la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (art. 28), la Convention sur l'Elimination des toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (art. 10.a), et la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant, qui garantissent le droit de tous les enfants, des filles et des femmes, à une éducation de base de qualité.
- Tous les pays de cette région ont ratifié ces conventions.
- Il y a de plus en plus une meilleure prise de conscience à tous les niveaux de l'importance des droits de l'homme comme préalable pour soutenir le développement humain. Un consensus mondial existe sur le droit à l'éducation et les Etats, ainsi que leurs citoyens, sont garants et aussi responsables de l'application de ce droit fondamental.

Du point de vue socio-économique et culturel: briser le cercle de la pauvreté et de la discrimination dans la région grâce à l'éducation des filles !

- Nous savons qu'investir dans l'éducation des filles bénéficie aussi aux garçons, alors que l'inverse n'est pas toujours vrai: l'éducation des filles bénéficie aussi à toute la nation.
- L'éducation des filles est l'investissement le plus rentable pour les pays en développement. Elle est la base d'un développement humain et durable, favorisant le progrès social, économique et culturel.
- Le manque d'éducation des filles accroît leur vulnérabilité aux grossesses précoces. Rappelons que le pourcentage des filles en Afrique de l'Ouest du Centre qui se marient entre 15 et 19 ans est de 49% et 40%, que jusqu'à une adolescente sur cinq est mère. Les femmes ayant un niveau d'éducation élevé se marient plus tard et donc ont des enfants plus tard.
- Un plus grand nombre de femmes instruites a pour corollaire l'abaissement du taux de mortalité infantile car les enfants bénéficient de meilleurs soins. Rappelons que plus de la moitié des femmes de la région ne sont pas alphabétisées.
- Le manque d'éducation des filles accroît leur vulnérabilité aux abus dans les situations de travail et même scolaires. L'éducation est une mesure de prévention contre l'exploitation des filles (travail, trafic, abus sexuels).
- Le manque d'éducation des filles accroît leur vulnérabilité aux ravages du SIDA. Le taux de prévalence VIH est faible au sein de la génération des femmes instruites.
- Les enfants ayant des mères instruites ont de meilleures performances scolaires.
- Les mères instruites ont de meilleurs revenus. Et une part plus large de leurs revenus que celle des revenus masculins bénéficie à la famille.
- Les femmes instruites participent plus activement à la vie socio-politique.
- L'éducation est une mesure préventive et de protection dans les situations d'urgence et de conflit. L'éducation des filles est partie intégrale des efforts pour créer un monde où règnent la paix, la tolérance et la compréhension entre les peuples. L'éducation en AOC : une priorité
- Engagements et stratégies de l'UNICEF-AOC

Education et protection des enfants

- L'éducation est une mesure de prévention contre l'exploitation des filles (travail, trafic, abus sexuels)

- L'éducation est une mesure préventive et de protection dans les situations d'urgence et de conflit

L'EDUCATION DES FILLES EN AOC : UNE PRIORITE

Stratégie Régionale pour l'éducation des Filles

- mettre l'accent sur l'inscription, le taux d'accomplissement et de performance des filles et des groupes les plus vulnérables
- développer un curriculum de qualité
- l'amélioration des capacités des enseignants
- le renforcement des capacités des gouvernements, des communautés, des responsables de districts et des chefs d'écoles dans la gestion de système éducatif
- l'amélioration des systèmes de collection et d'évaluation des données

Pour relever les défis de l'éducation des filles, le Bureau Régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre a élaboré une **Stratégie Régionale pour l'Education des Filles** qui dégage et propose des axes d'intervention pour l'éducation des filles, tenant compte de la situation régionale, de ses potentiels, et de ses expériences et acquis.

Engagements et stratégies de l'UNICEF – AOC

- Ecole Amie des Enfants / Amie des filles
- L'intégration exclusive des tous les enfants dans l'école
- Un apprentissage réussi pour ces enfants
- Un environnement sain et protecteur dans et hors de l'école
- Une attention particulière portée aux filles
- La concertation permanente de l'école avec la communauté

Une autre stratégie mise en place par le Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est l'**Ecole Amie des Enfants/Amie des Filles** qui permet d'agir sur plusieurs facteurs entravant l'éducation des filles. **Cinq dimensions définissent cette école de qualité** : la synergie de la mise en œuvre de ces cinq dimensions concourt à la réalisation d'une éducation de qualité.

- C'est par exemple un environnement convivial qui permettra aux enfants un apprentissage réussi.
- Cela est encore plus vrai de l'attention particulière à porter aux filles et de la concertation avec la communauté.

- Ces dimensions dites transversales sont indispensables à la réalisation effective des trois autres.
- C'est par exemple grâce à la concertation avec la communauté que l'ensemble des enfants seront scolarisés dans une région présentant de faibles taux de scolarisation.
- C'est également en portant une attention particulière aux filles et en prenant les mesures pour rétablir l'équité que celles-ci jouiront d'un environnement protecteur à l'école et réussiront leur cursus scolaire.
- L'Ecole Amie des Enfants/Amie des Filles est :
 - une école où les enfants veulent aller et veulent rester,
 - une école où les enfants et surtout les filles se sentent sécurisés,
 - une écoles où ils acquièrent des compétences utiles pour leur épanouissement,
 - une école où ils apprennent et pratiquent les valeurs de paix, tolérance et justice sociale,
 - une école qui permettra un passage réussi de la petite enfance à l'adolescence et à la vie adulte.

Le renforcement de l'inter-sectorialité avec un accent particulier sur les filles

- La Stratégie Régionale pour l'Education des Filles met l'accent sur une approche intégrée à l'éducation de base, et des actions sont menées au niveau des politiques et au niveau de la sensibilisation des décideurs sur cette approche.
- Cette approche incite l'interaction institutionnelle et la coordination des projets et programmes éducatifs, ainsi que le partage des ressources dans les domaines divers de la santé, du travail, du développement rural et social, de la protection de l'enfant, de la jeunesse, de l'avancement du statut des femmes et d'autres.
- Elle est en train de se faire particulièrement dans le domaine de l'éveil et du développement du jeune enfant, mais aussi de la prévention du VIH/SIDA dans les curriculums, des activités de santé scolaires, de l'installation de latrines séparées, des programmes d'assainissement de l'eau dans les écoles, des cantines scolaires, de la protection de l'enfant, des activités avec les jeunes adolescents et adolescentes, etc...

Initiative pour l'Education des Filles en Afrique (IEFA) dans 16 pays en Afrique de l'Ouest de du Centre

- Initiée en 1994 avec un financement canadien, elle se poursuit depuis 1996 sur des fonds norvégiens et français.
- Elle constitue une base importante pour l'accélération du progrès sur l'éducation des filles et l'atteinte de l'Education pour Tous.
- Elle vise à accroître l'accès des filles à l'école et d'améliorer la qualité de l'éducation à travers des activités diverses et l'appui aux politiques nationales d'éducation visant particulièrement les filles.
- Parmi les nombreuses activités de l'IEFA : l'augmentation de l'offre à travers la construction ou la réhabilitation d'écoles en veillant à l'accès équitable des filles ;
- la dotation en manuels, fournitures scolaires et uniformes pour les filles de milieu défavorisés ;
- l'installation de points d'eau, équipements sanitaires et sportifs ;
- le tutorat des filles ;
- les clubs des mères pour faciliter le suivi scolaire des filles et la mobilisation sociale.

L'articulation de plusieurs de ces activités et stratégies a permis quelques réussites

- Le Tchad a pu maintenir 91.25% de filles à l'école dans 4 zones d'interventions.
- Le Sénégal avec sa campagne massive d'inscription en 1ere année a réalisé 245 000 nouvelles inscriptions dont 48% de filles sur les 300 000 planifiées pour 2001.
- La Sierra Leone, à travers son Rapid Response Education Programme, a augmenté les effectifs de 69 441 élèves dont 40% de filles, alors qu'une seulement une augmentation de 50 000 élèves était attendue.
- En Gambie le TBS des filles est passé de 67% en 1999 à 71% en 2001, et le taux d'abandon des filles a baissé de 4% pour la même période.

MAIS :

- Nous sommes au delà des bilans et devons accorder une juste place aux changements prometteurs et aux innovations.
- Le partenariat et la solidarité sont clés pour que tous les enfants d'Afrique jouissent pleinement de leurs DROITS !

Ainsi, à la manière de cette berceuse pour une fille, que l'horreur laisse la place à la vie et à la liberté et que le fait d'être un enfant ou une femme ne soit pas

un crime. Que "naître fille" ne soit pas vécu comme «une aventure périlleuse». Voici ce que dit cette berceuse :

*" Oh non, ma naissance à moi ne donne lieu
à aucun tir de joie, à aucune récompense.
Soupirs et larmes déçues m'accueillent ici et là encore.
Ma mère, ma pauvre mère est habillée de deuil.
Demain, laissé-pour-compte, j'attendrai.
Je ne sais combien de temps aux portes de l'école.
Et quand naîtra à son tour l'amour dans mon cœur,
Locataire de passage,
Je serais un cadeau pour le voisin.
Mais cette berceuse-là, moi, petite fille, je ne l'aime pas.
Ma berceuse à moi,
C'est la lumière dans le regard serein de ma mère,
C'est l'étoile que je suis au milieu des étoiles du ciel,
C'est ma cage d'airain brisée.
C'est le sourire de mon père fier de moi,
Ma liberté reconnue."*

GIRLS, THE CRC AND THE COMMITTEE

JAAP E. DOEK

President of the Committee on the Rights of the Child, Geneva

1. INTRODUCTION

In the course of this seminar a variety of excellent speakers have presented the many aspects of the rights of girls in plenary or workshop meetings. I am not going to summarize – let alone repeat – all that. You will find it in this publication.

The invitation to make “closing comments” provides me with an excellent opportunity to inform you about the approach of the CRC Committee of the rights of girls, because I can illustrate this with the various Concluding Observations the Committee just adopted (October 4, 2002) at its 31st Session.

2. SOME GENERAL OBSERVATIONS

Despite the many publications on the problems with the implementation of children’s rights for girls, the UN Convention on the Rights of the Child does not contain any specific reference to girls, for instance as a particularly vulnerable group which need special protection e.g. against sexual abuse or commercial sexual exploitation. This may be considered as a surprise but it should not. Article 2 CRC requires a State Party to respect and ensure all the rights in the CRC for each child within its jurisdiction without any kind of discrimination irrespective of *inter alia* the child’s sex.

The Reporting Guidelines (for periodic reports; see UN Doc CRC/C/58) ask for data/statistics disaggregated by *inter alia* gender, but rarely in a very specific setting where one may expect it; for instance no specific attention for girls in the questions related to sexual abuse or sexual exploitation, sale and trafficking. But girls are mentioned in the paragraph on harmful traditional practice, in particular female genital mutilation (1).

The same applies more or less for the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography (2). Only in the preamble to this Protocol reference is made to girl children as a particularly vulnerable group and who are disproportionately represented among the sexual exploited. But in the substantive provisions of this Protocol no specific references are made to girls.

The same applies for the Optional Protocol on Children in Armed Conflicts and its related Reporting guidelines (3): no specific mentioning of girls although requests are made for data disaggregated by gender, age etc.

If one wants to draw conclusions in the light of this brief survey, the first has to be that the CRC is gender-neutral. The second could be that girls are apparently not a special group under the CRC. That conclusion is wrong, because the CRC Committee regularly pays special attention to girls in its Concluding Observations. And for good reasons as has been shown at this seminar.

The Committee's attention for girls and their equal enjoyment of all rights in the CRC is not based on a very elaborated policy in terms of criteria for special attention to girls or in terms of a standard text for recommendations to be made in that regard.

Much depends in this regard on the information provided to the Committee. This information can be found (sometimes) in the State Party's report and is often complemented by reports from (inter)national NGO's and UN specialized agencies like (and in particular) UNICEF, WHO, UNESCO and ILO.

The more specific this information is, the better the CRC Committee is in a position to present rather specific recommendations to the State Party concerned.

Despite the fact that the Committee does not follow a fixed kind of policy given the desire to be as country specific when drafting its recommendations, a certain pattern can be found in the Committee's Concluding Observations and Recommendations concerning the respect for and the protection of the rights of girls. The Committee quite regularly expresses its concerns and presents recommendations:

- in relation to article 2 concerning the right to non-discrimination and often related to discrimination of girls;
- in relation to the right to be heard (art. 12 CRC);
- in relation to the right to education (art. 28 CRC).

Furthermore and more country specific concerns are expressed and recommendations presented:

- in relation to harmful traditional practices (art. 24(3) CRC);
- in relation to armed conflicts (art. 38);
- in relation to child labour (art. 32);
- in relation to trafficking e.g. for the purpose of commercial sexual exploitation (art. 34 jo 35 CRC).

Let me give some more concrete examples mainly referring to the Concluding Observations adopted last week (Committee's 31st Session) and some others from previous sessions.

3. GIRLS AND THE CRC COMMITTEE'S CONCLUDING OBSERVATIONS

a. the right to non-discrimination (art. 2)

Discrimination of girls is a phenomenon that can be found in many States Parties. The Committee regularly expresses its concern in that regard under the implementation of article 2. This concern is often rather general and repeated under more specific topics like education. Sometimes discrimination of girls is rather wide spread and affects many of the rights of girls. Just as an example in the case of India (UN Doc. CRC/C/15/Add 115).

“The Committee notes the persistence of discriminatory social attitudes and harmful traditional practices toward girls, including female infanticide, selective abortions, low school enrolment and high drop-out rates, early and forced marriages, and religion-based personal status laws which perpetuate gender inequality in areas such as marriage, divorce, custody and guardianship of infants, and inheritance” and presents the following recommendation:

“In accordance with article 2 of the Convention, the Committee encourages the State Party to ensure the enforcement of protective laws. The Committee encourages the State Party to continue its efforts to carry out comprehensive public education campaigns to prevent and combat gender discrimination, particularly within the family. To assist in these efforts, political, religious and community leaders should be mobilized to support efforts to eradicate traditional practices and attitudes which discriminate against girls.”

Similar concerns and recommendations can be found e.g. in the case of Iran (UN Doc. CRC/C/15/Add 123). The Committee expresses its concerns at the discriminatory attitude towards the education of girls, primarily in rural areas, resulting in low school enrolment, high drop-out rates and early and forced marriages; and at the persistence of stereotypical attitudes about the role and responsibilities of women and men (para 21).

The Committee recommends the State Party inter alia to undertake public education campaigns to prevent and combat negative and social attitudes toward girls (+ women), to enact civil and criminal legislation to prohibit discrimination and to consider the practices of other States Parties that have been successful in reconciling fundamental rights (in this case of girls/women) with Islamic texts (para 22).

In the case of Israel (UN Doc. CRC/C/15/Add 195) the Committee expresses its concern at the discrimination of women and girls, especially in the context of religious laws (para 26) and recommends inter alia to strengthen the efforts with respect to affirmative action initiatives (para 27).

b. the right to be heard (art. 12)

In the case of Sudan for example, the Committee is concerned that the views of the child, especially girls, are often not respected due to traditional concepts of the role of the family and recommends to ensure that the views of children are given due consideration and that in this regard special attention is given to ensuring respect for the views of girls (UN Doc. CRC/C/15/Add 190, para 31 and 32).

c. the right to education (art. 28)

In many countries in which girls are discriminated their enrolment in primary education is often significant lower than that of boys and, at the same time, their completion rate is lower because of the fact that they drop out of school (often for socio-economic reasons).

Concerns in this regard are met with recommendations to the State Party. For instance in the case of Burkina Faso the Committee recommends the State Party to ensure that all children, especially girls, wherever they live, including in the least developed areas, have equal access to educational opportunities (UN Doc. CRC/C/15/Add 193, para 51).

Similar concerns and recommendations on the girl's right to education can be found in quite a number of other Concluding Observations of the Committee.

Other areas where the respect for the rights of girls is of particular concern to the Committee are

d. harmful traditional practice (art. 24(3))

In this regard the Committee regularly expresses its concern at the often wide spread practice of female genital mutilation (FGM), particularly in quite a number of African countries.

In its recommendations the Committee encourages those States Parties that are trying to prevent and reduce this practice, to strengthen these efforts. Other States Parties are urged to take legislative measures to prohibit FGM in combination with awareness raising campaigns in which the negative effects on girls are presented and to introduce sensitisation programmes for practitioners and the general public with the goal to change traditional attitudes and to discourage these practices (4).

In this context or in the context of Adolescent Health, the Committee regularly expresses its concerns at the practice of early and forced marriages, which has various negative effects on the girl's health including early pregnancies. In formulating adolescent health policies and programmes States Parties are

recommended to pay special attention to adolescent girls (see e.g. Burkina Faso UN Doc. CRC/C/15/Add 193).

e. other areas of concern

Girls are particularly vulnerable during armed conflicts. For instance, the Committee expressed its concern at the abduction of thousands of children in the context of the armed conflicts in Sudan where those children and especially girls, were sold as slaves or concubines. The Committee urgently calls for an end to all forms of slavery and abduction, for the prosecution of the perpetrators and for assistance for the victims of abduction and slavery in order to reintegrate them in their families and communities (see Sudan UN Doc. CRC/C/15/Add 190, para 61 and 62).

In the area of child labour the Committee regularly expresses its concern at the practice of girls working as domestic servants who in some parts of the world is linked with trafficking of these girls across national borders, particularly in West and Central Africa (5). But also in some Latin American countries a high number of often very young girls are working as domestic servants (e.g. Haiti 250.000 so called “Restaveks”). These girls are often abused both physically and sexually. The Committee’s Recommendations are calling for specific actions in this regard.

In the area of trafficking and sexual exploitation the Committee expressed in the case of Moldova its deep concern at the serious proportions of trafficking of girls from Moldova and recommends a variety of measures to prevent this phenomenon (UN Doc. CRC/A/15/Add 192, para 45 and 46).

4. Some concluding remarks

In the light of this information it may be clear that the Committee – despite the fact that the girl is not explicitly mentioned in the CRC – regularly pays attention to the plight of girls. This is done, not only with regard to the discrimination of girls in general, but also with regard to special areas like education, traditional practices/health, armed conflicts, labour and trafficking. If one carefully studies the Concluding Observations in the light of available information on the problems faced by girls in particular, one may be disappointed in two ways:

1st One may have expected more specific and/or detailed recommendations. Indeed, in some instances the recommendations were quite general and perhaps not enough focused on the problems of girls. But at the same time the Committee is often not in a position to make very detailed recommendations due to lack of sufficient information. This can be remedied by e.g. national NGO’s. But there is

another problem: if the Committee were to give very specific and detailed recommendations on all the different topics covered by the CRC, the Concluding Observations and Recommendations would be much too long. Keep in mind that these Concluding Observations are on an average already the longest in the Human Rights monitoring system. Complaints in that regard have been voiced. It is one of the major challenges for the Committee to strike a balance between on the one hand Concluding Observations that cover all the relevant and major problems in the State Party, which are on the other hand specific enough to provide concrete guidance on the actions the State Party should take. In trying to strike this balance the Committee has to keep an eye on the length of that document.

2nd One may be of the opinion that the Committee has not always sufficiently drawn the attention to the problems girls are facing. Although I think the Committee is doing reasonably well, it can do better in this regard. But it is at the same time fair to say that a committee of 10 members is in fact too small to make sure that all topics covered by the Convention always get the attention they may deserve. I hope that the expansion of the Committee, which will take place at the next election in February 2003, will create more possibilities to better cover in this case the many special problems that girls face and that the shortcomings in the respect for and implementation of their rights will be addressed in a systematic and effective manner.

Finally the key question: do the recommendations have any impact? The answer is yes and no. Quite a number of States Parties take the recommendations very seriously and work on their implementation. But at the same time, many States Parties have only (very) limited financial, human and other resources to give a follow-up to all the recommendations made by the Committee. Their governments have to make choices, set priorities. Other States Parties are rather slow (or even: very slow) in developing a follow-up to the Recommendations.

But it is our experience so far that the impact of recommendations is de facto not completely left to or depending on action or in-action of governments. NGO's UNICEF and other UN agencies can and in fact do play a crucial role in helping the States Parties with the implementation of the Committee's recommendations. This can be done in various ways from awareness raising, lobbying with politicians till offering very concrete services e.g. in areas like health education, rehabilitation of victims of economic exploitation, sexual abuse, trafficking, armed conflicts etc. This partnership of NGO's/UNICEF and others and the government has proven to be quite effective in many countries. The monitoring of the CRC's implementation is more than an exercise on paper. It has its impact in the life of children and we can and should continue to do better in this regard. Girls will be the beneficiaries of this ongoing process of improving respect for the rights of all children.

WORKSHOP REPORTS

WORKSHOP 1: GIRLS AND SOCIAL POLITICS. WHAT IS THEIR PLACE IN THE AGENDA? PARTICIPATION? EQUAL OPPORTUNITIES?

Introduction

The participants in this workshop included representatives from Switzerland, France, Belgium, Cameroon and Myanmar. The young delegation from this last country attended the workshop and participated actively.

The group began by reflecting on Mrs Pretceilles presentation which suggested that sexual anonymity might be an advantage. Considering the evidence showing the vulnerability of girls, the group concluded that there is a need to focus specifically on girls.

The participants in the workshop listed different fields where the vision of girls could be different from that of boys. They listed the following:

- | | |
|---------------|--------------|
| 1) Society | Friends |
| Family | Work |
| Environment | Hobbies |
| School | Community |
| 2) Politics | Economy |
| Participation | Civic rights |
| Agenda | Elections |
| NGOs | |

After two days of work and discussions, we have come to realize that freedom of speech is of paramount importance in participation in family life, in school, in politics and in all the topics listed above.

For the purpose of this resolution, freedom of speech refers to Article 12 of the CRC, which is the right to self-expression and to have one's opinion taken into consideration.

Thus our discussion concerned how to achieve and implement the freedom of speech of girls in the family, school and society.

We decided to select three topics from the list we mentioned above:
Girls' participation, school and family.

1) Girls' participation

First of all, we need to inform the girls that they have freedom of speech, because there can be no participation without freedom of speech. The media could play an important role, for example radio programs by and for girls. One of the aims of the radio should be to encourage the creation of a youth parliament, where young women can participate on the same level as boys.

2) School

There are two categories: high school level and primary school level. Primary school must be compulsory and free, with efforts to make it attractive for girls. We need to persuade the parents of the necessity to send girls to school because they could be bread-winners too, and help the parents financially later.

For high school level, we agreed that quotas and affirmative action should be eliminated. It is important to show that girls can succeed in the same way that boys do. Again, like in the primary school, information campaigns with examples of successful women can be very effective.

3) Family

The reality is that girls' participation within the context of the family is not evident. For this reason it is important to have girls' participation in other fields, such as school. School is the starting point of girls' participation and can serve to launch girls into more public roles and help them become more effective family members.

Conclusion

To conclude, the more there is active participation on the basis of free speech, the more girls will be taken into consideration in all the other fields which are mentioned above and which we did not have time to discuss.

WORKSHOP 2: GIRLS AND TRADITION: CUSTOMS; PROTECTION OR BURDEN?

Overview

1. Historical Overview of Female Infanticide

- Infanticide isn't a new practice but it has existed for hundred of years.
- Historically, infanticide was practiced by Aryan invaders in India and among a caste in Tamil Nadu known as the Vanyas.
- After India's independence, the practice of infanticide continued to increase
- It was only until 1986 that the Tamil Nadu Government recognized officially the problem of female infanticide

2. Who are the victims of Infanticide?

- Majority of the babies killed are female but a small percentage are male.
- Girls who are in danger of being killed, are those born after the first female

3. Who commit the act of infanticide?

- In the past, the task of killing baby girls was given to the older women of the village
- Today, infanticide is committed by a family member or the mother after she has given birth

4. Methods of Killing

- Babies after they are born are given milk laced with a poisonous plant, tobacco juice or pesticides
- Another method is placing a wet cloth on the babies face and having a table fan create a draft so that the child will die of what seems to be natural causes
- Simply starving the newborn

5. Reason for committing female infanticide

- Dowry: In India the practice of dowry places a lot of pressure on parents and they can't afford to other girls
- Poverty: Parents can't afford the 3rd or 4th child. This is not only a problem in India but also Benin, where twins are killed for economic reasons.
- There is a desperate need for sons who can help in providing economically for the family , so, parents keep trying to conceive male children and if they have females it is a disappointment
- A son is preferred because parents can rely on males in their old age for economical support
- There is a fear in women that husbands may leave if they are only able to give birth to female children. The grandmother may even convince her son to find another wife if his current wife has only been given birth to girls
- Astrological Reasons: For example a child born on a certain day can bring luck or misfortune

6. *Legal aspects of Infanticide*

- Infanticide is not considered to be a crime among villagers. There is a believe that the parents who have conceived the child have all rights over him or her because the child is seen as property and can be disposed of accordingly. A mother who has given life also has the right to take away that same life.
- Infanticide is an illegal practice in India and all persons involved in this crime can be sentenced to life imprisonment. Sex selection abortion is illegal in India.

7. *Concrete example of an organization that tries to prevent infanticide in India (eg. Poonthaleer in India who works in coordination with sentinnelles in Lausanne)*

Many questions were asked on what really happens on the grass roots level and how do organization make a difference. Poonthaleer an organization that works in Tamil Nadu was given as an example.

- Objective of organization: is saving babies before the act of infanticide is committed against them.

Method of Action:

- the organization provides counseling for pregnant women who might be pressured into committing infanticide.

- There is also follow up that are done after the birth of the child to make sure that the child is well accepted and well integrated within the family.
- Medical services are provided when needed for the mother and child
- A counseling service is provided to family on how to develop and care for the family members.
- If a family is still convinced that they will terminate the rights of their child once she is born, the organization will try to persuade the families to place the child with a National Adoption Agency.
- The existing belief, however is that it is better to kill a child than to abandoned a child or have the child live a life of poverty and suffering.

8. Local village authorities working in cooperation with NGO

Since the practice of infanticide is considered to be an illegal practice, local village authorities have taken significant steps to decrease the amount of infanticides. The practice that has been established is to hold a village meeting in which the individual responsible for an infanticide must present himself or herself in front of the village leaders and president. The culprit must simply acknowledge and take responsibility for the crime in promising never to repeat the act again. This practice, according to Poonthaleer has diminished the amounts of infanticide in some villages.

Resolutions and Recommendations

Friday, Oct. 4, 2002

The Chairperson in this section gave the participants each a chance to express harmful practices that exist in their country. The most commonly raised were the practices of FGM, forced Marriages and Infanticide

The Chairperson then opened the floor to participants to propose recommendations to aid in diminishing harmful traditional practices against girls.

Actions to be taken

1. Working with the community at the grass roots level. The first step is being accepted by the community and the way of achieving this is bonding with them at the individual level. It is important not to dictate to them because we will be seen as intruders. Rather it is important to share in a dialogue with them and after listening and exchanging and educating, to make suggestions and to inform them on the effects of harmful practices.

2. The right of passage is very important and traditions can not be removed but they can be replaced. Harmful practices must be replaced with something else proposed by the community. We can not dictate our views but members of the community must make the changes.
3. To Sensitize the community that the well-being of one community member is the well-being of all.
4. Direct Action and Intervention must be taken immediately within the families to rescue individuals from being victims of harmful practices.
5. Prevention can be created through education at the grass root levels, according to each individual families need. Educate them throughout the pregnancy and help them think of solutions.
6. Working with traditional chiefs, religious leaders and local political Representatives of villages because they have a greater influence over members of the society and will be more apt to make changes.
7. Organizations can help girls by offering legal services when needed and helping them reintegrating into society and help them become economically independent by creating employment opportunities for them.
8. The concerns of women and children must be heard through Women and children.
9. Participation of young people is important. Children can Educate and influence their parents and their peers.
10. The Media can be used to inform and they can create campaigns against harmful practices.
11. Prevention Centers should be created to educate and inform the community and girls on harmful practices
12. Counseling centers should be in place to help girls that have already been victims
13. Governmental Policies and programs should be created to encourage girls to continue their education.
14. Governments should create programs to implement the CRC.
15. To effect changes, organizations must be properly informed on what the issues are, what they want to accomplish and who they are dealing with.

Conclusion: Recommendations must be taken at all levels to effect change in the area of harmful practices.

WORKSHOP 3 : GIRLS AND EDUCATION EDUCATION, A METHOD OF INTEGRATION OR A SLOGAN?

Our group had some difficulty getting started. There was no person designated to chair the meeting and we had difficulty finding a rapporteur.

It seemed necessary to exchange ideas on the question: What is education?

Education means schooling, but not exclusively! Schooling is one important means among others, for example what is given to the child from birth onwards; consideration, respect, socialization by parents, the extended family, friends, etc.

In many countries school exists but conditions for learning are not favorable. Sometimes there is a ratio of up to 100 children to one teacher.

The Iranian delegate informs us that in her country of 60 million inhabitants there are now 19 million schoolchildren and 1 million new pupils this year. In addition there are a lot of Afghan mothers with their children who are refugees in Iran. What can be done?

The laws exist. The question is: how can a country go about enforcing the law? There is a lack of financial resources. Governments do not really know what is happening on the ground. One participant stated that we must go to the heart of the matter in order to eventually change laws.

Education and training must take place at all levels for the situation to change. Education is the way to gain both knowledge and awareness.

In Cameroon, we understand. UNESCO assists the government in the implementation of rights. UNICEF is directly active on the ground.

Conclusions

Education is essential and of paramount importance.

Education is a mixture of complementary elements. This means that school alone is not enough to educate children.

Education for integration has to be done on three levels:

- 1) Individuals
- 2) "Grassroots community" or the extended family
- 3) Society

Education is a reciprocal exercise in the sharing of knowledge.

Education gives girls and women the opportunity to choose their paths in life.

There is not ONE solution to educational problems. As far as education is concerned, every problem has its own solutions.

In the long term, education means development.

Education is not a slogan: it is lived and experienced every day.

To solve educational problems, we need money!

WORKSHOP 4 : GIRLS AND EXPLOITATION GIRLS USED TO ALL ENDS? THE END OF THE USAGE OF GIRLS?

Theme 1 - Sexual Exploitation

A1 - Sexual exploitation within the family

We can distinguish several types of exploitation:

- Sexual abuse within the family (from inappropriate touching to incest;
- Early marriages and forced marriages;
- Exhibitionism;
- False adoptions;
- Sale of girls by their families for a "pleasure marriage" lasting three days. The girl can then return to her family and be resold (or rather rented out). In some cases, the girl will no longer live with her family and will be left to fend for herself, ending up in prostitution.
- A girl may be married off to a man who forces her to enter a prostitution ring.

Some solutions:

- Consciousness-raising/education of families;
- Schooling;
- Silence must be broken;
- Harmonization of laws, adapting them to the Convention on the Rights of the Child;
- Development of children's capacity to protect themselves and to ask for help should they fall victim (again through education);

- Development of specific prevention programs (installation of counseling services in schools), installation of toll-free emergency helplines, assistance to families and orientation towards social workers and judges).

A2 - Sexual exploitation outside the family

We can distinguish:

- Trafficking with a view to prostitution;
- Pedophilia;
- Pornography;
- Sexual abuse in refugee camps;
- Sexual exploitation of street children;

4 million women and girls are bought and sold every day worldwide. We often think of this as a Third World problem, but it turns out to be a major problem in the West with many western brothels staffed by underage girls trafficked in from the developing world or Eastern Europe.

At the Yokohama conference in December 2001, some ex-victims of juvenile prostitution spoke out. Their basic message was that five-year plans are fine in the long term, but the child in a darkened room hearing the door open every ten minutes as another client comes in to abuse her wants and end to her suffering NOW.

We are dealing with multi-billion dollar trade organized by multinational crime syndicates whose income exceeds the UN budget or the GNP of many countries.

However it is imperative that we do not adopt an attitude of resignation. We must do SOMETHING. What can we do in the short term while we are considering the long term?

The Swedish delegates took the view that it is difficult to stop these girls from coming in. Perhaps we should focus on helping the girls already found in the country. While this may not make a big impact on the worldwide problem, it will make an enormous difference to the individual victims involved.

Girls who are deported may well find worse conditions back home and may be disowned by their families. Some young girls are given permission to stay in Norway on humanitarian grounds.

Pornography is difficult to tackle as it does not matter where a web server is - websites can be moved almost instantaneously to a jurisdiction with either no relevant laws or no resources to enforce them. Japan recently passed severe laws

against Internet child pornography which were quite successful in Japan. Globally however the problem has increased.

Recommendations:

- In the face of huge international crime organizations, countries can only be successful by working together, particularly police in different countries.
- In most countries there is already legislation which could be sufficient to allow the police to crack down without waiting for new laws. We must have specialized education for the police, as well as better funding.
- Education is essential - NOT only for girls.
- NGOs often find that it is more effective to work with local people than to appeal to government. NGOs need financial and other support.
- If the debt situation of poorer countries were alleviated, they could invest resources elsewhere, and better economic conditions would make young people less likely to look for work in other countries.
- Children are not the criminals - don't punish them - it is time to shift the focus and punish the traffickers.
- As for prevention, warning campaigns in the girls' countries of origins can be useful. In Vilnius, Lithuania, prominent posters at locations such as bus stops proclaim: "You will be sold like a doll". The Ministry of Social Welfare in Myanmar has also launched an education and information program.

Theme 2 - Children engaged in war

We can distinguish the following aspects of the problem:

- The considerable exploitation of girls who have been recruited into the military;
- The rape of girls by troops (a war crime) in times of war;
- Girls who have become soldiers due to romantic attachments to soldiers, poverty or force (kidnapping from schools);
- Cases of ill-treatment in refugee camps.

The young people are often lured into armed groups out of desperation - at least they have a job and are fed and clothed. Often they are being exploited in the name of religion and do not know what exactly they are fighting for. Children are frequently kidnapped and forced into the guerilla groups

There are three main ways in which children become involved in war:

- Women and children make up the majority of war casualties:
- Most refugees after the event are women and children.
- Recruitment as child soldiers.

Boys also suffer in war, but the problems for girls are more acute. Most girl war victims are not child soldiers, but involved in prostitution or abuse.

Girls, unlike boys, may be rejected by their families after being raped or giving birth to a child out of wedlock. They are unable to adequately care for the child and are in need of financial and logistical support.

Children traumatized by war have trouble fitting into society and may become involved in crime if not offered support.

Young refugees may end up in prison - most inappropriately - simply because they do not have the right papers.

Finally, we should remember that problems arise not only during wars, but also continue after wars - in Kosovo prostitution has expanded and developed.

Conclusions:

- Application of existing laws (Geneva Convention);
- Consciousness-raising among community leaders;
- Judging rape as a war crime;
- For children born as a result of rape, finding foster families or accommodation centres in the case of rejection;
- Signing and effective implementation of bilateral and international agreements;
- For cases of kidnapping, put in place a system of social mobilization (to watch over schools in order to prevent kidnapping of children);
- Establishment of programs for ex-victims (psychological support).
- Girls can be trained in a specific field or trade to help them not only earn a living, but feel useful.
- A sanctuary for such abandoned girls would help not only them, but their children.
- War victims need rehabilitation with psychological and emotional counselling.
- Problems do not usually stop with the end of the war. The situation in the years following the war must be closely monitored for abuses.

- Members of NGOs and humanitarian organizations must be adequately supervised so that they do not abuse children they are supposed to be helping.
- Integration into society is of paramount importance. Young people need to feel valued and that they are contributing something positive.

Governments should find a way to help integrate refugees into the host society without insisting that they completely abandon their own cultures.

Theme 3 - Exploitation through work

Child work becomes child labour when the child has no possibility of attending school or accessing health services. The ILO considers child work as legitimate since it is often vital for families, but child labour is not legitimate. Another important distinction is that child work is not hazardous. Child labour almost always is. Apart from sexual exploitation and all the risks it carries, girls who toil for long hours will suffer damage to their health.

Child labourers include:

- Children who work in quarries (transport of construction materials)
- Work in the fields) harvest and other tasks)
- Begging (exploitation of girls in the streets by "marabouts", traders and parents
- Young girls who work in restaurants and bars, or factories.

What is specific about girls in this context?

- The main gender-specific form of child labour identified by the group was domestic work, which almost always involves girls. Girls may also be trafficked for domestic labour, either within a country or across borders. Prostitution we can see. Work in the fields or in the factories is visible, albeit to a lesser extent. Domestic work is invisible. It is almost as if these girls do not exist.
- Domestic work need not involve sexual exploitation. It may be a form of exploitation in itself. Many poor children, in Africa and India for example, are sent to work in a richer home. What may have been intended as a form of solidarity becomes a form of exploitation.
- In Africa it is common for city relatives to ask for girls from the country, promising education and upbringing. Usually they are exploited as slaves.

- Education for girls is given a very low priority in many countries. If her family cannot afford to send a girl to school, she may be sent to work.
- With bonded labour, the whole family sells itself to a landlord. However if young girls are sent to work for the landlord, they may be sexually abused.
- We may have discussed sexual exploitation with the first topic, but every girl involved in child labour faces this additional risk.
- In some Muslim countries, girls may be "married" to a religious leader, allegedly to "favour the family in the eyes of Allah". The leader uses them for labour, often under appalling conditions, begging and sexual services.
- Many young girls work in factories.
- Children may fall into the hands of organized begging mafias. Babies can be rented by the day for begging purposes and often die.

In African communities devastated by AIDS, it is always the girls who must work to run the household and feed the family. They need economic support and support from adults. But sometimes there are few or no parents left and grandparents may be willing to help but too weak to work. Children left in such a destitute situation are all the more vulnerable to exploitation.

Recommendations

- Consciousness-raising among girls working as housemaids and the families they are staying with;
- Establishment of local committees to control the movements of children;
- the State should register and control where the children are. In many countries, fierce resistance is certain and the State would find it difficult or impossible to monitor the situation. If however local communities or NGOs are involved, people are generally more responsive.
- Establishment of an alert system including NGOs, law enforcement, administrative authorities and local committees;
- Primary education must truly be free;
- Establishment of basic social and community infrastructures (schools, health centres) near to communities;
- Installation of an emergency hotline to report "invisible" girls who are abused and mistreated;
- Raising of awareness through the media;
- Ratification of ILO conventions 138 and 182;
- Development of means more adapted to public education (mobile theatres, songs, sketches, drawings) to make known the CRC and ILO conventions 138 and 182;

- Consumers may refuse to buy factory products. But a boycott may lead to children being thrown out onto the streets and being worse off than before. It is clear that change will have to be gradual.
- We are back to the necessity of education - these girls may not even know what human rights are. Education programs can also target parents.
- In the case of AIDS orphans, it is reasonable to ask for state financial and medical support and social services.
- Adoption programs can be arranged in non-Muslim countries. While Muslims seldom accept full adoption, there is the practice of "kafala" where a child is taken in by a family, but without the same inheritance rights.
- The state may provide technical and vocational training to enable girls to earn a living.
- Another important question is: What can be done without much money?
 - Volunteers can play an important role.
 - Consciousness-raising among community leaders costs less and helps more people.
 - If there are female religious leaders, strengthening them may improve the position of girls.
 - Local NGOs can look for sponsors or assistance from international NGOs through networking.
 - International church organizations can help as long as they do not send missionaries.

POST-FACE

LES DROITS DE L'ENFANT : LES DROITS DES GARÇONS OU CEUX DES FILLES ?

Faut-il parler des filles et les distinguer des garçons ?

Faut-il parler des enfants et les distinguer des adultes ?

Faut-il parler des droits de l'enfant, alors qu'ils devraient être compris dans les droits de l'homme ? (parler des droits de la personne serait plus exact)

Faut-il parler spécifiquement des droits des filles, alors que les droits de l'enfant devraient, à l'évidence, comprendre également les droits des filles ?

On peut aborder cette question fondamentale sous deux angles :

- le premier qui est celui de dire "ne parlons pas spécifiquement des filles ou des femmes, car poser l'affirmation d'un traitement spécifique, c'est déjà reconnaître une certaine inégalité" ; autrement dit, établir la distinction engendre le problème ;
- le second qui est de considérer de manière réaliste la situation et le statut de la fille et de la femme, pour bien admettre que cette situation et ce statut ne sont pas conformes aux exigences des droits humains et que cette catégorie de personnes, le genre féminin dans son ensemble, est discriminée, largement et universellement, aussi bien dans les pays dits développés que dans les pays en développement. Les exemples ne manquent pas, hélas, pour étayer objectivement le constat.

Comment sortir de cette impasse ?

Pour nous autres, organisateurs du séminaire qui a donné lieu à la publication que vous tenez entre les mains, il est certain que l'approche pragmatique – qui part du constat d'une distinction discriminatoire et discriminante entre féminité et masculinité, pour aller vers des solutions ou des pistes à suivre – est celle que nous avons choisie. Non que nous ne puissions être d'accord avec le premier concept, car il est certain que la manière dont on pose le problème n'est pas innocente. Mais parce que nous pensons qu'il est de notre responsabilité en tant qu'Institut voué aux droits de l'enfant, travaillant sur l'information et sur la formation, de dire la large discrimination dont sont victimes les filles et les femmes et d'essayer, avec les lumières des conférencières et conférenciers, des intervenantes et intervenants, des animatrices et animateurs des ateliers, avec les apports des participantes et des participants, avec le vécu de toutes et de tous et avec les réseaux que chacune et chacun entretient, de dégager des solutions possibles, de montrer les expériences

menées ici et ailleurs avec un peu d'imagination et une bonne dose de détermination et surtout de mettre ensemble toutes les bonnes volontés.

Parce que nous croyons aussi qu'il n'y a aucune justification aux injustices (n'ayons pas peur du mot) dont sont victimes les filles et les femmes dans le monde. Les arguments qui sont habituellement servis pour soutenir toutes formes d'exploitation à l'égard des femmes sont placés, la plupart du temps, dans un contexte de situations culturelles ou de tradition où la personne de la femme n'est pas traitée comme un être indépendant, mais comme une personne se trouvant dans un lien de dépendance : ou à une autre personne (l'homme), à une fonction (la servante), à un statut (épouse) ou à une coutume (il en a toujours été ainsi). Nous pensons que la fille, femme de demain, doit être traitée pour ce qu'elle est réellement, soit une personne égale au garçon et qui ne saurait souffrir de restrictions de son statut et de ses droits.

L'enfant est un être vulnérable, pas encore totalement achevé et qui a besoin d'être reçu et accueilli de manière particulière dans sa famille, dans les activités sociales, dans les structures de l'Etat. Mais en plus, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) lui a reconnu un statut juridique nouveau, celui de sujet de droits. Ce faisant, elle a donné aux adultes et aux Nations parties une responsabilité particulière à son égard : assurer le respect et l'application de ses droits. Donc en même temps assurer les droits de l'enfant et exercer un devoir de protection, au vu du jeune âge, de la vulnérabilité et de la situation de dépendance des enfants. Le recours à la Convention universelle des droits de l'Homme et l'application pure et simple de cet instrument aux enfants n'auraient certainement pas réussi à amener les résultats que la CDE a permis en une douzaine d'années, convenons-en. Même si un immense travail reste à faire, nous le savons tous.

Parmi les enfants, la fille est un être encore plus vulnérable et dont on sait qu'elle est une victime de nombreuses situations où, non seulement elle ne dispose pas des droits que la CDE lui reconnaît comme enfant, mais encore où elle ne bénéficie d'aucune protection puisqu'elle est régulièrement abusée dans tous les sens du terme. La CDE ne parle que des enfants et a renoncé à faire la distinction entre filles et garçons ; est-ce un choix délibéré ?

On peut penser que oui, car le législateur n'a pas voulu mettre la fille dans cette position de différenciation qui en ferait, par l'énoncé seul de la différence, un être déjà discriminé. A notre avis, il n'y a pas de nécessité de modifier sensiblement la CDE ni de promulguer un instrument juridique propre pour les filles.

Par contre, il est primordial de comprendre bien le terme "enfants". Les défenseurs des droits de l'enfant le comprennent certainement de manière correcte,

c'est-à-dire englobant de facto et de iure une égalité entre les filles et les garçons. Mais si les militants de la cause sont convaincus de cette évidence, il n'est pas certain, en revanche, que tous les signataires de la CDE ont la même compréhension de cette appellation d'enfants. A recenser les situations où les enfants filles sont l'objet de discrimination officielle, on peut en effet légitimement poser l'interrogation.

Il revient donc à chacune et chacun d'entre nous, à notre place de membre d'une famille, dans le cercle de notre activité professionnelle, dans les responsabilités officielles ou informelles que nous exerçons ou dans les occasions que la vie quotidienne nous offre, de redire - et peut-être d'expliquer - que le terme générique "enfants" signifie bien filles et garçons et non pas les garçons d'abord et les filles après, ou les filles autrement, ou les filles jamais, ou les filles pas du tout. C'est notre devoir de suivi de ce séminaire. Faire en sorte de passer des belles paroles aux actes.

Pour ceux qui, malgré tout, auraient encore des doutes, il suffit de lire attentivement la teneur de l'article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui consacre l'égalité des enfants et qui dit, sans doute aucun :

"Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre...."

Le mérite de citer les textes est de ne laisser planer aucun doute et d'éviter les débats idéologiques; cela est souvent opportun, surtout lorsque l'on aborde des questions aussi sensibles telles celle de l'égalité homme/femme. Redire dans ce contexte, le grand principe d'égalité entre tous les enfants de la planète est donc oeuvre nécessaire, même si l'on pense qu'il est connu de tous ...

LES DROITS DE L'ENFANT : ET LES FILLES ? SOMMAIRE DES INTERVENTIONS, 2002

SEMINAIRE IDE SION SUISSE 1-6 OCTOBRE 2002, SOMMAIRE

M. Bernard Comby a souligné dans son allocution d'ouverture que l'IUKB a un intérêt de longue date pour ce sujet et a cité une conférence donnée à Buenos Aires en 1992.

Mme Patricia Shulz a évoqué les efforts du Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes dans des domaines tels que la formation afin de mettre en lumière la question de la discrimination à l'encontre des filles. Cela couvre le champ de l'emploi, mais aussi de la violence domestique, de l'abus sexuel, de la toxicomanie, des relations, de la sexualité, des problèmes de santé y compris le SIDA et les MST. Le projet est financé par la Confédération avec l'appui de plusieurs cantons. Jusqu'à il y a peu, l'accent a été mis sur l'enfance, mais il s'est déplacé maintenant sur la différence entre les sexes.

Mme Paola Riva Gapany a affirmé que la discrimination à l'encontre des filles est liée dans l'esprit des Occidentaux à un problème par exemple africain – le SIDA, par exemple asiatique – l'infanticide, etc. L'UNICEF montre cependant dans ses recherches que la discrimination à l'encontre des filles est universelle.

L'éducation joue un rôle prépondérant dans la lutte contre les discriminations : les efforts doivent être accrûs dans ce domaine. Malgré des années d'efforts, l'éducation donnée aux filles a encore du retard sur l'éducation des garçons.

Mme Martine Pretceille : Discrimination des filles à travers les cultures

Mme Pretceille s'est demandé si la discrimination est basée sur des traditions culturelles et pourquoi la différence entre les sexes a un tel impact. Les études ethnographiques confirment que les différences sexuelles sont universelles, la domination masculine est presque universelle, les femmes sont invariablement en situation d'infériorité ; la discrimination exercée par les hommes à l'égard des femmes n'est plus à prouver.

Elle pose cependant la question : Devons-nous singulariser les filles - cela ne va-t-il pas mener à encore plus de discrimination ? Elle signale que la violence domestique contre les femmes a augmenté aux Etats-Unis alors même que la législation les en protège. Une discrimination positive est encore une discrimination.

Mme Pretceille a laissé entendre que l'anonymat sexuel peut être un avantage plutôt qu'un désavantage. Elle souligne le besoin de tout un chacun de vivre en tant qu'individu autonome et non pas comme une catégorie. Les femmes doivent commencer à croire en elles-mêmes en tant qu'égalles. Cela requiert une éducation à émancipation.

Mme Jacqueline Michielli : Instruments juridiques de protection des filles

Mme Michielli a décrit l'histoire des instruments internationaux offrant une protection aux filles de la Déclaration de 1942 à la Session extraordinaire de cette année à New York. Elle note que les filles sont encore traitées de manière inéquitable dans presque tous les aspects de la vie et se demande quels réels progrès ont été accomplis en 78 ans.

Les ratifications des différents instruments internationaux s'accroissent : Mme Michielli a cité plusieurs rapports qui en témoignent, et a souligné l'importance du Comité des Droits de l'Enfant et des rapports quinquennaux, ainsi que des rapports des ONG. Son opinion est que le progrès est continu, mais lent. Il y a encore beaucoup de chemin à faire mais il faut s'appuyer sur les succès passés. Selon elle, le problème est que les coutumes sont plus fortes que les lois : l'éducation de base est donc nécessaire. Les programmes éducatifs devraient viser les hommes, et pas uniquement les femmes et les enfants.

Mme Catherine Blatier : Discrimination et Psychologie

Mme Blatier soutient le point de vue de Mme Pretceille concernant les avantages de l'anonymat. Elle dit que se centrer excessivement sur la victime peut renforcer la discrimination. Tout en prenant en considération le besoin d'égalité, il faut respecter les différences. Les filles sont plus vulnérables que les garçons. Les hommes tendent à regarder les femmes comme des objets.

Mme Blatier se demande pourquoi il y a une différenciation entre garçons et filles qui a persisté au cours des siècles. Elle prône une prise de conscience collective.

Prof. Tariq Ramadan : Religion et discrimination : Mythe ou réalité ?

Le Professeur Ramadan a remis en question la croyance selon laquelle les femmes font l'objet de discrimination dans les sociétés musulmanes. Le concept médiatisé et « populaire » est à cet égard celui des talibans. Or, ce traitement n'est pas universel et les femmes sont traitées différemment selon la partie du monde où elles vivent. Les sociétés musulmanes diffèrent non seulement d'un continent à l'autre, mais aussi d'un pays à l'autre. La différence découle des nombreuses interprétations du Coran. Il y a en gros quatre écoles dont chacune a une interprétation différente. A l'intérieur des écoles même, l'interprétation ira de traditionaliste à littéraliste, réformiste, radicaliste, politiquement orienté, etc. Il est donc trompeur de parler de traitement des femmes sous l'islam ou en terre musulmane. Rien dans le Coran ne prône les mauvais traitements à l'égard des femmes. Le prophète lui-même était bienveillant à l'égard des femmes. Des femmes se sont rapprochées l'islam parce qu'elles estiment que le Coran protège leurs droits.

Mme Berhane Ras Work : Santé : Mutilations sexuelles

Le problème des mutilations sexuelles affecte au moins 120 millions de femmes sur la planète. En Afrique uniquement, elles sont pratiquées dans 28 pays. Elles représentent pour beaucoup de femmes un rite de passage. Les filles qui les subissent sont couvertes de cadeaux par leurs prétendants et la communauté se réjouit de leur passage à l'état de femme.

C'est pourtant une pratique barbare, qui bien souvent provoque la mort. Pour celles qui lui survivent, la douleur et la souffrance infligées les marqueront à vie. Le danger d'infection par le VIH est présent, du fait de l'utilisation répétée des instruments sans notion d'hygiène. Cette pratique se base sur une mauvaise interprétation du Coran. Les hommes l'utilisent afin d'exercer un contrôle sur les femmes.

En dépit d'atteintes évidentes à la santé, il est malaisé d'éradiquer cette pratique, car elle est profondément ancrée dans des valeurs traditionnelles. Les femmes acceptent cette situation et ne veulent pas la remettre en question.

Lorsqu'il s'agit de légiférer, les femmes et les enfants ne sont jamais une priorité.

Ce sont plus les ONG que les gouvernement nationaux qui sont montées au front, et cela depuis la formation du premier groupe de travail à Genève en 1970. L'éducation et la conscientisation doivent viser l'ensemble de la communauté, sans cela les filles refusant d'être excisées seront montrées du doigt et ridiculisées. Il faut donner aux leaders religieux une formation sur l'interprétation correcte du Coran. De même pour les exciseuses, auxquelles il faut en outre proposer une alternative d'emploi.

Le processus est lent mais les attitudes changent. Il reste encore beaucoup à faire.

Mme Johanna Bourke-Martignoni : Violence domestique

Il existe un cadre légal étendu pour protéger les femmes et les enfants de la violence domestique. Les Etats peuvent être tenus pour responsable de ne pas offrir de protection aux individus. Cependant, la violence domestique trop souvent à être considérée comme une affaire privée. Les lois existantes ne sont pas appliquées. Dans de nombreux pays, les normes sociales voient en l'homme un supérieur, et dans certains cas les hommes eux-mêmes pensent posséder leur épouse et enfants. Battre sa femme n'est souvent pas considéré comme un crime, et si cela l'est, l'affaire est traitée comme de simples voies de fait.

Quant aux enfants, les deux sexes sont en danger, mais les filles sont plus vulnérables que les garçons. La violence émotionnelle et psychologique est plus souvent dirigée contre les filles. 60% des abus sexuels dans le cadre de la famille touchent les filles. L'étendue exacte des abus est inconnue en raison de la culture du secret qui évite d'apporter la honte sur la famille.

Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a préparé un projet de loi qui peut être adapté aux réalités de pays particuliers. Cependant, dans bien des cas, la loi offre une protection adéquate, mais la police ignore jusqu'où va sa capacité. Dans certaines sociétés musulmanes, le Coran est instrumentalisé pour justifier les mauvais traitements à l'égard des femmes. Or, ce point de vue ne correspond pas aux enseignements du prophète.

Mme Renate Winter : Les filles et la prison

Mme Winter ouvre sa présentation en disant : « Montrez-moi vos prisons et je vous dirai quelle sorte d'Etat vous êtes ». Elle ajoute que pour de nombreuses filles en prison, il n'y a ni espoir ni

futur. Elle rapporte son expérience des visites de prison dans 28 pays. Dans de nombreux cas, les filles sont en prison sans avoir commis de crime, mais sans possibilité de prouver leur innocence.

Les conditions de détention sont fréquemment horribles parce que les prisons sont situées en dernier dans les budgets. Les conditions de vies pour les filles et les femmes emprisonnées n'ont guère changé en 150 ans, en dépit de la série d'instruments internationaux introduits pour leur protection. La volonté politique manque : le fait de sortir des femmes de prison ne fait pas gagner des électeurs.

Mme Katrin Hartmann : Violence et exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle est un problème sans frontière. Elle a lieu dans les pays les plus riches comme la Suisse, ainsi que dans les plus pauvres.

L'exploitation ne comprend pas seulement les « consommateurs » mais aussi ceux qui profitent de ce « commerce ». L'exploitation inclut presque toujours la maltraitance.

L'image du monstre pédophile est trompeuse. La plupart des consommateurs sont des hommes d'affaires, des soldats ou d'autres styles de personnel qui peuvent être mariés et avoir par ailleurs des relations normales. Le pouvoir d'achat des touristes occidentaux crée la demande d'enfants dans le commerce sexuel.

Les médias se centrent sur le tourisme sexuel. Or, cela ne constitue pas le problème principal. L'abus sexuel a lieu le plus souvent dans le cadre familial et est par conséquent presque impossible à quantifier. Cela peut être classifié comme exploitation sexuelle non commerciale, qui prend habituellement la forme de l'inceste. La majorité des abuseurs (80-95%) sont des hommes. Cependant les femmes sont souvent impliquées comme complices.

La recherche indique qu'au niveau mondial, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 10/12 ont été abusés sexuellement. Les victimes sont fréquemment marquées à vie.

La loi internationale protège les enfants de l'exploitation sexuelle – p.ex. art. 19 de la CDE – mais cela a peu d'impact. Mme Hartmann est convaincue qu'il faut encore y réfléchir, en gardant à l'esprit la différence entre les sexes. La question d'une annexe à la CDE visant à protéger les droits des filles reste ouverte.

Mme Isabelle Darbellay : Filles et garçons, égalité des chances dans l'éducation et la formation ?

Mme Darbellay relève à quel point les gens pensent que plaider l'égalité dans la formation est démodé dans notre monde moderne, où l'éducation mixte s'est imposée. Or, les faits prouvent le contraire. C'est une réalité universelle : en pays riche ou en pays pauvre, les garçons ont plus de chances d'avoir une carrière professionnelle que les filles. La différence prend sa source dans la culture et non pas en vertu de capacités différentes. Les écoles reproduisent les stéréotypes de la société. Dès le début, nous avons des attentes différentes vis-à-vis des garçons que vis-à-vis des

filles, créant une prophétie qui se réalise. L'égalité des chances exige un changement d'attitude et d'attentes chez les parents et dans la société.

Mme Jacqueline Thibault : Coopérations transnationales

Parlant du travail de son organisation SURGIR, Mme Thibault dit qu'il est indispensable de lutter d'une manière globale contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants. SURGIR traite spécifiquement des crimes d'honneur en se centrant sur le Moyen Orient et le Pakistan. Ils proposent une ligne de téléphonie de secours, une formation pour les acteurs concernés, et surtout ils offrent une aide pratique pour venir en aide aux femmes victimes de crimes d'honneur ou passibles de l'être. Avec d'autres ONG, SURGIR fait du lobbying auprès des gouvernements. L'association tente de rassembler différentes organisations pour maximiser les résultats.

Mme Christine Eggs : Filles et SIDA

Le SIDA détruit des décennies de progrès global dans les pays où il sévit. En Afrique subsaharienne, par exemple, l'espérance de vie est de 42 ans au lieu de 72, du fait du SIDA. Dans le monde, 50 millions de gens dont 18 millions de femmes souffrent du SIDA. Les chiffres officiels ne révèlent pas l'étendue réelle du problème. De plus, les statistiques reflètent seulement les cas connus. Les rapports officiels sous-entendent que la maladie a atteint son niveau maximum, alors que les rapports effectués sur le terrain indiquent que non. Le pire est encore à venir. Chaque jour, 6000 jeunes de moins de 24 ans développent la maladie ; 2000 enfants naissent déjà infectés ; 6000 enfants deviennent orphelins des suites du SIDA ; 1600 personnes en meurent.

Une fois de plus, ce sont les filles, plus vulnérables que les garçons, qui s'en sortent le moins bien. Pourquoi ? 70% des cas d'infection ont lieu lors de relations sexuelles. Comme leur hymen est souvent rompu pendant le rapport, provoquant des saignements, les filles courent un grand danger. Le danger est accru par le fait que les hommes croient se protéger du SIDA en ayant des relations avec une vierge. En cas de mariage précoce, les jeunes filles sont incapable d'exiger de la part de leur époux une protection contre le SIDA. Dans le cas de mutilation génitales, le manque d'hygiène favorise aussi l'infection. La violence sexuelle est donc dirigée dans une plus grande mesure à l'encontre des filles.

Parmi les 40 millions (estimation) d'enfants des rues qui peuplent la planète, les filles en particulier n'ont d'autre moyens de survie que de se tourner vers la prostitution. Les guerres, enfin, augmentent la vulnérabilité des femmes et filles.

Les filles sont plus susceptibles d'être retirées de l'école pour accomplir des tâches domestiques, pour soigner les malades et mourants du SIDA, pour procurer un revenu à la famille. N'étant pas à l'école, elles n'ont pas accès à l'information.

Comment dès lors protéger les enfants ? L'aide médicale atteint seulement 5% de ceux qui en ont besoin. Un fonds global a été constitué pour permettre aux gouvernements d'acheter les médicaments nécessaires, alors que certains pays (Brésil, Thaïlande), commencent à fabriquer les leurs.

Le SIDA est endémique dans les zones de grande pauvreté et dans les zones où les droits humains sont ignorés. L'éducation est la seule protection efficace, vu qu'elle permet aux femmes de prendre en main leur destinée.

Il faut promouvoir l'application de la CDE en lien avec la Déclaration des Nations Unies sur le SIDA de 2001.

Mme Brigitte Polonovski-Vauclair : Education des filles en milieux défavorisés

Le but principal du Groupe des ONG pour les Droits de la Fille (Genève et New York) est d'établir un réseau de lobbying auprès des gouvernements. Le lobbying intensif des ONGs est parvenu l'an passé à persuader les Nations Unies d'appointer un Rapporteur Spécial pour les Enfants ayant subi de la violence. Les filles endurent la discrimination partout, mais ce sont les filles « invisibles » qui souffrent le plus. Ce sont les enfants devant effectuer des tâches ménagères du matin au soir chez des particuliers, sans salaire ni nourriture suffisante, ni même un lit où dormir. Ils peuvent avoir été vendus par leurs parents ou être mis au travail pour s'acquitter d'une dette. Ils sont livrés sans défense à toutes sortes d'abus, comme les mauvais traitements ou l'abus sexuel. Ils ne figurent dans aucune statistique, mais sont estimés par exemple à 5000,000 pour la seule ville de Jakarta.

Mme Polonovski-Vauclair a décrit les conséquences involontaires des choix de certains gouvernements. La privatisation de l'eau, par exemple, a fait sextupler le prix de l'eau en Bolivie. Cela entame gravement le budget des familles, la conséquence étant que beaucoup d'enfants sont retirés de l'école.

Comme toujours, l'éducation est la solution. L'UNESCO promeut l'éducation contre l'exclusion et organise des cours dont les filles tireront un grand bénéfice.

La pauvreté est l'obstacle principal à l'éducation. Il faut motiver valablement les familles à envoyer leurs enfants à l'école – un repas gratuit à midi, par exemple. Les parents peuvent aussi recevoir une aide financière pour les uniformes. Il faut adapter et sécuriser les écoles pour les filles : des toilettes, (si possible séparées) sont à cet égard un minimum.

Les mères adolescentes sont parfois exclues de l'école. Il faut donc modifier la législation. De manière générale, les horaires devraient permettre aux filles de s'occuper des tâches familiales tout en fréquentant l'école. Il faut, enfin, promouvoir l'éducation à la santé. Il est important de se souvenir que l'engagement en faveur des filles n'est pas qu'un devoir moral. C'est la garantie d'un monde meilleur.

Mme Rima Salah : Education des Filles

Notre plus grand défi est de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants, et pas seulement à l'éducation, mais à une éducation *de qualité*. Il est urgent de se mettre à l'action, de préparer et développer des stratégies. L'éducation des femmes et des filles est le pilier fondamental du développement futur.

La Session Extraordinaire de New York en mai dernier a déclaré qu'un Monde Digne des Enfants sera basé sur l'éducation à la vie. L'UNICEF prend la direction de ce mouvement. L'un de ses 5 objectifs pour la période 2001 à 2005 est de réduire le nombre de filles ne fréquentant pas l'école de 30%. La pauvreté est le facteur principal qui empêche la réalisation de cet objectif. Des 24 pays situés en Afrique de l'Ouest et du Centre, 17 sont placés parmi les plus pauvres du monde. Causes premières : l'instabilité et un manque de capacité à gouverner.

L'éducation n'est pas perçue comme une priorité par les gouvernements, et à l'intérieur de ces derniers, il n'y a aucune coordination des départements (p.ex. Education, Santé et Services sociaux).

L'éducation aide à briser le cycle de la pauvreté. Elle aide aussi à protéger contre l'exploitation, le travail et le trafic d'êtres humains.

« Eduquez-moi afin que ma vie ne soit pas une aventure périlleuse. » (Extrait d'un poème d'enfant – Afrique)

ATELIER 1 : LES FILLES ET LA SOCIÉTÉ POLITIQUE

Quelle place dans l'agenda ? Participation ? Égalité des chances

INTRODUCTION

Les participants à cet atelier comptaient des représentants de Suisse, France, Belgique, Cameroun, et Union du Myanmar. La jeune délégation de ce dernier pays a suivi cet atelier et participé activement.

Le groupe a commencé par une réflexion sur la présentation de Mme Pretceille : celle-ci suggérait que l'anonymat sexuel pouvait être un avantage. Cependant, au vu de l'évidente vulnérabilité des filles, le groupe a conclu qu'il y a un besoin réel de centrer la réflexion sur les filles.

Les participants à l'atelier ont fait une liste de différents domaines où la vision des filles pourrait être différente de celle des garçons :

- | | | |
|----|---------------|-----------------|
| 1) | Société | Amis |
| | Famille | Travail |
| | Environnement | Hobbies |
| | Ecole | Communauté |
| 2) | Politique | Economie |
| | Participation | Droits civiques |
| | Agenda | Elections |
| | ONG | |

Après deux jours de travail et de discussions, nous en sommes venus à réaliser que la liberté de parole est d'une grande importance pour la participation à la vie de famille, à l'école, et dans tous les sujets listés ci-dessus.

Dans la résolution qui suit, la liberté de parole se définit telle qu'à l'art. 12 de la CDE, c'est à dire le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération.

Ainsi, notre discussion tourna autour de la manière d'atteindre et d'appliquer la liberté de parole des filles dans la famille, l'école et la société (qui sont les critères sélectionnés parmi ceux de la liste).

PARTICIPATION DES FILLES

Avant toute chose, il faut informer les filles du fait qu'elles possèdent la liberté de parole, vu qu'il ne peut y avoir aucune participation sans liberté de parole. Les médias pourraient jouer un rôle important, sous forme de programmes radio par et pour les filles. L'un des buts de ces programmes serait d'encourager la création de parlements des jeunes, ouverts aux deux sexes.

ECOLE

Il y a deux catégories : niveau scolaire secondaire et primaire. L'école primaire doit être obligatoire et libre, avec un effort spécial pour la rendre attractive pour les filles. Nous devons persuader les parents de la nécessité d'envoyer les filles à l'école, parce qu'elles pourraient plus tard avoir un salaire et aider les parents financièrement.

Pour le niveau secondaire, nous sommes d'accord sur le point que les quotas et la *affirmative action* devraient être éliminés. Il est important de démontrer que les filles peuvent réussir par les mêmes voies que les garçons. De nouveau, comme à l'école primaire, les campagnes d'information avec des exemples de femmes ayant réussi peut avoir beaucoup d'effet.

FAMILLE

La réalité est que la participation des filles dans le contexte de la famille n'est pas évident. Pour cette raison, il est important d'avoir des filles qui participent dans d'autres domaines, comme l'école. L'école est le point de départ de la participation des filles, et peut servir à promouvoir les filles dans des rôles plus publics et les aider à devenir des membres de la famille à part entière.

CONCLUSION

En conclusion, plus il y a de participation active sur la base de la liberté de parole, plus les filles seront prises en considération dans tous les autres domaines qui sont mentionnés ci-dessus et que nous n'avons pas eu le temps de discuter.

ATELIER 2 : LES FILLES ET LA TRADITION : US ET COUTUMES ; POIDS OU PROTECTION ?

THEME CENTRAL DU PREMIER APRES-MIDI :

Le thème central a été l'Infanticide touchant les filles, avec l'exemple du Tamil Nadu (Inde)

Cadre :

1. Historique :

- L'infanticide n'est pas une pratique nouvelle : elle existe depuis des centaines d'années
- L'infanticide était pratiquée par les Aryens déjà au moment de leur invasion de l'Inde, et plus particulièrement par une caste du Tamil Nadu connue sous le nom de Vanya.
- Après l'indépendance de l'Inde, la pratique de l'infanticide a continué de se renforcer
- Ce n'est qu'en 1968 que le gouvernement du Tamil Nadu a reconnu officiellement le problème de l'infanticide des filles

2. Qui sont les victimes de l'infanticide ?

- Une majorité des bébés tués sont de sexe féminin, mais un petit pourcentage sont des garçons
- Les filles en danger d'être tuées sont celles qui naissent après une première fille.

3. Qui commet l'infanticide ?

- Par le passé, la tâche en incombait aux femmes d'âge mûr du village
- De nos jours, l'infanticide est commis par un membre de la famille de la mère ou la mère elle-même peu de temps après l'accouchement.

4. Motifs poussant à l'infanticide

- Dot : En Inde, la pratique de la dot fait peser un poids économique lourd sur les parents
- Pauvreté : les parents n'ont pas les moyens d'éduquer un 3^e ou 4^e enfant. Cela n'est pas seulement un problème en Inde : au Bénin, p.ex., les jumeaux sont tués pour des raisons similaires

- Il y a un grand besoin de garçons, qui peuvent veiller à l'entretien des parents, les parents tentent donc de concevoir des enfants mâles, et la venue d'une fille est une déception.
- Il y a chez les femmes une peur d'être quittées par leur mari si elles ne donnent naissance qu'à des filles. La belle-mère peut même persuader son fils de chercher une autre épouse si l'épouse actuelle n'a mis au monde que des filles.
- Astrologie : Un enfant né un certain jour peut porter chance ou malheur. Les parents consultent l'astrologue à chaque naissance.

5. Aspects légaux de l'infanticide

- L'infanticide n'est pas considéré comme un crime dans les zones rurales. Dans la croyance des gens, les parents qui ont conçu l'enfant ont tous les droits sur lui ou elle parce que l'enfant est vu comme un objet de propriété. Une mère ayant donné la vie est également en droit de la reprendre.
- L'infanticide est cependant illégal dans la loi indienne, les personnes y ayant participé peuvent être condamnées à l'emprisonnement à vie. De même, l'avortement sélectif est illégal en Inde.

6. Exemples concrets d'organisations qui tentent de prévenir l'infanticide en Inde (p.ex. Ponthaleer en Inde, qui collabore avec Sentinelles Lausanne)

Au cours de l'atelier, de nombreuses questions furent posées sur ce qui se passe sur le terrain et comment les organisations s'y prennent.

- L'objectif de l'organisation est de sauver les bébés avant qu'ils soient victimes d'infanticide
- La méthode d'action : elle propose un suivi et des conseils pour les futures mères susceptibles d'être poussées à commettre un infanticide
- Le suivi continue après la naissance afin de s'assurer que l'enfant est pleinement accepté par le cadre familial
- Des services médicaux pour la mère et l'enfant sont fournis en cas de besoin
- Si la famille s'obstine dans son intention de mettre fin aux jours de l'enfant après sa naissance, l'organisation va tenter de la persuader de remettre l'enfant à l'agence nationale d'adoptions.
- La croyance est pourtant vivace, selon laquelle il est préférable de tuer l'enfant que de l'abandonner ou de lui faire vivre une vie dans la pauvreté et la souffrance.

7. Autorités de villages locaux travaillant en coopération avec les ONG

Vu la nature illégale de l'infanticide en Inde, les autorités locales en milieu rural font des efforts pour l'éradiquer. Une pratique établie est de tenir une réunion de village au cours de laquelle l'individu responsable d'infanticide doit se présenter devant les autorités ou le président du village. Le coupable doit simplement reconnaître l'acte et sa responsabilité, et promettre de ne plus jamais commettre un tel acte. D'après Ponthaleer, cette pratique a fait baisser le taux d'infanticide dans certains villages.

THEMES SECOND APRES-MIDI :

Autres thèmes filles-Tradition, Résolutions et recommandations :

L'animatrice de l'atelier donna à chaque participant l'occasion de mentionner des pratiques traditionnelles préjudiciables existant dans son pays. Les plus citées furent MGF, mariages forcés et infanticide.

Ensuite il fut discuté des recommandations à émettre afin de diminuer les pratiques traditionnelles préjudiciables à l'encontre des filles.

1. Travailler avec la base. Le premier pas est d'être accepté par la communauté et cela ne peut se faire que par le contact individuel. Il est important de ne pas dicter leur conduite aux gens : cela leur donne un sentiment d'intrusion. Le dialogue est fondamental : après l'écoute et l'échange, il faut faire des suggestions et informer les gens des effets des pratiques traditionnelles.
2. Les rites de passage sont très importants : on ne peut donc supprimer sans autres les traditions : on peut les remplacer par d'autres traditions. Les pratiques préjudiciables doivent être remplacées par quelque chose d'autre, qui soit proposé par la communauté.
3. Rendre la communauté sensible au fait que le bien-être d'un membre de la communauté est le bien-être de tous.
4. L'Action directe et l'intervention au sein des familles s'impose pour sauver les individus des pratiques néfastes.
5. La prévention doit être promue par l'éducation dans les communautés de base suivant les besoins de chaque famille. L'éducation doit être prodiguée au cours de la grossesse afin de les aider à penser à des solutions.
6. Travailler avec les chefs traditionnels, les leaders religieux et les représentants politiques locaux : ils ont une grande influence sur les membres de la famille et ont le pouvoir de changer les choses.

7. Les organisations peuvent aider les filles en offrant des services juridiques gratuits lorsque cela est nécessaire et en les aidant à se réintégrer à la société et à atteindre l'indépendance matérielle.
8. Les préoccupations des femmes et des enfants doivent se faire entendre directement par les concernés : les femmes et les enfants.
9. La participation des jeunes est importante. Les enfants peuvent éduquer et influencer leurs parents et leurs pairs.
10. Les médias peuvent être utilisés pour informer et ils peuvent susciter des campagnes contre les pratiques néfastes.
11. Il devrait y avoir des centres de conseil aidant les filles déjà victimes des pratiques.
12. Les gouvernements devraient créer des programmes pour appliquer la CDE.
13. Afin d'amener des changements, les organisations doivent être informées correctement sur la nature des problèmes, sur ce qu'elles veulent accomplir, et sur les personnes dont elles s'occupent.

ATELIER 3: LES FILLES ET L'EDUCATION: EDUCATION, MOYEN D'INTEGRATION REELLE OU SLOGAN?

Notre groupe a eu quelque peine à démarrer.

Il a fallu d'abord échanger sur la question : Qu'est-ce que l'éducation ?

Education signifie scolarisation, mais pas exclusivement. La scolarisation est un moyen important parmi d'autres, à côté de tout ce qui est donné à l'enfant depuis sa naissance : considération, respect, socialisation par les parents, la famille étendue, etc.

Dans de nombreux pays les écoles existent, mais les conditions d'apprentissage ne sont pas favorables. Il y a parfois 1 enseignant pour 100 élèves.

La représentante iranienne donne l'information suivante : dans son pays, qui compte 60 millions d'habitants, il y a maintenant 19 millions d'élèves en âge de scolarité, et 1 million de nouveaux élèves pour cette année. En plus, de nombreuses mères de familles afghanes se sont réfugiées en Iran avec leurs enfants. Que faire dans une telle situation ?

Les lois existent. La question est : comment un pays parvient-il à appliquer la loi ? Il y a un manque de ressources financières. Les gouvernements ne savent pas vraiment ce qui se passe sur le terrain. Un participant a affirmé qu'il faut aller au cœur des choses pour changer la loi en dernier ressort.

L'éducation et la formation doivent prendre place à tous les niveaux afin que la situation change. L'éducation est le moyen d'acquérir à la fois la connaissance et la conscience.

Représentante du Cameroun : Au Cameroun, nous comprenons cet aspect. L'UNESCO assiste le gouvernement dans l'application des droits. L'UNICEF est directement active sur le terrain.

Conclusion

L'éducation est indispensable et d'une importance capitale.

L'éducation est un mélange d'éléments complémentaires. Cela signifie que l'école toute seule n'est pas suffisante pour éduquer les enfants.

L'éducation à l'intégration doit être faite à trois niveaux :

- 1) Individuel
- 2) Communauté de base ou famille étendue
- 3) Société

L'éducation est un exercice réciproque dans le partage des savoirs.

L'éducation donne aux filles et aux femmes la possibilité de choisir leur chemin dans la vie.

Il n'y a pas UNE UNIQUE SOLUTION aux problèmes d'éducation. En ce qui concerne l'éducation, chaque problème a sa solution.

A long terme, éducation signifie développement. L'éducation n'est pas un slogan : elle est vécue et expérimentée chaque jour.

Les problèmes d'éducation ne peuvent être résolus sans argent.

ATELIER 3: LES FILLES ET L'EDUCATION: EDUCATION, MOYEN D'INTEGRATION REELLE OU SLOGAN?

Notre groupe a eu quelque peine à démarrer.

Il a fallu d'abord échanger sur la question : Qu'est-ce que l'éducation ?

Education signifie scolarisation, mais pas exclusivement. La scolarisation est un moyen important parmi d'autres, à côté de tout ce qui est donné à l'enfant depuis sa naissance : considération, respect, socialisation par les parents, la famille étendue, etc.

Dans de nombreux pays les écoles existent, mais les conditions d'apprentissage ne sont pas favorables. Il y a parfois 1 enseignant pour 100 élèves.

La représentante iranienne donne l'information suivante : dans son pays, qui compte 60 millions d'habitants, il y a maintenant 19 millions d'élèves en âge de scolarité, et 1 million de nouveaux élèves pour cette année. En plus, de nombreuses mères de familles afghanes se sont réfugiées en Iran avec leurs enfants. Que faire dans une telle situation ?

Les lois existent. La question est : comment un pays parvient-il à appliquer la loi ? Il y a un manque de ressources financières. Les gouvernements ne savent pas vraiment ce qui se passe sur le terrain. Un participant a affirmé qu'il faut aller au cœur des choses pour changer la loi en dernier ressort.

L'éducation et la formation doivent prendre place à tous les niveaux afin que la situation change. L'éducation est le moyen d'acquérir à la fois la connaissance et la conscience.

Représentante du Cameroun : Au Cameroun, nous comprenons cet aspect. L'UNESCO assiste le gouvernement dans l'application des droits. L'UNICEF est directement active sur le terrain.

Conclusion

L'éducation est indispensable et d'une importance capitale.

L'éducation est un mélange d'éléments complémentaires. Cela signifie que l'école toute seule n'est pas suffisante pour éduquer les enfants.

L'éducation à l'intégration doit être faite à trois niveaux :

- 1) Individuel
- 2) Communauté de base ou famille étendue

3) Société

L'éducation est un exercice réciproque dans le partage des savoirs.

L'éducation donne aux filles et aux femmes la possibilité de choisir leur chemin dans la vie.

Il n'y a pas UNE UNIQUE SOLUTION aux problèmes d'éducation. En ce qui concerne l'éducation, chaque problème a sa solution.

A long terme, éducation signifie développement. L'éducation n'est pas un slogan : elle est vécue et expérimentée chaque jour.

Les problèmes d'éducation ne peuvent être résolus sans argent.

LES DROITS DE L'ENFANT : ET LES FILLES ? CONCLUSIONS

Cela fut une semaine intense pendant laquelle nous avons entendu des présentations excellentes et pendant laquelle vous les participants avez travaillé dur dans les ateliers.

Le premier matin, nous avons entendu la présentation de Mme Pretceille qui suggérait que l'anonymat sexuel peut être un avantage. De ce fait, certains d'entre vous se demandèrent si cela signifiait qu'il fallait tout simplement arrêter le Séminaire à ce stade. Je pense que que vous serez du même avis que moi : les présentations que vous avez entendu depuis ont prouvé à l'envi que la décision de l'IDE de ce centrer sur les Droits des filles était la bonne décision. Il n'y a pas de doute que les filles subissent des discriminations dans une plus grande mesure que les garçons, et cela dans tous les aspects de la vie : a la maison, dans la société, à l'école en emploi ou en prison. Les filles souffrent davantage des effets de la pauvreté. Elles ont moins d'accès aux soins de santé. Il est plus probable pour elles d'avoir à subir des maltraitances physiques, sexuelles, émotionnelles ou psychologiques. Les filles souffrent plus des conséquences du SIDA, de l'infanticide, des mutilations génitales. Les récits que nous avons entendu nous ont donné envie de crier notre désespoir. Ensuite, nous avons entendu de représentants d'ONG sur le terrain des récits qui montrent l'impact positif de leur travail sur les enfants. Renate Winter nous a affirmé que, pour beaucoup de filles en prison, il n'y a pas d'espoir ni de futur. Sans des gens comme vous et vos organisations, on pourrait faire ce triste constat au sujet de tous les enfants dont nous avons entendu parler cette semaine.

L'un des ateliers a abordé la question : « L'Education : moyen d'intégration réelle ou slogan ? ». Je pense que nous sommes tous d'accord : il s'agit bel et bien d'un moyen d'intégration. Mais c'est encore plus que ça. J'ai la conviction que l'éducation est la clé pour combattre tous les problèmes dont nous avons entendu parler cette semaine. J'aimerais terminer avec un poème

écrit par un enfant africain et qui nous a été cité par Mme Rima Salah. : « Eduquez-moi afin que ma vie ne soit pas une aventure périlleuse ».

Si chacun d'entre nous pouvait rendre la vie d'un seul enfant moins dangereux, nous pourrions donc estimer nos efforts couronnés de succès.

J'aimerais terminer en faisant l'éloge de M. Jean Zermatten et de son équipe IDE pour avoir organisé ce colloque. Je félicite les orateurs pour leurs excellentes présentations., et surtout chacun d'entre vous pour vos contributions et vos efforts fournis pendant les ateliers. Vous ne me contredirez pas : cette semaine en valait la peine !!!

Dr Willie McCarney

Directeur du cours

THE RIGHTS OF THE CHILD : WHAT ABOUT GIRLS ? LECTURES SUMMARY, 2002

IDE SEMINAR SION SWITZERLAND 1 – 5 OCTOBER 2002

SUMMARY

Mr Bernard Comby in his opening address said IUKB has had a long-term interest in this topic and spoke about a conference in Buenos Aires in 1992.

Mrs Patricia Schulz spoke about the efforts of the Federal Office on Equality in Geneva regarding training etc. in order to highlight the issue of discrimination against girls. This covers not only the issue re employment but also Domestic Violence, sexual abuse, drug addiction, relationships, sexuality, health problems including AIDS and sexually transmitted diseases. The project is financed by the Federal State in conjunction with various Cantons. Until very recently the focus has been on childhood but now has switched to a focus on the difference between the sexes.

Mrs Paola Riva said that, in Western countries, discrimination against girls is seen as a problem for Africa – AIDS, Asia – Infanticide etc. UNICEF research finds that discrimination against girls is universal.

Education has a very important role in combating discrimination and greater efforts must be made. Despite all the efforts in recent years education for girls is still far behind that of boys.

Mrs Martine A. Pretceille : Discrimination in Different Cultures

asked whether discrimination is based on cultural traditions and why the difference between the sexes has such an impact. She said that ethnographic studies confirm that sexual differences are universal, male domination is almost universal, females are invariably in a position of inferiority; masculine discrimination against women is well proven.

Nonetheless she asked do we need to singularise girls – will this not lead to more discrimination? She pointed out that DV against women has increased in the US despite legislation to protect them. She pointed out that positive discrimination is still discrimination

She suggested that sexual anonymity might be an advantage rather than a disadvantage. She stressed to need for every one to live as an autonomous individual and not as a category. Women must begin to believe in themselves as equal. This requires education towards empowerment.

Mrs Jacqueline Michielli Legal Instruments for the Protection of Girls

traced the history of international instruments offering protection to the girl child from the 1924 Declaration to the Special UN Session earlier this year in New York.

She noted that girls are still being treated unfairly in almost every aspect of life and asked what real progress has been made over the past 78 years:

She noted increased ratification of the various international instruments and listed various programmes available on the ground. She stressed the importance of the Committee on the Rights of the Child and the quintennial reports and particularly the importance of the shadow reports provided by various NGOs. In her view progress has been steady, if slow. There is still a long way to go but we must build on the successes already achieved. She said the problem is that custom is stronger than laws and stressed the need for education at a grassroots level. Education programmes should target men and not focus only on women and children.

Mrs Catherine Blatier : Discrimination and Psychology

Mrs Blatier supported the view of Mrs Pretceille regarding the advantages of anonymity. She said that focusing too much on the victim may reinforce the discrimination. She accepted that while considering the need for equality we need to respect the differences. Girls are more vulnerable than boys. Men tend to regard women as objects.

She asked why there is a differentiation between boys and girls which has persisted over the centuries.

She said there is a need for a collective awareness raising.

Prof Tariq Ramadan : Religion and Discrimination

Prof Ramadan questioned the validity of the belief that women are discriminated against in Moslem societies. He said that the popular concept is women under the Talliban. He said that such treatment is not universal and women are treated differently according to where they live in the Moslem world. Moslem societies will differ not only between Continents but also from country to country. The differences arise from the many different interpretations of the Koran. There are 4 different schools each of which has a different interpretation. Even within schools interpretation will differ between traditionalist, literalists, reformists, radicalists, those who will interpret the text from a political point of view, and so on. So it is misleading to talk about the treatment of women under Islam or in Moslem society – because the treatment will differ from place to place. There is nothing in the Koran to support the maltreatment of females. The Prophet himself treated women well and women have been attracted to Islam because they believe that their rights are protected under the Koran.

Mrs Berhane Ras Work : Health – Genital Mutilation

This is a widespread problem affecting at least 120 million females worldwide. In Africa alone mutilations are practised in 28 countries. For many females it is part of a ‘right of passage’. Girls

who go through this process will be showered with gifts from prospective husbands and the community will rejoice that they have achieved womanhood.

But it is a barbaric practice which, not infrequently, leads to death. For those who survive it brings pain and suffering which may be with them for the rest of their lives. There is the danger of HIV AIDS because the instruments may be used repeatedly without regard to hygiene.

The practice is based on a misinterpretation of the Koran. Men use it as a way of controlling women.

The practice is difficult to eradicate because it is deeply rooted in traditional values.

Women accept the situation and do not want to discuss it.

When it comes to introducing legislation women and children always get a low priority.

NGOs have been more to the forefront in tackling the problem than national governments from the setting up of the first working group in Geneva in 1970. Education and sensitisation needs to be aimed at the entire community, otherwise girls who refuse the cut will be ostracised and ridiculed. Religious leaders need to be educated regarding the proper interpretation of the Koran. The Excisors need to be educated and provided with alternative employment.

It has been a slow process but attitudes are slowly changing. Much remains to be done.

Mrs Joanna Bourke-Martignoni : Domestic Violence

said that there is an extensive legal framework to protect women and children from domestic violence. States can be held accountable for not offering protection to private individuals. Nonetheless DV violence is all too often still regarded as a private matter. The laws are in place but they are not being implemented. In too many countries societal norms see men as being superior. In some societies men believe that they own their wife and children and hence can do with them as they please. Wife battering is often not considered as a crime and, if it is, is treated only as a simple assault.

With regard to children – both sexes are at risk but girls are more vulnerable than boys. Emotional and psychological violence is more often directed against girls. 60% of sexual abuse in the home is directed against girls. The extent of the abuse is largely unknown because of the culture of secrecy arising from the desire not to bring shame on the family by letting the secret out.

The Special Rapporteur on violence against Women has prepared draft legislation which can be adapted to suit the needs of individual countries. However, frequently, adequate protection is offered under existing legislation but the police may not know the extent of their powers. In some Moslem societies the Koran is used to justify the maltreatment of women. As we saw earlier such views are based on a misinterpretation of the Koran and are completely at variance with the teachings of the Prophet.

Mrs Renate Winter : Girls in Prison

Mrs Winter opened her presentation by saying “Show me your prisons and I will tell you the kind of state you are”. She added that, for many girls in prison, there is no hope and no future. She recounted her experiences of visiting prisons in 28 countries around the world. In many cases girls are in prison when they have committed no crime but find it impossible to prove their innocence.

Conditions within prisons are frequently appalling because prisons generally come bottom of the budget allocation. Conditions for girls and women in prison have not changed very much over the past 150 years despite the impressive array of international instruments which have been introduced for their protection. There is a lack of political will to implement the legislation. There are no votes to be won by getting a few female prisoners out of jail.

Mrs Katrin Hartman : Violence and Sexual Exploitation

Mrs Hartman told us that sexual exploitation is a problem without borders. It is found in the richest countries, like Switzerland, and in the poorest.

Sexual exploitation covers not only the ‘users’ but also those who profit for the ‘trade’. Sexual exploitation almost always includes abuse.

The image of the paedophile monster is misleading. Most users will be business men, soldiers or the like who may be married and who may have normal heterosexual relationships otherwise. The buying power of western tourists does much to create the demand for children in the sex trade.

Most media publicity focuses on sex tourists. But this is not the biggest problem. Most sexual abuse happens in the home and therefore it is well nigh impossible to quantify. This can be classified as non-commercial sexual exploitation which usually takes the form of incest. The majority of exploiters – 80-95% - are men. However, women are frequently involved as accomplices.

Research indicates that as many as 1 in 5 women and 1 in 10/12 men worldwide have been sexually abused. The victims are frequently marked for life.

Children are protected under international law – e.g. Art. 19 of the CRC – from sexual exploitation but this has little impact. Mrs Hartman believes that there is a need for a radical rethink, bearing in mind the difference between the sexes. She asked whether there is a need for an Annex to the CRC aimed at protecting the rights of girls.

Mrs Isabelle Darbellay Girls and Boys : Equal Opportunities.

Mrs Darbellay said many people believe that calls for equality in education and training are outmoded in today’s world where co-ed education is almost universal. The evidence proves otherwise. It is universally the case – rich country or poor - that boys are more likely to have a

professional career than girls. Differences are grounded in culture rather than in ability. Schools reproduce the stereotypes of society. Our expectations of boys and girls are different from the start. We have a self-fulfilling prophecy. Equal opportunities demands a change of attitude and expectation on the part of parents and of society.

Mrs Jacqueline Thibault : Trans-national cooperation

Mrs Thibault spoke of the work of her organisation SURGIR. She said it is essential to fight in a global way against the violence directed at women and children. Her organisation has a particular interest in dealing with Honour Crimes with a focus on the Middle East and Pakistan. They offer a telephone helpline, they offer training for interested parties, they promote the rights of women and most importantly they offer direct practical help in rescuing women who have been or who are likely to be the victims of honour crimes. They work with NGOs to lobby Governments in particular cases. They try to bring together various agencies to maximise results.

Mrs Christine Eggs : Girls and AIDS

AIDS is destroying decades of progress in those countries where it has a hold. In sub-Saharan Africa for example the average life expectancy is 42 when it should be 72.

50 million people worldwide suffer from AIDS of whom some 18 million are women.

Official figures do not reveal the true extent of the problem. The statistics only reflect known cases. Official reports suggest that the illness has peaked while reports on the ground clearly indicate that it has not. The worst is still to come. Every day 6,000 young people under 24 develop AIDS; 2,000 babies are born with AIDS; 6,000 children are left orphans as a result of AIDS – one third of them under 5; 1600 people die of AIDS.

Once again girls come off worst in that they are more vulnerable than boys. Why should this be?

70% of cases of transmission occur as a result of intercourse. Young girls are at high risk because the hymen is likely to be ruptured during intercourse. Young girls are at high risk because men believe that they can protect themselves against AIDS by having sex with a virgin. Child brides are unable to demand that their husband protects them against AIDS. Young girls suffering Genital Mutilation are at particular risk because of the lack of hygiene in the use of instruments. Sexual violence is more often directed against girls. It is estimated that there are 40 million children worldwide living on the streets. For girls the only means of survival may be to turn to prostitution. Wars increase the vulnerability of women and girls.

Girls are more likely to be removed from school to work at home, to look after those who are ill or dying from AIDS, to raise an income for the family.

Because they are not at school, girls do not have access to information

How can we protect children? Medical help reaches only 5% of those who need it. A global fund has now been set up to enable Governments to purchase the necessary drugs while some countries (Brazil and Thailand) are beginning to manufacture their own.

AIDS is endemic in areas of greatest poverty and in areas where human rights are ignored.

Education is the only efficient protection as it enables women to take their destiny in their own hands.

We must promote the implementation of the CRC together with the UN Declaration of June 2001 concerning AIDS.

Mrs Brigitte Polonovski-Vauclair : Girls and Education in underprivileged environments

The main goal of The NGO Group on the Rights of the Girl Child (Geneva and New York) is to establish a network to lobby Governments regarding the protection of girls. Intensive lobbying by NGOs succeeded last year in having the UN appoint a Special Rapporteur for Children who have been subjected to violence. Girls face discrimination everywhere but 'invisible' girls suffer the most. These are children in private households who are forced to do household chores from morning to night, often without pay, without proper food, without even a bed to sleep in. They may have been sold by their parents or are being used to pay off debts. They are vulnerable to all kinds of abuse. They may be physically or sexually abused. They do not figure in any statistics but it has been estimated that there may be as many as 500,000 in Jakarta alone.

Mrs Polonovski-Vauclair spoke to us of the unintended consequences of action taken by Governments. The privatisation of water for example has led to a six-fold increase in the price of water in Bolivia. This cuts drastically into the family budget and the end result is that children are withdrawn from school.

As always Education is the key. UNESCO promotes education against exclusion and runs courses that will be of benefit to girls.

Poverty is the main obstacle to education. Families may need to be given inducements to encourage them to send children to school – a free meal at midday, for example. Parents may need help with school uniforms. Schools need to be made girl-friendly. Separated toilets and dormitories must be provided where needed.

Sometimes girls who have had babies are barred from school – legislation needs to be amended; timetables need to be friendly to allow girls to look after household chores and attend lessons. Health education needs to be promoted.

It is important to remember that acting in support of girls is not just a moral duty. It is a guarantee of a better world.

Mrs Rima Salah – Girls' Education

Our biggest challenge is to guarantee access to education for all children, and not just education but *quality* education. Action is urgently required. We need to prepare and develop strategies. The education of girls and women is the fundamental pillar of future development.

The Special Session on Children held in UN Headquarters in New York last May declared that a World Worthy of Children will be based on education for life.

UNICEF takes the leadership in this drive. One of its five key objectives for the period 2001 to 2005 is to cut the number of girls not attending school by 30%.

Poverty is the main factor preventing the achievement of this goal. There are 24 countries in West and Central Africa and 17 of these rank amongst the poorest in the world. The primary causes are instability and bad governance.

Education is not seen as a priority by Governments and, within Governments there is no coordination between departments (for example Education, Health and Social Services).

Education helps to break the poverty cycle. It also helps to protect against exploitation, work and trafficking

Educate me so that my life will not be a dangerous adventure. (African Child)

WORKSHOP 1:

GIRLS AND SOCIAL POLITICS. WHAT IS THEIR PLACE IN THE AGENDA? PARTICIPATION? EQUAL OPPORTUNITIES?

INTRODUCTION

The participants in this workshop included representatives from Switzerland, France, Belgium, Cameroon and Myanmar. The young delegation from this last country attended the workshop and participated actively.

The group began by reflecting on Mrs Pretceille's presentation which suggested that sexual anonymity might be an advantage. Considering the evidence showing the vulnerability of girls, the group concluded that there is a need to focus specifically on girls.

The participants in the workshop listed different fields where the vision of girls could be different from that of boys. They listed the following:

- | | | |
|----|---------------|--------------|
| 1) | Society | Friends |
| | Family | Work |
| | Environment | Hobbies |
| | School | Community |
| 2) | Politics | Economy |
| | Participation | Civic rights |
| | Agenda | Elections |
| | NGOs | |

After two days of work and discussions, we have come to realize that freedom of speech is of paramount importance in participation in family life, in school, in politics and in all the topics listed above.

For the purpose of this resolution, freedom of speech refers to Article 12 of the CRC, which is the right to self-expression and to have one's opinion taken into consideration.

Thus our discussion concerned how to achieve and implement the freedom of speech of girls in the family, school and society.

We decided to select three topics from the list we mentioned above:

GIRLS' PARTICIPATION, SCHOOL AND FAMILY.

1) Girls' participation

First of all, we need to inform the girls that they have freedom of speech, because there can be no participation without freedom of speech. The media could play an important role, for example radio programs by and for girls. One of the aims of the radio should be to encourage the creation of a youth parliament, where young women can participate on the same level as boys.

2) School

There are two categories: high school level and primary school level. Primary school must be compulsory and free, with efforts to make it attractive for girls. We need to persuade the parents of the necessity to send girls to school because they could be bread-winners too, and help the parents financially later.

For high school level, we agreed that quotas and affirmative action should be eliminated. It is important to show that girls can succeed in the same way that boys do. Again, like in the primary school, information campaigns with examples of successful women can be very effective.

3) Family

The reality is that girls' participation within the context of the family is not evident. For this reason it is important to have girls' participation in other fields, such as school. School is the starting point of girls' participation and can serve to launch girls into more public roles and help them become more effective family members.

Conclusion

To conclude, the more there is active participation on the basis of free speech, the more girls will be taken into consideration in all the other fields which are mentioned above and which we did not have time to discuss.

Khine Ngwe Hnin Zaw

WORKSHOP 2: GIRLS AND TRADITION: CUSTOMS: PROTECTION OR BURDEN

Workshop Led by Mr. Chezhian Ramu and Mrs Noel Duc

Focus : We focused primarily on Female Infanticide as a harmful practice in India Tamil Nadu

Overview:

1. **Historical Overview of Female Infanticide**

- Infanticide isn't a new practice but it has existed for hundred of years.
- Historically, infanticide was practiced by Aryan invaders in India and among a caste in Tamil Nadu known as the Vanyas.
- After India's independence, the practice of infanticide continued to increase
- It was not until 1986 that the Tamil Nadu Government recognized officially the problem of female infanticide

2. **Who are the victims of Infanticide?**

- Majority of the babies killed are female but a small percentage are male.
- Girls who are in danger of being killed, are those born after the first female

3. **Who commits the act of infanticide?**

- In the past, the task of killing baby girls was given to the older women of the village
- Today, infanticide is committed by a family member or the mother after she has given birth

4. **Reason for committing female infanticide**

- Dowry: In India the practice of dowry places a lot of pressure on parents

- Poverty: Parents can't afford the 3rd or 4th child. This is not only a problem in India but also Benin, where twins are killed for economic reasons.
- There is a desperate need for sons who can help in providing economically for the family, so, parents keep trying to conceive male children and if they have females it is a disappointment
- There is a fear in women that husbands may leave if they are only able to give birth to female children. The mother-in-law may even convince her son to find another wife if his current wife has only been given birth to girls
- Astrological Reasons: For example a child born on a certain day can bring luck or misfortune. Every birth is reported to the astrologer.

5. **Legal aspects of Infanticide**

- Infanticide is not considered to be a crime among villagers. There is a belief that the parents who have conceived the child have all rights over him or her because the child is seen as property and can be disposed of accordingly. A mother who has given life also has the right to take away that same life.
- Infanticide is an illegal practice in India and all persons involved in this crime can be sentenced to life imprisonment. Sex selection abortion is illegal in India.

6. **Concrete example of an organization that tries to prevent infanticide in India (eg. Poonthaleer in India who works in coordination with sentinelles in Lausanne)**

Many questions were asked on what really happens on the grass roots level and how do organization make a difference. Poonthaleer an organization that works in Tamil Nadu was given as an example.

- Objective of organization: is saving babies before the act of infanticide is committed against them.

Method of Action:

- the organization provides counseling for pregnant women who might be pressured into committing infanticide.
- There is also follow up that are done after the birth of the child to make sure that the child is well accepted and well integrated within the family.
- Medical services are provided when needed for the mother and child

- If a family is still convinced that they will terminate the days of their child once she is born, the organization will try to persuade the family to place the child with a National Adoption Agency.
- The existing belief, however is that it is better to kill a child then to abandon a child or have the child live a life of poverty and suffering.

7. local village authorities working in cooperation with NGO

Since the practice of infanticide is considered to be an illegal practice, local village authorities have taken significant steps to decrease the amount of infanticides. The practice that has been established is to hold a village meeting in which the individual responsible for an infanticide must present himself or herself in front of the village leaders and president. The culprit must simply acknowledge and take responsibility for the crime in promising never to repeat the act again. This practice, according to Poonthaleer has diminished the amounts of infanticide in some villages.

Resolutions and Recommendations

Friday, Oct. 4, 2002

The Chairperson in this section gave the participants each a chance to express harmful practices that exist in their country. The most commonly raised were the practices of FGM, forced Marriages and Infanticide

The Chairperson then opened the floor to participants to propose recommendations to aid in diminishing harmful traditional practices against girls.

Actions to be taken

1. Working with the community at the grass roots level. The first step is being accepted by the community and the way of achieving this is bonding with them at the individual level. It is important not to dictate to them because we will be seen as intruders. Rather it is important to share in a dialogue with them and after listening and exchanging and educating, to make suggestions and to inform them on the effects of harmful practices.
2. The right of passage is very important and traditions can not be removed but they can be replaced. Harmful practices must be replaced with something else proposed by the community.
3. To Sensitize the community that the well-being of one community member is the well-being of all
4. Direct Action and Intervention must be taken immediately within the families to rescue individuals from being victims of harmful practices.

5. Prevention can be created through education at the grass root levels, according to each individual family's need. Educate them throughout the pregnancy and help them think of solutions.
6. Working with traditional chiefs, religious leaders and local political Representatives of villages because they have a greater influence over members of the society and will be more apt to make changes.
7. Organizations can help girls by offering legal services when needed and helping them reintegrating into society and help them become economically independent by creating employment opportunities for them.
8. The concerns of women and children must be heard through Women and children.
9. Participation of young people is important. Children can Educate and influence their parents and their peers.
10. The Media can be used to inform and they can create campaigns against harmful practices
11. Prevention Centers should be created to educate and inform the community and girls on harmful practices
12. Counseling centers should be in place to help girls that have already been victims
13. Governmental Policies and programs should be created to encourage girls to continue their education.
14. Governments should create programs to implement the CRC.
15. To effect changes, organizations must be properly informed on what the issues are, what they want to accomplish and who they are dealing with.

WORKSHOP 3 :GIRLS AND EDUCATION IS EDUCATION A METHOD OF INTEGRATION OR A SLOGAN

Our group had some difficulty getting started. There was no person designated to chair the meeting and we had difficulty finding a rapporteur.

It seemed necessary to exchange ideas on the question: What is education?

Education means schooling, but not exclusively! Schooling is one important means among others, for example what is given to the child from birth onwards; consideration, respect, socialization by parents, the extended family, friends, etc.

In many countries school exists but conditions for learning are not favorable. Sometimes there is a ratio of up to 100 children to one teacher.

The Iranian delegate informs us that in her country of 60 million inhabitants there are now 19 million schoolchildren and 1 million new pupils this year. In addition there are a lot of Afghan mothers with their children who are refugees in Iran. What can be done?

The laws exist. The question is: how can a country go about enforcing the law? There is a lack of financial resources. Governments do not really know what is happening on the ground. One participant stated that we must go to the heart of the matter in order to eventually change laws.

Education and training must take place at all levels for the situation to change. Education is the way to gain both knowledge and awareness.

In Cameroon, we understand. UNESCO assists the government in the implementation of rights. UNICEF is directly active on the ground.

Conclusions

Education is essential and of paramount importance.

Education is a mixture of complementary elements. This means that school alone is not enough to educate children.

Education for integration has to be done on three levels:

- 1) Individuals
- 2) "Grassroots community" or the extended family;
- 3) Society

Education is a reciprocal exercise in the sharing of knowledge.

Education gives girls and women the opportunity to choose their paths in life.

There is not ONE solution to educational problems. As far as education is concerned, every problem has its own solutions.

In the long term, education means development.

Education is not a slogan: it is lived and experienced every day.

To solve educational problems, we need money!

WORKSHOP 4 :GIRLS AND EXPLOITATIONGIRLS USED TO ALL ENDS? THE END OF THE USAGE OF GIRLS?

Group 4 was a large group which we subdivided into two – a French speaking group and an English speaking group. Hence we have two reports which I have merged into one.

THEME 1 - SEXUAL EXPLOITATION

A1 - Sexual exploitation within the family

We can distinguish several types of exploitation:

- Sexual abuse within the family (from inappropriate touching to incest);
- Early marriages and forced marriages;
- Exhibitionism;
- False adoptions;
- Sale of girls by their families for a "pleasure marriage" lasting three days. The girl can then return to her family and be resold (or rather rented out). In some cases, the girl will no longer live with her family and will be left to fend for herself, ending up in prostitution.
- A girl may be married off to a man who forces her to enter a prostitution ring.

Some solutions:

- Consciousness-raising/education of families;
- Schooling;
- Silence must be broken;
- Harmonization of laws, adapting them to the Convention on the Rights of the Child;

- Development of children's capacity to protect themselves and to ask for help should they fall victim (again through education);
- Development of specific prevention programs (installation of counseling services in schools), installation of toll-free emergency helplines, assistance to families and orientation towards social workers and judges).

A2 - Sexual exploitation outside the family

We can distinguish:

- Trafficking with a view to prostitution;
- Pedophilia;
- Pornography;
- Sexual abuse in refugee camps;
- Sexual exploitation of street children;

Four million women and girls are bought and sold every day worldwide. We often think of this as a Third World problem, but it turns out to be a major problem in the West with many western brothels staffed by underage girls trafficked in from the developing world or Eastern Europe.

At the Yokohama conference in December 2001, some ex-victims of juvenile prostitution spoke out. Their basic message was that five-year plans are fine in the long term, but the child in a darkened room hearing the door open every ten minutes as another client comes in to abuse her wants and end to her suffering NOW.

We are dealing with multi-billion dollar trade organized by multinational crime syndicates whose income exceeds the UN budget or the GNP of many countries.

However it is imperative that we do not adopt an attitude of resignation. We must do SOMETHING. What can we do in the short term while we are considering the long term?

The Swedish delegates took the view that it is difficult to stop these girls from coming in. Perhaps we should focus on helping the girls already found in the country. While this may not make a big impact on the worldwide problem, it will make an enormous difference to the individual victims involved.

Girls who are deported may well find worse conditions back home and may be disowned by their families. Some young girls are given permission to stay in Norway on humanitarian grounds.

Pornography is difficult to tackle as it does not matter where a web server is - websites can be moved almost instantaneously to a jurisdiction with either no relevant laws or no resources to

enforce them. Japan recently passed severe laws against Internet child pornography which were quite successful in Japan. Globally however the problem has increased.

Recommendations:

- In the face of huge international crime organizations, countries can only be successful by working together, particularly police in different countries.
- In most countries there is already legislation which could be sufficient to allow the police to crack down without waiting for new laws. We must have specialized education for the police, as well as better funding.
- Education is essential - NOT only for girls.
- NGOs often find that it is more effective to work with local people than to appeal to government. NGOs need financial and other support.
- If the debt situation of poorer countries were alleviated, they could invest resources elsewhere, and better economic conditions would make young people less likely to look for work in other countries.
- Children are not the criminals - don't punish them - it is time to shift the focus and punish the traffickers.
- As for prevention, warning campaigns in the girls' countries of origins can be useful. In Vilnius, Lithuania, prominent posters at locations such as bus stops proclaim: "You will be sold like a doll". The Ministry of Social Welfare in Myanmar has also launched an education and information program.

THEME 2 - CHILDREN ENGAGED IN WAR

We can distinguish the following aspects of the problem:

- The considerable exploitation of girls who have been recruited into the military;
- The rape of girls by troops (a war crime) in times of war;
- Girls who have become soldiers due to romantic attachments to soldiers, poverty or force (kidnapping from schools);
- Cases of ill-treatment in refugee camps.

The young people are often lured into armed groups out of desperation - at least they have a job and are fed and clothed. Often they are being exploited in the name of religion and do not know what exactly they are fighting for. Children are frequently kidnapped and forced into the guerilla groups

There are three main ways in which children become involved in war:

- Women and children make up the majority of war casualties:
- Most refugees after the event are women and children.
- Recruitment as child soldiers.

Boys also suffer in war, but the problems for girls are more acute. Most girl war victims are not child soldiers, but involved in prostitution or abuse.

- Girls, unlike boys, may be rejected by their families after being raped or giving birth to a child out of wedlock. They are unable to adequately care for the child and are in need of financial and logistical support.

Children traumatized by war have trouble fitting into society and may become involved in crime if not offered support.

Young refugees may end up in prison - most inappropriately - simply because they do not have the right papers.

Finally, we should remember that problems arise not only during wars, but also continue after wars - in Kosovo prostitution has expanded and developed.

Conclusions:

- Application of existing laws (Geneva Convention);
- Consciousness-raising among community leaders;
- Judging rape as a war crime;
- For children born as a result of rape, finding foster families or accommodation centres in the case of rejection;
- Signing and effective implementation of bilateral and international agreements;
- For cases of kidnapping, put in place a system of social mobilization (to watch over schools in order to prevent kidnapping of children);
- Establishment of programs for ex-victims (psychological support and rehabilitation).
- Girls can be trained in a specific field or trade to help them not only earn a living, but feel useful.
- A sanctuary for such abandoned girls would help not only them, but their children.

- Problems do not usually stop with the end of the war. The situation in the years following the war must be closely monitored for abuses.
- Members of NGOs and humanitarian organizations must be adequately supervised so that they do not abuse children they are supposed to be helping.
- Integration into society is of paramount importance. Young people need to feel valued. insisting that they completely abandon their own cultures.

THEME 3 - EXPLOITATION THROUGH WORK

Child work becomes child labour when the child has no possibility of attending school or accessing health services. The ILO considers child work as legitimate since it is often vital for families, but child labour is not legitimate. Another important distinction is that child work is not hazardous. Child labour almost always is. Apart from sexual exploitation and all the risks it carries, girls who toil for long hours will suffer damage to their health.

Child labourers include:

- Children who work in quarries (transport of construction materials)
- Work in the fields) harvest and other tasks)
- begging (exploitation of girls in the streets by "marabouts", traders and parents
- Young girls who work in restaurants and bars,
- Factories

What is specific about girls in this context?

- The main gender-specific form of child labour identified by the group was domestic work, which almost always involves girls. Girls may also be trafficked for domestic labour, either within a country or across borders. Prostitution we can see. Work in the fields or in the factories is visible, albeit to a lesser extent. Domestic work is invisible. It is almost as if these girls do not exist.
- Domestic work need not involve sexual exploitation. It may be a form of exploitation in itself. Many poor children, in Africa and India for example, are sent to work in a richer home. What may have been intended as a form of solidarity becomes a form of exploitation.

- In Africa it is common for city relatives to ask for girls from the country, promising education and upbringing. Usually they are exploited as slaves.
- Education for girls is given a very low priority in many countries. If her family cannot afford to send a girl to school, she may be sent to work.
- With bonded labour, the whole family sells itself to a landlord. However if young girls are sent to work for the landlord, they may be sexually abused.
- We may have discussed sexual exploitation with the first topic, but every girl involved in child labour faces this additional risk.
- In some Muslim countries, girls may be "married" to a religious leader, allegedly to "favour the family in the eyes of Allah". The leader uses them for labour, often under appalling conditions, begging and sexual services.
- Many young girls work in factories.
- Children may fall into the hands of organized begging mafias. Babies can be rented by the day for begging purposes and often die.

In African communities devastated by AIDS, it is always the girls who must work to run the household and feed the family. They need economic support and support from adults. But sometimes there are few or no parents left and grandparents may be willing to help but too weak to work. Children left in such a destitute situation are all the more vulnerable to exploitation.

Recommendations

- Consciousness-raising among girls working as housemaids and the families they are staying with;
- Establishment of local committees to control the movements of children;
- the State should register and control where the children are. In many countries, fierce resistance is certain and the State would find it difficult or impossible to monitor the situation. If however local communities or NGOs are involved, people are generally more responsive.
- Establishment of an alert system including NGOs, law enforcement, administrative authorities and local committees;
- Primary education must truly be free;
- Establishment of basic social and community infrastructures (schools, health centres) near to communities;
- Installation of an emergency hotline to report "invisible" girls who are abused and mistreated;

- Raising of awareness through the media;
- Ratification of ILO conventions 138 and 182;
- Development of means more adapted to public education (mobile theatres, songs, sketches, drawings) to make known the CRC and ILO conventions 138 and 182;
- Consumers may refuse to buy factory products. But a boycott may lead to children being thrown out onto the streets and being worse off than before. It is clear that change will have to be gradual.
- We are back to the necessity of education - these girls may not even know what human rights are. Education programs can also target parents.
- In the case of AIDS orphans, it is reasonable to ask for state financial and medical support and social services.
- Adoption programs can be arranged in non-Muslim countries. While Muslims seldom accept full adoption, there is the practice of "kafala" where a child is taken in by a family, but without the same inheritance rights.
- The state may provide technical and vocational training to enable girls to earn a living.
- Another important question is: What can be done without much money?
- Volunteers can play an important role.
- Consciousness-raising among community leaders costs less and helps more people.
- If there are female religious leaders, strengthening them may improve the position of girls.
- Local NGOs can look for sponsors or assistance from international NGOs through networking.
- International church organizations can help as long as they do not send missionaries.

THE RIGHTS OF THE CHILD : WHAT ABOUT GIRLS CONCLUSIONS

We have had a long hard week during which we heard some excellent presentations and you have put in a lot of hard work in the Workshops.

On our first morning we heard Mrs Pretceilles presentation which suggested that sexual anonymity might be an advantage. This caused some of you to ask whether that meant we should have abandoned our seminar there and then. I think you will all agree that the presentations you have heard since then made it abundantly clear that the decision by IDE to focus on the rights of the girl child was the correct decision. There is no doubt that girls are discriminated against to a greater extent than boys in all aspects of life whether they are at home, in the community, in school, in employment or in prison. Girls suffer more from the effects of poverty. They are less likely to get health care. They are more likely to suffer physical, sexual, emotional or psychological abuse. Girls suffer more from the effects of AIDS, infanticide, genital mutilation. The stories we have heard make us feel like throwing our hands up in despair. Then we hear stories from NGO representatives on the ground of how the work they do impacts for good on children. Renate Winter told us that, for many girls in prison, there is no hope and no future. Without people like you and your NGOs that could be said of all of the children we have been hearing about this week.

One workshop considered the question "Is Education a method of Integration or a Slogan?" I think we would all agree that it is a method of integration. But it is much more than that. Education, I believe, is the key to combat all of the problems we have heard about this week. I would like to finish with a line from a poem written by an African child and quoted to us by Mrs Rima Salah:

Educate me so that my life will not be a dangerous adventure.

If each of us could make one child's life a little less dangerous then surely we would deem our efforts worthwhile.

I would like to end by commending Jean Zermatten and his team in IDE for organising this conference, I would like to commend the speakers for their excellent presentations but, most of all, I would like to thank you for your contributions and your efforts in the workshops. I think you will all agree that it has been a very rewarding week.

Dr Willie McCarney,

Course Director.

LOS DERECHOS DEL NIÑO. ¿Y LAS NIÑAS? RESUMEN

SEMINARIO IDE, SION, SUIZA 1-5 OCTUBRE 2002

Bernard Comby en su alocución de introducción dijo que el IDE posee desde hace tiempo un enorme interés sobre este tema y habló sobre una conferencia en Buenos Aires en 1992.

Dña. Patricia Schulz habló sobre los esfuerzos de la Oficina Federal sobre la Igualdad en Ginebra y las realizaciones, formaciones etc. dirigidas a tratar el tema de la discriminación contra las niñas. Esto cubre no solamente el tema del empleo pero también la violencia doméstica, el abuso sexual, la drogadicción, las relaciones, la sexualidad, los problemas de salud incluido el SIDA, y las enfermedades de transmisión sexual. El proyecto de la Oficina Federal cuenta con la financiación de la Confederación en colaboración con varios Cantones. Hasta hace poco su enfoque se centraba en la infancia pero ahora se dirige hacia las diferencias existentes entre los sexos.

Dña. Paola Riva Gapany expuso que en los países occidentales, la discriminación contra las niñas es vista como un problema que concierne a África –SIDA-, Asia- Infanticidio etc.- . Sin embargo, las investigaciones hechas por UNICEF demuestran que la discriminación contra las niñas es universal.

La educación juega un importante papel en la lucha contra la discriminación y deben realizarse grandes esfuerzos. A pesar de todos los avances realizados en los últimos años, la educación de las niñas se halla lejos de la de los niños.

Dña. Martine Pretceille : Discriminación a lo largo de las culturas

Planteó la cuestión sobre si la discriminación se basa en tradiciones culturales, y por qué la diferencia entre los sexos produce tal impacto. Expuso que los estudios etnográficos confirman que la diferencia sexual es universal, la dominación masculina es casi universal, las mujeres sin excepción se hallan en una posición de inferioridad, la discriminación masculina contra la mujer está bien probada.

No obstante, planteó la cuestión de si es necesario singularizar a las niñas, ¿esto no nos lleva hacia una mayor discriminación?. Destacó que la violencia doméstica contra las mujeres ha aumentado en los EEUU a pesar de la legislación que las protege. Subrayó que la discriminación positiva es así mismo discriminación

Propuso que el anonimato sexual debe ser una ventaja más que una desventaja. Destacó la necesidad de que cada uno viva como un ser autónomo individual y no como una categoría. Las mujeres deben comenzar a creer en ellas como iguales. Esto requiere una educación hacia el desarrollo.

Dña. Jacqueline Michielli : Instrumentos legales para la protección de las niñas

Expuso un trazado histórico sobre los instrumentos internacionales que ofrecen protección a la niña desde la Declaración de 1924 hasta la Sesión Especial celebrada recientemente en Nueva York este año.

Destacó que las niñas siguen siendo tratadas injustamente en casi todos los aspectos de la vida y planteó la cuestión sobre el progreso real que ha tenido lugar durante los últimos 78 años.

Resaltó el aumento de ratificaciones de diferentes instrumentos internacionales y enumeró diferentes programas desarrollados sobre el terreno. Destacó la importancia del Comité sobre los Derechos del Niño y sus informes quinquenales y particularmente la importancia de los informes realizados por las ONG's. Desde su punto de vista, existe cierto progreso pero lento. Todavía existe un largo camino por recorrer que debe ser construido sobre la base del avance ya conseguido. Así mismo, dijo que el problema se halla en que la costumbre es más fuerte que las leyes, y destacó la necesidad de la educación a todos los niveles. Los programas de educación deberían dirigirse también a los hombres y no sólo centrarse en las mujeres y los niños.

Dña. Catherine Blatier: Discriminación y Psicología

Dña. Blatier apoyó la visión de Dña. Pretceille considerando las ventajas del anonimato. Dijo que el centrarse demasiado en la víctima refuerza la discriminación. Aceptó que si consideramos la necesidad de la igualdad necesitamos respetar las diferencias. Las niñas son más vulnerables que los niños. Los hombres tienden a mirar a las mujeres como objetos.

Planteó la cuestión sobre el porqué de la existencia de diferenciación entre los chicos y las chicas que persiste durante siglos.

Destacó la necesidad de una conciencia colectiva creciente.

Prof Tariq Ramadan: Religion and Discrimination

Prof. Ramadan cuestionó la validez de la creencia de que la mujer se halla discriminada en las sociedades Musulmanas. El concepto popular que se conoce es el de la mujer bajo los Talibanes. Señaló que tal trato no es universal y que las mujeres son tratadas diferentemente dependiendo en que lugar viven en el mundo Musulmán. Las sociedades Musulmanas se diferencian no solamente entre los Continentes sino también entre los países. Las diferencias surgen de las muchas diferentes interpretaciones del Corán. Existen cuatro escuelas diferentes y cada una tiene una interpretación diferente. Incluso en las escuelas de interpretación hallamos diferencias entre los tradicionalistas, literales, reformistas, radicales, quienes interpretan el texto desde un punto de vista político, etc. Por lo que es engañoso hablar sobre el trato de la mujer bajo el Islam o en la sociedad Musulmana ya que el trato cambia de un lugar a otro. No existe nada en el Corán que apoye el maltrato de las mujeres. El Profeta él mismo trató correctamente a las mujeres y las mujeres son atraídas por el Islam porque creen que sus derechos son protegidos por el Corán.

Dña. Ras Work : Salud – Mutilaciones Genitales

Se trata de un extenso problema que afecta a casi 120 millones de mujeres en todo el mundo. En África la práctica alcanza a 28 países. Para muchas mujeres forma parte del derecho de tránsito (right of passage). Las niñas que atraviesan este proceso son colmadas con regalos de su futuro esposo y la comunidad festeja que han alcanzado la feminidad.

Pero se trata de una práctica bárbara la cual, frecuentemente, lleva a la muerte. Para aquellas que sobreviven sufren el dolor de tal práctica, y el sufrimiento se quedará con ellas el resto de sus vidas.

Existe el peligro del VIH/SIDA ya que los instrumentos son utilizados en varias ocasiones sin tener en cuenta normas de higiene.

La práctica se basa en una mal interpretación del Corán. Los hombres la utilizan como forma de control sobre la mujer.

¿Por qué no se ha hecho nada para erradicar esta práctica a pesar del daño obvio que produce sobre la salud y la violación de los derechos humanos?

Es difícil erradicar esta práctica ya que se halla enraizada en valores tradicionales.

Las mujeres aceptan la situación y no quieren discutir sobre el tema.

Cuando se trata de introducir nueva legislación, las mujeres y los niños no ocupan un lugar prioritario.

Las ONG's se hallan en la vanguardia de la lucha contra el problema más que los gobiernos nacionales desde la creación del primer grupo de trabajo en Ginebra en 1970.

La educación y la sensibilización necesita dirigirse a la comunidad en su conjunto, sino las niñas que rechazan ser mutiladas son rechazadas y ridiculizadas. Los líderes religiosos necesitan ser educados considerando la interpretación correcta del Corán. Las personas que practican las escisiones necesitan ser educadas y provistas de un empleo diferente.

Nos hallamos ante un proceso lento pero las actitudes están cambiando poco a poco. Queda todavía mucho por hacer.

Dña. Joanna Bourke-Martignoni : Violencia Doméstica

Dijo que existe un amplio marco legal para la protección de las mujeres y los niños en el ámbito de la violencia doméstica. Los Estados que no ofrecen protección a los individuos particulares son pocos. Sin embargo, la violencia doméstica es frecuentemente considerada como un problema privado. Las leyes existen pero no se aplican. En muchos países las normas sociales ven a los hombres como superiores. En algunas sociedades los hombres creen que su mujer e

hijos les pertenecen y por lo tanto pueden hacer con ellos lo que quieran. Las palizas a la mujer no son consideradas a menudo como un delito sino como una simple falta.

Respecto a los niños, los dos sexos se hallan en riesgo pero las niñas son más vulnerables que los niños. La violencia emocional y psicológica se dirige más a menudo contra las niñas. El 60% de abusos sexuales en el hogar son cometidos contra las niñas. El alcance de los abusos es desconocido porque existe un secreto cultural que deriva del deseo de no ensombrecer la familia si se cuenta tal secreto.

El informador especial sobre la violencia contra la mujer ha preparado un borrador de legislación el cual puede ser adaptado a las necesidades individuales de los países. Sin embargo, a menudo, una protección adecuada existe ya bajo la legislación existente pero la policía no conoce hasta donde alcanza su competencia. En algunas sociedades Musulmanas, el Corán es utilizado para justificar el maltrato de las mujeres. Como ya hemos visto anteriormente, tal visión se basa en una mala interpretación del Corán y se halla completamente en desacuerdo con las enseñanzas del Profeta.

Dña. Renate Winter : Niñas en prisión

Dña. Winter comenzó su presentación diciendo: “Enseñadme vuestras prisiones y os diré que tipo de Estado sois”. Añadió que, para muchas chicas en prisión, no existe ni esperanza ni futuro. Relató sus experiencias obtenidas de las visitas realizadas a las prisiones de 28 países en el mundo. En muchos casos las chicas se hallan en prisión sin haber cometido ningún crimen pero no pueden probar su inocencia.

Las condiciones dentro de las prisiones son frecuentemente espantosas ya que las prisiones ocupan normalmente el último escalafón de los presupuestos del Estado. Las condiciones de las chicas y las mujeres en prisión no han cambiado mucho durante los últimos 150 años a pesar del amplio conjunto de instrumentos internacionales que han sido introducidos para su protección. Existe una falta de voluntad política para aplicar la legislación. No se ganan votos mediante la excarcelación de mujeres de las prisiones.

Dña. Katrin Hartman : Violencia y Explotación Sexual

Dña. Hartman expuso como la explotación sexual es un problema sin fronteras. Se da tanto en los países ricos, como Suiza, como en los pobres.

La explotación sexual se refiere no solo a los “usuarios” sino también aquellos que se aprovechan del “comercio”. La explotación sexual casi siempre incluye abuso.

La imagen del pedófilo monstruo es engañosa. Muchos de los usuarios son hombres de negocio, soldados o personas casadas y que tienen una vida heterosexual normal. Muchos turistas van en busca de sexo y vuelven a su hogar con su mujer y familia. El poder adquisitivo de los turistas occidentales contribuye en la creación de una demanda de niños en el comercio sexual.

Muchos medios publicitarios se centran en los turistas que buscan sexo. Pero este no es el problema más grande. Muchos abusos sexuales ocurren en el hogar y es imposible conocer las cifras. Esto puede ser clasificado como explotación sexual no comercial que normalmente adopta la forma de incesto. La mayor parte de explotadores- 80-95%- son hombres. Sin embargo, las mujeres se hallan a menudo implicadas como cómplices.

Diversas investigaciones muestran que por lo menos una mujer entre 5 y 1 entre 10/12 hombres en el mundo han sufrido abuso sexuales. Las víctimas se hallan, normalmente, marcadas de por vida.

Los niños se hallan protegidos bajo el derecho internacional- ej. Art. 19 de la CDN- de la explotación sexual pero esto tiene poco impacto. Dña. Hartman cree que existe la necesidad de un nuevo planteamiento, teniendo en cuenta la diferencia entre los sexos. Planteó la cuestión de si es necesario un Anexo a la CDN dirigido a proteger a las niñas.

Dña. Isabelle Darbellay : Chicas y Chicos- Igualdad de Oportunidades

Dña. Darbellay dijo que mucha gente piensa que la llamada hacia la igualdad en la educación y en la formación está pasada de moda en el mundo actual donde la coeducación es casi universal.

La evidencia muestra lo contrario. Se da universalmente el supuesto—países ricos o pobres- de que los chicos siguen una carrera profesional más que las chicas. La razón de la diferencia se halla en la cultura más que en sus capacidades. Las escuelas reproducen los estereotipos de la sociedad. Nuestras expectativas sobre los chicos y las chicas son diferentes desde le comienzo. Tenemos una profecía de autosatisfacción. La igualdad de oportunidades requiere un cambio de actitud y de expectativa de la parte de los padres y de la sociedad.

Dña. Jacqueline Thibault : Cooperación transnacional

Dña. Thibault nos presentó el trabajo de su organización SURGIR. Nos dijo que es esencial luchar en un mismo sentido global contra la violencia dirigida contra las mujeres y los niños. Su organización tiene un interés particular en la lucha contra los Crímenes de Honor que se dan en Oriente Medio y Paquistán. Ofrecen una línea telefónica de ayuda, formación a las partes interesadas, promueven los derechos de la mujer y de modo más importante ofrecen ayuda directa en la práctica salvando a mujeres que son posibles víctimas, o ya lo han sido, de los crímenes de honor. Trabajan con las ONG's para hacer presión frente a los Gobiernos en determinados casos. Persiguen poner en contacto y cooperación a diferentes agencias para maximizar los resultados.

Dña. Christine Eggs : Niñas y SIDA

El SIDA está destruyendo décadas de progreso en países donde se había conseguido. En África subsahariana, por ejemplo, la media de expectativa de vida es de 42 años cuando debería ser de 72.

50 millones de personas en el mundo entero sufren el SIDA, de entre los cuales 18 millones son mujeres. Los datos oficiales no revelan el verdadero alcance del problema. Las estadísticas reflejan únicamente los casos conocidos. Los informes oficiales nos dicen que la enfermedad ha alcanzado la cima mientras que otros informes sobre el terreno muestran con claridad que no es así. Lo peor está todavía por llegar. Cada día 6.000 jóvenes de menos de 24 años desarrollan el SIDA; 2.000 bebés nacen con el SIDA; 6.000 niños se quedan huérfanos como consecuencia del SIDA – un tercio de ellos tienen menos de 5 años; 1.600 personas mueren de SIDA.

De nuevo, las niñas sufren lo peor ya que son más vulnerables que los niños. ¿Por qué esto tiene lugar?

El 70 % de los casos de transmisión de SIDA se dan como consecuencia de relaciones sexuales. Las chicas se hallan en alto riesgo porque el himen se rompe fácilmente durante las relaciones. Las chicas se hallan en situación de riesgo porque los hombres creen que pueden protegerse contra el SIDA teniendo relaciones sexuales con una virgen. Las jóvenes novias son incapaces de pedir a su marido que se proteja contra el SIDA. Las chicas que sufren Mutilaciones Genitales se hallan en especial riesgo porque existe una falta de higiene en la utilización de los instrumentos. La violencia sexual se dirige más a menudo contra las chicas. Se estima que existe 40 millones de niños en el mundo que viven en las calles (datos no oficiales estiman 100 millones). Para las chicas, la única forma de supervivencia es caer en la prostitución. Las guerras aumentan la vulnerabilidad de las mujeres y las niñas.

Las niñas son sacadas de las escuelas para trabajar en la casa, para cuidar a sus enfermos o familiares que mueren de SIDA, para aportar una ganancia a la familia.

Como no van al colegio, las niñas no tienen acceso a la información.

¿Cómo podemos proteger a los niños? La ayuda médica alcanza únicamente al 5% de los que la necesitan. Un fondo global no ha sido todavía creado para permitir a los Gobiernos comprar los medicamentos necesarios, mientras que algunos países (Brasil y Tailandia) están fabricando los suyos propios.

El SIDA es endémico en áreas de gran pobreza y en zonas donde los derechos humanos son ignorados.

La Educación es la única protección eficaz ya que permite a las mujeres tomar su destino en sus propias manos.

Debemos promover la implementación de la CDN junto con la Declaración de la ONU de junio de 2001 sobre el SIDA.

Dña. Brigitte Polonovski-Vauclair : Niñas y Educación en entornos desvalidos

La principal meta del grupo de ONG's sobre los Derechos de la Niña (Ginebra y Nueva York) es el establecimiento de una red de presión frente a los Gobiernos en relación a la protección de las niñas. Esta intensa labor de presión por parte de las ONG's dio su resultado el año pasado

obteniendo el nombramiento por la ONU de un informador especial para los Niños en relación a la violencia. Las niñas se enfrentan a la discriminación en todos los lugares pero las niñas “invisibles” sufren lo peor. Se trata de niñas en las familias que están forzadas a realizar las tareas domésticas desde la mañana hasta la noche, a menudo sin ninguna paga, sin comida adecuada, sin una cama para dormir. Han sido vendidas por sus propios padres o utilizadas para pagar sus deudas. Son vulnerables frente a todo tipo de abuso. Sufren el abuso físico y psíquico. No figuran en las estadísticas pero se estima que debe existir casi 500.000 únicamente en Jakarta.

Dña Polonovski-Vauclair nos habló de las infructuosas consecuencias de las acciones adoptadas por los Gobiernos. La privatización del agua por ejemplo ha dado lugar a un aumento de seis veces en el precio del agua en Bolivia. Esto recae drásticamente en el presupuesto de la familia y como resultado se da que los niños se ven obligados a abandonar el colegio.

Como siempre, la educación es la clave. La UNESCO promueve la educación en contra de la exclusión y organiza formaciones que benefician a las niñas.

La pobreza es el principal obstáculo para la educación. Las familias necesitan recibir incentivos para animarles y enviar a sus hijos a la escuela- una comida gratuita a mediodía, por ejemplo. Los padres necesitan ayudas con los uniformes escolares. Las escuelas necesitan hacerse “amigas” de las niñas. Baños separados y dormitorios deben ser ofertados cuando sea necesario.

A veces las niñas que han tenido hijos son excluidas de la escuela- la legislación necesita ser adaptada y mejorada; los horarios deben ser adaptados para permitir a las niñas que cuiden de su familia y puedan asistir a la escuela. La educación sexual debe ser promovida.

Es importante recordar que el actuar en apoyo de las niñas no es sólo un deber moral. Es una garantía para un mundo mejor.

Dña. Rima Salah : Educación de las Niñas

Nuestro gran reto es garantizar el acceso a la educación para todos los niños, y no únicamente la educación sino una educación de calidad. Una acción es requerida urgentemente. Necesitamos preparar y desarrollar estrategias. La educación de las niñas y las mujeres es el pilar fundamental del futuro desarrollo.

La Sesión Especial sobre los Niños, que tuvo lugar en la sede de la ONU en Nueva York el pasado mes de mayo, declaró que un mundo justo para los niños debe basarse en la educación para la vida.

UNICEF toma el liderato en este camino. Uno de sus cinco objetivos claves para el periodo 2001-2005 es disminuir el número de niñas que no acuden al colegio en un 30%.

La pobreza es el principal factor que impide el logro de esta meta. Existen 24 países en el Occidente y Centro de África y 17 de entre ellos se hallan entre los más pobres del mundo. Las principales causas de esto son la inestabilidad y la mala gobernanza.

La educación no es vista como una prioridad para los Gobiernos y, dentro de los Gobiernos existe descoordinación entre los departamentos (por ejemplo Educación, Salud y Servicios Sociales).

La educación ayuda a romper el ciclo de pobreza. Así mismo, ayuda a proteger contra la explotación, el trabajo y el tráfico.

Edúquenme de modo que mi vida no sea una peligrosa aventura. (Niño africano)

GRUPO DE TRABAJO 1: LAS NIÑAS Y LA POLÍTICA SOCIAL ¿QUÉ LUGAR OCUPAN EN LA AGENDA POLÍTICA? ¿PARTICIPACIÓN? ¿IGUALDAD DE OPORTUNIDADES?

INTRODUCCION

Este grupo de trabajo estaba formado por participantes representantes de Suiza, Francia, Bélgica, Camerún y Myanmar. La joven delegación de este último país asistió al grupo de trabajo y participó activamente.

El grupo comenzó reflexionando sobre la presentación de Dña. Pretceille la cual sugirió que el anonimato sexual debe ser una ventaja. Teniendo en cuenta la evidencia demostrada sobre la vulnerabilidad de las niñas, el grupo concluyó en que existe la necesidad de centrarse específicamente en las niñas.

Los participantes enumeraron diferentes ámbitos en los cuales la visión de las niñas puede ser diferente de la de los niños. Fueron nombrados los siguientes:

- | | | |
|----|----------------|------------------|
| 1) | Sociedad | Amigos |
| | Familia | Trabajo |
| | Medio Ambiente | Aficiones |
| | Escuela | Comunidad |
| 2) | Política | Economía |
| | Participación | Derechos cívicos |

Agenda

Elecciones

ONG's

Después de dos días de trabajo y discusiones, podemos concluir que el derecho a expresar su opinión libremente posee una gran importancia en la participación de la vida familiar, en la escuela, en la política y en todos los temas mencionados anteriormente.

Para el propósito de esta resolución, el derecho a la libertad de opinión se refiere al Artículo 12 de la CDN, el cual recoge el derecho a expresarse y a que se tenga en consideración la opinión dada.

De este modo, nuestra discusión se centró en cómo alcanzar y aplicar la libertad de opinión de las niñas en la familia, en la escuela y en la sociedad.

Decidimos seleccionar tres temas de los mencionados en la lista anterior:

PARTICIPACIÓN DE LAS NIÑAS, ESCUELA Y FAMILIA

1) Participación

En primer lugar, es necesario informar a las niñas de que ostentan el derecho a expresar libremente sus opiniones, ya que no puede darse la participación sin la libertad de opinión. Los medios de comunicación pueden jugar un papel importante, por ejemplo, programas de radio hechos para y por las niñas. Una de las metas de la radio debería ser alentar y promocionar la creación de un parlamento de jóvenes, donde las chicas puedan participar al mismo nivel que los chicos.

2) Escuela

Existen dos categorías: la escuela secundaria y la escuela primaria. La escuela primaria debe ser obligatoria y libre, y deben realizarse esfuerzos para hacerla atractiva para las chicas. Debemos convencer a los padres de la necesidad de enviar a sus hijas a la escuela ya que pueden así mismo ganarse el pan y ayudar a la familia financieramente más tarde.

En cuanto a la escuela secundaria, estuvimos de acuerdo en que las cuotas y las acciones afirmativas deben ser eliminadas. Es importante mostrar que las niñas pueden alcanzar el éxito en la misma línea que los niños lo hacen. De nuevo, como en la escuela primaria, puede ser eficaz realizar campañas de información que muestren ejemplos de mujeres que han triunfado.

3) Familia

La realidad es que la participación de las niñas en el contexto familiar no es evidente. Por esta razón es necesario tener en cuenta la participación de las niñas en otros ámbitos, como la escuela. La escuela es el punto de partida de la participación de las niñas y puede servir para

lanzar a las niñas a que ocupen más puestos públicos y ayudarles a convertirse en miembros eficaces dentro de la familia.

CONCLUSION

Para concluir, cuanta más participación activa tenga lugar sobre la base de la libertad de opinión, mayor número de niñas serán tomadas en consideración en todos los ámbitos que han sido mencionados anteriormente y sobre los cuales no tuvimos tiempo de discutir.

Khine Ngwe Hnin Zaw

GRUPO DE TRABAJO 2: LAS NIÑAS Y LA TRADICIÓN: COSTUMBRES: ¿PROTECCIÓN O CARGA?

Grupo de trabajo dirigido por D. Chezhian Ramu y Dña. Noel Duc

Tema central: El infanticidio femenino como práctica perjudicial en India Tamil Nadu.

VISIÓN GENERAL:

1. Visión histórica del infanticidio femenino

- El infanticidio no es una práctica nueva ya que ha existido durante cientos de años.
- Históricamente, el infanticidio fue practicado por los invasores Arios en India y entre una casta en Tamil Nadu conocida como los Vanyas.
- Después de la independencia de la India, la práctica del infanticidio continuó en aumento.
- Fue únicamente en 1986 cuando el Gobierno de Tamil Nadu reconoció oficialmente el problema del infanticidio femenino.

2. ¿Quiénes son las víctimas del infanticidio?

- En la mayoría los bebés asesinados son de sexo femenino y un porcentaje muy pequeño masculino.
- Las niñas que se hallan en peligro de ser asesinadas, son aquellas que nacen después de la primera niña.

3. ¿Quién comete el acto de infanticidio?

- En el pasado, la tarea de matar a los bebés niñas era dada a la mujer más anciana del poblado.
- Hoy en día, el infanticidio es cometido por un miembro de la familia o la madre después de dar a luz.

4. Métodos para matar

- Los bebés, tras nacer, son alimentados con una leche tratada con una planta venenosa, jugo de tabaco o pesticidas.
- Otro método es colocar una prenda húmeda en la cara del bebé creando como una corriente de aire de modo que el niño muere como si fuera por causas naturales.

5. Razones por las que se comete el infanticidio femenino

- La dote: En India la práctica de la dote supone una gran presión para los padres y no pueden permitirse otras hijas.
- La pobreza: Los padres no pueden permitirse un tercer o cuarto hijo. Este problema no se da únicamente en India, sino también en Benin, donde los gemelos son asesinados por motivos económicos.
- Existe una necesidad desesperada de tener hijos de sexo masculino que puedan contribuir económicamente a la familia, por lo que los padres intentan tener hijos y si son mujer no están de acuerdo.
- Un hijo es preferido porque de este modo los padres pueden contar con ellos cuando sean ancianos y obtener su apoyo financiero.
- Existe un miedo entre las mujeres de que sus maridos las abandonen si dan a luz a una niña. Las abuelas convencerán a su hijo para que se busque otra mujer si la suya solo da a luz a niñas.
- Razones astrológicas: Por ejemplo, un niño nacido en un determinado día puede traer buena o mala suerte.

6. Aspectos legales del infanticidio

- El infanticidio no es considerado como un crimen entre los aldeanos. Existe la creencia de que los padres que conciben un hijo tienen todos los derechos sobre él o ella ya que el niño es visto como una propiedad y pueden disponer de ella como quieran. Una madre que ha dado la vida puede quitarla del mismo modo.

- El infanticidio es una práctica ilegal en India, y todas las personas implicadas en este crimen pueden ser sentenciadas a cadena perpetua. El aborto selectivo es ilegal en India.

7. Ejemplo concreto de una organización que intenta prevenir el infanticidio en India. (ej. Poonthaleer en India que trabaja en coordinación con Sentinelles en Lausanne)

Fueron planteadas muchas cuestiones sobre qué es lo que ocurre realmente sobre el terreno y cómo trabajan las organizaciones. Poonthaleer, una organización que trabaja en Tamil Nadu, fue presentada como ejemplo:

- Objetivo de la organización: salvar a los bebés antes de que el acto de infanticidio sea cometido contra ellos.

Método de Acción:

- la organización ofrece consejo a las madres embarazadas que se hallan bajo la presión de cometer infanticidio.
- Existe también un seguimiento después de que la mujer da a luz para asegurarse de que el niño es aceptado e integrado en la familia.
- Se ofrecen servicios médicos a la madre y a la hija cuando es necesario.
- Existe un servicio de consejo para la familia sobre cómo desarrollar y cuidar a los miembros de la familia.
- Si la familia continúa convencida de que quiere terminar con los derechos de su hija una vez nacida, la organización trata de convencer a la familia para colocar a su hija en una Agencia de Adopción Nacional.
- Sin embargo, existe la creencia de que es mejor matar al niño que abandonarlo o darle una vida de pobreza y sufrimiento.

8. Autoridades locales trabajan en cooperación con ONG.

Desde que la práctica del infanticidio es considerada como práctica ilegal, las autoridades locales han avanzado para tomar medidas que disminuyan el número de infanticidios. La práctica que se ha establecido es organizar una reunión en el poblado en la cual la persona responsable de un infanticidio debe presentarse delante de los líderes del poblado y su presidente. El culpable debe reconocer y responsabilizarse por su crimen prometiendo que nunca lo va a repetir. Esta práctica, de acuerdo con Poonthaleer, ha provocado la disminución del infanticidio en algunos pueblos.

RESOLUCIONES Y RECOMENDACIONES

Viernes, Oct. 4, 2002

La presidenta de esta sesión dio la oportunidad a los participantes de hablar sobre las prácticas perjudiciales existentes en sus respectivos países. La práctica más repetida fue la de las Mutilaciones Genitales Femeninas, los matrimonios forzados y el infanticidio.

La presidenta abrió después el debate para que los participantes pudieran proponer recomendaciones que ayuden a disminuir las prácticas tradicionales nefastas y perjudiciales contra las niñas

Acciones que deben adoptarse:

1. Trabajar con y en la comunidad a nivel popular. El primer paso es ser aceptado por la comunidad y el modo de conseguir esto es hablando con ellos directamente, de modo individual. Es necesario no dictar o imponer ya que seremos vistos como intrusos. También es importante entablar un diálogo con ellos y escucharles e intercambiar opiniones y educación, hacer sugerencias e informar sobre los efectos perjudiciales de las prácticas.
2. El derecho de transición (right of passage) es muy importante y las tradiciones no pueden ser sin más suprimidas sino que pueden ser sustituidas. Las prácticas tradicionales perjudiciales deben ser reemplazadas por otras alternativas propuestas por la comunidad. No podemos dictar nuestros puntos de vista pero los miembros de la comunidad, ellos mismos, deben realizar los cambios.
3. Sensibilizar a la comunidad en que el bienestar de un miembro de la comunidad es el bienestar de toda la comunidad.
4. Debe adoptarse una acción directa e de intervención inmediata en las familias para salvar a los individuos que son víctimas de una práctica perjudicial.
5. La prevención puede ser establecida mediante la educación a nivel popular, de acuerdo con las necesidades individuales de cada familia. Educarles sobre el embarazo y ayudarles a encontrar soluciones.
6. Trabajar con jefes tradicionales, líderes religiosos y representantes políticos locales de los poblados porque ellos tienen una gran influencia sobre los miembros de la sociedad y están más capacitados para realizar cambios en su comunidad.
7. Las organizaciones pueden ayudar a las niñas ofreciendo consejo legal cuando lo necesiten y pueden ayudar a reintegrarse en la sociedad y a convertirse en independientes económicamente mediante la creación de puestos de empleo.
8. Las preocupaciones de las mujeres y los niños deben ser oídas a través de las mujeres y los niños.
9. La participación de los jóvenes es importante. Los niños pueden educar y ejercer una influencia sobre los padres y sus iguales.

10. Los medios de comunicación pueden ser utilizados para informar y crear campañas contra las prácticas tradicionales perjudiciales.
11. Deben crearse centros de prevención para educar e informar a la comunidad y a las niñas sobre estas prácticas.
12. Deben crearse centros de consejo para ayudar a las niñas que ya han sido víctimas.
13. Deben adoptarse políticas y programas gubernamentales para alentar a las niñas a continuar su educación.
14. Los gobiernos deben crear programas sobre la aplicación de la CDN.
15. Para llevar a cabo cambios, las organizaciones deben informar correctamente sobre sus ámbitos de actuación, sobre sus objetivos y frente a quién trabajan.

Conclusión :

Deben ser adoptadas recomendaciones en todos los niveles para conseguir cambios en el ámbito de las prácticas tradicionales perjudiciales.

GRUPO DE TRABAJO 3 : LAS NIÑAS Y LA EDUCACIÓN. LA EDUCACIÓN : ¿MÉTODO DE INTEGRACIÓN O ESLOGAN?

Nuestro grupo tuvo algunas dificultades para comenzar. Nadie fue designado para conducir el debate y fue difícil encontrar una persona que realizase el informe.

Parecía necesario intercambiar ideas sobre la cuestión. ¿Qué es la educación?

La educación significa enseñanza pero no únicamente esto. Enseñanza es un significado importante entre otros, como por ejemplo lo que se le ofrece al niño desde el nacimiento hacia delante; consideración, respeto, socialización por los padres, la familia, los amigos, etc.

En muchos países las escuelas existen pero las condiciones de aprendizaje no son favorables. Algunas veces existe un promedio de más de 100 niños por profesor.

La representante de Irán nos informó que en su país de 60 millones de habitantes existe ahora 19 millones de niños en edad escolar y un millón de nuevos escolares este año. Así mismo, hay un gran número de madres afganas refugiadas con sus hijos en Irán. ¿Qué podemos hacer?

Las leyes existen. La cuestión es: ¿cómo puede un país hacer cumplir la ley? Existe una falta de recursos económicos. Los gobiernos no saben realmente qué está ocurriendo en el terreno. Un participante dijo que es necesario ir al fondo del problema para poder eventualmente cambiar las leyes.

Educación y formación deben tener lugar a todos los niveles para que la situación cambie. La educación es el camino para alcanzar ambos: el conocimiento y el saber.

En Camerún, entendimos, UNESCO asiste al gobierno en la aplicación e implementación de derechos. UNICEF trabaja directamente en el terreno.

Conclusiones

La educación es esencial y tiene una enorme importancia.

La educación es una mezcla de elementos complementarios. Esto significa que la escuela sola no basta para educar a los niños.

La educación para alcanzar la integración tiene que darse en tres niveles:

- 1) Individuos
- 2) En la comunidad popular o en la familia en sentido amplio
- 3) En la sociedad

La educación es un ejercicio recíproco en el intercambio de conocimientos.

La educación ofrece a las niñas y a las mujeres la oportunidad de elegir el camino de sus vidas.

No existe una única solución a los problemas educacionales. Cuando hablamos de educación, cada problema tiene sus propias soluciones.

En un sentido amplio, la educación significa desarrollo.

La educación no es un eslogan: es vivida e experimentada cada día.

Para resolver los problemas relativos a la educación se necesita ¡dinero!

GRUPO DE TRABAJO 4: LAS NIÑAS Y LA EXPLOTACIÓN. ¿LAS NIÑAS UTILIZADAS PARA TODOS LOS FINES? O ¿EL FIN DE LA UTILIZACIÓN DE LAS NIÑAS?

El grupo 4 estaba formado por gran número de personas por lo que se dividió en dos. Un grupo de habla francesa y otro de habla inglesa. Por lo tanto, se redactaron dos informes los cuales han sido resumidos en uno.

Tema 1 – Explotación Sexual

A1 – Explotación sexual en la familia

Podemos distinguir varios tipos de explotación:

- Abuso sexual en la familia (desde tocamientos inapropiados hasta el incesto);
- Matrimonios precoces y forzados;
- Exhibicionismo;
- Adopciones falsas;
- Venta de niñas por sus familia para un matrimonio por “placer” que duran tres días. La niña puede volver a su familia y volver a ser vendida (o también alquilada). En algunos casos, la niña no vivirá durante mucho más tiempo en su familia y será abandonada para que se valga por sí misma, acabando en la prostitución.
- Una niña casada con un hombre que la obliga a entrar en el círculo de la prostitución.

Algunas soluciones:

- Concienciación / educación de las familias;
- Enseñanza;
- El silencio debe ser roto;
- Armonizar las leyes, adaptándolas a la Convención sobre los Derechos del Niño;
- Desarrollar la capacidad de los niños a protegerse a ellos mismos y a pedir ayuda cuando son víctimas (de nuevo mediante la educación);
- Desarrollar programas específicos de prevención: implantación de servicios de consejo en los colegios, implantación de líneas telefónicas de ayuda gratuitas, asistencia a las familias y orientación hacia los trabajadores sociales y los jueces.

A2 – Explotación sexual fuera de la familia

Debemos distinguir:

- La trata de niños dirigida a la prostitución;
- Pedofilia;
- Pornografía;
- Abusos sexuales en campos de refugiados;
- Explotación sexual de los niños de la calle.

4 millones de mujeres y niños son vendidos y comprados cada día en el mundo entero. A veces pensamos que se trata de un problema del Tercer Mundo, pero nos hallamos ante un problema mayor en Occidente donde existen burdeles formados por niñas que han sido objeto de trata desde los países en desarrollo y de Europa del Este.

En la conferencia de Yokohama celebrada en Diciembre de 2001, algunas exvíctimas de la prostitución juvenil hablaron ante los congregados. Su mensaje fue: un plan por cinco años a largo plazo está bien, pero el niño que se halla en la oscuridad de una habitación y oye abrirse la puerta cada diez minutos cuando un nuevo cliente entra para abusar de él quiere un fin para su sufrimiento AHORA.

Hablamos de un mercado de muchos billones de dólares organizado por sindicatos de crimen multinacional cuyas ganancias superan el presupuesto de la ONU y los presupuestos de muchos países.

Sin embargo es imperativo que no adoptemos una actitud de resignación. Debemos hacer ALGO. ¿Qué podemos hacer a corto plazo mientras pensamos qué hacer a largo plazo?

Los delegados suecos adoptaron la postura de que es difícil impedir a estas niñas entrar en el mercado. Quizás deberíamos centrarnos en ayudar a las niñas que se encuentran ya en el país. Mientras esto no produce un gran impacto sobre el problema a nivel mundial, lo que dará lugar es a marcar una enorme diferencia entre las víctimas involucradas a nivel individual.

Las niñas que son deportadas encuentran peores condiciones cuando regresan a sus hogares y son despreciadas por sus familia. A algunas chicas se les concede el permiso de quedarse en Noruega por razones humanitarias.

Es difícil enfrentarse a la pornografía ya que no importa donde se halle el servidor de la web – los sitios web pueden desplazarse rápidamente a una jurisdicción sin leyes relevantes o sin recursos para perseguirlos. Recientemente, Japón ha adoptado duras leyes para luchar contra la pornografía en Internet que tenía bastante éxito en Japón. Sin embargo, el problema ha crecido globalmente.

Recomendaciones :

- Frente a las grandes organizaciones criminales internacionales, los países pueden únicamente conseguir resultados trabajando todos juntos, concretamente las policías de los diferentes lugares.
- En muchos países ya existe la legislación que permite suficientemente a la policía actuar sin necesidad de esperar nuevas leyes. Debemos ofrecer una formación especializada a la policía, así como una mejor financiación.
- La Educación es esencial- NO sólo de las niñas.
- Las ONG's encuentran a menudo más efectivo trabajar con la gente local que hacer llamada a los gobiernos. Las ONG's necesitan ayuda financiera y otras ayudas.
- Si la situación de endeudamiento de los países más pobres fuera aliviada, podrían invertir sus recursos en otros ámbitos, y ante una mejor situación económica, los jóvenes no se verían obligados a buscar trabajo en otros países.
- Los niños no son criminales- no los castigemos- es tiempo de cambiar el enfoque y castigar a los traficantes.
- Como prevención, pueden ser útiles campañas de aviso en los países de origen de las niñas. En Vilnius, Lituania, grandes pósters en lugares como las paradas de autobús proclaman: “Serás vendida como una muñeca”. El Ministro de Asuntos Sociales de Myanmar ha lanzado un programa de educación e información.

Tema 2 – Los niños enrolados en la guerra

Podemos distinguir los siguientes aspectos del problema:

- La explotación de las niñas que son reclutadas en los ejércitos;
- La violación de niñas por las tropas (crimen de guerra) en tiempo de guerra
- Las niñas que se han convertido en soldados atraídas por una historia romántica con los soldados, la pobreza o por la fuerza (secuestro en las escuelas);
- Casos de malos tratos en campos de refugiados.

Los jóvenes son a menudo atraídos mediante engaños hacia los grupos armados y por desesperación – por lo menos de este modo tienen un trabajo, son alimentados y vestidos. Frecuentemente son explotados en nombre de la religión y no saben realmente por lo que luchan. Los niños son frecuentemente secuestrados y forzados a enrolar las guerrillas.

Hay tres formas diferentes mediante las cuales los niños acaban involucrándose en la guerra:

- Las mujeres y los niños forman parte de la mayoría de las casualidades de la guerra;
- La mayor parte de refugiados después de la guerra son mujeres y niños;
- El reclutamiento como niños soldados.

Los niños también sufren la guerra, pero los problemas para las niñas son más agudos. La mayor parte de las niñas víctimas no son niñas soldados, sino que se hallan involucradas en la prostitución y el abuso.

- Las niñas, a diferencia de los niños, son rechazadas por sus familias después de ser violadas o de dar a luz a un niño fuera del matrimonio. Son incapaces de cuidar adecuadamente a su hijo y necesitan ayuda financiera.

Los niños traumatizados por la guerra tienen la dificultad de reintegrarse en la sociedad y acabaran cometiendo crímenes sino se les ofrece apoyo.

Los jóvenes refugiados acaban en prisión- la mayoría sin razón alguna- simplemente porque no tienen los papeles adecuados.

Finalmente, debemos recordar que los problemas tratados no sólo se dan durante las guerras, sino también después de ellas- en Kosovo la prostitución se ha extendido y desarrollado.

Conclusiones:

- Aplicación de las leyes existentes (Convenciones de Ginebra);
- Concienciación entre los líderes de las comunidades;
- Juzgar la violación como crimen de guerra;

- Para los niños que nacen como resultado de una violación, buscarles familias de acogida o centros de acogida en caso de rechazo;
- Firma e implementación de acuerdos internacionales y bilaterales;
- En los casos de secuestro, poner en funcionamiento un sistema de movilización social (para vigilar las escuelas y poder prevenir el secuestro de niños);
- Crear programas para las exvíctimas (ayuda psicológica).
- Las niñas pueden ser formadas en ámbitos específicos no únicamente para ganarse la vida sino también para sentirse útiles.
- Un refugio para las niñas abandonadas puede ayudarles no solo a ellas sino también a sus hijos.
- Las víctimas de la Guerra necesitan rehabilitación con apoyo y consejo psicológico y emocional.
- Los problemas no acaban con el fin de la guerra. La situación en los años siguientes a la guerra debe ser controlada para evitar abusos.
- Los miembros de las ONG's y de las organizaciones humanitarias deben ser supervisados adecuadamente para evitar que abusen de los niños a los que deben ayudar.
- La integración en la sociedad tiene una enorme importancia. Los jóvenes necesitan sentirse apreciados y que contribuyen a algo positivo.

Los Gobiernos deben encontrar el modo para integrar a los refugiados en la sociedad de acogida sin insistir en que abandonen completamente su propia cultura.

Tema 3 – Explotación mediante el trabajo

El empleo de los niños se convierte en trabajo infantil cuando el niño no tiene la posibilidad de asistir a la escuela o no puede acceder al sistema de salud. La OIT considera el empleo infantil como legítimo desde que se convierte en vital para las familias, pero el trabajo infantil no es legítimo. Otra distinción importante es que el empleo no es peligroso. El trabajo casi siempre sí lo es. A parte de la explotación sexual y todos los riesgos que conlleva, las niñas que trabajan duro durante largas horas sufrirán daños y consecuencias perjudiciales para su salud.

Los niños trabajadores incluyen:

- Los niños que trabajan en explotación (transporte de materiales de construcción)
- Trabajo en los campos, cosechas y otras tareas
- Mendigar (explotación de las niñas de la calle por “marabouts”, comerciantes y padres)

- Chicas que trabajan en restaurantes o bares, o en fábricas.

¿Qué les es específico a las chicas en este contexto?

La principal forma de trabajo infantil específica al género identificada por el grupo fue el trabajo doméstico, que casi siempre afecta a las niñas. Las niñas son objeto del tráfico dirigido al trabajo doméstico, tanto en el país como fuera de las fronteras. La prostitución. El trabajo en el campo o en las fábricas es visible, aunque de menor extensión. El trabajo doméstico es invisible. Es casi como si estas niñas no existiesen.

- El trabajo doméstico no implica necesariamente explotación sexual. Es una forma de explotación en sí misma. Muchos niños pobres, en África y en India por ejemplo, son enviados a trabajar a un hogar más rico. Lo que debería verse como una forma de solidaridad se convierte en una forma de explotación.

- En África es corriente para los parientes que viven en las ciudades pedir niñas que trabajan en el campo, prometiéndoles educación. Normalmente son explotadas como esclavas.

- A la educación de las niñas se le concede un lugar poco prioritario en muchos países. Si su familia no se puede permitir enviarla a la escuela, será enviada a trabajar.

- Con el trabajo forzado la familia se vende a un señor. Sin embargo si las niñas son enviadas a trabajar para el señor, serán abusadas sexualmente.

- Deberíamos haber discutido sobre la explotación sexual en el primer tema, pero cada niña implicada en el trabajo infantil se enfrenta a este riesgo adicional.

- En los países musulmanes, las niñas deben convertirse en esposas de un líder religioso, supuestamente para “favorecer a la familia ante los ojos de Alá”. El líder las utiliza para trabajar en pésimas condiciones, mendigar y obtener servicios sexuales.

- Muchas chicas trabajan en fábricas.

- Los niños caen en las manos de mafias organizadas de mendicidad. Los bebés son alquilados por día para mendigar y a menudo mueren.

En las comunidades africanas devastadas por el SIDA, son siempre las niñas quienes deben trabajar para mantener a sus familiares y alimentarles. Necesitan apoyo financiero, apoyo de los adultos. Pero a veces hay pocos padres que sobreviven o estos no existen y los abuelos deben ayudar pero pueden trabajar muy poco. Los niños dejados en tal complicada situación son los más vulnerables a la explotación.

Recomendaciones:

- Concienciación entre las niñas que trabajan en los hogares y en las familias en las que se hallan;

- Establecimiento de comités locales de control de movimiento de niños;
- El Estado debe registrar y controlar donde se hallan los niños. En muchos países, existe una feroz resistencia y el Estado encontrará difícil o imposible controlar la situación. Sin embargo, si las comunidades locales y las ONG's se involucran, la gente generalmente es más sensible;
- Establecimiento de un sistema de alerta que incluya las ONG's, la aplicación de las leyes, las autoridades administrativas y los comités locales.;
- La educación primaria debe ser realmente libre;
- Establecimiento de infraestructuras de base social y comunitarias (escuelas, centros de salud) próximas a la comunidad;
- Instalación de una línea telefónica de denuncia sobre las niñas "invisibles" que son abusadas y maltratadas;
- Crear una conciencia colectiva a través de los medios de comunicación;
- Ratificación de las convenciones 138 y 182 de la OIT;
- Desarrollo de medios más adaptados a la educación de la gente (teatros móviles, canciones, sketches, dibujos) para hacer conocer la CDN y las convenciones 138 y 182 de la OIT;
- Los consumidores deberían dejar de comprar los productos de las fábricas. Pero el boicot de estos productos daría lugar a que los niños acabasen en las calles y en peores condiciones que se hallaban antes. Es evidente que el cambio debe ser gradual.
- Volvemos a la necesidad de la educación – estas niñas no deben saber tan siquiera qué son los derechos humanos. Los programas de educación pueden dirigirse también a los padres.
- En el supuesto de los huérfanos del SIDA, es razonable pedir financiación estatal, apoyo médico y servicios sociales.
- Deben organizarse programas de adopción en los países no musulmanes. Mientras que en los países musulmanes rara vez se acepta la adopción completa, existiendo la práctica de la "kafala" según la cual el niño es acogido en una familia pero sin los derechos hereditarios.
- El Estado debe proveer formación técnica y profesional para permitir a las niñas ganarse la vida.
- Otra cuestión importante es: ¿Qué podemos hacer sin mucho dinero?
- Los voluntarios pueden jugar un papel importante.
- Crear conciencia entre los líderes de la comunidad cuesta poco y ayuda más.

- Si existen líderes femeninos religiosos, apoyándoles y reforzando su situación puede mejorar la posición de las niñas.
- Las ONG's locales pueden buscar patrocinadores o asistencia de las ONG's internacionales a través de su red.
- Las organizaciones internacionales católicas pueden ayudar siempre que no envíen a sus misioneros.

LOS DERECHOS DEL NIÑO : ¿Y LAS NIÑAS? CONCLUSIONES

Concluimos una larga y dura semana durante la cual hemos escuchado excelentes presentaciones y hemos trabajado duro durante los grupos de trabajo.

La primera mañana escuchábamos la conferencia de Dña. Pretceille que proponía el anonimato sexual como una ventaja. Esto ocasionó en algunos de ustedes el plantearse la pregunta de si ello significaba que debíamos abandonar nuestro seminario en ese mismo momento. Creo que están todos de acuerdo, una vez oídas todas las presentaciones desde aquel momento, en que ellas nos dejan suficientemente claro que la decisión del IDE de centrar su seminario en los derechos de la niña fue una decisión correcta.

No cabe ninguna duda de que las niñas son discriminadas en gran parte frente a los niños en numerosos aspectos de la vida, ya sea en el hogar, en la comunidad, en la escuela, en el trabajo o en las prisiones. Las niñas sufren más las consecuencias de la pobreza. Tienen menos oportunidades de acceder a los cuidados de salud. Se hallan más expuestas a sufrir abusos físicos, sexuales, emocionales o psicológicos. Sufren más las consecuencias del SIDA, el infanticidio, las mutilaciones sexuales. Las historias escuchadas nos hicieron sentir la necesidad de alzar las manos por desesperación. Después pudimos escuchar historias de ONG's representantes de cómo el trabajo que hacen produce un impacto positivo en el bien de los niños. Renate Winter nos contó que, para muchas niñas en prisión, no existe ni esperanza ni futuro. Sin gente como ustedes y sus ONG's tendríamos que decir esto último en relación a todos los niños.

Un grupo de trabajo abordó la cuestión: ¿La educación es un método de integración o un eslogan?. Creo que todo el mundo está de acuerdo en que se trata de un método de integración. Pero es mucho más que eso. Creo que la educación es la llave para combatir todos los problemas que hemos escuchado esta semana. Me gustaría finalizar con un verso de un poema escrito por un niño africano citado para nosotros por Dña. Rima Salah:

Edúquenme de forma que mi vida no sea una peligrosa aventura.

Si cada uno de nosotros hacemos que la vida de un niño sea un poco menos peligrosa seguro que conseguimos que nuestros esfuerzos merezcan la pena.

Me gustaría terminar felicitando a D. Jean Zermatten y a su equipo del IDE por la organización de esta conferencia. Felicitar así mismo a los conferenciantes por sus excelentes presentaciones pero sobre todo, quisiera agradecerles a todos ustedes su contribución y esfuerzo en los grupos de trabajo. Creo que todos estamos de acuerdo en que esta semana ha sido muy enriquecedora para todos.

Dr Willie McCarney,

Director del Curso.

Cet ouvrage
" Les Droits de l'Enfant : Et les Filles ?"
sera accessible sur le site :

www.childsrights.org

Dès 2004